

COLLECTION LINGUISTIQUE
PUBLIÉE PAR
LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE DE PARIS. — XX

ESSAI
SUR LA
STRUCTURE LOGIQUE
DE LA PHRASE

PAR
ALBERT SECHEHAYE
Privat-docent à l'Université de Genève



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAOUAIS, 5

XI. — J. GILLIÉRON

PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE VERBALES. IV

1921..... 25 fr. »

XII. — J. MAROUZEAU

L'ORDRE DES MOTS DANS LA PHRASE LATINE

1922..... 30 fr.

XIII. — J. GILLIÉRON

THAUMATURGIE LINGUISTIQUE

1923..... 12 fr. »

XIV. — A. CUNY

**ÉTUDES PRÉGRAMMATICALES SUR LE DOMAINE
DES LANGUES INDO-EUROPÉENNES
ET CHAMITO-SÉMITIQUES**

1924..... 50 fr. »

XV. — A. MEILLET

LE SLAVE COMMUN

1924..... 60 fr. »

XVI. — LES LANGUES DU MONDE

par un groupe de linguistes sous la direction de A. MEILLET
et Marcel COHEN.

1924..... 95 fr. » — Relié..... 110 fr. »

XVII. — MÉLANGES LINGUISTIQUES

OFFERTS A J. VENDRYES

par ses amis et ses élèves.

1925..... 40 fr. »

XVIII. — LOUIS RENOU

LA VALEUR DU PARFAIT DANS LES HYMNES VÉDIQUES

1925..... 30 fr. »

XIX. — MARIE-LOUISE SJOESTEDT

**L'ASPECT VERBAL ET LES FORMATIONS A AFFIXE
NASAL EN CELTIQUE**

1926..... *Sous presse.*

La Structure logique de la phrase

INTRODUCTION

Toutes les questions concernant la structure de la phrase sont de la plus grande importance théorique et pratique : théorique, parce que c'est là une des parties intégrantes de toute la science linguistique ; pratique, parce qu'il n'y a pas de réflexion, pas de règle, pas d'enseignement relatifs à l'emploi de la langue au service de la pensée qui ne fasse appel à des notions générales de cet ordre.

On sait la place qu'occupe à l'école l'analyse logique et grammaticale de la phrase. A qui l'école a-t-elle emprunté les termes dont elle se sert et les définitions qu'elle leur donne ? Aux linguistes, comme il serait naturel de le penser ? Non, car l'école est beaucoup plus ancienne que la linguistique, qui est ici tributaire de l'école. L'école elle-même utilise une science dont les principes ont été posés dans l'antiquité par des philosophes épris de logique et par des grammairiens soucieux de bonne langue et de tradition littéraire. Ces hommes malgré tout leur mérite ne pouvaient pas avoir une notion suffisamment complète des phénomènes du langage : Ce qu'ils ont légué à l'école, celle-ci nous l'a transmis après l'avoir adapté à ses besoins du mieux qu'elle a pu au cours d'une longue pratique qui s'étend sur des siècles et qui intéresse plusieurs langues tant anciennes que modernes. Il y a là une tradition fort respectable, mais qui ne constitue pas une science à proprement parler, parce que le principe d'autorité n'y est contrebalancé que par l'empirisme des praticiens. On a pu modifier des

détails, on ne s'est pas attaché aux principes. D'ailleurs, comme l'enseignement de la langue cherche avant tout à obtenir de l'élève une certaine correction de la forme écrite et parlée, comme il s'agit d'un dressage selon la norme de certains modèles, il est naturel que la grammaire prenne au service de cet enseignement un caractère formel. Elle est devenue une discipline scolastique et verbale, propre sans doute à obtenir les résultats que l'on attend d'elle, mais non pas vraiment instructive. Elle n'initie pas l'élève aux faits de langue et aux phénomènes de langage qu'elle prétend faire connaître. Il n'est pas bon de réfléchir un peu profondément sur ses formules, car on en découvre aussitôt les insuffisances. Et comment l'esprit de l'homme pourrait-il s'intéresser à ce qui ne supporte pas la réflexion ? Le discrédit dont souffrent les études grammaticales à l'école et ailleurs vient de là.

Est-ce à dire que la linguistique, dont on sait le magnifique développement depuis plus de cent ans, ait accepté les yeux fermés tout ce que l'école lui a légué ? Non, sans doute. Il n'y a pas de théoricien de la langue qui n'ait abordé ces questions, mais elles sont si complexes, comme tout ce qui touche au langage, qu'on voit chaque chercheur les reprendre, pour ainsi dire, pour son propre compte ; et en attendant mieux, la grammaire scolaire constitue toujours le fonds commun des idées dont on part pour chercher par la discussion à les approfondir et à les corriger. D'ailleurs la linguistique du XIX^e siècle, aiguillée sur la voie des recherches historiques, n'a pas pu consacrer à ces problèmes proprement grammaticaux toute l'attention qu'ils auraient méritée. Depuis que ce culte un peu exclusif pour l'histoire des langues a fait place à une science mieux équilibrée, il en a été autrement. Dans ces vingt ou trente dernières années, la psychologie du langage a revendiqué ses droits à côté et nous dirions volontiers au-dessus de la science historique. Plus récemment le *Cours de Linguistique générale* de Ferdinand de Saussure (1) a remis en honneur l'étude beaucoup

(1) 1^{re} éd., Paris, Lausanne 1916 ; 2^{me} éd., Paris 1922.

trop négligée des états de langue, ce qui, par une autre voie — peut-être plus sûre — nous ramène également à l'étude des formes de la grammaire. Il suffit de rappeler les noms des savants qui ont marqué depuis un quart de siècle dans la linguistique pour voir sous combien de faces ces problèmes ont déjà été abordés. Nous pensons spécialement à Wundt et à Schuchardt en Allemagne, à MM. Meillet, Vendryès et Bally parmi les élèves de Ferdinand de Saussure, à M. Sapir en Amérique, au Scandinave Noreen et à M. Jespersen de Copenhague, qui vient de nous donner un livre entièrement consacré aux questions générales de l'organisation grammaticale (1).

Bien que ces questions, comme il vient d'être dit, aient été depuis lors souvent discutées; il y a encore place dans ce grand débat pour l'expression d'une opinion personnelle longuement mûrie, et nous venons nous acquitter ici d'une promesse faite il y a longtemps (2). Encore ne tenons-nous qu'une partie de notre engagement, car nous n'abordons que les questions concernant les idées, c'est-à-dire la logique et la psychologie de la phrase, en laissant de côté l'aspect formel du problème grammatical. Nous ne cherchons pas à savoir ce que sont ces combinaisons de signes dans leurs conditions matérielles, mais ce qu'elles expriment de déterminations générales.

Il serait intéressant de situer le problème ainsi délimité dans l'ensemble des disciplines linguistiques. Nous aurions à revenir sur ce que nous avons dit à ce sujet dans un premier ouvrage. Cependant, pour ne pas alourdir cette introduction, nous renvoyons les lecteurs que cette question intéresse à un appendice où ils trouveront nos vues actuelles sur l'organisation de la linguistique. Ici nous nous contenterons d'insister sur deux ou trois points essentiels de principe, de terminologie et de méthode.

Nous rappelons la distinction faite par F. de Saussure entre

(1) *The Philosophy of Grammar*, London 1924.

(2) *Programme et Méthodes de la Linguistique théorique*, Paris, Genève, Leipzig 1908.

la *langue*, institution sociale, ensemble de règles arbitraires admises dans une communauté, et la *parole*, qui est la mise en action de la langue par des sujets parlants (ou écrivains) pour communiquer leur pensée dans quelque circonstance particulière. La parole, acte personnel, s'organise selon les règles de la langue, mais dans son ensemble elle ressortit à la psychologie individuelle de celui qui parle. La langue, elle, est un produit de la société, et son organisation est du ressort de la psychologie collective. Notre étude porte sur les états de langue ; c'est une étude de *statique*, qui n'a rien à faire directement ni avec les accidents de la parole, ni avec les phénomènes d'évolution grammaticale qui peuvent en résulter.

Avec F. de Saussure nous employons le terme de *grammaire* dans son sens le plus général. La grammaire est pour nous tout ce qui concerne l'organisation de la langue, sons, lexique, syntaxe. Dans la grammaire nous nous attachons à la partie qui regarde les combinaisons de signes. Pour des raisons qui sont exposées dans notre appendice, nous appellerons cela la grammaire *syntagmatique* par opposition à la grammaire *associative*, qui traite du signe d'idée pris isolément. On pourra parler également d'une grammaire *phonologique*.

En ce qui concerne la méthode, il faut remarquer qu'une étude de grammaire syntagmatique, comme toute étude concernant la linguistique statique est naturellement descriptive. Un état de langue est une organisation qu'on analyse en ses éléments pour les énumérer et les définir. Il n'y a pas lieu de procéder autrement quand on veut étudier l'organisation de toutes les langues considérées dans leurs traits généraux et communs. En principe on ne devrait faire intervenir ici ni la psychologie de la parole ni des faits concernant les évolutions linguistiques, car ce qui doit nous intéresser, ce n'est pas l'origine ou le développement de la grammaire ou son fonctionnement pratique, mais seulement la grammaire elle-même.

Cependant on verra que dans les pages qui suivent, sans nous écarter de notre propos, nous avons fait de nombreuses incursions dans ces domaines voisins. C'est qu'il ne s'agit pas

de l'exposé dogmatique des résultats d'une science constituée, mais d'une recherche, qui pour faire le tour de son objet est obligée de le prendre par le dehors et de le voir dans le milieu même où il est situé et dans l'évolution dont il est un produit. Qu'est-ce qu'un fait grammatical ? C'est une donnée stable, fixée par des formes appropriées, et qui sert de point d'appui à la compréhension dans le flux mouvant et infiniment varié de la parole. Il ne saurait être dans la pratique l'expression directe d'un phénomène psychologique déterminé une fois pour toutes et répété mécaniquement. Il faut donc le dégager des conditions complexes de son existence pour montrer où et comment on peut le saisir en lui-même. Il y a là une précaution à prendre sans laquelle tout ne serait que malentendu. En outre, bien qu'il ne soit pas conditionné directement par la psychologie des sujets parlants, le fait grammatical a cependant une valeur psychologique : il a été créé et il existe pour fournir une forme à un élément de pensée, et c'est dans la parole vivante que ces normes grammaticales sont nées. Le meilleur moyen pour voir ce qu'elles sont, c'est encore d'essayer de les saisir à l'état naissant, de reconstituer, fût-ce d'une manière un peu artificielle ou schématique, le *processus* par lequel elles sont apparues dans la langue. L'histoire de la grammaire, qui nous fait surprendre sur le vif certains efforts de l'esprit humain, nous paraît propre à faire mieux voir la grammaire pour ainsi dire par le dedans, les besoins auxquels elle est chargée de répondre et ce qu'elle contient de pensée virtuelle accumulée. Mieux encore, l'histoire de sa genèse, telle qu'il nous semble en apercevoir quelque chose dans les balbutiements de l'enfant, nous apportera — si nous savons bien interpréter cette source de renseignements — quelque lumière sur les principes essentiels de ses institutions. Cependant tout ceci, nous le répétons, n'est que procédé d'investigation, mis au service d'une recherche d'ordre statique. Ce à quoi nous visons, c'est une énumération raisonnée et une définition exacte des notions qui permettent une bonne analyse et un bon classement de tous les faits de grammaire syntagmatique.

Ces notions, avouons-le sans détour, ne peuvent pas être exemptes d'un certain *a priori*. Cherchant à déterminer ce qui est commun à toutes les langues, ce qui est inhérent à l'expression de la pensée humaine, nous ne pouvons résoudre aucune question sans faire appel au sentiment naturel que nous avons des opérations de l'intelligence, de leurs formes et de leurs catégories. Les faits à eux seuls sont bruts et la lumière qui les éclaire — si lumière il y a — doit venir de l'intelligence qui cherche à les expliquer.

Ce n'est pas à dire que les faits n'interviennent pas dans notre enquête ; au contraire, c'est toujours à leur occasion qu'un problème se pose, et la comparaison d'un nombre aussi grand que possible de langues diverses sera toujours le point de départ nécessaire de toute recherche et l'instrument indispensable de contrôle vis-à-vis des résultats obtenus. A cet égard nous devons reconnaître que nous ne sommes pas suffisamment armé pour prétendre faire sur ces différents sujets autre chose qu'un simple essai. La base sur laquelle nous élevons notre construction est un peu étroite, puisque nous ne sommes familiarisé qu'avec quelques-uns des idiomes de la famille indo-européenne. Ce que nous avons pu voir au-delà n'a pas été inutile pour notre profit personnel, mais c'est trop peu de chose pour que nous en fassions état. Dans le champ indo-européen, notre attention s'est concentrée spécialement sur notre langue maternelle — la seule dont on puisse avoir une connaissance tout à fait intime. Nous voudrions espérer cependant que nous n'avons pas travaillé en vain, et que nos conclusions contrôlées et revisées autant qu'il le faudra constitueront un apport utile à la solution des problèmes qui nous occupent. Les lecteurs qui voudront bien nous suivre verront que nous avons passé au gré des sujets d'un exposé de pure théorie logique ou psychologique à une analyse grammaticale et de là à des considérations historiques ou génétiques. Nous avons cru pouvoir aborder chaque problème au moment où il se présentait à nous et sous l'angle le plus favorable. C'est pourquoi, tout en suivant un ordre systématique qui conduit des cons-

tructions grammaticales les plus simples aux constructions les plus complexes, nous avons intercalé au milieu de l'ouvrage deux chapitres qui interrompent la progression. Entrant dès le début *in medias res*, nous suspendons notre marche pour nous demander où nous en sommes et pour ne repartir qu'après nous être assuré du terrain sur lequel nous marchions. On regrettera peut-être que nous n'ayons pas, en usant d'un plan mieux ordonné, exposé dès le début tous nos principes de logique et de psychologie dans leur application aux choses de la grammaire. Mais cela nous aurait amené à creuser profondément nos assises et à descendre jusqu'aux fondements de la théorie de la connaissance. Cela aurait été entreprendre un ouvrage dont la portée philosophique dépasse de beaucoup tout ce que nous pouvons oser. Nous avons mieux aimé nous placer d'emblée sur le terrain linguistique, et notre prétention se borne à énumérer des problèmes et à esquisser des solutions (1).

(1) Comme nous n'avons pas cherché à épuiser la littérature de notre sujet, nous nous contentons d'indiquer en note les ouvrages auxquels nous nous référons. Parmi toutes les sources d'information et d'enrichissement dont notre pensée a pu bénéficier, nous devons mentionner les rapports très suivis que nous avons le privilège d'entretenir avec notre collègue et ami M. Ch. Bally. Collaborateurs pour la publication du *Cours de Linguistique générale* de notre maître F. de Saussure, nous avons eu alors et depuis l'occasion de discuter ensemble maintes questions et cela pour le plus grand bénéfice de celui qui écrit ces lignes. Ceci ne veut pas dire bien entendu que M. Bally soit responsable de ce que nous avançons, ni qu'il soit toujours d'accord avec nous. Nous devons aussi dire tout ce que nous devons à M. A. Meillet, dont les encouragements et les avis, donnés avec la serviabilité inépuisable qu'on lui connaît, nous ont été extrêmement précieux.

Puisque nous avons ouvert le chapitre de la reconnaissance, nous ne le clorons pas sans exprimer notre gratitude à la Société auxiliaire des Sciences et des Arts, de Genève, qui a bien voulu accorder à la publication de cet ouvrage une importante subvention.

CHAPITRE PREMIER

LA PHRASE A UN SEUL TERME

Nous prendrons notre point de départ dans le langage infantin. Parmi toutes les formes de langage que nous pouvons observer, c'est peut-être celle qui nous permettra le mieux de nous faire une idée de la phrase primitive et de son développement (1).

Quand l'enfant quitte les vagissements et les balbutiements du premier âge pour commencer à parler, il s'exprime d'abord par des termes isolés : ses énoncés sont « monorèmes ». Il dit par exemple : *mama*, *papa* ou *bobo*, etc.

Il serait naturellement faux d'expliquer, comme on a pu le faire, ces phrases à un seul terme en les assimilant aux énoncés elliptiques des adultes. Le bébé qui articule : *mama* et l'homme

(1) Cette parité entre le développement du langage infantin et l'origine du langage en général n'est qu'une hypothèse probable. Il faut naturellement faire soigneusement abstraction de ce que l'enfant reçoit du milieu linguistique où il grandit. M. JESPERSEN, dans *Progress in Language*, 2^{me} éd., Londres 1909, p. 275, a proposé une théorie toute différente selon laquelle les premiers énoncés des hommes auraient été des cliquetis de syllabes sans signification précise et exprimant une émotion plutôt qu'autre chose : il en trouve l'analogue dans certains refrains de chansons. M. Schuchardt, qui, suivant une même idée, avait d'abord comparé le parler de nos plus lointains ancêtres au chant des oiseaux, a depuis formellement répudié cette manière de voir (V. SCHUCHARDT, *Brevier*, Halle 1922, p. 221).

qui s'écrie : *le facteur !* pour dire « voilà le facteur », sont dans des conditions linguistiques et psychologiques assez différentes. Le second pourrait se servir d'une phrase plus complète; le premier en est incapable. D'ailleurs, si l'un des deux phénomènes explique l'autre, c'est bien plutôt celui de l'enfant, et il serait plus juste de dire qu'une exclamation elliptique dans la bouche d'un adulte marque un retour occasionnel aux procédés linguistiques du premier âge. Il faut donc examiner la question de la phrase monorème en elle-même, et chercher son explication psychologique sans sortir du domaine de la pensée enfantine.

Nous croyons qu'ici certaines distinctions sont nécessaires. Toutes les phrases à un seul terme ne sont pas de même nature. Il faut se souvenir de la différence établie par F. de Saussure entre la parole et la langue et aussi de celle qui existe entre le langage prégrammatical et le langage organisé.

Tant qu'on est dans le prégrammatical, donc dans la parole pure, la phrase monorème de l'enfant, son cri spontané, son geste vocal improvisé ne peut pas être autre chose que l'expression, confuse peut-être, mais directe et toute chargée d'expressivité, de ce qui remplit sa conscience, émotions, volitions ou représentations. Il n'en sera guère autrement s'il s'agit d'un cri, d'un mot expressif que l'enfant vient d'entendre et qu'il répète pour son propre compte. Comme il l'a saisi, plein de signification et de vie, il le reprend et témoigne par là qu'il fait écho au sentiment qui l'a dicté. Ces énoncés ne nous paraissent donc avoir aucun des caractères du mot. Ce sont de véritables phrases, dans ce sens que chacun d'eux constitue un acte d'expression et de communication achevé.

Mais ce qui est vrai d'un terme occasionnel ne l'est plus d'un procédé d'expression usuel adopté par l'enfant, soit qu'il l'ait appris de son entourage, soit qu'il l'ait créé de son propre fonds en normalisant certains énoncés spontanés comme cela arrive fréquemment dans le premier âge. Ici nous sommes sur le terrain de la langue, et le caractère de la phrase à un seul terme se trouve modifié en conséquence.

Le propre de la parole, c'est d'exprimer autant de pensées particulières que l'homme peut en concevoir avec toutes les nuances de sentiment qui accompagnent ces pensées. Son domaine, c'est celui de l'infinie variété. La langue, elle, ne peut opérer qu'avec des valeurs générales, fixes et en nombre limité. C'est du moins une tendance qui lui est inhérente ; l'existence d'un système de signes n'est possible qu'à ce prix. Donc, quand le terme qui fait phrase devient usuel, il faut nécessairement qu'il prenne une valeur plus large, abstraite des cas particuliers où il a été employé et qui lui permettra d'être utilisé à l'avenir dans des cas multiples et nécessairement divers. Ainsi l'exclamation *aïe !* en entrant dans la langue a pris non seulement une forme fixe stéréotypée (c'est là un aspect du phénomène linguistique dont nous n'avons pas à parler), mais aussi un sens abstrait : elle exprime — quoique dans certaines limites — la douleur physique en général. Telle qu'elle est, on la voit surgir dans des occasions variées avec toutes sortes de nuances accessoires de signification et par conséquent aussi d'intonation. Dans chacune de ces exclamations particulières on a le droit de distinguer par l'analyse deux choses : un fait de langue, qui est l'emploi d'une interjection connue avec la valeur que l'usage lui confère, et un fait de parole, qui est la signification entière, émotion et pensée que le sujet parlant attache à cette interjection dans le cas donné. Or, on pourra faire la même analyse à propos de tous les monorèmes usuels d'un enfant, et on aurait pu la faire de tous ceux qu'a dû présenter le langage primitif de nos ancêtres.

L'exemple que nous venons de citer est relativement simple parce qu'il s'agit là d'un terme qui est devenu élément de langue sans perdre son caractère de phrase. Nous voulons dire que *aïe*, comme toutes les interjections, représente l'expression achevée d'un état d'âme. Il n'a pas besoin de se combiner avec autre chose pour faire une communication complète. Mais cet exemple ne donne pas une idée suffisante de ce qui se passe dans beaucoup d'autres cas, infiniment plus nombreux. En effet, les termes du même genre que *aïe* n'occupent qu'une

petite place dans notre vocabulaire. Ce sont, à côté des interjections, des expressions correspondant à quelque situation banale comme : *merci, oui, non, pardon, bonjour*, etc. Ce n'est pas avec cela qu'on peut constituer un idiome, et la plupart des termes qui ont passé de la parole dans le langage organisé ont dû, pour s'adapter à leur nouveau rôle, subir une transformation de plus.

Prenons un nouvel exemple. Ce sera, si l'on veut, le vocable *bobo*, dont nous allons essayer de reconstituer l'histoire. Nous ne nous avançons peut-être pas trop en supposant qu'à l'origine, dans la parole, il a représenté le geste de celui qui souffle sur un doigt malade comme on a coutume de le faire avec les enfants. Pris « à l'état naissant », pour ainsi dire, il a donc pu représenter quelque chose comme : « Vois-tu, je souffle sur ton doigt pour ôter ton mal. » Repris par un bébé au tout premier stade du langage, il sera volontiers exclamatif et impératif et voudra dire : « Oh, comme j'ai mal ! Souffle sur mon doigt ! » Mais dans l'usage courant il n'a plus, ni pour l'adulte ni pour l'enfant, les caractères propres à une phrase. Son sens en se généralisant s'est détaché des conditions d'une communication déterminée ; il ne se rattache plus à une situation quelque banale qu'elle soit, mais seulement à une émotion, à une représentation, tranchons le mot, à une idée qui était dominante dans les situations données : l'idée de la douleur. Tandis que *aïe* resté exclamatif est dans la langue, comme Wundt le dit si justement, un « équivalent de phrase », *bobo*, de même sens, mais de fonction plus générale, ne représente plus virtuellement qu'une idée, un élément dans l'acte de communication. Ce qui était phrase est devenu mot.

La langue en se faisant un vocabulaire crée donc avant tout les signes d'idées. Nous savons bien que cela ne va pas tout seul. Nous ne nous représentons pas, en particulier, l'évolution du langage enfantin comme une transformation, pour ainsi dire automatique, des premiers énoncés monorèmes en une collection de termes correspondant à des notions abstraites bien définies et bien distinctes. L'enfant reste longtemps esclave

des circonstances dans lesquelles il acquiert les termes de la langue. Ses associations sont parfois surprenantes, sa capacité d'abstraire est bien faible, les facteurs émotifs jouent un rôle déterminant dans sa pensée. On a noté à travers combien d'hésitations et de caprices le jeune apprenti du langage parvient à attacher aux vocables des sens à peu près correspondants à ceux que nous y attachons. (1) Mais quels que soient les embarras de la route, la direction est nettement tracée : les mots et les idées se cherchent et finissent, que bien que mal, par se trouver. Il n'a pas pu en être autrement à l'origine.

Avant d'avoir dépassé la phase du parler par monorèmes, si l'on nous permet cette expression commode, l'enfant dispose donc déjà de termes d'idées. Il exprime par un seul et même mot toutes sortes de phrases dont les sens, d'ailleurs absolument divers, présentent une idée commune : celle du mot employé. « Bobo » voudra dire : « j'ai mal », « il a mal » etc. etc. Ou si l'on veut des faits concrets, observés sur le vif, voici un enfant pour lequel « Monmon » représente l'idée de son frère aîné Edmond. Ce seul terme lui servira à dire, suivant la circonstance et avec gestes appropriés : « Voici les pantoufles d'Edmond » — « Donne-moi les billes d'Edmond » — Ou encore « Edmond me taquine » (2).

En conclusion, si nous ramenons l'expression linguistique par monorèmes usuels à ce qui est nécessairement son type général, nous pouvons la définir comme suit : *acte de parole par lequel une pensée est exprimée avec l'aide de toutes les ressources de l'expression spontanée (circonstance, geste, mimique, intonation) en se servant d'un signe d'idée emprunté à la langue.*

Notons que nous offrons ici une solution à une question souvent posée. Après qu'on s'est rendu compte, selon une formule répétée depuis lors à satiété, que « la phrase précède le mot », on s'est demandé comment le mot était né de la

(1) MEUMANN, *Die Sprache des Kindes*, Zurich 1903, p. 60.

(2) O. BLOCH, *Les premiers stades du langage des enfants*. *Journal de Psychologie*, 1921, XVIII, p. 712.

phrase. On a cru qu'il apparaissait avec la phrase à deux termes, qu'un terme qui jusqu'alors avait fait phrase changeait de nature et devenait mot dès qu'il se trouvait associé avec un autre dans un énoncé unique (1). On a pu penser aussi que le mot était le produit d'une segmentation, et que la phrase primitive n'était peut-être pas nécessairement un monosyllabe (2). A ces vues nous opposons l'opinion que le mot appartient essentiellement à la langue, et que le passage de la phrase au mot se fait dans la phrase monorème elle-même quand le terme employé devient dans l'usage un signe d'idée. Il ne faut donc pas confondre le problème de l'origine du mot avec celui qui concerne la genèse des phrases à deux termes. Nous nous occuperons de cette seconde question dans un chapitre suivant. Cependant, avant de quitter la phrase monorème, nous pouvons tirer de sa définition ci-dessus posée d'autres définitions qui serviront de base à tout ce que nous construirons dans la suite.

L'enfant qui émet une phrase monorème n'est pas conscient de la genèse de son expression ; si son acte est volontaire, il n'est point calculé, et l'expression jaillit spontanément avec la pensée à communiquer. Il n'est pas non plus facile de dire par quel processus celui qui entend cette phrase parvient à la compréhension plus ou moins adéquate de ce que l'enfant veut dire. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une intuition aussi spontanée que l'expression l'a été. Cependant, parmi les facteurs qui entrent en jeu dans la parole et qui en assurent la compréhension, il est possible d'établir des distinctions et un classement.

Entre tous ces facteurs les circonstances données jouent la plupart du temps un rôle absolument déterminant. La phrase de l'enfant se rapporte à la situation où il se trouve, à celle de son interlocuteur, aux personnes ou aux objets présents, à ce qui

(1) C'est l'idée que nous avons émise nous-même dans *Programme et Méthodes*. On trouvera une thèse analogue dans NOREN, *Einführung in die wissenschaftliche Betrachtung der Sprache*, Trad. Pollak, Halle 1923, p. 234.

(2) Voir note page 9.

vient d'être dit, aux idées présentes dans l'esprit de l'enfant, à celles dont il peut supposer la présence dans l'esprit des autres. Tout cela constitue un contexte en dehors duquel le monorème serait sans support dans la réalité et sans signification précise. Mais quelle que soit l'importance de ce premier facteur, il entre pour zéro dans le fait de parole considéré comme un acte. Il en est le milieu nécessaire, mais il n'est en rien acte lui-même.

Quant à ce qui exprime l'état affectif du sujet parlant : gestes, mimiques expressives, intonations, etc., ces choses occupent en général une position assez voisine des circonstances. La psychologie nous enseigne qu'elles émanent naturellement des émotions. Elles en sont le symptôme avant d'en être le signe, et si l'enfant est en colère ou effrayé, les marques extérieures de ces émotions sont données avec elles comme un fait. Il est vrai que le progrès du langage consiste justement à employer ces réflexes expressifs comme des signes, à exagérer volontairement des gestes ou des cris émotifs dont on désire que l'entourage s'aperçoive. Quand un enfant pleure pour qu'on s'occupe de lui, on dit qu'il joue la comédie. Il transpose en effet ce qui est fourni par la nature dans le domaine de l'artifice. Mais la transition est insensible, et si loin qu'on aille dans cette direction, les facteurs émotifs de la parole plongent toujours leurs racines en dehors du langage, dans la nature, c'est-à-dire dans les données de fait propres à chaque circonstance.

Considérons maintenant les cas où le geste ou le cri traduisent non pas une émotion, mais une représentation ; dans la pensée à exprimer l'enfant s'attache moins à la manière dont son être est affecté qu'à l'objet qui l'ébranle, et le facteur intellectuel prédomine. Ici nous avons affaire déjà à une action proprement dite ; à la volonté de communiquer vient s'ajouter celle de se représenter les choses, de concevoir des idées. Il n'y a pas d'intelligence active sans effort, et il est certain qu'un geste imitatif ou descriptif demande plus d'initiative qu'un réflexe émotif. Nous savons bien qu'ici encore la nature fournit les premiers éléments de l'acte, qu'il y a des paroles ou des gestes en écho qui paraissent de nature presque toute physiolo-

gique. Et pourtant, s'il s'agit de degrés, nous croyons pouvoir affirmer que dans ce domaine on s'élève plus vite et plus haut sur l'échelle de l'expression calculée. Nous dirons aussi que ces signes de représentation demandent de la part de celui qui doit les interpréter un plus grand effort d'intuition divinatrice.

Continuant à gravir cette échelle, qui nous conduit de la circonstance, où l'activité du sujet parlant n'entre pas en ligne de compte, jusqu'à ce qu'il y a de plus actif dans la parole, nous arrivons au signe usuel d'idée, c'est-à-dire à l'élément conventionnel de langue tel que nous l'avons défini plus haut. Ici l'association naturelle de la chose à exprimer avec son signe nous abandonne. C'est un jeu d'associations arbitraires qui fonctionne, et ces associations, créées par une série d'opérations intellectuelles, d'interprétations et d'adhésions, ne peuvent être réveillées et utilisées que par quelque intervention des mêmes forces intelligentes qui ont présidé à leur formation. Sans doute la langue tient de trop près à la vie pour ne pas s'imprégner d'éléments affectifs, et, dans la mesure où elle est affective, elle tend à devenir — par habitude — un réflexe de notre sensibilité (qu'on pense aux interjections et aux jurons). Mais il ne faut pas exagérer l'importance de cet élément, à tout prendre secondaire. Le propre de la langue, c'est de servir à la communication par le moyen des idées. En effet, sans l'expression assez précise des idées, il n'y a pas de communication pratiquement efficace. L'emploi du mot, tel que nous l'avons défini, est donc normalement un acte de volonté intelligente. C'est sur le choix de ce mot que porte l'effort. Guidé par une intuition sûre, le sujet parlant, qui ne cherche pas seulement à extérioriser ce qu'il sent, mais qui veut agir sur un sujet entendant, va chercher l'idée dont l'expression jointe aux autres ressources de la parole assureront à son acte le maximum d'intelligibilité. Tout le reste, mimique, geste, intonation, n'est relativement à cet acte que l'accessoire. Certes, cet accessoire n'est pas négligeable, bien au contraire, mais il est comme l'entourage naturel de l'acte central, qui est l'émission du mot.

Si l'on veut bien admettre cette thèse, on nous permettra de donner les définitions suivantes que le lecteur acceptera provisoirement comme *définitions de termes*, c'est-à-dire telles quelles. Leur bien fondé comme définition d'idées apparaîtra, nous le croyons du moins, quand on verra le parti qu'on en peut tirer.

Nous disons donc : *Dans l'acte de communication monorème normal, les circonstances données représentent le SUJET par excellence de la phrase, et le mot, le signe linguistique usuel, est son PRÉDICAT.* Quant aux éléments naturellement expressifs du geste ou de la mimique, ils jouent un rôle intermédiaire (en général analogue à celui du mot relativement aux circonstances, et analogue à celui des circonstances relativement au mot), rôle que l'analyse psychologique pourrait dans chaque cas définir plus exactement et qui variera d'ailleurs sensiblement d'une phrase à l'autre.

CHAPITRE II

LA PHRASE A DEUX TERMES ET LES TROIS RAPPORTS FONDAMENTAUX

§ 1. — Coordination,

Comment passe-t-on de la phrase composée d'un seul terme à la phrase à deux termes? A cette question on peut répondre d'une façon certaine : cela se fait par la synthèse de deux monorèmes juxtaposés (1).

Voici un enfant encore très jeune (545 jours) (2), qui a l'habitude de désigner par l'exclamation *a-a* tout ce qui attire son attention et provoque son admiration. Il montre le plancher qu'Anna, la bonne de la maison, vient de laver et il dit : *A-a, Anna*, soit à peu près : « regardez cela, c'est Anna qui l'a fait ». Il s'agit donc de deux phrases distinctes, mais qui sont rapprochées parce que dans leur ensemble elle font une unité de communication. La même circonstance les fait jaillir coup sur coup l'une après l'autre.

Cette juxtaposition dans une unité dont l'esprit a conscience sans pouvoir en déterminer plus exactement la nature, c'est le principe de la coordination. *A-a* et *Anna* sont coordonnés parce que vis-à-vis de leur sujet commun, la circonstance, ils

(1) SCHUCHARDT, *Brevier*, pp. 209 et 232.

(2) Cet exemple et plusieurs des suivants sont empruntés à IDELBERGER, *Hauptprobleme der kindlichen Sprachentwicklung*, thèse de Zurich 1904. Ils se rapportent à un enfant de langue allemande. Nous accompagnons chaque exemple de l'indication de l'âge en jours entre parenthèses.

font un tout psychique, et qu'aucune interprétation logique de cette unité n'est encore intervenue. La coordination est le premier des rapports fondamentaux que nous rencontrons, et chacun sait la place considérable que ce rapport occupe dans la structure de nos phrases. Sans doute, comme nous allons le voir, une quantité de ces coordinations primitives font place, avec le progrès de la pensée et de l'expression, à des rapports plus étroits où ce qui n'était que juxtaposé devient un agencement logique. Dans le cas particulier qui nous occupe, par exemple, l'ensemble coordonné : *A-a, Anna* change de caractère dans une phrase comme : « voyez ce qu'Anna a fait » ou dans : « c'est Anna qui a fait cela ». Mais toutes les coordinations ne sont pas destinées à être remplacées par des agencements de cette sorte, et ceci pour deux raisons. La première, c'est que, comme l'expérience nous le montre à chaque instant, nous parlons le langage de la vie et nous n'aimons pas à compliquer l'expression de notre pensée plus que cela n'est pratiquement nécessaire. Les formes de phrases plus simples font souvent mieux notre affaire que les constructions grammaticales d'une logique serrée. Nous disons : *Il pleut, je reste*, pour exprimer implicitement ce qui serait plus exactement exprimé par : « puisqu'il pleut, je reste ». L'autre raison, c'est qu'il y a une quantité de cas où l'esprit ne peut saisir entre deux idées associées qu'un rapport tout à fait empirique et contingent. Un simple contact dans l'espace ou le temps, une simultanéité fortuite dans la conscience ne donnent lieu à aucun rapport logique, et l'unité qui en résulte demeure de pure coordination. Voilà pourquoi, en tout état de cause, le rapport coordinatif conserve sa place et sa fonction nécessaires dans la pensée et dans la phrase. Une petite fille résume l'histoire de son dîner en disant : « *Jus, cola, pain, œuf, tout ça* » (ll. 11.5) (1). Il serait

(1) Cet exemple et quelques autres sont empruntés à CRAMAUSEL, *Le premier éveil de l'intellect de l'enfant*, 2^{me} édit., Paris 1911. On les distinguera des autres par le fait que la langue de base est le français et parce que l'âge est indiqué en années, mois et jours.

difficile d'exprimer la même idée grammaticalement autrement que par une énumération de termes coordonnés : « J'ai mangé du jus, du chocolat, etc. » L'unité de l'ensemble apparaît dans le terme final qui le résume : *tout ça*.

§ 2. Subordination logique

Comme il vient d'être dit, tous les ensembles psychiques analysés dans leurs parties n'en restent pas à la simple coordination. Derrière le rapport extérieur de coexistence, l'esprit peut découvrir un rapport logique qui fait des deux éléments en présence les parties corrélatives d'un tout. C'est alors qu'apparaît un agencement dans lequel l'un des deux termes se subordonne pour faire avec l'autre non pas une unité de simple perception ou constatation, mais une unité conceptuelle, selon telle ou telle des catégories de notre pensée.

Comme toujours, quand il s'agit des phénomènes de la parole, nous pourrions constater ici une infinie variété de cas ; tout est dans ce domaine nuance et fait particulier. La subordination logique se détache de la coordination pure par étapes graduées et elle peut se développer vers des types psychologiques divers avec tous les intermédiaires possibles entre eux. Cependant il paraît que, parmi cette variété extrême de cas, il est possible de retenir ceux où la subordination est mieux marquée et qui paraissent réaliser plus nettement certains types psychologiques. Deux de ces cas nous retiendront, qui sont, si nous ne nous trompons pas, particulièrement intéressants. Ils sont en effet dans la parole les archétypes de deux institutions grammaticales essentielles. Si cette vue n'est pas erronée, nous tenons avec les définitions de ces deux cas la clef de tout le problème de la syntagmatique des idées dans nos langues.

A : PRINCIPAL ET COMPLÉMENT. — Deux termes coordonnés dans une phrase restent dans le débit comme dans la pensée extérieurs l'un à l'autre et sans contact véritable. L'unité de la pensée les rapproche sans rien supprimer de leur dualité. Cela

revient à dire qu'il y a entre eux une certaine pause, une rupture du débit, quelque légère qu'elle soit ; toute énumération se fait par termes distincts, en prenant cet adjectif dans son sens étymologique.

Si ce principe est admis, il en résultera que, dans la parole, lorsque deux termes successifs qui apportent chacun une idée particulière s'énoncent d'un seul trait, c'est l'indice certain que la dualité des termes s'est effacée dans une unité supérieure. Cette unité peut être, il est vrai, quelquefois coordinative. C'est ce qu'on voit dans certains composés comme ceux du type sanscrit *tandrādityau* « la lune et le soleil ». Sans ôter rien à chaque terme de sa valeur individuelle la langue les a réunis dans une synthèse verbale pour désigner l'idée globale du couple. Cela ressemble à une raison sociale qui comprend plusieurs noms. Nous disons en effet d'un seul trait : *Dupont et Durand* parce que, bien que le nom de chaque associé ait sa raison d'être, c'est l'ensemble seul qui compte (1). Mais cette composition coordinative n'est ni très fréquente ni très importante. Si, dans la parole, une quantité d'énoncés à deux termes n'en font plus qu'un dans le débit, cela provient le plus souvent du fait qu'une unité supérieure d'ordre logique est intervenue. Les deux parties de l'énoncé sont devant l'esprit comme les éléments corrélatifs d'un seul acte d'idéation étroitement unis par leur subordination logique. Le langage enfantin nous offre une quantité de phrases à deux termes qui répondent à cette définition.

Un papa saisit la jambe de son gamin en lui demandant : Qu'est-ce que c'est ça ? Réponse : *Bub bei* (569), « c'est la jambe de bébé ». L'autre enfant qui, en voyant un morceau de bois,

(1) Nous ne pensons pas ici à des expressions locutionnelles telles que nos termes français : *sain et sauf, poivre et sel*, etc ; il y a eu là une synthèse et les mots ainsi réunis ont perdu dans l'ensemble sémantique tout ou partie de leur valeur individuelle ; ce sont des équivalents de mots simples. Par contre les groupes comme : *parents et enfants, jeunes et vieux*, etc., rentreraient dans la catégorie des composés coordinatifs.

dit : *Canne Jean* (1.10.1) ou qui explique à sa maman : *Bobo cou* (1.10.10) ne parle pas autrement. Quelques semaines auparavant il n'aurait articulé qu'un des deux termes, ou il les aurait dits successivement ; avec le développement de la pensée et du langage il en vient à dire son idée tout d'une haleine.

Quelles sont les conditions qui permettent l'apparition de tels énoncés ? Il faut, semble-t-il, que rien, dans la situation qui motive l'énoncé, ne vienne détourner la pensée de l'unité logique dans laquelle les deux termes de l'unité sont impliqués. Il faut pour cela que, différents par le sens et ayant chacun leur rôle logique, ils remplissent ensemble une seule fonction dans l'acte de communication. En d'autres termes il faut que l'idée complexe exprimée par la phrase dirème soit le prédicat d'un sujet donné. Ce sujet ce sera, comme nous l'avons expliqué plus haut, la situation éclairée plus ou moins par le geste ou la mimique. N'est-ce pas le cas ici, puisque l'enfant qui dit : *Bub bei* ne fait que répondre à une question et à un geste démonstratif ? Le sujet de *Canne Jean*, c'est le morceau de bois qui est devant les yeux de l'interlocuteur et que montre celui qui parle. Quant à *Bobo cou*, toute la pantomime et la mimique qui l'accompagnent montrent sans doute assez que l'enfant parle de lui-même. Dans de telles circonstances rien ne vient s'interposer entre les deux termes d'une idée dont la totalité est le prédicat du discours. Le sujet parlant la saisit dans son ensemble par une vue tout intellectuelle et il établit entre ses termes la subordination qui convient sans tenir compte d'autre chose que des exigences de sa pensée.

Dans cet ensemble, articulé d'un seul mouvement comme il est pensé en un seul acte synthétique, les deux parties corrélatives sont également nécessaires à la fixation de l'idée, chacune à sa place : *bei* sans *Bub* serait incomplet, *Bub* sans *bei*, manquerait de support logique et par conséquent de sens. L'idée complète à exprimer, c'est « la jambe de Bébé », et l'accent prédicatif qui règne sur l'ensemble s'attache aussi bien à une partie qu'à l'autre. En résumé une telle phrase à deux termes ne diffère du monorème que par la complexité de l'énoncé.

Comme le monorème une telle phrase a besoin de l'appui des circonstances, par là elle appartient au langage de la vie ; elle exprime une réaction du sentiment et de la pensée que quelque occasion provoque. Spontanée dans son ensemble, elle a dans sa construction intérieure quelque chose de plus intellectuel que le monorème, auquel elle ressemble par tout le reste ; elle correspond à un stade plus avancé du développement de la pensée, elle suppose la faculté de concevoir et d'exprimer des idées complexes. C'est pour cela qu'elle n'est, somme toute, — si l'on considère ses cas bien caractéristiques — pas très fréquente dans le langage du premier âge (un an et demi à deux ans). On la voit cependant apparaître assez souvent quand l'enfant emploie des termes appropriés à l'expression de déterminations très générales, comme par exemple une particule ou une formule de négation ; ainsi : *Pas mena*, « je ne veux pas me promener » (1.9.7), ou : *A plu lai lai*, « il n'y a plus de lait » (1.9.21). Ce sont là des modificateurs d'idées, des sortes d'indices qui provoquent tout naturellement des énoncés de notre type. Citons encore cette phrase très originale : *Tien moi*, « c'est le tien de moi », « c'est le mien » (1.11.28).

Dans un autre travail (1) nous avons montré que de tels dirèmes étaient les prototypes de certaines phrases grammaticales appelées par nous des *phrases-idées*, et nous avons montré quelle place les énoncés de ce genre occupent dans le langage. Nous en rencontrons quand nous lisons : *entrée interdite* sur une porte — qui sert ici de sujet —, ou quand nous trouvons intercalé dans un récit, au moment de quelque péripétie, une incidente comme : *surprise de l'assistance* ou : *consternation générale*.

Ces phrases-idées ont pour caractéristique au point de vue grammatical d'être composées d'un terme déterminé et d'un déterminant ou, comme nous le dirions plutôt, d'un *principal*

(1) *Les deux types de la phrase*. Mélanges offerts à M. BERNARD BOUVIER, Genève 1920, p. 215.

ét de son *complément* (1). L'énoncé à deux termes que nous venons de décrire est donc, dans la parole, la forme originelle du rapport qui existe entre un substantif et son adjectif, entre un verbe et son adverbe ou son régime direct, et d'une façon générale, entre deux termes exprimant une idée complexe par la subordination d'un caractère spécifique à un terme générique : *la maison blanche, boire avidement, boire de l'eau*, etc.

En ce qui concerne l'ordre de subordination des deux termes en présence, nous nous sommes contenté de dire plus haut (p. 23) que cet ordre de subordination s'établissait selon les seules exigences de la pensée. On trouvera plus loin quelques considérations à ce propos. Ce n'est pas encore le moment de les présenter, et nous nous bornerons à deux remarques toutes négatives. La première, c'est qu'il n'y a pas une logique intérieure de l'idée totale qui soit donnée avec elle et qui nous impose une certaine manière de subordonner ses composantes. Pour nous en tenir à un seul exemple, il n'est pas sûr *a priori* que *bobo cou* veuille dire : « j'ai mal au cou » et que le second terme soit le complément du premier ; cela pourrait signifier aussi « j'ai le cou malade », ce qui au point de vue du sens total revient au même bien que l'ordre de subordination soit inverse. L'autre remarque portera sur ce fait que l'ordre de succession des termes n'est pas non plus dans un rapport nécessaire avec leur rôle logique. Etant donné un principal et un complément, le dirème peut être aussi bien *Principal Complément* que *Complément Principal*. Dans nos langues, c'est tantôt

(1) Ces termes paraissent préférables à ceux de « déterminé » et « déterminant » parce que l'emploi qu'on est obligé de faire du mot *détermination* quand il s'agit de la structure formelle de la phrase et du mot pourrait provoquer des confusions et des malentendus. Par exemple on dira que, dans la série verbale : *je marche, tu marches, il marche*, le pronom personnel ajoute une détermination à l'idée du verbe, celle de la personne, exactement comme les désinences de *ambulo, ambulas, ambulat*, en latin. Or, il est évident que le rapport du verbe à son sujet conjoint ou du thème de flexion à sa désinence n'ont rien à faire avec le rapport logique et grammatical dont nous parlons ici.

l'un tantôt l'autre de ces deux ordres qui prévaut. Là où nous disons *cou malade*, l'allemand dit *kranker Hals*. Ces deux ordonnances, indifférentes au point de vue logique, ne le sont pas au point de vue psychologique. La première est plus analytique, elle représente une pensée plus intellectualisée et mieux adaptée aux besoins de la communication ; l'esprit de l'auditeur est conduit de l'idée plus générale de *cou* à l'idée plus précise de *cou malade*. L'autre, qui met la détermination devant, a quelque chose de synthétique ; comme l'esprit de celui qui conçoit la pensée, elle va du particulier, du caractère spécifique, à l'idée du genre ; il s'agit donc là d'un langage plus subjectif et moins propre à la communication, mais peut-être plus expressif. Ces deux observations nous montrent que l'ordre de subordination logique des termes, qui n'est donné ni dans les idées mises en présence ni dans leur ordre de succession, reste nécessairement entièrement implicite dans le dirème prégrammatical. Il n'a qu'une existence virtuelle dans l'acte de pensée et d'expression ; il dépend de facteurs psychologiques qui échappent à peu près, totalement à l'observation et à l'analyse, et cette virtualité ne produira des effets constatables qu'au moment où certaines formes grammaticales, certains procédés syntagmatiques viendront lui donner un corps.

B. SUJET ET PRÉDICAT. — Mais il y a une autre manière d'unir deux termes corrélatifs en une seule phrase. Dans le langage des enfants on rencontrera des cas beaucoup plus nombreux où l'unité logique de deux termes réunis dans un acte de communication se manifeste tout différemment. La phrase se divise en deux monorèmes bien distincts, en deux actes successifs comme dans la coordination, seulement ce ne sont plus des éléments semblables entre eux, mais des termes hétérogènes ayant chacun leur caractère et leur fonction propre.

Deux types de phrases particulièrement fréquents dans le langage des enfants nous fourniront des exemples probants de ce que nous avons en vue. Il s'agit des dirèmes qui comprennent un vocatif ou un démonstratif. L'enfant s'approche le matin du

lit de sa maman et lui dit : *Mama, obba ! obba !* « maman lève-toi, lève-toi ! » (457). A un autre moment, il chasse une mouche du geste : *Mütsch, ada !* « mouche, va-t-en ! ». (571). Un autre appelle son père à souper : *Papa, pé* (1. 5. 51). Le cas est des plus communs, et les exemples se récoltent à la poignée. Mais voici après l'emploi du vocatif celui du démonstratif : Bébé se penche pour regarder sous un meuble où la veille il a vu une souris : *Da, Mau*, « il y avait » ou « il y a ici une souris » (544). *Grand, là* dit un autre en montrant une bouteille encore presque remplie ; cela veut dire : « il reste beaucoup de tisane » (1. 11. 13).

On voit assez combien de telles phrases diffèrent de celles que nous avons étudiées précédemment. Non seulement les deux termes restent distincts comme deux actes — et cette distinction nous l'avons tout naturellement marquée par la virgule —, non seulement les deux termes ne sont pas de même nature, puisque l'un des deux, démonstratif ou impératif, porte un caractère psychologique spécial, mais encore on peut assez facilement constater une notable différence d'importance et d'accent entre ces deux parties de la phrase. Il est de toute évidence qu'au point de vue de la communication le vocatif ou l'impératif ne sont là que pour éveiller ou diriger l'attention du sujet qui entend. La communication proprement dite se fait par le terme qui accompagne ; c'est un ordre : *obba ! ada !* ou *pé !* ou c'est l'énoncé d'une idée : *Mau* ou *grand* ; et c'est là qu'est le véritable *prédicat*.

-Et maintenant, si nous plaçons l'autre terme entre ce prédicat et la circonstance, qui est selon la définition posée le sujet de la communication, il n'est pas difficile non plus de remarquer qu'il a un rapport étroit avec ce sujet. Ce n'est pas la circonstance qui s'oppose à la phrase, mais c'est l'ensemble de la circonstance plus un impératif ou un démonstratif qui s'oppose au prédicat. En effet, l'impératif crée un rapport d'interpellant à interpellé entre deux personnes présentes, il modifie ou précise une situation déjà donnée. Il en est de même du démonstratif ; s'il n'apporte rien de nouveau dans les faits, il restreint et délimite un champ d'observation. il établit ainsi une base plus efficace

pour la communication à faire. On remarquera d'ailleurs que le démonstratif et l'impératif tiennent de très près à la mimique et au geste et sont par là, comme il a été exposé ailleurs, plus voisins des éléments spontanés du langage que le signe linguistique d'une idée pure. Faisant partie du sujet psychologique de l'énoncé, le vocatif ou le démonstratif s'opposent donc au prédicat et — si nous ne tenons compte que des éléments linguistiques de la phrase — *ils constituent le sujet de la phrase*, en prenant, bien entendu, ce terme de sujet dans le sens large et psychologique défini plus haut.

Cependant ce n'est pas l'affectivité en soi qui fait le sujet, c'est le fait d'appartenir à la circonstance que présuppose le prédicat. Est sujet tout acte distinct et accessoire qui, dans l'intention de celui qui parle, soutient l'énoncé principal. Un nouveau cas typique va nous montrer un terme d'idée pure servant de sujet. Il s'agit d'une réponse à une question. *Wo sind die Kühe ?* « où sont les vaches ? » demande le père — *Kuh dall*, « les vaches sont à l'écurie », lui est-il répondu (533). Le mot *Kuh* est repris pour marquer qu'il s'agit d'une réponse ; c'est donc, encore ici, une simple précision, à la rigueur superflue, qui accompagne la réponse proprement dite, le prédicat *dall*. Le cas n'est pas très différent quand l'enfant parle d'une chose qu'il voit et que d'autres voient avec lui, s'il nomme la chose au moment où il veut en parler. C'est probablement ce qui s'est passé avec l'énoncé : *Minet, coucou*, « le chat se cache derrière le volet » (1. 11. 27). L'entourage donne le point d'appui indispensable à l'intelligence de la phrase, mais celui qui parle précise, en la nommant, l'idée qui l'intéresse dans cet entourage et place ainsi un terme sujet à côté du terme prédicatif.

Or l'importance de ce type de phrase est immense, et cela tient au développement qu'il peut prendre, à la virtualité qui est en lui. *Le terme sujet*, en effet, *en tant qu'il est un appoint apporté aux circonstances et aux autres éléments extralinguistiques, est par là même un commencement de libération à l'égard des circonstances* et de tous les autres éléments du même ordre. Il suffira de tirer de cette nouvelle ressource, tout ce qu'elle peut donner

pour libérer la langue de tous les facteurs de l'expression qui lui sont étrangers. Le sujet énoncé peut devenir à lui seul la circonstance qui porte et qui justifie le prédicat. L'enfant sait déjà de bonne heure user de ce procédé ; grâce à lui il peut exprimer des idées relatives à des faits distants, passés, futurs ou imaginaires ; sa pensée et avec elle sa parole se fait libre, elle se détache du contact étroit avec le moment présent. *Papa allé* (1. 7. 21) peut être dit par un enfant qui constate simplement et spontanément l'absence de son père, et quand Bébé tout seul dans son coin raconte à sa poupée : *Mama ada, baba ada, ama ada, Bub bei der,* « Maman est partie, papa est parti, grand-mère est partie, Bub est avec toi » (557), il fait une série de phrases ayant chacune son sujet, et son prédicat et dont la dernière seule se rapporte à la réalité qui l'entoure.

Me promenant dans la rue avec une autre personne, je puis lui dire à brûle-pourpoint, selon la pensée qui m'occupe : *Napoléon est mort à Sainte-Hélène, ou : Les œufs vont renchérir.* Il y aura peut-être un moment de surprise, mais ma phrase, quelle qu'elle soit, apportant son sujet avec elle, sera comprise. La proposition à sujet autonome et à prédicat, la *phrase-pensée*, si l'on nous permet cette expression pour l'opposer à la *phrase-idée* de plus haut, est par conséquent la forme d'expression propre à une intelligence libre, qui travaille avec des éléments tirés de son propre fonds, sans aucun rapport immédiat avec les ébranlements occasionnels des sens ou de l'affectivité. Tandis que, sans sujet, la phrase ne répond qu'à certains besoins, les plus immédiats de la vie, elle devient avec son sujet un instrument de communication infiniment plus efficace non seulement pour des pensées toutes spéculatives et sans importance pratique directe, mais aussi et surtout pour toutes celles où il y a prévision, intervention, initiative. L'homme, se dégageant avec elle de la circonstance, la domine, et cela est, au point de vue de la vie elle-même, d'une importance primordiale. Si l'acte de communication est avant tout un acte intellectuel, et si c'est par l'intermédiaire de l'intelligence que les hommes mettent en commun d'une manière vraiment utile

leurs sentiments, leurs idées et leurs volontés, la phrase-pensée est par excellence le type de la communication. Elle est d'avance aussi, il faut le remarquer, l'instrument indispensable à la langue écrite, puisque le propre de l'écriture, c'est justement de détacher l'expression de la vie et d'exprimer ce qui doit pouvoir être compris en tout lieu et en tout temps.

Voilà pourquoi, dans le développement syntaxique de la langue comme instrument de pensée et de communication, le type de la phrase-idée ne joue qu'un rôle secondaire, tandis que celui de la phrase-pensée, c'est-à-dire de la phrase à sujet et à prédicat, est devenu le principe générateur, l'organe central de tout le mécanisme grammatical.

Il est vrai que de modification en modification la phrase à sujet et à prédicat dont on vient de voir les divers types successifs a beaucoup changé de nature. Y a-t-il encore quelque chose de commun entre le dirème enfantin : *Mama, obba !* et une phrase exprimant une idée tout objective comme : *Napoléon mourut à Sainte-Hélène ?* Nous avons essayé de le montrer, mais cet élément commun n'empêche pas qu'il y ait des différences, et il nous faut revenir en arrière pour mieux considérer les changements intervenus.

Nous avons insisté plus haut (p. 27) sur la différence de fonction et sur la différence d'accent psychologique qui distingue le sujet du prédicat. Evidemment, au fur et à mesure qu'on se détache de la vie pour entrer dans le domaine de l'idée pure, ces différences tendent à s'atténuer. Dans la phrase : *Kuh dall*, le mot *Kuh* était sujet parce qu'il reprenait l'idée de la question ; mais c'était en soi une simple idée objective au même titre que *dall*, qui lui servait de prédicat. En effet dans tout ceci il s'agit de question que de fixer un fait « les vaches sont à l'écurie ». Qu'on suppose maintenant qu'on ait affaire à la même pensée prise dans un autre contexte ou sans contexte, l'idée de *Kuh*, « les vaches », ne se rattachant plus à une question, n'aura plus le même caractère psychologique, et il sera très arbitraire de lui attribuer une intonation et une importance autres que celles du prédicat *dall*, « sont à l'écurie ». En

réalité, si nous rapprochons ces deux idées dans toute leur nudité logique « vaches » et « écurie », cela peut signifier aussi bien : « les vaches » (sujet) « sont à l'écurie » (prédicat) que : « dans l'écurie » (sujet) « il y a des vaches » (prédicat). Ces deux termes sont encore, si l'on veut, réciproquement sujet et prédicat l'un de l'autre.

Voilà ce que nous enseigne la logique ; mais de l'abstraction pure il convient de revenir à la vie, et là il faut reconnaître qu'*aussi longtemps qu'il y a communication, c'est-à-dire acte, il y a nécessairement un mouvement de la pensée qui va du terme admis comme base, prédonné ou présupposé, au terme d'aboutissement, donc un sujet et un prédicat.* Dans la communication tout objective et intellectuelle, ce mouvement de pensée pure et sans aucun appoint affectif se traduira par des nuances d'intonation souvent insaisissables et incontrôlables, mais la parité complète des deux termes reste un cas limite tout théorique. La distinction du sujet et du prédicat est donc un postulat de la vie, et dans le langage vivant pénétré d'affectivité, qui est le plus ordinaire, elle se laisse facilement constater.

En tous cas, abstraction faite de cette question, il reste que la phrase-pensée se divise en deux actes, que les deux termes dont la relation constitue la phrase sont opposés l'un à l'autre pour être unis dans une pensée, au lieu d'être soudés en une seule idée et une seule émission comme dans la phrase de l'autre type. Dans la parole, nous marquons cette opposition par une courte pause. La substantif sujet et le verbe prédicat sont séparés dès que le débit est lent et posé : *Les enfants dorment.* Si le débit s'accélère, la pause peut disparaître sans dommage pour la compréhension, vu l'extraordinaire facilité que nous avons à comprendre les phrases usuelles d'une langue connue. On dit : *Les enfants dorment* comme on dirait : *Les enfants dormants* ; cependant le sentiment implicite de cette pause subsiste. Nous avons lu quelque part (1) que des psychologues s'étaient préoc-

(1) Pierre BOVET, *L'Etude expérimentale du jugement*, extrait des *Archives de Psychologie*, tome VIII.

cupés de définir le jugement, d'en rechercher la nature psychologique et de dire à quel sentiment nous reconnaissons que telle idée qui nous traverse le cerveau a ou non le caractère d'un jugement. Ne pourrait-on pas pour répondre à cette question faire appel aux phénomènes du langage intérieur, et chercher le critère en question dans le sentiment de la « prédication » ? Nous entendons par là le sentiment que nous avons de poser un sujet pour passer de là à un prédicat, comme on le fait dans la phrase-pensée.

Le rapport de sujet à prédicat est-il nécessairement associé à une certaine ordonnance des termes ? Tous ceux, et ils sont nombreux, qui croient que la différence du sujet au prédicat consiste avant tout dans leur situation réciproque dans l'ordre de succession donnent par là même à cette question une réponse affirmative. Gabelenz, Mauthner, Schuchardt (2), sans parler d'autres, défendent cette idée qu'un terme nouveau est nécessairement le prédicat de ce qui précède, et que tout ce qui précède sert de sujet à ce qui va venir. Inutile de dire que nous sommes placé sur un tout autre terrain. Les auteurs mentionnés paraissent oublier que la communication de la pensée est un acte fort complexe, et qu'il n'est peut-être pas permis d'en

(1) VON DER GABELENZ, *die Sprachwissenschaft*, 2^{me} éd., p. 369, écrit : Das Gehörte verhält sich zu dem je weiter Erwarteten, wie ein Subject zu seinem Prädicate ». En énonçant ce principe, il se place au point de vue de celui qui entend, point de vue qui ici ne devrait pas entrer en ligne de compte. Il admet dans la suite que le mouvement de la pensée de celui qui parle est tout parallèle et que l'on nomme toujours dans une phrase en premier lieu l'idée qui provoque la pensée « le sujet psychologique ». Autant d'affirmations dont on peut mettre en doute le bien-fondé.

C'est encore au point de vue de l'auditeur que se place MAUTHNER quand il écrit (*Beiträge zu einer Kritik der Sprache*, 2. Aufl.) : « Ist Subject das Selbstverständliche, Prädikat das Aussagenswerte, so ist jede nähere Bestimmung, jeder Satzteil, jede Erweiterung des Sinnes, jeder Nebensatz immer wieder das Prädikat zu dem Vorausgehenden, das in dem Augenblick zum Subject geworden ist, wo wir es wissen » (III, p. 215). Et SCHUCHARDT de même : « Das Folgende ist immer Prädicat, das Vorausgehende Subject » (*Brevier*, p. 228).

classer les éléments en ne tenant compte que du facteur formel et rigide d'un rapport dans le temps. Sans doute, il est logique de nommer d'abord son sujet et d'énoncer ensuite — une fois réalisées les présuppositions nécessaires à la compréhension — le prédicat dans lequel l'acte de communication s'achève. C'est l'ordre qu'on choisira naturellement quand on voudra être clair. C'est l'ordre qui règne dans les exemples signalés au cours de cet exposé à une seule exception près, et c'est aussi l'ordre que nos langues adoptent comme normatif. Cependant l'autre ordonnance, celle qui met le prédicat devant le sujet, peut se présenter aussi et elle correspond à quelque chose de plus subjectif dans le mouvement des idées. Celui qui parle exprime d'abord ce qu'il y a de dominant dans sa pensée, le prédicat de sa communication. Il est naturel en effet, que l'idée qui occupe la première place dans la conscience écarte les autres idées et passe devant elles. Mais après l'énoncé de ce premier terme, qui est comme un monorème, le sujet parlant se ravise, et le terme sujet, articulé avec moins d'énergie, est donné à l'auditeur à titre d'explication par surcroît. Ce cas n'est pas très commun sans doute : la phrase : *grand là* (voir p. 27) en est pourtant un exemple caractéristique. En voici un autre que nous avons observé nous-même et déjà cité ailleurs : un bruit de char se fait entendre dans la rue, l'enfant attentif s'écrie : *coco, coco !* puis le bruit ayant cessé, il dit : *parti*. « il est parti », et il ajoute à demi-voix : *coco*, « c'est du cheval que je parle ». Nous reproduisons grammaticalement ce type de phrase quand nous disons : *Il est parti, le cheval*, ou plus simplement, comme l'enfant lui-même : *Parti, le cheval*. Cependant, si cette ordonnance est possible, elle appartient plutôt à la parole qu'à la langue vu son caractère affectif et spontané, et il serait imprudent de faire ici état de tous les cas où certaines langues permettent de placer le verbe devant son sujet grammatical (*entre don Carlos*, etc.). Comme nous le verrons, ces ordonnances se sont la plupart du temps fixées dans l'usage à la faveur d'une interprétation psychologique qui crée un désaccord entre la fonction grammaticale des termes et leur véritable rôle dans la pensée.

Mais voici une dernière et capitale question. Que devient le rapport logique des termes corrélatifs dans une phrase à sujet et à prédicat, c'est-à-dire dans une phrase composée de deux actes successifs dont l'un (en général le premier) est psychologiquement subordonné à l'autre ?

A première vue il pourrait sembler que la distinction établie entre le sujet et le prédicat fût tout à fait étrangère à la différence qui existe entre un principal et son complément. Cette dernière, en effet, est d'origine purement intellectuelle. L'esprit qui constate deux parties corrélatives dans une idée globale statue — pour sauvegarder à la fois l'unité et la dualité — un rapport constructif entre les deux termes. Les logiciens ont défini ce rapport en disant que le principal est plus concret et plus compréhensif, que le complément est au contraire un terme plus abstrait et plus étendu ; cette idée complémentaire jointe au principal en précise l'idée en spécifiant un caractère particulier : voici par exemple un *cheval*, c'est l'idée concrète d'une espèce animale comprenant de nombreux caractères génériques ; mais si je constate que c'est un *cheval blanc*, je précise et je restreins cette idée générique en y ajoutant l'idée, en soi plus abstraite et plus générale, de la blancheur. Le sujet parlant qui énonce le concept de *cheval blanc* fait donc entrer ses idées, du mieux qu'il le peut, dans les cadres nécessaires de l'idéation. Tout autre est le rapport de sujet à prédicat tel que nous l'avons défini. Il semble dérivé uniquement des nécessités de l'ordre pratique. Je puis parler de ce que je veux, j'en puis dire — dans les limites du bon sens — ce que je veux. C'est par un acte de volonté, inspiré par les contingences du moment, que nous attachons tel prédicat à tel sujet. La logique est ici inopérante, et pourtant elle trouve aussi son compte. Il n'est pas difficile de constater que dans la plupart des cas, pour ne pas dire dans tous, un sujet est à son prédicat au point de vue logique exactement ce qu'un principal est à son complément. Que je dise : *le cheval est blanc* ou : *un cheval blanc*, *l'oiseau chante* ou : *un oiseau chantant*, j'établis, quoique dans des conditions différentes, le même rapport d'emboîtement entre

les idées en présence. Cette parité a pu faire croire que le rapport logique de subordination qui vient d'être décrit était la base et le principe du rapport de sujet à prédicat. Telle est la thèse qu'a défendue M. Jespersen dans son essai intitulé *Sprogets Logik* (1). Mais c'est, croyons-nous, une illusion, et il est difficile d'admettre qu'on fasse dépendre un rapport créé par l'acte de communication d'une qualité qui serait inhérente aux idées prises en dehors de l'intervention du sujet parlant. Il est beaucoup plus normal de renverser les termes et de déduire les qualités logiques des idées du rôle que la volonté leur assigne dans un acte de communication. Or on peut montrer, en se plaçant à ce point de vue, que le parallélisme à première vue étonnant des deux sortes de rapports est, au contraire, tout naturel. En effet, la logique n'est pas extérieure à nous et dans les choses, elle est en nous dans ce que nous pensons à propos des choses. Elle dépend de l'angle par lequel nous les abordons, et le cadre logique n'est qu'une projection du cadre volitionnel sur le plan de l'intelligence pure. Parler d'une chose, la prendre pour point d'appui de ce que l'on va dire, c'est nécessairement lui conférer la qualité d'une réalité concrète particulière, en faire une donnée autonome qui se présente à l'esprit avec son contenu varié et, pour une part en tous cas, indéterminé. Le sujet, qui remplace la circonstance, se fait circonstance, c'est-à-dire quelque chose d'objectif et de contingent. Enoncer un prédicat à propos de ce sujet, c'est au contraire faire appel à une idée, donc à quelque chose de plus général, de plus abstrait, qui peut se dire de beaucoup de choses, et en particulier de celle dont on parle.

Cette parité des deux rapports paraîtra d'ailleurs moins surprenante si l'on veut bien se souvenir de ce qui a été dit plus haut du rapport principal-complément (p. 25). Notre logique est toujours subjective, et en réalité la liberté de donner n'importe quel rôle à n'importe quelle idée se rencontre aussi bien dans le domaine de l'idée complexe (*Principal Complément*) que dans

(1) Copenhague 1913. Voir sur le même sujet *Philosophy of Grammar* du même auteur, pp. 150 sv.

celui de la phrase autonome (*Sujet : Prédicat*). Il a déjà été question du *mal de cou*, qui n'est pas essentiellement différent de *cou malade* ; c'est la même idée abordée sous un autre angle, et ce choix est en dernière analyse affaire de volonté déterminée par l'occasion, comme lorsqu'il s'agit d'une communication en deux actes comportant un sujet et un prédicat. Sans doute il est naturel, c'est-à-dire pratique, de penser et de dire *un cheval blanc*, mais enfin *une blancheur chevaline* peut se concevoir, et tel artiste impressionniste ne se fera pas faute d'user de cette liberté. Nous connaissons *la verte fraîcheur des arbres*, pour la « verdure fraîche », *des blancheurs de colonnes*, pour « des colonnes blanches », et bien d'autres expressions du même genre (1). D'ailleurs, quand il s'agit d'idées plus abstraites, cette liberté apparaît dans toute son étendue ; comparez : *avancer en gémissant — gémir en avançant, travailler avec zèle — être zélé au travail, une charité dédaigneuse — un dédain charitable*, etc., etc.

Donc, qu'il s'agisse de sujet et de prédicat ou de principal et de complément, nous sommes également devant des idées indifférentes aux déterminations logiques et que l'esprit fait entrer dans un cadre de subordination par l'acte même de la conception précise et de l'expression. Dans le cas de la phrase à sujet et à prédicat, ce sont les nécessités pratiques de la communication qui dominant cet acte ; l'ordre de subordination est volontaire comme la communication elle-même. Dans l'autre cas, il nous est donné avec l'idée totale que nous analysons ; son principe est intellectuel sans doute, mais aussi imaginatif ; cette idée totale, nous l'avons saisie par un angle plutôt que par un autre, il y a eu là intervention arbitraire de cette volonté inconsciente et comme latente qui est aux sources mêmes de notre vie intellectuelle. On constate donc entre les deux cas parité et diversité. L'une et l'autre opération logique dépendent de la volonté, mais il s'agit ici d'une volonté contemplative tournée vers le spectacle des choses et vers les conceptions que

(1) Voir Ch. Bally, *Impressionnisme et grammaire*. Mélanges Bouvier, Genève 1920.

notre esprit peut s'en faire, là, au contraire, d'une volonté tournée du côté de nos semblables, il s'agit de l'action que nous voulons exercer sur eux par la parole.

§ 3. Remarque finale

Avant de terminer ce chapitre, il n'est peut-être pas inutile de remarquer que la théorie que nous avons exposée ne concorde pas avec ce qui est généralement admis. La doctrine régnante, et, si nous ne nous trompons pas, à peu près indiscutée, c'est que la coordination de deux termes-phrases ($A - A$) donne naissance par le développement de la pensée à la phrase dirème comprenant un sujet et un prédicat — et ce serait cette phrase *Sujet : Prédicat* qui, par condensation logique en une seule idée, aurait donné lieu au groupe déterminé-déterminant ou, comme nous le disons, *Principal Complément* (1).

A cet arbre généalogique nous en opposons, comme on l'a vu, un tout différent, plus complet et présentant des transitions mieux ménagées. De $A - A$, deux monorèmes, nous passons au dirème coordinatif $A - A$ et de là, par deux modifications divergentes, d'une part à *Principal Complément* et d'autre part à *Sujet : Prédicat*. Nous avons suivi de notre mieux ces transformations dans le langage enfantin. Si ces interprétations et déductions ont paru plausibles, elles serviront à réfuter une doctrine contraire, laquelle paraît reposer sur plusieurs confusions.

Il ne faut pas se placer sur le terrain de la logique formelle. Sur ce terrain là, en effet, *le cheval blanc* résulte de *le cheval est blanc* comme tout agencement de deux parties résulte de l'opération qui les agence. Mais on parle ici psychologie, et il faut se

(1) On trouvera dans Noreen, *Einführung*, pp. 230 sv. toute une série de définitions de la phrase (Ausspruch) aboutissant dans leur ensemble à ce résultat que la phrase est un acte de pensée par opposition au groupe déterminé + déterminant qui est un résultat de pensée : *der Mann ist gut — der gute Mann*. De même dans Schuchardt, *Preuss. Akad. der Wissensch.* 1922, XXIV, p. 205 (*Sprachliche Beziehungen*) : « *Das welke Blatt* » beruht auf : « *das Blatt ist welk* ».

demander comment procède l'intelligence en face des représentations qui lui révèlent le monde, l'objet de son activité. Ici nous croyons qu'elle se trouve engagée dans un cercle et que, si d'une part elle ne conçoit un *cheval blanc* qu'après s'être dit : *ce cheval est blanc*, elle ne dira cela d'autre part qu'après avoir senti de quelque façon qu'elle a un *cheval blanc* devant les yeux. Et jamais l'intelligence ne serait sortie de ce cercle, jamais elle n'aurait fait un pas en avant si elle ne procédait par intuition. Ce qu'elle voit d'abord, ce sont des représentations, des impressions et des idées coordonnées, et c'est dans ces coordinations que, par un acte qui précède toute pensée claire, elle entrevoit des rapports logiques. S'il fallait choisir et attribuer à l'un des deux groupes un caractère d'antériorité, c'est à *cheval blanc* que nous donnerions le pas sur *le cheval est blanc*, et cela pour cette simple raison que le rapport y est moins explicite et moins conscient.

Dans le groupe prédicatif, le rapport logique est plus conscient parce que nous avons affaire à un acte de communication, ce qui implique un facteur volitionnel. Dans ce groupe la pensée s'analyse en deux moments pour se reconstruire plus sûrement dans un autre cerveau. Exprimant la pensée qui se communique, il représentera aussi, mieux que le groupe *Principal Complément*, la pensée en tant qu'elle est acte volontaire, résultat d'un effort, formulation que nous nous faisons à nous-mêmes. Il ne faut pas renverser le rapport et dire que cette forme, *le cheval est blanc*, sert à la communication parce qu'elle correspond à une pensée en acte : c'est exactement l'inverse qui est vrai.

D'ailleurs le rapport de succession emprunté à la logique formelle, celui qui passe du *Sujet : Prédicat* au *Principal Complément*, si nous ne pouvons pas en tenir compte ici, nous le retrouverons ailleurs en analysant au point de vue psychologique des formes plus complexes de la phrase. Il est évident qu'un sujet suivi de son prédicat équivaut à un principal suivi de son complément dès qu'il cesse d'être autonome et qu'il s'oppose dans son ensemble à un autre terme.

CHAPITRE III

LES RAPPORTS FONDAMENTAUX DANS LA PHRASE A PLUS DE DEUX TERMES

Pour la commodité de l'exposé et pour poser deux définitions essentielles, nous avons jusqu'ici concentré notre attention sur la double évolution du groupe formé de deux termes $A - A$, qui devient une phrase unique formée, suivant les circonstances, d'un principal et d'un complément ou d'un sujet et d'un prédicat. Il est évident que la tendance à remplacer la phrase monorème simple par des ensembles logiques plus complexes ne s'arrête pas là. Cette tendance s'affirme à mesure que l'esprit devient plus capable d'embrasser plus d'idées dans un acte d'analyse et de synthèse, et nous lui devons toutes les complications de nos phrases périodiques, qui sont nées de l'incessante répétition des mêmes processus : la juxtaposition des phrases entraîne la coordination des idées, qui de son côté a souvent pour conséquence leur subordination logique.

Il y a cependant une grande différence à constater entre les deux formes de la subordination logique. Celle qui établit un rapport de sujet à prédicat est, pour ainsi dire, l'âme même de la phrase autonome ; de là son importance primordiale en grammaire, et l'on peut dire que tout l'édifice syntagmatique de la langue repose sur l'expression de ce rapport, qui en est la pièce maîtresse ; mais de là aussi une certaine restriction dans l'emploi qu'on peut en faire. En bonne logique une phrase ne comporte qu'une fois le rapport de sujet à prédicat. On ne saurait donc dans une

même phrase multiplier l'expression de ce rapport. Sans doute la langue, qui émane de la vie et qui ne se soumet jamais d'une façon absolue aux règles de la logique, se libère de cette nécessité théorique. Nous renvoyons ici à ce qui sera dit des compléments prédicatifs (p. 149), des termes complexes à prédication implicite (p. 156) et des propositions subordonnées (p. 179). Mais ces faits n'infirment pas une règle dont le pouvoir se reconnaît aux moyens mêmes dont on se sert pour l'é luder. Il est donc légitime, si nous nous plaçons sur le terrain de la théorie, de considérer comme normales les phrases qui ne présentent qu'un sujet et son prédicat pour en faire d'abord l'objet de notre étude.

Les rapports de coordination et de principal à complément s'appliquent, au contraire, parfaitement à chacun de ces termes essentiels de la phrase et à leurs parties aussi souvent que l'esprit éprouve le besoin de les analyser. Il n'y a aucune raison pour que nous n'appliquions pas au sujet et au prédicat d'une phrase quelconque ce que nous avons dit plus haut du prédicat isolé. Chacun de ces termes peut être remplacé par *A - A* (éventuellement par *A - A - A...*) ou par *Principal Complément*, et chacun des termes de ces formules sera susceptible des mêmes substitutions. Il en résulte une possibilité théorique indéfinie de multiplier les termes. Chaque phrase ne réalise naturellement, dans des combinaisons variées, qu'une partie de ces possibilités, tantôt moins, tantôt plus. Quelques exemples tirés du langage enfantin nous présentent déjà des cas simples mais bien caractéristiques. Une phrase comme : *Jane, toupe, aïe*, « Jean, viens manger ta soupe et ta mandarine » (l. 10.4), a un prédicat formé de deux termes coordonnés. Dans *Biderbibi, Mama bett*, « le petit frère est dans le lit de maman » (567), le prédicat paraît formé d'un principal et d'un complément. Il en est de même dans *Bébé col minet*, « cet enfant a un col de fourrure » (l. 10.4). Dans la phrase qui suit, c'est au contraire le sujet qui est complexe et même formé de trois termes correspondant à deux opérations d'analyse : *Tata colu bête cassée*, « la bête en chocolat donnée par la tante est cassée (l. 11.18.) ». Le principal (subdi-

visé (lui-même en un terme déterminé : *bête* et un terme déterminant : *cola*) est déterminé dans son ensemble par le complément *tata*. Il est bien entendu, en effet, que, si tout terme peut se diviser en parties composantes, la réciproque est également vraie, et tout ensemble logique composé de plusieurs termes peut constituer une unité dans sa fonction logique vis-à-vis d'un autre terme.

Pour trouver les mêmes rapports grammaticalement exprimés et dans des formules souvent plus riches, il suffit de prendre en français une proposition indépendante avec son sujet substantif, son prédicat verbal ou autre, et dans laquelle chacun de ces deux termes se complète de déterminations diverses : compléments adjectifs, compléments prépositionnels, adverbess, etc., tel ou tel de ces termes étant doublé ou multiplié par la coordination. Voilà le type de phrase devant lequel nous allons d'abord nous arrêter pour nous demander comment les trois rapports fondamentaux qui le constituent ont trouvé leur expression grammaticale.

CHAPITRE IV

LES FORMES GRAMMATICALES DES TROIS RAPPORTS FONDAMENTAUX

§ 1. Les Catégories de l'imagination

Entre les fonctions logiques des mots dans la phrase et leur expression grammaticale il y a un intermédiaire nécessaire : ce sont les catégories de l'imagination. Partout et toujours, en effet, la pensée est liée à la représentation. Les psychologues savent que la représentation est elle-même un premier produit de la pensée ; c'est par son contenu intellectuel implicite qu'elle se distingue de la simple perception. Mais elle n'est encore qu'un point de départ, et c'est en provoquant la pensée consciente qu'elle dégage la virtualité qui est en elle. Cependant ce dégagement n'est jamais complet ; quand la pensée est devenue consciente et qu'elle s'est élevée au-dessus du concret dans l'abstrait, c'est encore à la représentation qu'elle a recours pour se symboliser et se fixer. La pensée et par elle la langue sont donc étroitement liées à la représentation dans leur origine et dans leur fonctionnement. Le fait, dont il faudra parler plus loin, que les signes de langue se substituent aux représentations symboliques ne change rien à ce phénomène de base. Ce que nous appelons nos classes de mots : substantif, verbe, adjectif, etc., ne sont pas autre chose que l'expression grammaticale de certaines catégories imaginatives inséparables de toute pensée

concrétisée en une sorte de spectacle. L'institution grammaticale dans sa syntagmatique peut se ramener en bonne partie, peut-être même totalement, à la distinction des classes de mots et à la connaissance de leurs propriétés respectives. Nous avons donc à nous demander maintenant comment à ces distinctions de catégories correspondent les distinctions basées sur nos trois rapports fondamentaux, comment la logique se projette sur le plan de l'imagination.

Le rapport de coordination ne nous retiendra pas. Il ne soulève aucun problème, l'organisation de son expression grammaticale est toute simple. La juxtaposition des termes, avec ou sans le secours d'un élément conjonctionnel, résout toute la difficulté, si cela en est une. La coordination, c'est un rapport extérieur, il n'en résulte aucune détermination de fonction ni de catégorie. La logique veut qu'on coordonne des termes de même catégorie, deux substantifs ou deux adjectifs, par exemple, ou du moins, si les catégories sont différentes, des termes qui par des moyens divers rentrent dans la même fonction logique. C'est ainsi qu'on dit : *un homme jeune encore et sans expérience* ; les deux termes *jeune*, adjectif, et *sans expérience*, complément prépositionnel, étant tous deux compléments du principal *homme*. Dans les limites de cette parité, le caractère grammatical des termes coordonnés est indépendant de la coordination elle-même. Il est déterminé par des rapports extérieurs, ceux-là mêmes dont nous allons parler dans ce qui suit.

§ 2. Le sujet

Nulle part la correspondance entre l'un des éléments fondamentaux de la phrase et l'une des catégories de l'imagination n'apparaît plus nettement qu'avec le sujet. Un sujet autonome servant de point d'appui à un énoncé doit être de même nature que la circonstance qu'il remplace. Comme elle, il doit représenter une réalité donnée, quelque chose que l'on pose dans la pensée pour y rattacher certaines idées, mais qui existe par

soi-même en dehors de tout rapport avec d'autres idées. Or il y a une catégorie qui répond à cette définition, c'est celle de l'entité, être ou substance, et seul le *substantif*, qui exprime les idées de cet ordre, est de par la grammaire en possession de fournir des sujets à nos phrases. Il représente, comme on dit, « la personne ou la chose qui fait l'action ».

Ceci appelle deux observations.

D'abord, il faut insister sur ce point, il n'est question que des sujets autonomes. Nous avons parlé plus haut de certains sujets qui sont des appoints à une circonstance donnée : tels les *vocatifs*, les *démonstratifs*, les divers éléments qu'une réponse peut emprunter à une question précédente. Toutes ces choses restent en dehors de notre examen. Le vocatif demeure indépendant grammaticalement du reste de la phrase, le démonstratif ne devient sujet grammatical qu'en se faisant pronom, c'est-à-dire en englobant une idée d'entité, et les sujets psychologiques des réponses (*Pourquoi pars-tu ? — Je pars parce qu'on m'appelle*) n'ont aucun caractère propre ; la grammaire n'a donc pas à s'en occuper.

Ensuite nous devons constater que, si le substantif répond bien par sa valeur psychologique au rôle de sujet, cela ne veut pas dire que tout ce qui est sujet psychologiquement autonome puisse nécessairement s'exprimer par un substantif. La définition de cette classe de mots est plus étroite que celle du sujet dans le sens où nous l'avons entendu jusqu'ici. Tel sujet psychologique peut être une donnée plus complexe qu'une idée de chose ou de personne, un fait par exemple, quelque chose qui se passe, ou bien une situation dans le temps ou l'espace déterminée de quelque façon mais en elle-même vide de représentation précise. Cette situation qui encadre le prédicat peut même se réduire à l'idée toute vague et inexprimable d'une ambiance quelconque. Nous le verrons à propos du verbe impersonnel latin (*pluit*, « il pleut »). Tous ces sujets psychologiques-là, la grammaire les exprime par des moyens divers, avec ou sans adaptation spéciale à ce rôle particulier. Il n'y a donc pas d'expression grammaticale pour le sujet pris dans son

sens général. Le substantif n'est qu'un cas spécial, mais c'est le plus important ; c'est le sujet sous les espèces d'une représentation définie. L'institution grammaticale a été fondée sur lui. Le substantif sujet avec un prédicat approprié constituera la pièce centrale de toute l'architecture de la phrase. Ce fait est d'un grand intérêt et il nous permet, mieux qu'aucun autre peut-être, de reconnaître le rapport qui existe entre la grammaire d'une part et la pensée psychologique et logique d'autre part. Ce que la grammaire exprime et reflète en première ligne, ce ne sont ni les opérations d'une exacte logique ni les aspects variés de la vie psychologique. Ce sont là choses trop fines et trop délicates pour elle. Sans doute elle pourra d'autre part, secondairement, trouver mille moyens de s'accommoder suffisamment aux diverses exigences de la pensée qu'elle doit traduire, mais, par ses créations essentielles, elle ne peut embrasser qu'une pensée simple, des constructions schématiques faites sur quelques données particulièrement importantes. Sa psychologie est infantine et s'enferme tout entière dans la représentation matérielle. Le substantif élevé à la dignité de sujet par excellence témoigne hautement de l'empire des catégories de l'imagination sur la pensée grammaticalisée.

La catégorie de l'être, telle qu'elle est représentée par le substantif, n'est pas autre chose, est-il besoin de le faire remarquer ? qu'une projection du *moi*, être conscient de sa propre existence, sur le monde que nous révèlent nos sens. C'est la catégorie du *non-moi*, ou pour mieux dire des *non-moi* dont nous nous sentons entourés, car nous prêtons par nos représentations aux choses du dehors non seulement la réalité, mais aussi à divers degrés l'individualité que nous trouvons en nous-mêmes (1).

Cette catégorie s'affirme par la création de formes syntag-

(1) Pas plus sur ce point que sur beaucoup d'autres nous ne prétendons rien dire de nouveau. Les philosophes connaissent bien l'origine subjective de ces catégories, et l'on trouvera des thèses toutes semblables par exemple dans MAUTHNER, *Zur Kritik der Sprache*.

matiques propres au substantif, qui accompagnent l'idée du sujet de caractères conformes à sa nature et à sa fonction (1). Comment ces formes syntagmatiques peuvent-elles naître? Voilà une question qui est tout à fait en dehors de notre étude. C'est dans un travail sur les éléments formels de la phrase qu'elle devrait être abordée. D'ailleurs les lumières ne manquent pas sur ce point. Quelles sont ces déterminations? Cette question-là nous intéresse davantage puisqu'il s'agit du côté psychique du phénomène. Cependant nous ne nous attarderons pas beaucoup à y répondre. Les déterminations — variables d'une langue à l'autre — qui viennent caractériser le substantif et différencier le terme sujet sont secondaires en regard de l'existence du substantif et du sujet lui-même. Elles sont là pour lui, et non inversement. Rappelons seulement quelques faits à titre d'indications. Nous savons que le substantif est divisé souvent en diverses classes dont chacune correspond à une catégorie d'êtres ou d'idées. Ces classes sont plus ou moins nombreuses, et l'attribution de chaque substantif à l'une ou l'autre est plus ou moins arbitraire. On sait que les langues bantoues (Afrique du Sud) distribuent leurs substantifs entre huit ou dix catégories et les accompagnent tous de préfixes caractéristiques de leurs catégories respectives. Nos deux ou trois genres ne représentent pas autre chose. Dans les langues où la dérivation occupe une certaine place, des séries de dérivés de même formule et de même valeur constituent aussi un classement : noms d'action, noms d'agent, diminutifs, etc. Nous faisons abstraction ici naturellement de la flexion casuelle, dont il sera question plus loin et qui n'intéresse pas directement le substantif sujet.

Un des gros problèmes qui se posent à propos de la consti-

(1) Il est bon de rappeler ici qu'il n'y a pas en grammaire de forme implicite (innere Form) au sens absolu du terme. Toute détermination en matière de langue se rattache en dernière analyse à quelque chose de matériel. En dehors de cela, il n'y a que des virtualités flottantes, mais rien de réellement établi (DE SAUSSURE, *Cours de Linguistique* ², pp. 99, 144, 190).

tution grammaticale des substantifs, c'est celui de son *actualisation*. Nous appelons ainsi avec M. Bally (1) tout ce qui contribue à transformer le substantif nu et isolé, signe d'idée pure, en un signe propre à représenter un objet déterminé ayant sa place dans une pensée. Dans la parole tout est actualisé, mais les mots d'un dictionnaire ne correspondent qu'à des abstraits flottant dans le vide. C'est par les déterminatifs et les articles que le substantif s'actualise. Comme le dit M. Bally : « *roi* » est un signe virtuel ; au contraire, « *le roi (est mort)* », « *mon roi* », « *un roi* », « *les rois* », « *deux rois* », « *aucun roi* », « *le roi (est le père de ses sujets)* » sont les exemples d'une notion virtuelle actualisée. On sait que l'actualisation peut rester implicite : le latin dit *canis* pour exprimer l'idée pure de « chien » comme il dit *canis currit*, « le chien court ». L'importance de l'actualisation du substantif est d'autant plus considérable que, si nous ne faisons erreur, tout ou presque tout dans la langue s'actualise à travers lui (voir ch. V, § 6, pp. 113 sv.). Toutes les langues n'ont pas les mêmes procédés ni le même jeu de déterminations actualisantes, mais toutes donnent à ce problème une solution pratique plus ou moins parfaite.

Quant au pronom, il n'est qu'une sorte de substantif, vide d'idée spéciale, mais correspondant à l'un des aspects de l'idée substantive actualisée. Logiquement et psychologiquement c'est un substantif, et s'il en diffère peu ou beaucoup grammaticalement, c'est que son caractère de terme très usuel fait surgir et laisse subsister des habitudes particulières en ce qui le concerne.

§ 3. Le prédicat intrinsèque

A. LE PRÉDICAT VERBAL. — Qu'est-ce que la grammaire nous offre pour représenter le prédicat du substantif ? La réponse à cette question est moins simple, car les possibilités sont diverses.

(1) Voir Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, XXIII, p. 118, note.

Cependant il y a une classe de mots qui est essentiellement prédicative, c'est le verbe ; et le verbe à cet égard forme le contraste le plus absolu et le plus instructif avec le substantif, qui, s'il n'est pas toujours sujet grammatical, est seul en possession de l'être.

Chose curieuse, le français courant ne possède aucun terme pour désigner exactement la catégorie de l'imagination qui correspond à l'idée du verbe. On a parlé concurremment de verbes d'action, d'état, de devenir, mais on ne savait pas nommer l'idée commune qui réunit ces trois notions dans la catégorie du verbe. Cette lacune du langage et de la pensée a certainement contribué à rendre sur ce point les vues générales incertaines ; elle a été un obstacle sur le chemin du progrès. L'allemand, plus favorisé ici que notre langue, dispose du terme de « Vorgang ». Pour avoir un équivalent, M. Meillet a adopté celui de *procès*, du latin *prōcessus*, dont *Vorgang* est un calque. Ce terme, quoique peu académique (1), est excellent, et nous ne pouvons mieux faire que de nous en servir.

Le *procès*, c'est ce qui arrive, ce qui a lieu (latin *prōcēdere*), mais cette définition toute logique ne prend sa valeur que lorsqu'elle est ramenée à ses sources psychologiques plus profondes. La même interprétation subjective de la réalité sensible qui nous fait voir dans le monde extérieur des êtres individuels comme nous, nous pousse tout naturellement à leur prêter les modes de notre vie propre. Nous interprétons les phénomènes dont les êtres sont le théâtre et les relations qu'ils ont entre eux ou avec nous comme une sorte de drame dans lequel il y a des êtres qui agissent et d'autres qui subissent ou, pour mieux dire, dans

(1) Le *Dictionnaire de l'Académie* et le *Dictionnaire Général* ne connaissent le mot *procès* que dans son acception juridique. LITTRÉ connaît en outre un sens plus abstrait, propre au langage de la science et de la philosophie, celui de « développement » : le *procès d'une opération intellectuelle* ; c'est un latinisme. Son emploi en linguistique est moins une imitation de ce latinisme qu'un emprunt fait à des linguistes étrangers. SVEDELIUS, dans sa thèse d'Upsala, 1897, *Analyse du langage appliqué au français*, se sert du mot *procédé*, mais il entend le suédois *Process*.

lequel les mêmes êtres sont vus selon l'occasion comme agissants ou comme subissants. Tout dans le spectacle que le monde nous offre est animé par notre sympathie. Notre langage, naturellement figuré, traduit assez cette tendance de notre esprit : *le vent souffle, l'arbre se plie, le printemps approche, le feu meurt*. Sans doute, au fur et à mesure que la pensée devient plus objective, nous renonçons à ces vues imaginatives pour concevoir les phénomènes d'une manière plus abstraite ; mais nos notions intellectualisées ne sont jamais cependant que les produits mal refroidis du creuset de la pensée vivante. De même que la classe des substantifs ne saurait représenter la notion tout abstraite de la substance, la classe des verbes ne saurait correspondre à la notion logique du phénomène. Elle y confine, mais, avec ses deux voix principales de l'actif et du passif, elle remplit tout l'espace entre l'expérience humaine et cette pure idée.

On a beaucoup discuté pour savoir lequel de ces deux éléments fondamentaux de la pensée exprimée par la langue était primitif. La notion du substantif, de l'être en soi, a-t-elle précédé ou suivi celle du verbe exprimant le procès ? Les deux opinions ont été soutenues, et toutes deux défendues par des arguments empruntés soit à la psychologie soit à l'expérience, c'est-à-dire à l'observation de faits constatés dans des langues relativement primitives et plus ou moins judicieusement interprétées. Pour Wundt, par exemple, le substantif est antérieur au verbe (1), et cet auteur admet avec beaucoup d'autres que les anciennes formes verbales personnelles sont faites d'un thème substantif (selon la formule : sanscrit : *bhard-mi* = « le porter de moi », « je porte »). Mais cette interprétation est contestable (2), et d'autres ont soutenu une doctrine tout opposée. Pour Schuchardt, par exemple, le prédicat composé d'un seul terme est nécessairement verbal à l'origine. On exprime le mouvement

(1) *Die Sprache*, 3^{me} éd., vol. II, p. 9, *Die Ursprünglichkeit des Nomens*.

(2) MEILLET, *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris 1921, p. 178.

d'une boule qui roule, le bruissement d'un serpent dans l'herbe avant de nommer la boule ou le serpent. Le nom est une adaptation de ce prédicat verbal au rôle de sujet. La boule sera « ce qui roule », le serpent « ce qui bruit » (1). Cet auteur a sans doute raison quand il dit que l'esprit humain s'est intéressé à l'aspect vivant et mouvementé des choses avant de les saisir par leur aspect statique. Mais ceci concerne les origines les plus lointaines de la pensée ; peut-on en faire état lorsqu'il s'agit des débuts de l'organisation syntagmatique ? Il faut reconnaître aussi que les premiers signes de langue ont dû représenter des phénomènes, des procès plutôt que des idées substantives. Cela tient pour une bonne part au fait que nos gestes phoniques spontanés (les *Lautgeberde* de Wundt) sont particulièrement propres à cette fonction, et qu'il est souvent difficile de traduire directement l'idée d'une chose par un son. L'onomatopée elle-même n'est substantif que par figure ; un *wawa* veut dire « un animal qui fait *wawa* ». Cependant ceci concerne la parole seule ou tout au plus la constitution du premier vocabulaire (grammaire associative). Comme Schuchardt le dit très bien lui-même (2), quand on parle de l'origine du langage, il ne s'agit pas nécessairement du début de l'évolution dont le langage est l'aboutissement (3), mais d'un certain stade de l'évolution en question. La première chose à faire pour s'entendre, c'est donc de définir le stade dont on veut parler. Or, si on se place au moment où l'institution syntagmatique commence à se former, on sera autorisé à penser qu'à ce moment la prédominance du concept de procès sur celui d'être et de substance appartient entièrement au passé. Elle est sans influence sur le devenir de la grammaire, et les deux grandes catégories de l'imagination qui correspondent au

(1) Voir en particulier : *Brevier*, p. 232.

(2) *Brevier*, p. 200.

(3) Un auteur américain, M. R. J. Kellog, a prétendu, non sans raison, que la première conversation a été engagée par les deux premiers êtres unicellulaires qui se sont rapprochés pour se féconder (*Studies on Linguistic Psychology*, March 1912, Decatur).

substantif et au verbe sont toutes deux également opérantes. C'est aussi l'opinion de M. Meillet en ce qui concerne l'origine des flexions indo-européennes, construites selon lui sur des racines également susceptibles de jouer un rôle nominal ou verbal (1). Il est vrai que M. Meillet ne se prononce pas sur le caractère « primitif » de ces racines, et que l'argument n'a de ce fait qu'une valeur négative. Un argument plus positif peut être tiré de l'observation du langage des enfants. Leurs premiers cris et leurs premiers mots isolés expriment des dispositions tout affectives, et s'ils dénomment des faits du monde objectif, c'est sans doute le procès, l'acte, l'événement qui les frappe, bien plus que la chose. Cependant, sans sortir du stade des monèmes, on les voit passer de là par transitions à la dénomination des choses (2), et quand un enfant désigne par le seul mot *tul* (all. *Stuhl*) des idées comme : « je n'ai pas de chaise », « ma chaise est cassée », « mettez-moi sur ma chaise » (3), etc., il est évident que l'idée de ce vocable correspond pour lui à l'idée d'un certain objet, seul élément commun à tant de pensées diverses. De même le *Monnon* que nous avons cité plus haut (p. 13) représente bel et bien une personne. En fait, il n'y a pas de vocabulaire organisé qui ne comprenne des noms de choses et de personnes à côté des noms de procès. Dès que l'enfant

(1) *Linguistique historique et Linguistique générale*, p. 180.

(2) « Pour tous nos enfants *mam, mama*, a d'abord signifié : à manger, mais bientôt : mère. J. pour qui *pepain* signifiait d'abord : donne-moi du pain, du biscuit, du raisin, de tout ce qui se mange, dira *pepain* (I. 8. II) en voyant dans une vigne du raisin qu'elle ne pense ni à cueillir ni à demander, ou encore (ce qui est un retour à la conception verbale. A. S.) en voyant la petite sœur au sein de sa mère » (CRAMAUSEL, p. 114). MEUMANN (*die Sprache des Kindes*, p. 60) parle d'un enfant qui a nommé *Kuak* un canard qu'il a vu nager. De là ce nom passe à tout ce qui vole : les oiseaux, les mouches, etc., puis à tout ce qui est liquide : l'eau, le vin. Cette évolution sémantique s'explique par la conception verbale de l'idée. Mais le même enfant, ayant désigné de ce nom une pièce de monnaie portant la figure d'un igle, en vient à nommer ainsi encore toutes les monnaies. Ne faut-il pas ici que la conception substantive soit entrée en jeu ?

(3) PRÉVER d'après MEUMANN, op. c., p. 67.

arrive à de véritables dirèmes, il est déjà en possession de substantifs et de verbes virtuels. Ce qui reste vrai, c'est que la catégorie du verbe, plus près de l'expression spontanée et correspondant à des impressions plus vives, reste plus longtemps créatrice. Il n'est pas rare que, dans le langage de l'enfant, à un substantif sujet de forme conventionnelle s'associe un prédicat verbal expressif ; soit : *Wader dein bitsch* (574) — « Wasser Stein bitsch », « j'ai jeté une pierre dans l'eau ». Nous pouvons admettre une situation analogue à l'origine de la différenciation grammaticale du substantif sujet et du verbe prédicat.

Les déterminations qui sont entrées en ligne de compte pour caractériser le verbe sont principalement des déterminations de voix, d'aspect, de mode et de temps. La voix concerne le procès considéré dans ses rapports avec le sujet et ses compléments substantifs éventuels. La distinction principale est, comme il a été dit, celle de l'actif et du passif ; mais on se tromperait grandement si l'on croyait que la grammaire a d'emblée su bien distinguer ces deux choses que la logique sépare si nettement. En premier lieu, il faut remarquer que la conception active ou passive d'une idée verbale dépend en bonne partie de l'imagination de celui qui la conçoit. Suivant les tendances générales des esprits, les langues ont une prédilection pour l'une ou l'autre de ces deux manières de voir les choses. Dans nos langues, nous exprimons activement une quantité de procès qui ne sont actifs que par attribution : *je tombe, je souffre, je meurs, j'ai soif, je rêve*. L'allemand en disant : *es dürstet mich, es träumt mir*, présente deux de ces procès par un autre angle. En outre il est évident que l'idée abstraite du verbe est indifférente aux rapports qui l'unissent à son sujet et à ses divers compléments. Que Pierre batte Paul ou soit battu par lui, c'est toujours de coups qu'il s'agit (1). La voix du verbe apparaît dans l'ensemble de l'idée exprimée et en particulier par le rôle

(1) SCHUCHARDT. *Sprachliche Beziehungen*. Sitzungsab. Preuss. Akad. der Wissenschaften, XXIV, p. 203, et *Das Baskische und die Sprachwissenschaft*. Sitzungsab. Akad. der Wissensch. Wien, 202, 4, p. 11 sv.

attribué à chacun des substantifs, sujet ou compléments, qui accompagnent le verbe. La forme verbale elle-même peut rester dans une large mesure amphibologique. On le voit en particulier avec l'infinitif dans une phrase comme : *Je l'ai vu battre*, où « battre » équivaudra suivant la circonstance à « battre » ou à « être battu ». De là vient que le passif s'exprime souvent par des moyens imparfaits et équivoques (1).

L'histoire des langues nous montre aussi qu'une distinction à peu près correcte des temps logiques : passé, présent, futur, n'est qu'un produit tardif d'une longue évolution. Toutes les langues n'y arrivent pas. Ce qui intéresse souvent plus que le temps, c'est l'aspect, c'est-à-dire les distinctions que l'on fait dans l'ensemble d'un procès entre son début, sa durée, son achèvement ou sa totalité ; notre imparfait français par exemple, qui marque l'action en train de se produire à un moment du passé, implique une notion d'aspect. Certaines langues, comme le russe, expriment très nettement des nuances d'aspect, et il n'en est point qui ne présente quelque trace de cette préoccupation. De toutes les déterminations verbales, les plus exactement observées sont celles qui ont trait au mode, c'est-à-dire à l'attitude subjective de celui qui parle : ordre, souhait, supposition, défense, etc.

A ces déterminations s'en ajoutent souvent d'autres : ce sont celles qui établissent un accord entre le verbe et son sujet ; nous voulons parler des personnes, du nombre et parfois aussi du genre.

Ce phénomène de l'accord mérite une attention spéciale. En effet, il correspond à l'*inhérence psychologique* du sujet et du prédicat de procès. Nous voulons dire par là que, l'idée verbale (action, état, devenir ou autre) étant vue dans la substance du

(1) Sans remonter au grec et au latin il faut constater que le passif français n'a pas une forme qui soit vraiment à lui : *il est vendu* peut signifier « on le vend » ou « il n'est plus à vendre » ; dans le premier sens, qui est celui du passif, on peut le remplacer par *il se vend*, forme empruntée au verbe réfléchi.

sujet, ces deux idées font corps dans l'imagination. Par exemple, si je parle d'un enfant qui joue, il m'est impossible de me représenter cette action indépendamment de l'enfant qui en est le sujet. Il est par conséquent naturel que le sujet et le verbe possèdent une détermination commune, ou même que l'on rappelle à l'occasion du prédicat l'idée du sujet sous une forme ou sous une autre. C'est là le type idéal de l'accord tel qu'il est réalisé dans les langues bantoues, où tout ce qui est inhérent à un substantif s'accompagne du même préfixe de catégorie (voir p. 47) ; par exemple : *ba-kazana ba-enda* (1), ce qu'on peut traduire à peu près par « les jeunes filles elles vont ». Nous connaissons trop peu les origines de la flexion du verbe indo-européen pour pouvoir affirmer que le mécanisme de son accord ait une origine semblable. Cet accord porte sur la personne et sur le nombre. Quelle que soit l'étymologie des formes qu'il emploie, il s'est organisé parce qu'il répond à quelque chose dans la pensée.

Le prédicat verbal n'est d'ailleurs pas seul à être inhérent, ou *intrinsèque*, comme nous dirons aussi, et à faire plus ou moins appel à l'accord. C'est encore le cas pour le prédicat adjectif et pour certains prédicats substantifs dont nous allons parler.

B. LE PRÉDICAT ADJECTIF ET LA COPULE. — La catégorie de procès est le résultat d'une conception dynamique et pour ainsi dire dramatique du spectacle que le monde nous offre ; mais la conception statique, contemplative et plus proprement intellectuelle n'est pas exclue. L'observation froide est une attitude moins spontanée que l'émotion sympathique. C'est l'émotion sympathique qui provoque sans doute la curiosité, mais l'émotion peut se dissiper et laisser subsister la curiosité. Alors nous voyons des choses qui ont divers caractères, nous les comparons entre elles par leurs ressemblances et leurs différences et nous arrivons à la notion toute statique et intellectuelle de *qualité*.

(1) FISK, *Die Haupttypen des Sprachbaues (Aus Natur und Geistes Welt, Leipzig 1910)*, p. 50.

La notion de qualité est déjà impliquée naturellement dans celle du procès et dans celle de substance. Si nous remarquons qu'un fruit a mûri, c'est que nous l'avons vu passer du vert au rouge, de l'acide au sucré ; et si nous le distinguons d'un fruit d'une autre espèce, c'est que nous remarquons des différences portant sur la couleur, la consistance, la forme, la dimension, etc. Mais ce qui est implicite dans les notions substantives et verbales devient explicite une fois conçu sous l'angle de la qualité ; l'intelligence analyse la réalité et s'élève dans l'abstraction pour saisir les éléments constitutifs de la complexité concrète. La catégorie de qualité correspond donc à une vue moins intuitive, mais plus claire, de ce que la réalité nous offre par l'intermédiaire des sens.

Le prédicat de qualité s'exprime quelquefois au moyen du verbe. On passe sans peine de la notion de procès à celle d'état. Le latin possède une quantité de verbes comme *palleō*, « je suis pâle », *vigeō*, « je suis vigoureux », *horreō*, « je suis épouvanté », etc. qui représentent des manières d'être ; d'autres langues font un usage beaucoup plus régulier de ce procédé ; d'autres encore trouvent moyen de faire servir le substantif à l'expression de la qualité en transposant celle-ci dans le domaine des entités. Ce sont là autant de sujets sur lesquels il y aura à revenir. Mais la qualité peut trouver sa forme grammaticale propre qui est l'*adjectif*. La plupart des langues ont un adjectif différencié ou en voie de différenciation (1), et, bien que cette classe de mots soit moins indispensable que le verbe ou le substantif, il n'est pas interdit de la considérer comme un élément normal et légitimement attendu dans un système grammatical.

Le caractère proprement statique de la catégorie de qualité la rapproche de l'entité plutôt que du procès, et elle trouvera naturellement son expression dans une adaptation du substantif

(1) Le Chinook (Nord de l'Amérique) a un adjectif qui a deux genres : 1° un genre propre comme tout substantif ; 2° un genre qu'il emprunte par accord à son principal (SAPIR, *Language*, p. 122).

à cette fonction particulière. Rien de plus simple que de prendre une idée de chose ou de personne possédant une qualité caractéristique à un degré éminent pour en faire le symbole de cette qualité elle-même. Beaucoup de nos façons de parler sont fondées sur ce procédé. Nous disons, sous forme de comparaison : *Cet homme est un lion — C'est un rocher — Cette femme est une perle*, ou, en assimilant mieux le substantif à ce nouveau rôle : *Les hommes sont moutons — Vous êtes enfants — Il est bête*, etc. Qu'on pense aussi à la manière dont nous désignons les couleurs : *Ces rubans sont réséda, orange, citron*, etc. L'adjectif n'est donc selon toute probabilité qu'un substantif plus ou moins modifié et adapté à ce rôle. De là la parenté et souvent l'identité des flexions adjective et substantive.

Dans une langue où le substantif a un genre et un nombre, l'adjectif présente en général les mêmes caractéristiques, seulement, au lieu de les posséder en propre, il épouse les déterminations flexionnelles du substantif avec lequel il s'accorde, c'est-à-dire dans le cas qui nous occupe, celles du sujet : *le monde est grand, la terre est petite, les hommes sont égaux*. M. Meillet a démontré (1) qu'en indo-européen l'accord du substantif et de son adjectif ne portait que sur la distinction du genre animé et du genre inanimé ou neutre. Celle que l'on peut faire à l'intérieur du genre animé entre l'être masculin et l'être féminin n'apparaît d'abord que dans l'adjectif ; de là elle tend à passer dans le nom. Ce mouvement qui va de l'adjectif au nom n'est pas moins caractéristique que le mouvement inverse et marque bien la tendance à l'accord dans le rapport d'inhérence. La plupart des langues indo-européennes ont gardé l'accord dans la mesure où elles ont conservé la flexion ; et la disparition de celle-ci, qu'on observe en anglais par exemple, peut laisser subsister l'accord du prédicat sous une autre forme, par le moyen de la copule : *the house is new, the houses are new*.

(1) *La catégorie du genre et les conceptions indo-européennes dans Linguistique historique et Linguistique générale*, Paris, 1921, pp. 211, sv.

Cette copule n'est en aucune façon une partie essentielle du prédicat adjectif. La phrase sans verbe à la manière de l'arabe et du russe : *dom nov*, « la maison est neuve », *dóma nóvy*, « les maisons sont neuves », cette construction que le latin pratique encore quand il dit : *Ars longa, vīta brevis*, « l'art est long, la vie est courte », est sans doute le type originel de la phrase. Notre copule a été empruntée au verbe — on verra ailleurs par quelle voie (voir p. 156) —, et ceci appelle une remarque. En rendant obligatoire l'emploi d'une copule d'origine et de caractère verbal, la grammaire attribue au verbe la fonction prédicative exclusivement à toute autre classe de mots. Cela s'explique par ce que nous savons déjà du verbe et de la catégorie du procès au point de vue psychologique. Prédicat par excellence, le verbe devient dans la copule indice de prédication. Cela rappelle jusqu'à un certain point ce que nous avons dit sur le substantif seul en possession de représenter le sujet, et l'on peut faire un rapprochement entre deux phrases comme : *C'est dommage qu'il parte*, et : *La maison est neuve*. Le *ce* de la première est un pronom sujet sans valeur propre, aussi bien que la copule de la seconde est un verbe vide de sens mais introducteur du véritable prédicat.

C. LE SUBSTANTIF PRÉDICAT INTRINSEQUE. — Il y a enfin une troisième espèce de prédicat intrinsèque, c'est le substantif quand il apporte une qualification soit individuelle, soit générique.

Une même personne ou une même chose peuvent être vues de deux manières différentes et porter, pour ainsi dire, deux noms ; le substantif prédicat, le second nom, apporte avec lui une qualification nouvelle du sujet, quoique tout aussi individuelle que celle qui était fournie par le premier nom. Ces sortes de « prédictions » sont réversibles : *Jacques est l'ainé* — *L'ainé est Jacques*. Cela dépend de l'idée que l'on prend comme point de départ.

Mais un sujet individuel peut aussi avoir comme prédicat un nom générique par le moyen duquel on l'attribuera à une catégorie d'êtres : *N. est un médecin* — *Mon chien est un voleur* —

Ce livre est un roman. Enfin un genre peut entrer dans une classe d'êtres plus générale encore : *Un chêne* (ou *le chêne*, nom d'espèce) *est un arbre* — *Les arbres sont des végétaux*, etc. L'existence de substantifs abstraits d'extensions diverses est un produit de la tendance au classement qui est naturelle à l'intelligence. L'homme qui nomme des objets les classe que bien que mal, et beaucoup de ses énoncés se rapporteront à cette subordination des idées les unes aux autres (1). Dans tous les cas nous avons affaire à des prédicats intrinsèques qui, logiquement, ne diffèrent pas des prédicats par l'adjectif. En effet dire que « cet arbre est un chêne » ou que « le chêne est un arbre », c'est affirmer par des termes simples et appropriés que « cet arbre » et que « le chêne » ont certaines qualités et propriétés qui constituent l'idée du « chêne » ou de « l'arbre ».

L'expression grammaticale de ce rapport n'offre naturellement aucune difficulté et ne soulève aucun nouveau problème. C'est l'accord et éventuellement la copule qui entreront en ligne de compte comme pour l'adjectif. Cependant le terme prédicatif

(1) Naturellement la valeur de ces classements dépend du développement intellectuel des sujets parlants et surtout des besoins auxquels la langue doit servir dans une communauté. On a été frappé, en étudiant le vocabulaire de langues dites non civilisées, de voir la multiplicité des termes par lesquels elles expriment des notions variées, là où nous saisissons et nommons facilement l'idée commune qui les réunit. Ainsi en tamoul on aurait trois mots pour désigner « le riz vert », « le riz décortiqué cru » et « le riz cuit », mais rien pour dire « le riz » tout court (VINSON, *Manuel de langue tamoule*, d'après PLANERT, dans *Annalen der Naturphilosophie*, IX, p. 318). Ceci est tout naturel ; les langues sont faites en première ligne pour désigner les idées qui pratiquement intéressent et non des abstractions théoriques. Nous disons *frère* et *sœur* et n'avons pas de terme commun pour les deux idées. Nous parlons d'un *sac*, d'un *paquet*, d'une *bourriche*, d'un *panier*, d'une *hotte*, mais non de l'objet qui contient et sert à porter en général. C'est pour ses besoins que la poste s'est emparée du terme de *colis* et en a fait un générique. C'est ainsi que le nom de genre se développe au fur et à mesure des nouveaux besoins et aussi avec les exigences d'une pensée plus réfléchie et qui tend à la classification des idées.

qui représente une idée substantive sera plus indépendant et gardera souvent son genre propre (*la vache est un ruminant*), parfois même son nombre (*les mendiants sont une plaie*). Le champ de l'accord est restreint d'autant.

Le substantif prédicatif ne se rencontre pas seulement dans les phrases qui énoncent une détermination d'espèce ou de genre, mais, en dehors des cas que nous venons d'étudier, il ne peut plus être question de prédicats intrinsèques; c'est le domaine des prédicats *extrinsèques* ou *de relation*. Ce genre de prédicat est très commun, et le langage des enfants nous en a déjà fourni des exemples. En effet, dès le début, on voit paraître, à côté des phrases où le prédicat est verbal, d'autres phrases qui ont pour prédicat un terme substantif non intrinsèque. Quand un enfant dit : *Papa, lailait* (l. 8. 9), pour « Papa, viens prendre ton lait », le terme qui lui sert de prédicat est un de ceux qui, dans la langue, appartiennent virtuellement à la catégorie de l'entité, du substantif, et son idée n'est aucunement inhérente psychologiquement à celle du sujet. Il s'agit de deux entités distinctes. Il en est de même dans des énoncés plus complexes comme : *Biderbibi, mama bett* (56. 7), « le petit frère est dans le lit de maman », ou : *Bébé col minet* (l. 10. 4), « cet enfant a un col de fourrure ». Dans de telles phrases, sujet et prédicat sont rapprochés en vertu d'une relation qui n'existe que dans la pensée du sujet parlant et dont l'expression reste implicite. Quand nous disons grammaticalement : « le petit frère *est dans* le lit de maman », ou « cet enfant *a* un col de fourrure », nous précisons par les moyens plus délicats que la grammaire et la langue mettent à notre disposition ce qui restait sous-entendu dans la phrase asyntaxique de l'enfant.

Comment la langue en vient-elle à exprimer des prédicats de relation, ou plutôt — puisque la question génétique est pour nous secondaire — quels sont les moyens dont elle se sert à cette fin ? Voilà ce qui sera dit plus facilement quand il aura été question des compléments de relation. Le lecteur nous permettra donc de passer maintenant à l'examen de ce qui concerne le rapport *Principal Complément*. De là nous revien-

drons tout naturellement au prédicat de relation laissé pour le moment en souffrance.

§ 4. Le complément intrinsèque

Une grande différence entre le groupe *Sujet : Prédicat* et le groupe *Prédicat Complément* consiste, au point de vue grammatical, en ceci que le sujet est nécessairement un substantif tandis que le principal peut appartenir à n'importe quelle catégorie. En effet, toute idée, quelle que soit sa nature : substance, procès, qualité ou autre chose, est susceptible d'être déterminée plus exactement par l'appoint d'une autre idée. Cette propriété logique des idées est indépendante des cadres sur lesquels repose la distinction des classes de mots. Nous n'avons donc aucune question à nous poser relativement à la nature grammaticale du principal. Par contre, en traitant du complément, nous aurons à constater que sa nature grammaticale est déterminée par celle du terme superordonné, et qu'un verbe, par exemple, appelle une autre sorte de complément qu'un substantif.

Il sera question d'abord des compléments intrinsèques, et nous commencerons par nous demander quel doit être celui du substantif.

Il semblerait à première vue que tout ce qui peut être prédicat d'un substantif pût aussi éventuellement lui servir de complément ; l'identité du rapport logique dans les deux cas semble autoriser cette idée. Nous nous attendons donc à trouver parmi les compléments intrinsèques du substantif des idées de procès, de qualité et d'entité, c'est-à-dire des verbes, des adjectifs et des substantifs sous une forme grammaticale appropriée.

Cela n'est pas faux, mais cela comporte cependant deux importantes restrictions.

D'abord il faut constater qu'il y a une contradiction logique entre le groupe *Principal Complément* et la catégorie du procès. En effet, par principe, ce groupe représente une détermination d'idée et suppose une conception statique des choses. Or le procès, c'est essentiellement le passager, l'instable. Une déter-

mination d'idée ne saurait avoir ni un mode ni un temps comme un prédicat verbal. Elle correspond à un état de choses donné, ou du moins considéré comme donné, dans le moment où il sert à la formation du concept. Par cette fonction même cette détermination est assimilée à la qualité, et la forme verbale qui servira de complément intrinsèque adoptera pour jouer ce rôle quelque chose de l'*habitus* grammatical de l'adjectif. Ce sera le participe, qui pour le moment est en dehors de notre examen.

Le substantif non plus n'assume pas la fonction de déterminant aussi facilement que celle de prédicat. Il est aisé de voir pourquoi. Parler d'un *arbre chêne* ou d'un *chêne arbre*, c'est une absurdité au point de vue logique parce que le terme plus restreint suffit, et qu'il est suffisamment clair de dire *un chêne* tout court. La détermination d'un substantif par un autre ne se comprend que lorsqu'il s'agit de deux désignations abstraites qui se croisent sur un même être parce que cet être cumule les caractéristiques de l'une et de l'autre espèce. C'est ainsi qu'on parle d'un *wagon-restaurant*, d'un *thé-vente* ou d'une *pêche-abricot*. Cependant, si ces deux termes sont d'étendue logique à peu près équivalente, ils se tiendront en équilibre, et aucun des deux ne se subordonnera vraiment à l'autre. De tels ensembles nous font en français plutôt l'effet d'une sorte de composés coordinatifs (voir p. 22). Si, au contraire, l'un des deux termes est plus étendu et plus abstrait, il tendra à prendre, par le fait même, le rôle et le caractère d'un adjectif; exemple : un *homme-serpent*, où *serpent* représente l'idée générale de la souplesse.

Est-ce à dire que nous ne trouverons nulle part de substantif accompagnant un autre substantif pour le déterminer? Non, sans doute. Sans parler de l'apposition explicative, qui est un « complément prédicatif » (voir pp. 149 sv.) et dont nous n'avons pas à tenir compte ici, nous devons nous souvenir de toutes les expressions comme *flumen Rhodanus*, *urbis Rōma*, *Ennius poeta*, mot à mot : « le fleuve Rhône », « la ville Rome », « le poète Ennius », expressions que nous donnons en latin, mais dont les correspondants dans d'autres idiomes, en français par exemple, sont connus. Il s'agit ici d'un appoint d'intelli-

gibilité que le nom d'espèce ajoute au nom propre individuel en se combinant avec lui. Le nom propre, en effet, a plus besoin qu'un autre de ce complément; plus l'idée énoncée est particulière, plus il convient de la situer et d'amener par degrés le sujet entendant à porter sa pensée dans une bonne direction. On peut rattacher au même principe tous les usages concernant les titres dont les noms de personnes doivent être accompagnés. Abstraction faite de ce que ces formules ont de stéréotypé et des valeurs de politesse qui s'y attachent, le principe est le même : *monsieur Dupont, sœur Philomène, le comte Kostia, etc., etc.* Quant aux composés allemands comme *Eichenbaum, Apfelbaum, Pappelbaum*, ils répondent au besoin d'une terminologie de classement, ils se rattachent au principe de la dérivation en même temps qu'ils font penser à la tendance générale de ranger les substantifs par séries homogènes et d'accompagner chacun d'eux d'une particule ou d'un petit mot générique. Le chinois dit en comptant non pas « deux dames », mais *deux personnes dames*, non pas « deux ânes », mais *deux têtes ânes*, etc. Mais tout ceci est spécial ou secondaire; il n'en subsiste pas moins, pour les raisons logiques développées plus haut, que le substantif ne saurait être le complément intrinsèque normal et usuel d'un autre substantif.

Comme nous avons déjà éliminé le verbe de ce rôle, il ne reste plus que l'adjectif auquel nous puissions l'attribuer directement et de plein droit. En effet exprimant la qualité, il représente cela même par quoi les êtres se définissent et se différencient les uns des autres.

Les formes grammaticales de l'adjectif complément ne sont pas, en principe, si nous en croyons le témoignage des langues indo-européennes, différentes de celles de l'adjectif prédicatif. C'est le même accord (auquel s'ajoutera nécessairement l'accord en cas), et, dans certaines langues à copule comme notre français, le groupe *Sujet : Prédicat* ne diffère du groupe *Principal Complément* que par la présence de cet outil de liaison : *La vie est courte — la vie courte*. Il est vrai que d'autres langues ont introduit ultérieurement une différenciation dans la construction et

la flexion de l'adjectif complément : tels sont le russe, l'allemand, le grec (1). Il y aurait à remarquer ici un trait commun à ces diverses langues : elles nous montrent toutes trois, chacune à leur façon, un accord plus complet, plus appuyé pour ainsi dire, et, en cas de disparition de la flexion, plus longtemps conservé pour l'adjectif complémentaire que pour le prédicatif. L'anglais, qui n'a plus de déclinaison du tout, rachète ce déficit en rattachant étroitement l'adjectif au substantif par l'antéposition ; c'est-à-dire que l'anglais fait une construction synthétique : *the black horse*.

Ce qui sert de complément intrinsèque au verbe, c'est l'*adverbe*. Cette classe de mots joue à son égard le même rôle que l'adjectif à l'égard du substantif, et la *manière* n'est pas autre chose que la qualité du procès. Ainsi l'idée générale du procès *courir* se subdivise en plusieurs idées plus spéciales par l'appoint de déterminations comme : *lentement, rapidement, vivement, habilement, gauchement, lourdement, légèrement*, etc. La parité du rapport se montre quand on remplace ce verbe par un substantif *la course* et qu'on voit apparaître autant de déterminations adjectives correspondantes : *course lente, rapide, vive, habile*, etc.

L'adjectif et l'adverbe à leur tour sont également déterminés par des adverbes qui, le plus souvent identiques quant à la forme grammaticale, diffèrent cependant logiquement des adverbes de verbes par le fait qu'ils n'expriment guère que des spécifications de degré : *très, peu, assez, trop, extrêmement, médiocrement, nullement, extraordinairement*. S'il arrive parfois que l'adverbe de l'adjectif exprime quelque chose de plus que le simple degré comme dans : *naïvement ridicule* ou : *délicieusement naïf*, c'est qu'une idée de procès flotte de quelque façon dans la pensée (« qui se rend ridicule avec naïveté », « naïveté qui produit une impression délicate »). Les multiples variations que la parole et la langue brodent sur l'instrument grammatical ne doivent pas nous empêcher d'en envisager les aspects les plus constants et les plus normatifs.

(1) Ce dernier dans l'opposition de *ho basileüs ho mégas*, « le grand roi » à *ho basileüs mégas estin*, « le roi est grand ».

Certaines langues ont des formations adverbiales particulières ; l'adverbe est alors dérivé de l'adjectif ; qu'on pense aux adverbess qualificatifs du français, du latin, du grec. Ailleurs, comme en allemand, l'adverbe se confond avec l'adjectif invariable. Quel que soit le système, il y a toujours place pour des formes irrégulières et pour des particules ou locutions adverbiales de formes quelconques et d'étymologies variées ; ainsi en français : *vite, soudain, aussitôt, tout à coup, en hâte*, etc. Peu importe d'où vient le mot, pourvu qu'il soit bien spécialisé dans son rôle.

Une tendance fâcheuse a toujours poussé les grammairiens à faire entrer dans cette classe de l'adverbe un peu tout ce dont on ne sait pas que faire, c'est-à-dire tout ce qui n'est ni préposition, ni conjonction, ni interjection. C'est ainsi que le mot *oui*, qui est une phrase à lui tout seul et qui n'a jamais servi de complément à rien, se voit parfois qualifié d'adverbe. Une classe de mots invariables et que ne caractérise aucune morphologie particulière souffre ce traitement désinvolte mieux qu'une autre ; mais cela n'est pas une excuse. Cependant les grammairiens qui se sont fait une conception par trop large de l'adverbe peuvent faire valoir aussi certaines circonstances atténuantes et exciper de leur bonne foi dans bien des cas. Il faut avouer que de l'adverbe proprement dit on passe par degrés insensibles à ce qui n'est plus l'adverbe, et que les limites sont difficiles à établir. Le français nous le fait voir clairement. Ainsi il est difficile de ne pas parler d'adverbess de lieu et de temps : *loin* (latin *longē*), *immédiatement* se rattachent bien à cette classe. D'autre part, en réfléchissant, on verra que, si ces notions spatiales et temporelles sont assimilées à des manières, à des qualités de procès, c'est par une sorte de figure, par une de ces transpositions dont nous aurons à parler plus loin. En outre, et pour cette raison même, la plupart des « adverbess » de cet ordre sont les synonymes de compléments de relation : *dans le lointain, à cet instant*, et beaucoup d'entre eux se rattachent à ce genre de construction par une étymologie qui est loin d'être toujours effacée, ainsi : *longtemps, partout, au-dessus*,

sur l'heure, etc. Devant des particules adverbiales de même valeur comme : *hier, ici, demain* on pourrait aussi bien parler de « pronoms locatifs et temporels » que d'adverbes. Une confusion analogue s'établit du côté des adverbes indiquant la mesure : *beaucoup* et *autant* sont de véritables pronoms quantitatifs, et dans la phrase : *Il lit beaucoup*, par exemple, *beaucoup* est le complément direct bien plus que l'adverbe de *il lit*.

Entre l'adverbe et la conjonction la transition est tout aussi bien ménagée. Notre mot *aussi* avec ses divers sens nous en fournit la démonstration. Dans : *aussi grand*, c'est un pur adverbe ; dans : *Il lit aussi* (ou *également*), il n'indique pas la manière de lire, mais plutôt un rapport de coordination entre l'affirmation totale : *Il lit* et une autre affirmation précédente (par exemple : *Il se promène*) ; enfin dans : *Aussi il lit*, cette particule avec son sens consécutif sert à établir un lien logique entre deux pensées successives. Nous sommes donc dans le domaine de la conjonction. Le latin *magis* devenu *mais* a suivi la même voie, et la langue est pleine d'éléments dits adverbiaux qui en réalité sont plus ou moins conjonctionnels. Il y aurait d'autres remarques analogues à faire, et quelques-uns des points ici touchés seront repris. Ce qui vient d'être dit suffira pour faire voir que la classe de l'adverbe est difficile à délimiter. Cette difficulté ne doit pas empêcher le grammairien de distinguer les divers rôles des mots et de classer cet ensemble hétéroclite du mieux possible. Nous n'avons pas à faire ici ce travail, dont les données d'ailleurs varient d'une langue à l'autre ; mais puisque nous parlions d'adverbes, il nous était impossible de ne pas faire remarquer combien ce terme, dans l'acception généralement admise, est ambigu.

§ 5. Le complément extrinsèque ou de relation (1)

Toute idée, à quelque catégorie qu'elle appartienne, peut être

(1) Pour la commodité de notre exposé nous employons le mot de *relation* dans le sens restreint qui va être défini (rapport entre deux entités extérieures l'une à l'autre). Le terme de rapport garde son sens général, et nous parlerons éventuellement du « rapport de relation ».

déterminée par sa relation avec une idée extérieure à elle qui sera nécessairement une idée d'entité. Nous avons déjà parlé du substantif ayant un prédicat substantif : *Bébé est dans son lit*. Ce prédicat peut devenir un déterminatif : *le bébé dans le lit*, mais on déterminera de même par une idée d'entité un adjectif : *utile aux hommes* ou un verbe : *travailler pour les pauvres* ou un adverbe : *habilement pour un enfant*.

Ceci pose au point de vue de la logique et de la psychologie la grande question de la relation. Si nous percevons dans le monde qui nous entoure des entités distinctes, si nous les isolons dans notre pensée pour les considérer comme des êtres en soi, nous ne brisons pas pour cela les liens qui les unissent dans la trame des phénomènes. Malgré nous, ils restent unis dans un milieu commun, qui est celui de notre perception ; c'est le même temps, le même espace et le même enchaînement continu des causes et des effets. L'inhérence, sans laquelle il n'y a pas d'unité logique possible, existe non dans les termes eux-mêmes, mais dans leur milieu. C'est de cela que nous prenons conscience quand nous concevons entre eux des rapports selon des catégories de la pensée qu'il n'y a pas lieu d'étudier ici. Nous remarquons seulement que la relation va toujours d'entité à entité, et que, si on peut poser des relations dont le premier terme est un procès, une qualité ou une manière, ces idées ne représentent jamais qu'un intermédiaire logique entre leur substantif complément et un substantif dont ils dépendent plus ou moins immédiatement : *travailler pour les pauvres* servira par exemple à dire : CETTE JEUNE FILLE *travaille* POUR LES PAUVRES, *utile aux hommes* sera employé dans : UN ANIMAL *utile* AUX HOMMES, etc.

Il n'y a que le rapport de comparaison qui échappe à cette loi et qui rapproche des termes non substantifs. Cela a des raisons dont la logique pourra aisément rendre compte. Ce rapport n'est pas situé comme les autres dans le trame des phénomènes. Il n'existe que par un rapprochement voulu dans l'esprit, et il s'applique à tout couple de termes coordonnés auxquels une appréciation de degré peut être appliquée. Il n'y

a donc rien qui empêche de l'établir entre deux qualités, deux procès, deux manières : *Une table est plus longue que large — On admire un tel plus qu'on ne le respecte — Il travaille aussi vite que bien.* Il faut même dire que l'entité n'est susceptible d'aucune mesure si l'on fait abstraction de ses qualités et autres déterminations ; ce sera donc toujours par l'intermédiaire de ces déterminations qu'il deviendra terme de comparaison : *un homme plus ou moins que Paul* ne veut rien dire si l'on ne fait pas intervenir une idée adjectivale comme *grand, fort, sage, etc.* Ceci soit dit pour montrer ce que la relation de comparaison a de très particulier. Il convient de lui réserver une place à part dans l'ensemble des institutions grammaticales. Mais cette place n'est pas si grande que nous ne puissions négliger cette sorte de rapport. Nous en revenons donc au complément de relation qui unit deux idées substantives avec ou sans l'intermédiaire d'une détermination auxiliaire.

Ce qui caractérise la relation vue par notre imagination, c'est qu'elle nous est donnée avec les deux termes qu'elle unit, mais que, l'un ou l'autre de ces termes ou tous les deux venant à manquer, il ne subsiste plus rien d'elle. Et pourtant la relation n'est point dans les entités ; elle n'a pas de corps propre non plus, elle est une forme que revêtent les objets réels dans leur simultanéité ou leur succession par groupes et qui s'évanouit avec ces groupes eux-mêmes.

Le procédé le plus simple d'exprimer la relation, celui qui répond entièrement à son caractère et le seul que connaisse le langage enfantin ainsi que tout langage « primitif », c'est celui qui consiste à juxtaposer tout simplement les deux termes, le déterminé et le déterminant, en laissant à l'intuition le soin de deviner le genre de relation qui les unit. Nous avons vu : *canne Jean, col minet, etc.* Ce procédé est parfaitement suffisant dans un grand nombre de cas. Nous interpréterions des composés allemands comme *Apfelbaum, Windmühle, Kaffeemühle, etc.*, sans aucune peine, même dans le cas où ils se présenteraient à nous comme des termes inconnus, entièrement nouveaux. Dans la plupart des langues il y a des groupements syntaxiques

consacrés qui n'ont pas d'autre principe. Outre ces composés l'allemand en fait d'autres d'un type différent avec les noms de quantité et de mesure : *ein Stück Brot*, *ein Fass Bier*, etc. L'anglais ne connaît que les composés du premier type et il en use abondamment : *a gold watch*, *a prayer book*, *a cross point design*. Le vieux français disait : *la cort le roi*, « la cour du roi », *li sans saint Basile*, « le sang de saint Basile ». Nous disons encore *le ministère Clemenceau*, *la rue Voltaire*, etc. Dans tous les cas il y a une règle d'ordonnance qui nous permet de distinguer le principal du complément, en outre l'usage nous indique aussi parfois d'avance de quelle sorte de relation il s'agit (par exemple en allemand *ein Fass Bier* est une forme propre à l'expression de la mesure) ; mais en dernière analyse ce sont des idées de relation implicitement contenues dans les substantifs qui assurent la compréhension. En effet, nos idées substantives ne sont pas des entités logiques fermées et nues ; elles comprennent une quantité d'idées annexes que leur simple rapprochement suffit à faire surgir. Ainsi, pour prendre un exemple schématique, si je détermine l'idée d'un oiseau par celle d'un arbre, on suppose immédiatement qu'il s'agit d'un oiseau qui est sur cet arbre. De même en entendant les mots *Kaffemühle* et *Windmühle* on n'aurait pas l'idée qu'on pût parler d'un moulin mù par le café ou servant à broyer du vent, tandis que les combinaisons d'idées contraires sont toutes naturelles.

Ces rapports implicites joueront un rôle plus grand encore si le terme principal est un adjectif ou un verbe. En effet, ces termes ne sont que des intermédiaires logiques entre un substantif dont ils dépendent et le substantif qui dépend d'eux. Nécessairement cet intermédiaire, qui exprime une qualité ou un procès, spécifie déjà dans une certaine mesure lesquels parmi les rapports possibles de l'entité superordonnée entrent plus spécialement en ligne de compte. Une notion abstraite de qualité ou de procès sera en général plus près de la notion de relation que celle plus concrète de l'entité. Ainsi l'adjectif *content* appelle naturellement une idée de cause, l'idée de *travailler* fait attendre la mention d'une fin, d'un résultat à

obtenir, avec *manger* s'associe la notion d'une certaine nourriture, l'adjectif *contraire* veut un terme de comparaison, etc. En français l'adjectif ne paraît jamais qu'avec un complément substantif introduit par une préposition ; mais le complément non prépositionnel est théoriquement possible, il se rencontre en allemand et en anglais : *tausend Taler wert*, *worth a thousand crowns*. Dans toutes nos langues il est fréquent avec le verbe. Nous disons : *peindre un tableau*, *acheter un habit*, *peser cinquante kilos*, *parcourir un chemin*, *parler littérature*, *je viendrai lundi*, *cela sent le goudron*, etc., etc. Malgré la diversité des relations logiques que représentent ces divers groupes nous n'y trouvons aucune ambiguïté.

Cependant, si la juxtaposition suffit souvent, elle est loin de répondre à tous les besoins et de suffire dans tous les cas. La langue a donc créé des procédés et des outils spéciaux pour l'expression de la relation. Parallèlement au développement des formes grammaticales adaptées à l'expression des rapports intrinsèques, on a vu se développer d'autres formes correspondant à cette autre espèce de rapports.

Il n'est pas difficile de savoir, notons-le bien, comment la langue a pu exprimer les diverses relations considérées en elles-mêmes. Bien que celles-ci ne correspondent à aucune représentation autonome, l'homme peut trouver facilement des symboles propres à revêtir leurs idées. Il trouve sans peine des noms pour une quantité d'autres abstractions qui sont tout aussi loin de la représentation sensible. Pour cela il a recours à l'expression figurée, métaphorique de préférence. Il y a des analogies qui parlent à l'intuition et qui sont aussi claires que pourrait l'être une expression plus directe. Les relations spatiales en particulier sont tout près de la réalité matérielle. Ce qui est en haut, c'est la *tête* ; ce qui est en bas, le *pied* ; les côtés sont les *ailles* ou les *flancs* par exemple, et l'intérieur ce sera le *cœur* ou les *entrailles*. Des relations spatiales on passe à celles du temps par l'intermédiaire de la notion de mouvement ; *devant* et *derrière* se confondent avec *avant* et *après*. De là il n'est pas difficile d'aboutir à l'expression de la cause et de l'effet, lesquels

d'ailleurs auront bien d'autres symboles : *le père, l'enfant, la racine, la source, le fruit*, etc. Ce ne sont là de rapides allusions qui effleurent à peine un grand sujet. En fait de moyens pour exprimer les relations les plus diverses l'esprit humain n'a que l'embarras du choix.

Mais on peut se demander, et c'est une tout autre question, comment la langue a organisé un instrument syntagmatique propre à exprimer le rapport de relation en général. Ce rapport ne pouvant en aucune façon être ramené au rapport intrinsèque, la grammaire, pour en avoir une expression spécifique, est obligée de faire quelque chose d'entièrement différent ; comme il s'agit d'un autre principe logique, il faudra d'autres principes grammaticaux.

Spéculons d'abord sur des possibilités théoriques. Admettons un terme exprimant la relation et interposé entre le principal et le complément. Soit la formule : $A-b-C$ ce terme intermédiaire b aura nécessairement avec A ou avec C , ou parfois avec A et avec C un simple rapport de juxtaposition. En effet, s'il y avait un passage de l'un à l'autre sans rupture du rapport intrinsèque les termes extrêmes, A et C ne seraient plus vraiment extérieurs. On peut illustrer cela par un exemple schématique. Soit un premier terme A que nous supposons être un verbe signifiant *marcher*. On pourrait prendre un adjectif ou, en remontant jusqu'au point de départ du rapport extrinsèque, un substantif, mais le verbe se prête mieux à la démonstration. Soit encore son complément, de lieu par exemple, ce sera un second terme C signifiant, si l'on veut, *la forêt*. Soit enfin, entre les deux, le terme de relation b exprimant l'idée de *l'intérieur*.

Ce b pourra être le complément intrinsèque de A , ce que nous représenterions par un adverbe, d'où la formule :

1) *Il marche intérieurement | la forêt.* (1)

(1) Ce premier cas est particulièrement important. On peut constater historiquement que les premières prépositions qui ont paru dans les langues indo-européennes sont des particules adver-

Il peut être aussi complément intrinsèque de *B*, ce qui fera de lui pour nous un adjectif accordé avec *forêt*. soit :

2) *Il marche | forêt intérieure.*

Enfin il est possible également qu'il soit extérieur à l'un et à l'autre, et nous représenterons cela par un substantif :

3) *Il marche | intérieur | forêt.*

Nous avons marqué dans ces formules par des barres verticales les ruptures d'accord, les contacts de pure juxtaposition.

Si nous consultons l'étymologie de nos prépositions françaises, sans remonter au delà du latin, on en trouvera qui se rattachent à chacun de ces trois types, autant qu'ils peuvent se réaliser dans une langue déjà munie de la flexion casuelle : *Il marche dans la forêt* (dans = *dē intus* adverbe) — *Il se promène pendant la nuit* (latin : *nocte pendente*, c'est-à-dire : « la nuit étant pendante ») — *Il habite chez son frère* (chez = *casa* « la maison »). Il ne serait pas difficile de trouver ailleurs des analogies plus parfaites à ces trois types théoriques, où les données du problème sont ramenées à leur squelette logique.

Si nous observons les langues indo-européennes, nous voyons que, partant de là, deux procédés grammaticaux ont été créés successivement : *la flexion casuelle et la préposition.*

Parlons d'abord de la *flexion casuelle*. Ses origines sont obscures ; elle est le résultat d'une évolution dont nous ne connaissons que l'aboutissement et où des éléments d'origines assez diverses ont été amalgamés. Cependant personne ne nie que, dans la formation de la plupart des cas, la combinaison du thème substantif avec des particules de relation postposées n'ait joué un grand rôle. La création de formes casuelles par cette voie est un fait qu'on observe historiquement dans d'autres langues. C'est le seul procédé qui puisse donner naissance à un jeu de formes exprimant les diverses relations, même si ce jeu

biales détachées du verbe. Si au lieu d'un verbe comme premier terme nous avons choisi un nom, le terme intermédiaire serait naturellement un adjectif selon le schéma : *la maison intérieure | la forêt.*

devait englober quelques formes d'origine différente. Or ces formes hétérogènes sont nécessairement des emprunts à la syntaxe par juxtaposition pure et à l'expression implicite des relations (1).

Le premier caractère de la flexion, c'est qu'elle exprime la relation du substantif avec le terme dont il dépend en fonction même de l'idée substantive. Les deux notions, celle de relation et celle d'entité, sont ici aussi étroitement unies en un tout dans la pensée qu'elles le sont dans la forme. Un substantif au génitif ou au datif exprime une certaine idée de chose ou de personne, mais seulement en tant qu'elle est dans une certaine fonction ; c'est une pierre préparée, qui vaut non seulement par sa matière, mais aussi par sa forme, et qui ne peut occuper qu'une place déterminée dans l'édifice à construire. Le mot français *livre* (ou *le livre*) n'est qu'une idée ; mais en latin *libro*, *librī* ou *librum*, qui signifient la même chose, appellent certains rapports et ne se conçoivent pas en dehors des termes principaux dont ils sont les compléments et avec lesquels ils entrent dans la relation voulue : *similis librō*, *fīnis librī*, *emō librum*, « semblable au livre, la fin du livre, j'achète le livre ». La grammaire qui use de ces formes est en possession d'un instrument aussi bien adapté à l'expression du complément de relation que le verbe personnel peut l'être à celle du prédicat, ou l'adjectif à celle du complément d'inhérence.

Mais la flexion casuelle a un autre caractère encore et qui est plus important. C'est le caractère propre à toute flexion.

(1) « ...Nous pouvons conjecturer que le *m* latin des mots comme *feminam*, *dominum*, *civem* ne servait pas à l'origine à marquer que la « femme », « le maître » et « le citoyen » étaient compléments directs du verbe de la proposition, mais qu'il signifiait quelque chose de beaucoup plus concret (on note : peut-être était-il un indice de classification), et que la relation du verbe à complément était simplement impliqué dans la position et dans l'accent du mot — ou plutôt du radical — qui précédait ce *m* : ce n'est que peu à peu, quand la signification concrète de cet élément se fut effacée, qu'il acquit une valeur syntaxique qu'il n'avait pas à l'origine. » SAPIR, *Language* pp. 119, 120.

Contrairement à ce qu'on serait peut-être tenté de penser, l'aspect morphologique de ce phénomène est secondaire en comparaison de son aspect purement intellectuel. Le propre de toute flexion, c'est de n'exprimer qu'un nombre limité de déterminations parmi lesquelles le mot fléchi doit choisir, et dans lesquelles on fait rentrer de gré ou de force toutes les déterminations possibles. Un jeu restreint de cas prévus doit suffire à tout. L'indo-européen en comptait huit et ce nombre a été constamment réduit au cours de l'évolution ultérieure. Ailleurs on trouve des systèmes plus riches ; les langues caucasiennes en particulier en comptent jusqu'à vingt. Mais quel que soit le nombre de ces cas prévus, dans une langue qui possède un système flexionnel du substantif, tout mot de cette classe doit, pour figurer dans la phrase, adopter l'une ou l'autre des déterminations casuelles admises.

C'est là la faiblesse du système. Il est bien certain que, même si la langue dispose d'un jeu de distinctions relativement riche, ce jeu ne recouvrira que d'une façon bien imparfaite l'infinie variété des relations possibles. Le procédé flexionnel a donc des limites. Il arrive généralement qu'un certain nombre de cas ont des significations précises et marquent effectivement la relation spéciale qu'on veut exprimer : il y en aura un pour l'agent, un pour l'instrument, un pour le lieu, etc. ; mais d'autres cas auront des valeurs beaucoup moins nettes. Ils marqueront une idée générale d'appartenance, de direction vers, de dépendance, ou même une pure idée de relation sans nuance particulière. Ce sont ces cas-là qui accapareront tout ce qui n'entre pas dans les cadres trop précis des autres. A eux reviendra le rôle de traduire, soit après le substantif lui-même, soit après les adjectifs et les verbes intermédiaires, tous les rapports plus ou moins implicites.

Ce qui a été dit sur la possibilité d'exprimer un bon nombre de relations avec l'instrument fruste de la juxtaposition, peut, à plus forte raison, être répété à propos de ce procédé déjà plus parfait, puisqu'il permet un certain nombre de distinctions. C'est ainsi que l'idée du verbe latin *cavere* « veiller, être sur ses gardes », n'admet guère que deux attitudes du sujet

relativement à un objet possible. La différence du datif et de l'accusatif suffira donc à spécifier de laquelle on entend parler dans chaque occasion, quelles que soient d'ailleurs les autres valeurs possibles de ces deux cas : *catē canem* « prends garde au chien », *catē canī*, « veille sur le chien ». Ne voit-on pas d'ailleurs un seul cas jouer sans ambiguïté deux rôles différents parfaitement différenciés par la seule vertu du contexte et des idées auxquelles il est appliqué ? Qu'on pense au génitif objectif et subjectif du latin, aux deux sens possibles du groupe *amor patris* « l'amour qu'un père éprouve » et « l'amour qu'on éprouve pour un père » ; qu'on pense au double datif de la même langue ou à une construction comme celle du grec : *tois Argeiois heoriē en tēi Hērāi*, « il y avait pour les Argiens = les Argiens célébraient une fête en l'honneur de Héra ». Qui pourrait imaginer que la déesse Héra célébrerait une fête en l'honneur des Argiens ? C'est pourtant ce qu'on pourrait faire dire à cette phrase en s'en tenant à la seule grammaire. Tout ceci montre une fois de plus le rôle que jouent les idées de relation impliquées dans les termes que l'on rapproche, et cela permet de comprendre que le petit nombre des différenciations casuelles puisse suffire dans la plupart des cas.

Et pourtant cet instrument de la flexion, qui est souvent suffisant, ne l'est pas toujours, et les sujets parlants se sont naturellement mis en quête des moyens propres à préciser dans la phrase l'expression de certaines relations. De cette tendance est née la préposition, et dans les langues indo-européennes on assiste au développement progressif de ce nouveau procédé. Comme il y vient suppléer aux insuffisances de l'instrument flexionnel, il suppose d'abord cet instrument existant, et il agit en se combinant avec lui ; c'est ce que l'on voit en grec, en latin, en allemand, etc. Mais la comparaison même de ces langues qui représentent comme des étapes diverses dans l'évolution normale du procédé, fait voir que la préposition en suppléant à l'emploi des cas, tend à diminuer leur importance, à les rendre inutiles et inopérants au fur et à mesure qu'elle se développe elle-même et finalement à les éliminer peu à peu pour aboutir

à un état où la préposition subsiste seule comme en français ou en anglais. L'histoire de chacune de ces langues montre d'ailleurs cette évolution. Pour le moment, nous avons à examiner l'emploi de la préposition en lui-même et non dans sa combinaison avec un autre procédé. Nous le prenons donc tel qu'il s'offre par exemple en français.

Qu'on appelle la préposition « mot » ou « particule », elle ne fait partie intégrante d'aucun mot, et — c'est ce qui la distingue de la désinence casuelle — elle peut se détacher dans la chaîne de la phrase sans que ce détachement nuise aux unités que lui sont extérieures. Si dans la phrase : *Il est sur le banc* j'isole la préposition *sur*, il me reste d'une part *il est*, forme verbale, d'autre part *le banc*, substantif. C'est ainsi que la classe des prépositions se coordonne aux autres classes de mots. Une langue peut avoir autant de prépositions qu'on voudra, l'usage en adopte autant que la pratique en demande pour exprimer les diverses relations avec leurs diverses nuances. Ces prépositions s'interposent entre le terme principal substantif, verbe ou adjectif et son complément de relation (1). Nous disons : *un homme sans courage — bon pour les animaux — grimper sur un arbre*, et la grammaire possède dans ces particules un instrument infiniment plus riche et plus précis que les formes casuelles.

Il ne faudrait pas croire cependant que l'emploi de la préposition soit un phénomène aussi simple que nous avons l'air de le dire. En réalité une langue qui use de la préposition n'échappe pas plus qu'une autre à la tendance naturelle d'exprimer implicitement ce qui peut être implicite. Ce que nous avons

(1) Il peut y avoir et il y a effectivement des « postpositions », c'est-à-dire des particules de même valeur qui se placent après le complément qu'elles accompagnent. Mais cette différence de position concerne la forme. Nous pouvons en faire abstraction pour considérer le seul aspect logique du phénomène. Si une postposition s'agglutine au mot qui précède, ce qui donne quelque chose de très analogue à une forme casuelle, nous avons affaire à un type de procédé intermédiaire. Or dans notre exposé il convient avant tout de définir des types caractéristiques.

vu à propos des formes casuelles se répète ici. Il y a des prépositions qui représentent clairement une relation précise ; soit en français : *parmi, derrière, contre*. Ces prépositions ont un sens bien à elles comme n'importe quel mot de la langue. On peut les appeler *fortes*. Mais il y a aussi des prépositions *faibles*, et entre ces deux types s'étend toute une échelle graduée comprenant des cas de transition. Une préposition faible est une préposition peu significative en elle-même, qui n'indique généralement que la relation pure ou une certaine nuance de relation. Ces prépositions sont susceptibles de revêtir des valeurs assez diverses. Cela dépend des mots auxquels elles sont jointes, et elles empruntent à leur entourage la plus grande partie de leur valeur. Elles relient les mots qui pourraient à la rigueur se joindre sans elles, et en fait elles n'expriment souvent que ce qu'exprimeraient des cas à valeur imprécise et pas beaucoup plus qu'une simple juxtaposition. Les prépositions les plus faibles en français sont *de, à* et *en*. Nous disons : *Il est âgé de dix ans* en usant d'un *de* qui est plutôt un indice grammatical de relation que l'expression d'une idée. Le latin se sert ici de l'accusatif : *Nātus est decem annōs*, et l'anglais juxtapose : *He is ten years old*. Dans une langue qui n'a point de cas, la juxtaposition s'oppose aux diverses prépositions comme le plus implicite de tous les procédés de liaison, et il ne serait pas abusif de l'appeler *préposition zéro*, la plus faible de toutes. Là où il y a des cas, c'est à l'un ou plusieurs d'entre eux qu'échoit ce rôle, et ces langues ne présenteront pas des prépositions aussi faibles que celles qu'on rencontre par exemple en anglais ou en français (1).

Cependant, nous touchons ici à un sujet dont nous ne faisons qu'indiquer une des faces et qu'il nous faudra reprendre pour pénétrer plus à fond dans la psychologie de l'expression

(1) Voir BOYER et SPERANSKI, *Manuel de langue russe*, p. 108, note 9 : « De façon générale les rapports marqués par les prépositions sont plus concrets, plus imagés en russe qu'ils ne le sont en français. Aucune des prépositions russes n'a atteint le degré d'abstraction auquel sont parvenues en français les prépositions « de » et « à ».

de la relation et dans son mécanisme grammatical. Avant d'entreprendre cet examen, il convient de parler du prédicat extrinsèque, afin d'avoir passé en revue tous les cas où la relation entre en ligne de compte.

§ 6. — Le prédicat extrinsèque ou de relation.

Malgré la différence des conditions le prédicat de relation ne se distingue pas, en ce qui concerne les procédés mis en œuvre, du complément de même caractère. Le complément et le prédicat intrinsèque ne sont pas aussi semblables. Nous avons vu qu'un adjectif, par exemple, ne se comporte pas toujours de même en ce qui concerne l'accord quand il est prédicat et quand il qualifie un substantif. Ici au contraire, dans le champ des langues que nous avons observées, nous rencontrons les mêmes formes casuelles et les mêmes prépositions. Quelques détails comme la différence que fait le français en disant : *Ce livre est à Pierre* et : *le livre de Pierre* peuvent être négligés. Il est plus important de remarquer que la pure juxtaposition de substantifs correspond naturellement dans nos langues à l'expression d'un prédicat d'inhérence (voyez par exemple l'aphorisme italien : *traduttore, traditore*) et n'entrera pas en ligne de compte pour un prédicat de relation.

Avec ou sans le secours d'une copule le complément de relation casuel ou prépositionnel peut donc dans nos langues servir de prédicat : *Le chien est sous la table — Ce livre est pour vous* — en latin : *Liber est Petri*, « le livre est à Pierre » — en russe : *Sobáka pod stolóm*, « le chien est sous la table ».

Dans tous ces cas, qu'il y ait copule ou non, le prédicat exprime une pure relation, et la copule elle-même ne marque que le rapport prédicatif tout nu ; c'est tout au plus si, dans *est sous la table*, elle reçoit de la préposition de lieu par contamination une valeur proprement locative qui la rend synonyme de « *se trouve, est couché* ».

Mais il faut considérer aussi le cas où une idée verbale vient

s'introduire entre le sujet et le terme substantif du prédicat. Il peut arriver que la préposition elle-même se charge de cette valeur verbale en développant l'idée de procès qui est impliquée en elle. Le russe pratique assez volontiers ce procédé: *Vidim vperedî : sléd s dorógi*, « nous regardons devant nous : la trace (de l'ours) quitte la route », mot à mot : « la trace hors de la route. » Cependant l'expression d'une idée de procès par la préposition ne peut être qu'occasionnelle. Normalement c'est au verbe que revient ce rôle, et c'est lui qui, dans le rapport prédicatif, sert le plus généralement de lien entre deux substantifs, exactement comme dans le rapport de principal à complément un adjectif s'interpose entre les deux termes extrêmes de la relation. Qu'on pense aux exemples que nous avons donnés plus haut : *un animal utile aux hommes — Cette jeune fille travaille pour les pauvres.*

La communauté de fonction de tous ces termes peut se sentir par des substitutions comme celle qui met une simple préposition avec la copule à la place d'un verbe : *La loi nous protège; la loi est pour nous — Le livre appartient à Pierre; le livre est à Pierre* — ou comme celle qui remplace le verbe par un adjectif ou une simple préposition quand on substitue au rapport prédicatif un rapport de complément : *Cet enfant aime les animaux; un enfant bon pour les animaux — Cet homme porte un bâton; un homme avec un bâton.*

Il arrivera aussi naturellement qu'un adjectif prédicatif serve d'intermédiaire entre le sujet et le second terme de la relation : *Cet animal est utile aux hommes.*

D'une manière générale, le prédicat extrinsèque fait donc appel aux mêmes procédés que le prédicat d'inhérence en ce qui concerne la prédication : juxtaposition, copule, verbe ; et aux mêmes moyens que le complément extrinsèque en ce qui concerne la relation : forme casuelle et préposition — la juxtaposition d'un prédicat sans préposition étant réservée.

§ 7. Transitivité et Rection.

On appelle dans la grammaire traditionnelle « verbe transitif » tout verbe qui est ordinairement suivi d'un complément direct comme le sont : *prendre, acheter, porter*, etc. La transitivité dans ce sens représente un phénomène d'une certaine importance, soit à un point de vue théorique : ce sont en effet les verbes transitifs qui possèdent normalement un passif (1), soit quelquefois à un point de vue pratique plus particulier : qu'on songe par exemple à l'accord du participe avec le complément direct en français. Mais quelle que soit l'importance de la transitivité ainsi définie, il est impossible de ne pas voir qu'elle se rattache à un cas plus général dont il est difficile de la séparer. Il y a, comme l'ont fait remarquer ceux qui se sont occupés de la terminologie scolaire, une quantité de verbes qui ne sont pas suivis d'un complément direct et qui n'en sont pas moins étroitement unis à leur « objet » ; exemples : *se servir de, aspirer à, nuire à*, etc. Ces verbes, autant que ceux qui précèdent, ont besoin de leur complément comme d'une détermination qui vient achever une idée insuffisante en elle-même. Dans un cas comme dans l'autre, l'idée représentée par ces mots s'offre à

(1) Le verbe d'action ayant un complément direct, c'est-à-dire sans préposition et à l'accusatif comme en latin ou sans forme casuelle comme en français, est le type du verbe qui peut être tourné au passif. Ce fait n'est pas infirmé par les cas où des verbes d'action autrement construits admettent un passif, car s'ils l'admettent, c'est toujours à la faveur de quelque confusion avec ce type. On voit assez que si en anglais on peut dire : *The girl was promised an apple* et *an apple was promised the girl*, c'est que rien ne distingue plus le complément direct du complément indirect, l'accusatif du datif, dans *I promised the girl an apple* ; de même : *Everybody laughed at me*, devient *I was laughed at by everybody*, parce que dans cette construction la préposition se détache du substantif pour devenir particule adverbiale ; comparez une autre construction toute semblable : *the man (that) we laughed at*.

l'imagination avec un caractère d'incomplétude : c'est un principal qui est fait pour un complément et qui ne paraît pas avoir accompli sa fonction s'il n'y aboutit pas. Or, si nous définissons la transitivité par l'incomplétude de l'idée principale, nous voyons aussitôt une perspective beaucoup plus vaste s'ouvrir devant nous. Les verbes transitifs ne seront plus nécessairement des verbes d'action appelant un objet, dans le sens spécial du terme ; *appartenir à*, qui demande un complément désignant le possesseur, *aller à*, qui appelle une indication de lieu, seront transitifs également. Parmi les verbes il faudra compter aussi tous ceux qui sont faits pour être suivis d'un infinitif avec ou sans particule comme *devoir*, *vouloir*, *cesser de*, *se mettre à* et beaucoup d'autres. Mais pourquoi parler seulement de « verbes » transitifs ? Il y a des adjectifs transitifs ; si je dis : *Cet habit est bon à jeter*, j'emploie l'adjectif *bon* dans un sens qui n'a de raison d'être que par le complément qu'il introduit. D'ailleurs que de choses dans la langue qui n'ont pas d'autre fonction que d'introduire ou d'accompagner d'autres choses ? Tout ce qui est particule, instrument syntagmatique : la copule, les prépositions, les conjonctions ; tous les éléments formatifs des mots : préfixes, suffixes, désinences et même les thèmes et les racines, quand ils n'existent que pour les formes plus pleines. Toutes ces choses seraient donc « transitives » puisqu'elles sont incomplètes en elles-mêmes.

Cependant ici une distinction s'impose. Il y a une incomplétude purement morphologique, qui repose sur l'usage. En vertu de cette « transitivité » une unité significative ayant une valeur propre d'idée ou de fonction n'apparaît jamais qu'en groupement dans quelque synthèse constructive avec d'autres éléments, complets ou incomplets par eux-mêmes. Traiter de ces faits en général, de leur raison d'être et de leur place dans le mécanisme de la langue, ce serait aborder une question relative à la forme de l'expression grammaticale et par conséquent étrangère à l'objet de cet essai. A vrai dire, nous sommes ici sur un terrain intermédiaire comme on va le voir. La transitivité, phénomène en principe psychique, est une des voies qui

conduisent à la « transitivity » morphologique (1); un terme d'une incomplétude très accusée et consacré comme tel par l'usage, cesse d'être un mot pour devenir un auxiliaire, une particule, un outil de grammaire. Mais ce ne sont pas ces conséquences qui nous intéressent ici : c'est le fait initial, celui qui concerne les idées, et c'est à lui que nous réserverons le nom *transitivity*.

Comme il y a deux sortes de compléments il y aura deux sortes de transitivity. Il y a celle d'*inhérence* que l'on constate en particulier dans la copule et dans ce que la grammaire scolaire appelle les « verbes attributifs » : *devenir, sembler*, etc. Il est évident que ces verbes ont un sens incomplet en eux-mêmes et qu'ils n'ont de raison d'être que par le prédicat d'inhérence qu'ils rattachent à leur sujet ; exemple : *Mon INTERLOCUTEUR semblait ÉTONNÉ*. Nous aurons à revenir sur ce sujet. Mais il y a aussi la *transitivity de relation*, phénomène beaucoup plus général et plus important, le seul dont nous parlions ici, qui tend à se manifester partout où un terme principal introduit un complément extrinsèque au substantif dont il est lui-même complément ou prédicat. Dans : *un animal utile aux hommes, cette jeune fille travaille pour les pauvres*, l'adjectif *utile*, le verbe *travaille*, sont affectés de transitivity dans la mesure où ils n'expriment plus une idée autonome achevée en elle-même, mais seulement un élément de relation entre *un animal* et *les hommes* ou entre *cette jeune fille* et *les pauvres*.

La transitivity de relation ainsi définie tend à l'effacement progressif des idées intermédiaires ; c'est un fait opposé et

(1) Dans le groupe *il ne s'arrête (jamais)*, les trois éléments *il, ne, se*, sont morphologiquement subordonnés au mot *arrête* ; ce sont des particules ou des auxiliaires, des termes frappés d'incomplétude psychologique, puisqu'ils n'ont pas d'existence à l'état isolé. Or le premier est logiquement et étymologiquement un sujet, le second un adverbe qui détermine le verbe, le troisième un complément direct. Tout élément quel qu'il soit, peut se subordonner de cette manière à un mot qu'il accompagne. La subordination morphologique d'un intermédiaire logique n'est donc qu'un cas particulier d'un fait plus général. Mais, il faut le répéter, ce n'est pas le fait général que nous avons en vue.

exactement symétrique à celui de l'expression de la relation par des moyens de plus en plus explicites et plus précis. Nous pouvons donc parcourir en arrière le chemin que nous avons suivi dans les pages précédentes et redire les mêmes choses en d'autres termes et en les considérant sous un aspect nouveau. Cependant entre les deux phénomènes : création de moyens propres à l'expression de la relation et résorption par la transitivité de ce qui a été créé, il y a une certaine différence. D'un côté nous avons des innovations grammaticales variées et successives ; il y a là un effort constructif, et l'évolution ne peut procéder pour ainsi dire que par étapes. De l'autre côté, c'est une modification lente du sens des mots qui perdent peu à peu leur sens concret ; ceci n'entraîne aucune transformation directe dans les principes constructifs de la phrase et n'a en grammaire que des conséquences lointaines et peu sensibles. En fait, la transitivité de relation est un phénomène qui existe à tous les degrés. C'est une question de dosage.

La préposition est une classe de mots qui est transitive par définition. Elle n'a pas en effet d'autre fonction que d'exprimer des idées relationnelles. C'est aussi pourquoi la préposition, quand elle est bien caractérisée, n'est pas un vrai mot mais une particule proclitique (1) ; c'est là le fait de morphologie grammaticale auquel il vient d'être fait allusion. Mais dans cette classe de la préposition on peut ranger des termes plus ou moins transitifs et, par conséquent aussi, portant plus ou moins ce caractère proclitique. Il faut partir des expressions substantives ou autres qui, dans une série d'emboîtements logiques, se placent entre deux substantifs ou bien entre un verbe ou un adjectif et leur complément de relation. Elles occupent, si l'on veut, la place d'une préposition et marquent comme elle une relation, mais par le moyen de mots correspondant à certaines idées : *Une maison est au centre de la forêt — On agit conformément à des ordres*, etc. Or, toutes ces expressions peu-

(1) Et la postposition, une particule enclitique (voir la note p. 76).

vent devenir de véritables locutions prépositionnelles, c'est-à-dire prendre dans l'usage une signification transitive : *dans le but de, du ressort de, à la place de* sont des locutions de cette sorte ; par elles on passe, en suivant une gradation insensible aux prépositions proprement dites, qui ne sont dans bien des cas que d'anciennes locutions du même genre (*chez* = latin *casā*, *parmi* = latin *per medium*), et on arrive, en continuant à descendre, aux prépositions faibles qui, ayant peu ou point de sens par elles-mêmes, appellent plus impérieusement que les autres le complément. Qui dit *contre* et *avec* exprime quelque chose, et — ce qui est caractéristique — ces prépositions peuvent aussi être employées adverbialement ; mais *de* et *à* ne représentent souvent rien qu'une particule de liaison.

Pendant la transitivité, comme nous l'avons dit, n'appartient pas à la préposition seule ; elle peut s'étendre aussi au verbe ou à l'adjectif qui est suivi de la préposition ou qui introduit un complément casuel ou juxtaposé. Parlons d'abord du verbe. Ici il est assez facile de marquer les degrés. Quelques verbes ne sont transitifs qu'accidentellement ; tel est le verbe *lire*, qui a tantôt un sens plein : *Il ne s'ennuie pas, il lit*, tantôt un sens moins complet et semble n'avoir de raison d'être qu'en fonction du complément introduit : *Je viens de lire Jean Christophe*. D'autres sont ordinairement suivis d'une détermination d'objet ; on ne dit pas : *J'ai acheté tout court* pour « j'ai fait des achats », on dit : *J'ai acheté ceci ou cela*. Les verbes comme *faire, mettre, prendre* sont essentiellement transitifs. Parmi ceux qui introduisent un infinitif, il y en a que l'on compte, non sans raison, parmi les auxiliaires ; c'est reconnaître leur caractère de terme de liaison et même de formatif. Un verbe comme *avoir* (et ses synonymes *tenir, porter*, etc.), ne le cède en rien à la préposition. C'est une idée purement relationnelle qu'il exprime ; et quand on dit : *Cet homme a un chapeau, tient une canne, porte des gants*, la valeur du verbe dans ce contexte équivaut à celle de *avec* dans : *un homme avec un chapeau, avec une canne, avec des gants*.

Ce que nous exposons là — et ce sont de simples indica-

tions — au sujet du verbe pourrait être répété au sujet de l'adjectif prédicatif. Avec lui pourtant le phénomène se manifeste avec moins d'ampleur. Cela tient sans doute à ce que la catégorie de la qualité est moins riche de contenu que celle du procès et fait des appels moins fréquents et moins énergiques aux relations avec le dehors. Il n'en est pas moins évident que des adjectifs à complément comme : *semblable, voisin, utile, capable*, sont à mettre sur le même pied que le verbe *lire*, que des adjectifs comme *propre à* (1) *susceptible de* ne se conçoivent pas sans complément, et que le mot *bon* cité plus haut dans l'exemple : *un habit bon à jeter* est étroitement transitif et représente une relation toute pure. Ne dit-on pas presque aussi bien : *un habit à jeter* ? (2)

Remarquons maintenant que plus un verbe ou un adjectif sera transitif plus facilement il fera appel pour introduire son complément à une préposition faible, à un cas sans signification précise ou à la pure juxtaposition. En effet, si l'idée du rapport est associée naturellement à l'idée du terme principal, un procédé peu explicite ou tout à fait implicite pourra suffire à la marquer. Ou, si l'on veut prendre la chose par l'autre bout, c'est comme si la transitivité gagnait de proche en proche et entamait le verbe ou l'adjectif lui-même après avoir réduit à rien ou presque le procédé qui l'unit au substantif complément. Il n'est pas difficile de constater qu'en français presque tous les verbes vraiment transitifs se construisent avec *à, de* ou *en*

(1) La transitivité très marquée de cet adjectif tient probablement pour une bonne part au fait que son emploi isolé pourrait prêter à une fâcheuse confusion de sens.

(2) Peut-on parler de substantifs transitifs, c'est-à-dire de substantifs dont l'idée doit s'achever dans un complément ? Il y en a dont l'idée est logiquement transitive. On est toujours *frère* ou *ami* de quelqu'un. C'est là un fait étranger à la syntagmatique. D'autres substantifs sont devenus transitifs en devenant des déterminatifs. Ils expriment par exemple des idées de quantité : *beaucoup de gens* (en latin : *magna vis hominum*), *force moutons*, *un tas d'histoires*; comparez encore *toutes sortes de gens*, *une espèce de couloir*, etc. Ceci intéresse plutôt la morphologie grammaticale que la structure logique de la phrase.

quand ce n'est pas avec le complément nu, tandis que, d'autre part, le verbe à sens autonome est suivi en général d'une préposition exprimant un rapport concret et précis. C'est en effet à la préposition (éventuellement au cas) à fournir ce qui n'est pas donné dans le principal : *on dit quelque chose* ; *on parle, on s'entretient de quelque chose* ; *on converse* ou *on a une conversation* SUR ou AU SUJET de quelque chose.

Mais toute cette question peut être considérée sous un troisième et dernier aspect. Pour voir tout le mécanisme psychologique et grammatical de la relation avec un terme extrinsèque, il faut parler de la *rection*.

La rection est un fait qui manifeste la solidarité étroite du principal et du procédé par lequel le complément de relation est introduit. En vertu de cette solidarité le procédé s'appuie sur le principal et fait corps avec lui. L'adjectif latin *vīcīnus* régit le datif : c'est-à-dire que le datif du complément, par exemple dans *vīcīnus Belgīs*, « voisin des Belges », fait une sorte d'unité avec l'adjectif *vīcīnus*, et que l'idée de relation s'exprime par la synthèse de l'adjectif et du cas. C'est ainsi également que le verbe français *suivre* régit le complément sans préposition (tandis que l'allemand *folgen* demande le datif), que *partir* est suivi d'un complément introduit par *pour*, qu'on dit *se passer de, s'en tenir à, etc.* etc.

La rection ainsi définie se rattache au phénomène général de la synthèse lexicologique (1). On pourrait la mettre en parallèle avec les phénomènes auxquels nous devons nos nombreuses locutions et y voir une sorte de contrepartie des cas si fréquents de synthèse entre un complément et son cas ou la préposition qui l'introduit : latin *jūre* « à bon droit » *illicō*, (= *in loco*) « sur le champ », français : *sur le champ, à propos, sans pareil, par exemple, etc.* Mais la rection est un fait beaucoup plus complexe et d'une plus grande portée grammaticale.

(1) Nous entendons par là ce que nous avons appelé ailleurs la *synthèse pure* par opposition à la *synthèse constructive*. Voir notre article *Locutions et composés* dans le *Journal de Psychologie* XVIII, p. 654.

Elle est une conséquence nécessaire des données du problème de la relation. Nous savons déjà que la relation a une forte disposition à être vue dans l'idée même du principal qui la porte ; c'est pour cela que beaucoup d'idées principales deviennent transitives, et c'est pour cela aussi que le terme qui les exprime en vient à former une unité plus ou moins étroite avec la préposition ou le procédé qui contribue à marquer la relation. Il est plus facile de se rendre compte de ce qui se passe quand une préposition est en jeu, parce qu'alors chacun des éléments qui entre en ligne de compte est représenté dans la langue par un terme concret. Soit les verbes *veiller* ou *travailler* ou l'adjectif *content* avec les idées que ces termes expriment, soit d'autre part les ensembles *veiller sur*, *travailler pour*, *content de*, il est évident que ces derniers représentent des idées incomplètes si l'on veut, c'est-à-dire transitives comme les prépositions sur lesquelles elles se terminent, mais plus riches de contenu, plus précises et mieux faites pour entrer dans un ensemble logique que les idées intransitives du verbe ou de l'adjectif isolés.

Une synthèse lexicologique comme celles que nous avons citées plus haut a pour effet de détruire la valeur propre des éléments formatifs qui y sont englobés, parce qu'ils sont noyés et perdus dans une idée totale dont les éléments composants sont oubliés. L'ablatif de *jūre* n'est plus opérant dans l'idée adverbiale de « à bon droit », *sur le champ* n'a guère qu'un rapport étymologique avec la préposition *sur*. Quand il s'agit de rection, il n'en est pas tout à fait de même, du moins en apparence. Cela provient du fait que les synthèses de rection ne se présentent pas en général par cas isolés. La langue offre le plus souvent des séries de verbes ou d'adjectifs de sens voisins qui appellent naturellement un traitement analogue. Soit les séries : *content de*, *triste de*, *honteux de*, etc. ou *semblable à*, *conforme à*, *égal à*, etc. ou encore : *ranger en*, *mettre en*, *disposer en*, etc. Dans ces diverses séries la préposition paraît prendre un sens très précis. Il est vrai qu'elle doit ce sens en bonne partie au terme qu'elle accompagne ; mais il n'en est pas moins vrai qu'elle

semble significative et expressive, et qu'il n'est pas absurde de parler en français d'un *de* instrumental introduisant le motif du sentiment, d'un *à* de comparaison ou mieux d'identité, d'un *en* de disposition matérielle, etc. C'est ainsi que le latin possède un datif de voisinage, un génitif de participation et ainsi de suite.

Quel que soit le sens premier de ces prépositions et de ces cas, il se diversifie grâce à la rection en de nouveaux sens plus variés mais aussi mieux spécialisés, et à première vue on dirait que l'outil syntagmatique a gagné plutôt que perdu en expressivité. Même quand il s'agit de séries moins nombreuses (*digne de*, *indigne de*, *passible de*) ou de cas relativement isolés (*changer de*, *consister en*, *condamner à*), la préposition ne paraît pas cependant sans valeur propre. L'esprit cherche et trouve en général quelque analogie plus ou moins lointaine. La langue vit d'interprétations et s'efforce de mettre un sens dans tout ce qu'elle emploie. La préposition régie doit avoir à nos yeux quelque raison logique, et, par exemple, le *à* qui suit le verbe *condamner*, donnera lieu à un vague rapprochement avec *réduire à*, *contraindre à*. Une autre chose encore concourt à donner à la rection dans la plupart des cas une apparence d'intelligibilité ; c'est que, dans la solidarité qui unit les deux termes synthétisés, s'il y a action du sens du mot principal sur le sens attribué au procédé de relation, l'influence inverse est tout aussi évidente. Nous ne concevons pas l'idée de *gratifier quelqu'un d'une récompense* comme celle de *donner une récompense à quelqu'un*. Malgré l'identité des deux idées totales — distinctes seulement par des nuances tout à fait secondaires si on les considère en elles-mêmes — nous voyons *gratifier* comme une action portant sur la personne qui en est l'objet et *donner* comme une action qui intéresse en première ligne la récompense elle-même. Ces deux verbes impliquent deux systèmes de relations qui sont fixés par l'usage et auxquels notre esprit s'accommode. De la même façon *rêver quelque chose*, *rêver de quelque chose*, *rêver à quelque chose* donnent lieu à des interprétations qui ont la forme même de leurs compléments comme point de départ.

C'est ainsi que, lorsqu'on considère une seule et même langue pour y procéder à des classements et à des comparaisons, tout ou presque tout dans l'expression des relations paraît se ramener, tant bien que mal, à certaines normes logiques malgré les synthèses rectionnelles. Cela tient à une sorte de collaboration étroite, d'interpénétration des idées transitives impliquées dans les termes principaux et des prépositions ou cas régis. Pour se rendre compte de ce qu'il y a d'arbitraire dans la rection, il faut procéder à des comparaisons de langue à langue ; c'est là qu'on voit l'importance de ces synthèses et la tyrannie que l'usage exerce sur la manière de lier un complément de relation à son principal. Ainsi à nos « transitifs », *remercier quelqu'un, attendre quelque chose*, l'allemand répond par *jemandem danken, auf etwas warten*, mais son « transitif » *jemanden überleben* devient pour nous *survivre à quelqu'un*. Là où nous distinguons par un choix qui peut se justifier étymologiquement, mais que seule la convention rend efficace : *jouer aux cartes* et *jouer du violon*, l'allemand dit avec un seul et même procédé : *Karten spielen, Violin spielen*. Les faits de ce genre sont innombrables, et il suffit d'avoir pratiqué deux langues pour en pouvoir citer à foison.

L'emploi de la préposition ou du cas régi est dans une grande mesure arbitraire. Il en résulte qu'en fait, malgré les apparences, la rection détruit la valeur des prépositions ou des cas ; elle leur donne une signification d'emprunt plutôt qu'une signification réelle, et l'on peut considérer les prépositions faibles comme des prépositions vidées de leur contenu propre par la rection. D'anciennes prépositions très significatives du latin *ad* et *dē* ont perdu leur force dans leur association avec des séries de mots qu'elles ont contribué elles-mêmes à rendre transitifs. Aujourd'hui, pour exprimer les mêmes idées *à* et *de* ne suffiraient plus, et il faudrait dire : *vers, du côté de, du haut de*, etc.

L'affaiblissement de la valeur des cas par la rection est d'ailleurs un fait établi par un grand exemple historique. Les cas ont cessé d'exister d'abord virtuellement pour disparaître en fait à partir du moment où ils ont été régis par des prépositions.

En latin le cas n'est qu'un accompagnement obligé et souvent arbitraire de la préposition. Si l'on fait abstraction des prépositions *in*, « dans », *sub*, « sous » et parfois *super*, « sur », après lesquelles la différence de l'ablatif et de l'accusatif sert à marquer la distinction — pratiquement inutile le plus souvent — entre le lieu où l'on est et celui où l'on va, le cas n'ajoute rien à la détermination prépositionnelle. Il suffira que l'emploi de la préposition s'étende de plus en plus aux dépens du complément simplement casuel pour que le cas perde peu à peu sa raison d'être et qu'il s'achemine vers sa complète disparition. C'est ce qui est arrivé, et les langues romanes ont éliminé la flexion du substantif comme une chose inutile.

La rection — et c'est sur cette observation que nous terminerons — constitue certainement le procédé grammatical le plus complètement adapté à l'expression de la relation extrinsèque, et cela surtout quand l'outil de liaison est une préposition et que cette dernière n'est pas entièrement dépouillée de valeur significative. Qu'on prenne en effet un ensemble comme : *La séance commencera par une allocution du président*, nous avons affaire à une double synthèse dans laquelle le terme *par* est engagé, et qui marque admirablement sa situation d'intermédiaire. D'un côté il est intimement lié à *commencer* et fait avec lui une unité lexicologique transitive : *commencer par*, comme : *finir par*, etc. De l'autre côté, il est uni au substantif complément par une synthèse constructive, puisqu'il en est inséparable et qu'il s'appuie sur lui et sur son accent ; comparez : *La séance commencera, comme d'habitude, par une allocution du président.*

CHAPITRE V

L'EMPLOI DES CLASSES DE MOTS DANS LA LANGUE ET DANS LA PAROLE.

§ 1. Généralités.

Partant de certaines définitions fondamentales, nous avons déterminé les fonctions essentielles des mots dans des phrases d'une construction logique et simple. Nous avons vu comment ces fonctions et ces rôles se traduisent grammaticalement par des combinaisons de mots de diverses classes, c'est-à-dire correspondant aux diverses catégories de l'imagination. Il semblerait que nous n'ayons qu'à poursuivre notre chemin et à passer maintenant à l'examen des constructions que peuvent offrir des phrases d'une architecture plus compliquée ou d'une logique moins pure. Cependant un scrupule nous arrête, et nous nous apercevons que nous avons été un peu trop vite en besogne.

Nos définitions, nous les avons obtenues en interprétant des faits du langage enfantin que nous avons essayé de surprendre dans toute la fraîcheur de leur état naissant. C'est dans le prégrammatical qu'il faut chercher les sources de la grammaire. Celle-ci n'a pu naître que par une normalisation et une stabilisation d'habitudes prises à l'occasion de la parole en dehors de toute norme préexistante. L'institution de langue est un instrument collectif et conventionnel dont la fin propre est de répondre mieux que ne pouvait le faire la parole seule aux mêmes besoins qui ont provoqué la parole elle-même. Et si elle vit, cette institution, si elle reste efficace, c'est que, à travers

toute son évolution, quels que soient les changements dont elle est le théâtre, elle continue toujours à répondre aux mêmes besoins primordiaux de la pensée et de l'expression. Ce que nous avons vu d'essentiel dans les débuts de la parole libre — à supposer que nous ayons bien vu — nous pouvons donc nous attendre à le retrouver à toute époque et en tout lieu dans la langue et dans les actes de parole organisée.

Cela n'empêche pas que l'existence d'une langue constitue une condition nouvelle qui n'avait pas été prévue dans nos définitions premières, toutes psychologiques. La langue est un tissu rigide d'habitudes qui s'interpose déjà entre la pensée et son objet et encore entre la pensée et son expression. Il en résulte un conflit entre ce qui est vivant et ce qui est formel, un trouble constant du rapport supposé normal entre la grammaire et la pensée. En fait à chaque instant la réalité du parler organisé paraît en opposition avec les définitions que nous avons données. Mais on peut montrer que la contradiction est plus apparente que réelle et que, dans leur ensemble, les faits bien compris confirment nos définitions. A une condition toutefois, c'est qu'on ne leur fasse pas dire, à ces définitions, ce qu'elles ne comportent pas. Jusqu'ici pour simplifier nous les avons formulées d'une façon sommaire qui appelle des restrictions. Donc, sous peine de laisser subsister des malentendus, nous sommes obligés de faire halte ici et de débrouiller un peu les questions délicates que posent devant nous les rapports de la pensée et de l'expression dans tous les cas où la langue entre en jeu.

Dans l'exposé qui précède, il a été d'abord question des rapports logiques fondamentaux, puis des classes de mots au travers desquelles ils s'expriment. Revenant sur nos pas nous suivrons l'ordre inverse.

§ 2. Comment les classes de mots correspondent aux catégories de l'imagination

A prendre au pied de la lettre les définitions données des classes de mots dans les pages précédentes, on pourrait croire,

par exemple, qu'il nous est impossible d'entendre prononcer un substantif sans que l'image d'une entité : personne, chose ou substance, surgisse devant les yeux de notre esprit, et que cette image est nécessaire pour déclencher l'emploi d'un substantif. De même le verbe ou l'adjectif ne seraient jamais employés sans que l'imagination du sujet parlant et celle du sujet entendant fussent mis en présence d'une idée de procès, etc.

L'observation la plus superficielle suffit pour montrer qu'en réalité les choses ne se passent pas ainsi. Quand on a étudié les relations de la parole et de la pensée à cet égard (1), on a constaté que notre imagination se comporte comme si elle était indépendante des idées que nous exprimons par des mots. Ceux-ci, au moment où nous les prononçons ou entendons, n'éveillent spontanément que des images très vagues, ou s'ils en éveillent de plus précises, ce sont souvent des images très inadéquates. Cela se comprend d'ailleurs fort bien. Notre pensée a besoin de s'appuyer sur des symboles : sans quelque chose de matériel qui serve de support et de centre d'association à tous les éléments d'une idée, l'idée elle-même est impossible. Or le propre des mots de la langue, c'est justement de fournir des signes acoustiques arbitraires qui se substituent aux symboles de l'imagination et les rendent inutiles. Il est infiniment plus simple d'associer dans son esprit la notion de « froid » à cette seule syllabe que de s'en forger quelque symbole dans une représentation. Binet raconte qu'une personne associait l'idée du froid à un paysage polaire vu jadis dans la salle d'école. Qui ne voit que ce symbole particulier est beaucoup plus gênant pour la pensée qu'un signe phonique comme le mot *froid* ? L'arbitraire complet exprime avec plus d'aisance tous les aspects occasionnels d'une idée, et cela sera d'autant plus vrai que la notion à exprimer sera plus abstraite. La langue parlée s'est donc constituée comme un système de signes phoniques conven-

(1) BINET, *Etude expérimentale de l'intelligence*, v. pp. 93-95 et tout le chapitre VI, où il est plutôt question des images suggérées par l'audition ou la lecture.

tionnels grâce auxquels l'esprit humain a pu fixer ses propres conceptions, les rendre pour ainsi dire maniables et s'élever par la pensée au-dessus de ce qui est directement saisissable par les sens. Aux signes purement associatifs ce système en a ajouté d'autres de nature syntagmatique qui expriment les déterminations et les rapports, et tout cela fonctionne sans peine en vertu d'habitudes invétérées qui font corps avec nos facultés de pensée et d'expression. Ainsi le signe linguistique a pris la place des éléments naturels de la pensée et, en se substituant à l'imagination, il l'a libérée. Celle-ci peut donc être absente ou se déployer dans une activité parallèle à celle de la parole, indépendante des formes grammaticales.

Si donc l'imagination est plus ou moins exclue du fonctionnement normal du langage organisé, est-ce à dire que nos classes grammaticales de mots ne correspondent plus à rien ? Perdent-elles toute réalité psychologique du moment où le discours n'est plus soutenu par cette imagination plastique et dramatique dont nous avons parlé ? Ce serait une erreur de le croire, seulement il faut considérer ici le fait de langue avec toutes les virtualités dont il est chargé et non pas seulement l'acte occasionnel de parole.

Quand le signe linguistique se substitue dans l'usage courant à la réalité psychologique dont il est le représentant, il ne la supprime pas, il la refoule seulement dans l'inconscient, mais là elle existe et il suffit du moindre effort de volonté pour la ramener à la conscience. Le mot *froid* n'est pour nous qu'un signe convenu qui remplace une idée effective ; mais cette idée n'est pas loin, et dès que nous le voulons, nous la retrouvons avec toutes les représentations, les impressions, les idées associées qui la constituent. Il en sera de même de la classe de mots qui est le signe grammatical commun à tous les mots représentant les idées d'une même catégorie et par conséquent l'expression même de cette catégorie dans la langue.

Nous admettons naturellement que ce signe existe, et que la classe de mot ne repose pas seulement sur une distinction arbitraire de grammairiens. Que les caractères de la classe

soient internes au mot, comme l'est un système spécial de flexion, ou qu'ils leur soient externes (jeu de particules, ordonnances), peu importe, pourvu qu'il y ait des faits grammaticaux positifs et que la classe existe dans la réalité de la langue (1).

Il n'est pas nécessaire que l'emploi d'un adjectif, par exemple, suggère dans chaque acte de parole une représentation dans la catégorie de la qualité ; il suffit que le sujet parlant ne puisse pas réfléchir — dans la mesure que lui permet son développement intellectuel — aux formes qu'il emploie et aux idées qu'il y rattache, sans sentir par quelque intuition nette le classement des idées correspondant au classement des mots. Tout individu parlant français, si ignorant qu'il soit, a un sens linguistique grâce auquel il sent la différence qu'il y a entre les mots comme : *lumineux, lumière, et briller* et le parallélisme de cette série avec d'autres comme : *lourd, poids, peser, chaud, chaleur, brûler* (que nous prenons dans le sens de « être brûlant »), etc. Le signe syntagmatique, le fait de grammaire, dégage naturellement la valeur qui est impliquée en lui, comme cela arrive avec le signe purement associatif, le mot. Toute réalité linguistique repose sur de semblables correspondances de formes et de significations. Pour nier la valeur de la classe de mot, il faut nier la classe de mots elle-même.

§ 3. Les classes de mots dans les ensembles synthétisés

A la première réserve formulée dans le paragraphe précédent il en faut ajouter une seconde. Un substantif, un adjectif, un verbe, etc. peuvent être émis dans des circonstances psychologiques telles que rien dans la parole ne constitue le plus léger ébranlement de cette série d'associations qui manifesteraient la catégorie de l'entité, de la qualité ou du procès. Pour cela il suffit qu'ils soient compris dans un ensemble synthétique.

(1) Voir la note p. 47.

Voyons d'abord ce phénomène dans les cas où le fait de parole est commandé directement par un fait de langue. Les ensembles synthétiques de la langue sont désignés généralement sous le nom de *locutions*. La locution est dans l'ensemble des phénomènes grammaticaux un fait d'une importance considérable, mais il n'est pas nécessaire de l'étudier ici sous tous ses aspects, et nous pouvons nous contenter d'en parler brièvement.

On a rencontré plus haut à propos de compléments de relation les ensembles composés d'un substantif et de son cas (exemples : latin *jūre* ou *grātis*) ou d'un substantif et de la préposition qui l'introduit (exemples : *sur le champ*, *par exemple*, *à propos*), qui sont devenus dans l'usage les équivalents de simples adverbes (ainsi *grātis* = « gratuitement », *sur le champ* = « immédiatement », etc.) Voilà la locution, et on devine en quoi elle nous intéresse ici. En vertu d'une synthèse usuelle un ensemble qui contenait un substantif est devenu un adverbe ; il est donc évident que son emploi n'a pratiquement plus rien à faire avec la catégorie du nom et qu'il n'évoque pas même implicitement l'idée d'une entité, comme le feraient le mot latin *jūs* ou le substantif français *champ* quand ils sont pris pour eux-mêmes en dehors de ces ensembles (exemples : *jūs gentium*, le *champ de blé*). Il n'y a plus qu'à généraliser cette observation. Il existe dans la langue des locutions de toutes sortes et se rattachant à toutes les catégories : *prendre la mouche* ou *être quitte* sont des verbes, *sain et sauf*, ou *comme il faut* (dans : *un homme comme il faut*) sont des adjectifs, et la plupart de nos « composés » français ne sont que des locutions substantives : *le pourboire*, *le rendez-vous*, *l'arc-en-ciel*, *un à-coup*, etc.

Or il est évident que, si ces expressions se rattachent dans leur total à ces diverses classes de mots par leur valeur, sinon par leur forme, leurs parties constitutives perdent du même coup dans la mesure où la synthèse est complète leur propre caractère de classe : *rendez* n'est plus un verbe dans *rendez-vous*, pas plus que *il faut* dans *comme il faut* ou *boire* dans *pourboire* ; les mots *mouche* ou *coup* ne représentent plus des idées substantives dans les ensembles *prendre la mouche* ou *un à-coup*, et si *l'arc-*

en-ciel est une entité, c'est en vertu de sa signification totale et non à cause du mot *arc* dont il est composé.

Ce que nous venons de constater dans la langue se produit d'abord dans la parole, et les locutions nous intéressent ici surtout parce qu'elles prouvent l'existence d'autres faits de synthèse analogues, beaucoup plus nombreux. En effet, si l'institution linguistique consacre tant d'ensembles synthétiques, c'est que la pratique des sujets parlants lui en fournit constamment, parmi lesquels un certain nombre s'imposent à l'usage général. *Sans cesse* est devenu quelque chose qui nous paraît équivalent d'un adverbe, parce que tout groupe semblable, par exemple : *sans peine*, *sans cœur*, *sans hésitation*, peut être pris occasionnellement de la même façon et désigner par conséquent une manière plutôt qu'un rapport. Nous n'avons pas à dire ici comment la synthèse admise par l'usage, après avoir été purement virtuelle, reçoit avec le temps des caractères formels et sémantiques qui la consacrent et la fixent définitivement (2). Nous considérons pour le moment ces mille groupes usuels que nous employons selon l'occasion d'une manière plus ou moins synthétique, tantôt comme des agencements de parties significatives dont les valeurs et les rapports nous intéressent (*sans peine* = « sans avoir de la peine »), tantôt comme des blocs, dont nous ne voyons que la valeur totale et la forme traditionnelle (*sans peine* = « facilement »). Nous oscillons sans cesse entre ces deux conceptions, et dans la mesure où la conception globale l'emporte sur la conception analytique, le caractère de classe des mots composants s'efface pour faire place à la catégorie imaginative auquel ressortit le sens total.

Il ne faut pas croire d'ailleurs que la synthèse ne se manifeste que sur des groupes restreints dont le total est assimilable à un mot de telle ou telle classe. Notre parole est en bonne partie faite de redites, de membres de phrases, de phrases en-

(1) Voir notre article *Locutions et composés*, *Journal de Psychologie*, XVIII, pp. 654 sv.

tières qui se déclenchent mécaniquement dans certaines circonstances et dont nous ne retenons que l'intention générale.

Dans le chapitre suivant il sera question plus longuement de l'automatisme grammatical. Nous dirons ce qu'il y a de routine dans la genèse psychologique de notre parole souvent si banale, et où le psittacisme se mêle plus ou moins aux efforts conscients vers l'expression personnelle. Il est évident que ce parler sans pensée ou avec un minimum de pensée supprime ou réduit à fort peu de chose la valeur psychologique de chaque terme employé. Ce n'est pas seulement l'absorption de la pensée linguistique dans les signes qui libère l'imagination et la laisse courir son chemin, c'est l'absorption de la pensée dans des séries de signes et même l'absence de pensée dans un réflexe de parole. Tout cela constitue une surabondante explication du phénomène de dissociation signalé en commençant ce chapitre.

Notons cependant en terminant qu'il reste toujours au moins ceci de la valeur catégorielle de nos termes : aussi longtemps qu'un mot est reconnaissable dans la phrase avec son caractère de classe appuyé sur des caractères grammaticaux, aussi longtemps il gardera au moins la propriété de suggérer les valeurs dont il est dépositaire. Celui qui lit ou qui entend peut retrouver ce que l'écrivain ou le parleur avait oublié. Ce qui a été dit synthétiquement peut, dans certaines circonstances, être compris analytiquement. La réciproque d'ailleurs n'est pas moins vraie.

4. De l'attribution arbitraire d'une idée à une catégorie dans la langue.

Nos mots n'expriment donc la catégorie que d'une manière implicite, et parfois, grâce au phénomène de synthèse dans la langue ou dans la parole, ils ne l'expriment pas du tout. Avec ces réserves la catégorie grammaticale subsiste cependant. Nous sommes donc en droit d'examiner du mieux que nous pourrons la réalité qu'elle recouvre. Les catégories de l'imagination ne

sont pas, cela va sans dire, dans les choses elles-mêmes, mais dans la vision que nous en avons, ou pour mieux dire, que nous en prenons. Ici, comme on l'a fait à propos des rapports logiques, il faut réserver la liberté de l'esprit qui impose une forme à l'objet dont elle prend connaissance.

Cependant si nous nous plaçons devant le monde tel que nos sens nous le révèlent, et si nous essayons de le connaître par une vue tout intellectuelle et scientifique, il nous apparaît — mais peut-être est-ce une illusion ? — que certains objets de pensée apportent avec eux leur détermination de catégorie : une personne, un animal sera nécessairement une entité et s'exprimera par un substantif ; la qualité et l'expression adjectivale reviendront en propre aux couleurs, aux formes, aux impressions sensorielles ; tous les phénomènes seront des procès et correspondront à l'expression verbale. Nous pouvons nous contenter de cette constatation sans chercher à creuser davantage un problème qui n'est pas de notre ressort. Ce qui nous importe, c'est de marquer que les idées de la langue sont très loin de se classer ainsi naturellement en catégories. Ici, au contraire, l'arbitraire semble à première vue régner en maître, et l'on constate que les idées les plus diverses revêtent avec une égale facilité la livrée de telle ou telle classe de mots sans que rien soit changé en elles, sauf justement le caractère de catégorie. On vient d'en voir quelques exemples dans un paragraphe précédent : *lumière, lumineux, briller*, et on peut ajouter *lumineusement*, sont des termes qui recouvrent exactement la même idée et dont les valeurs ne diffèrent que de la différence entre les classes de mots. Rien de plus facile que de multiplier les preuves : *valeur, valoir, valablement ; roi, régner, régner ; la bête, bâtif, se hâter, hâtivement*, etc. Même une idée de relation possède cette faculté de revêtir successivement toutes les classes de la grammaire et d'entrer dans toutes les catégories de l'imagination ; à preuve : *près, proche, proximité ou voisinage, avoisiner*, etc.

Cette différence profonde entre les idées de la réflexion objective et celle de la langue demande à être expliquée. Pour cela deux faits nous servent

Le premier, c'est que la langue ne se soucie pas, comme la réflexion objective, de perfection logique. Elle ne recherche pas des idées pures et soigneusement élaborées, elle s'attache naturellement à des idées pratiques. Or, ces idées pratiques sont complexes et contiennent des éléments qui les apparentent à diverses catégories. Ainsi dans l'idée du *roi* la langue ne voit pas seulement la définition individuelle ou d'espèce ; elle y attache la notion d'une certaine fonction, d'une activité, donc d'un procès, l'idée du *roi* contient celle de « régner », et il suffit de déplacer légèrement le point de vue pour passer de l'un à l'autre. Si le substantif *bête* a donné en français un adjectif, c'est que l'idée qu'il recouvre implique nettement une détermination qualitative. Il est certain aussi que beaucoup d'idées de relations ne sont pas pures et se mélangent de notions moins abstraites : ce qui est *ancien* ou *vieux* ou *antique* n'occupe pas seulement une certaine situation dans le temps par rapport à nous, mais possède des caractères intrinsèques de vétusté ou d'antiquité. Si c'est une statue, par exemple, elle est d'un style qui marque sa date, et son état matériel fait voir aussi plus ou moins les injures du temps. Tout cela facilite beaucoup la conception adjectivale d'une idée de relation. On pourrait multiplier les exemples de cette interpénétration, de cet enchevêtrement des idées catégorielles dans les concepts de la langue. Mais ces indications suffiront.

Le second fait à évoquer ici est encore plus important. Si la langue ne s'occupe pas d'élaborer des idées pures et logiquement distinctes les unes des autres, elle ne se préoccupe pas non plus de les classer. Son rôle est avant tout de les lier les unes aux autres. Il ne faut pas oublier en effet que, dans la langue, la phrase, l'énoncé d'une pensée est un fait plus ancien et plus essentiel que la dénomination des idées. Nos mots sont donc faits pour la phrase ; de là leurs caractères morphologiques, leurs propriétés syntagmatiques, mais de là aussi leur inaptitude à fixer une idée dans une catégorie. Pour que les idées se lient les unes aux autres il suffit qu'elles entrent dans les catégories qui se lient selon les principes établis dans le chapitre

précédent. Admettons qu'il y ait au point de vue de la pensée objective une manière plus normale de rattacher les unes aux autres certaines idées données ; admettons que cet enchaînement normal soit réalisé par la phrase latine : *amicus graviter aegrōtat*, qui se sert d'un substantif, d'un verbe et d'un adverbe ; il s'agit en effet bien là d'une personne, d'un procès et de sa qualification. Mais les exigences d'une pensée objective ne sont pas les seules qui agissent sur le discours et, parmi les facteurs qui entrent en ligne de compte pour l'influencer, ce ne sont pas ceux-là qui l'emportent le plus souvent. Le français préfère dire : *mon ami est dangereusement malade*, en ayant recours à un adjectif. Le progrès et le perfectionnement de la langue consiste pour une part à créer pour une même pensée une quantité d'expressions diverses infiniment nuancées au point de vue psychologique. Qu'on compare encore :

La santé de mon ami est en danger

Il est atteint d'une maladie dangereuse

La santé de mon ami est dangereusement atteinte

Mon ami malade est très menacé, etc. (1).

Dans ces diverses phrases nous rencontrons les mêmes idées qui apparaissent dans les catégories les plus diverses : *dangereusement, dangereux, le danger, menacer*, ou : *malade, maladie, être atteint*, etc. Ce qui reste à travers toutes ces transformations, en elles-mêmes indifférentes à l'expression de l'idée totale, c'est la correction logique de l'agencement. Chaque idée y apparaît dans la catégorie qui lui a été occasionnellement imposée, soit directement, soit par rapport à la catégorie d'une autre idée. C'est ainsi que tous les termes qui sont appelés à jouer le rôle de sujet, *mon ami* et *sa santé*, entrent de ce fait dans la classe du substantif. Sous réserve de ce qui sera dit plus loin sur

(1) Voir dans JESPERSEN, *Philosophy of Grammar*, p. 91, dix manières d'exprimer cette simple idée : *He moved astonishingly fast.*

les motifs et le jeu de l'attribution, on peut constater pour le moment que le mécanisme de la langue semble parfaitement libre à l'égard d'un classement objectif des idées selon leurs catégories propres.

Ceci appelle naturellement une correction importante à la définition que nous avons donnée des classes de mots. Quand nous disions que le substantif représente des entités, l'adjectif des qualités, le verbe des procès, etc., cela semblait vouloir dire que chaque idée selon sa nature entre dans telle ou telle classe grammaticale, qu'il s'opère dans ces cadres une distribution naturelle des idées. Or en réalité il faut, le plus souvent du moins, distinguer l'idée proprement dite de la classe qui lui est attribuée, et il est plus juste de dire que *le substantif représente les idées QUE L'ESPRIT CONÇOIT dans la catégorie de l'entité*, et que *l'adjectif ou le verbe représentent celles QUE L'ESPRIT CONÇOIT dans la catégorie de la qualité ou du procès*, et ainsi de suite. En fait, pour nous en tenir à ce qui concerne le seul substantif, les mots de cette classe expriment des êtres ou des choses comme : *le roi, le cheval, la maison*, mais ils représentent aussi des idées plus ou moins abstraites qui par leur nature sembleraient appartenir plutôt à la catégorie de la qualité : *la blancheur, la bonté, l'harmonie*, ou à celle du procès : *la marche, la pitié, le gouvernement*, ou encore à celles de la manière et de la relation : *la vitesse, le voisinage, la durée, la cause, la condition*, etc. Toutes ces idées, si diverses qu'elles soient, sont assimilées à des entités par un acte arbitraire de la pensée usant à cette fin des procédés de la langue.

§ 5. Des trois règles de la transposition.

Cette liberté de l'esprit est-elle inconditionnée, et faut-il parler ici d'un arbitraire absolu ? Ou bien n'y aurait-il pas certaines conditions logiques et psychologiques qui régissent la transposition d'un terme d'une catégorie dans une autre ? Si ces attributions se faisaient au hasard, elles n'auraient qu'une valeur formelle et les catégories risqueraient d'être vides de

sens. Mais il n'en est pas ainsi ; nous pensons que ces conditions existent, et que ces transpositions peuvent se ramener à certains types fixes. Nous en voyons trois, et chacun d'eux correspond à l'une des opérations fondamentales de l'esprit utilisant la langue pour manier les idées.

A. PREMIÈRE RÈGLE DE TRANSPOSITION. — *Toute idée, quelle que soit sa catégorie naturelle au point de vue de la logique, peut être ramenée à la catégorie de l'entité.* C'est ce qu'on vient de voir par des exemples à la fin du paragraphe précédent, et cette universelle matérialisation de nos idées dans le substantif est une des fonctions les plus essentielles de la pensée et du langage. Remarquons que le substantif, dans la fonction qui jusqu'ici a été considérée comme lui appartenant en propre, concrétise et matérialise déjà ce qui par sa nature est abstrait et n'a d'existence qu'en idée. En effet, il représente non seulement des choses déterminées ou des personnages individuels — ce qui réduirait son rôle à celui du nom propre — mais aussi des idées générales d'espèce et de genre. Grâce à la langue *le cheval* n'est pas seulement un cheval déterminé, celui qui tire maintenant ma voiture ou tel autre, mais c'est aussi l'espèce en général, l'idée abstraite d'un certain animal en dehors des distinctions individuelles de sexe, de couleur ou d'âge. Et ceci n'est pas une insuffisance, une maladresse (1) de la langue, c'est au contraire sa grande force et la source de son efficacité. Le substantif qui fait rentrer des abstraits d'espèce dans le cadre de l'entité, y fait rentrer de même des abstraits de qualité, de procès, de relation, etc. Il s'opère ainsi en lui une sorte de concrétisation de nos idées, qui deviennent comme autant de choses et de personnes fictives.

(1) Voir NOREEN-POLLAK, *Einführung*, p. 264 : « Trotzdem also unsere Sprache ein spezifisches Ausdrucksmittel für die allgemeine Spezies besitzt (l'auteur entend parler du substantif sans article dans des cas comme : *Dreieck heisst eine dreiseitige, geradlinige Figur, Pferde sind schnellfüssige Tiere*), sind wir doch so unpraktisch, als Ausdrucksmittel für diese Spezies nahezu ebenso oft die bestimmte oder die unbestimmte Form neben der allgemeinen zu verwenden. »

Et ceci répond à la fois à nos besoins intellectuels et à ces tendances poétiques et anthropomorphiques par lesquelles toutes transforme en drame. En effet, il y a un double avantage à dire, par exemple : *La distance nuit à l'amitié*, exactement comme on dit : *Cet insecte nuit aux arbres* ; d'une part, cela satisfait l'imagination et, d'autre part, c'est un nouveau point d'appui pour la pensée. Nous pouvons énumérer les conditions qui nuisent à l'amitié ou lui sont avantageuses, comme le naturaliste dresse la liste des ennemis et des amis de nos forêts. C'est tantôt l'un, tantôt l'autre des deux motifs qui prédomine. Quand l'écrivain sacré dit : *Le salaire du péché, c'est la mort*, il donne avant tout une expression plastique et frappante à une vérité morale. Quand un physicien formule une loi en ces termes : *Le degré de saturation varie avec la température du liquide*, il obéit à un besoin de la pensée ; il concrétise dans des notions d'entités fictives certaines abstractions de sa science. On voit facilement l'intérêt qu'il a à le faire. Toute idée considérée comme entité reçoit des déterminations de qualité, de procès et de relations ; par là elle se compare avec d'autres abstractions du même degré également substantifiées. On s'élève donc ainsi facilement à d'autres abstractions plus hautes. Nous prenons possession du monde de l'abstrait en le matérialisant ; nous reproduisons à son sujet les mêmes processus intellectuels par lesquels l'esprit s'est élevé au-dessus des premières représentations sensibles.

La transposition de l'idée adjectivale, adverbiale ou verbale en substantif ne se fait d'ailleurs pas sans dégager souvent dans la trame de la phrase, sous une forme ou sous une autre, quelque idée de relation. Ce qui s'est perdu avec l'idée de qualité ou de procès intrinsèque se retrouve ainsi entre le terme principal et l'idée substantive qui lui est désormais extérieure. *Un homme courageux* devient *un homme PLEIN DE courage* ou simplement *un homme DE courage*. Au lieu de *l'homme se hâte* on dira *l'homme va en hâte*, au lieu de *il travaille*, *il FAIT un travail* ; *il est courageux* devient *il a du courage*. Dans certaines langues l'adjectif est très peu employé et est remplacé par un substantif complément ; on s'exprimera en disant : *une source de fraîcheur*, pour « une

source fraîche », comme nous disons : *un homme de courage* ; ailleurs on préfère à l'expression adverbiale ou au substantif prédicatif un terme de relation ; le français dit : *Il meurt chrétiennement*, ou : *chrétien* ou encore : *en chrétien* ; le russe fait un large emploi de cette dernière tournure, il exprime la même idée en usant de l'instrumental : *Umiráetj christiánkom* ; il dit aussi : *On byl soldátom*, « il a été soldat », c'est-à-dire « comme soldat, en soldat » et : *Kazálsja pjánym*, « il semblait ivre, en homme ivre ». Dans le grec du N. T. on connaît le substantif et l'adjectif prédicatif avec *eis*, « en » ; exemple : *ho kópos gignetai eis kenón*, « le travail est vain », ou comme nous disons « est en vain » (1). On voit comment ici les cas, les prépositions et tous les éléments transitifs de la langue entrent en jeu.

Cette transformation des idées de toutes catégories en substantifs nous invite à examiner le cas inverse et à nous demander jusqu'à quel point les substantifs peuvent être transposés dans les autres catégories. Si, comme on vient de le voir, tout peut se substantifier, la réciproque n'est pas également vraie ; la transposition d'un substantif en adjectif ou en verbe ne peut se faire que conditionnellement. Nous avons là affaire à un obstacle logique. L'entité, c'est l'idée en soi sans autre détermination qu'elle-même ; tout donc peut être considéré comme entité. Mais la qualité ou le procès supposent certaines conditions spéciales de leur aperception : le procès se déroule dans le temps, la qualité est située dans quelque entité, et toutes les idées substantives ne sont pas également aptes à endosser ces caractères. On peut dire qu'un substantif pour être transformé en adjectif, par exemple, doit être ou bien déjà un adjectif substantifié (*la blancheur = blanc*) ou bien contenir implicitement quelque idée dominante de qualité (*la bête = bête*) ; la même chose pouvant être dite, *mutatis mutandis*, en ce qui concerne la transposition du substantif en verbe, en adverbe, en préposition, etc. Nous nous référons simplement à ce qui a été dit plus haut des idées de natures diverses qui sont impliquées dans

(1) Sur ce sujet : G. CUENDET, *Mélanges Vendryes*, p. 129 sv.

l'ensemble très complexe de nos notions verbales. Il est évident qu'une idée purement substantive, considérée dans son entité nue, un nom propre, par exemple, comme celui de la planète *Mars*, n'offre aucune prise à la transposition. Mais étant donné la richesse de contenu de la plupart de nos idées, cet obstacle logique laisse en pratique une marge assez large à des transpositions effectives ou seulement possibles. Il est évident qu'on ne saurait penser au *mont Blanc*, pour considérer d'abord un nom propre, sans songer du même coup à sa hauteur ou à sa masse imposante. Les noms communs ne sont pas moins chargés d'idées non substantives; tout nom usuel de substance, de chose, d'être, etc. évoque des qualités et des procès qui leur sont particuliers. C'est ainsi que de *sel* on fait *saler*, de *fleur*, *fleurir*, d'*enfant*, *enfantin*, etc.

Le phénomène n'est pas nécessairement tout à fait différent quand un substantif donne lieu à la création d'un adjectif ou d'un verbe en faisant appel à quelque idée auxiliaire de qualité ou de procès. Il s'agit en général d'une idée qui, sans compter parmi les éléments essentiels de la notion substantive, a déjà avec cette notion un lien d'association; on ne sort donc pas absolument de ce qui est donné avec le mot en question. Ici tous les degrés sont possibles. Quand l'anglais *hand*, « main », se double d'un *to hand*, « manier », nous sentons à peine l'enrichissement du sens; « manier », c'est bien le procès par excellence de la main. La distance est déjà plus grande quand de *singe* on fait *singer*, « imiter comme un singe », ou de *tigre*, *tigré*, « rayé comme un tigre ». Il y a là une spécialisation un peu arbitraire. Comparez encore *couronne*, *couronner* « ceindre d'une couronne »; *sang* et *sanglant*, « couvert de sang », *sanguinaire*, « cruel, qui aime le sang ». Dans ce dernier exemple les différentes formes de la dérivation servent moins à ajouter une idée spéciale à celle du mot *sang* qu'à indiquer auquel des éléments composants de cette idée la pensée doit s'arrêter. Il est néanmoins certain que tous ces cas sont du ressort de la dérivation et de l'évolution sémantique, et qu'il ne s'agit plus de pures transpositions d'une catégorie dans une autre.

B. DEUXIÈME RÈGLE DE TRANSPOSITION. — *Toute idée de relation et toute idée de procès peut être exprimée adjectivement.* Parlons d'abord des relations pures. Il a déjà été fait allusion ailleurs à leur adjectivation (p. 100) ; on a vu que certaines qualités naturellement associées aux relations dans le temps ou l'espace ont pu favoriser cette transposition, mais ici il faut insister sur le fait que, même en dehors de toute influence de cette sorte, cette transposition est possible par un acte de pensée pure. La relation d'une entité avec d'autres entités est assimilée à quelque chose qui lui serait propre ; par une fiction on considère comme intrinsèque ce qui n'existe que dans le groupement où l'entité est perçue. Une maison *voisine* n'est ni plus grande ni plus belle qu'une maison *éloignée*, mais on énonce la relation qu'elle a dans l'espace avec autre chose en la transposant dans la catégorie de la qualité. Qu'une ligne *AB* soit perpendiculaire ou parallèle à une autre, c'est toujours *AB*, et pourtant je distingue ces deux cas par des adjectifs comme on distingue ce qui est *blanc* de ce qui est *noir* et ce qui est *chaud* de ce qui est *froid*. *Isolé, futur, différent, etc.*, sont également des adjectifs exprimant non des qualités mais des relations assimilées à des qualités.

Une application ultérieure et très importante de ce même principe, c'est que nous pouvons représenter par un adjectif la relation qui unit une idée substantive avec une autre idée substantive. C'est ainsi qu'on parle d'une *boucherie chevaline*, c'est-à-dire « où l'on vend de la viande de cheval ». De même, l'étoile qui marque le pôle devient l'*étoile polaire*, et une victoire remportée par les Romains s'appelle une *victoire romaine*. On lisait dans les journaux pendant la guerre : la *riposte alliée*, c'est-à-dire : « la riposte des alliés ». Il est vrai que, dans certains cas, ces différences de relations comportent des qualités différentes aussi. Par exemple une victoire romaine évoque d'autres images qu'une victoire américaine ou turque ; mais il est bien évident quand même que ces différences, quand elles existent, sont secondaires, et que souvent elles n'existent pas : il suffit de penser à l'exemple *étoile polaire*. L'adjectif est donc ici essentiellement

l'expression d'un complément de relation transposé en qualité.

Il n'en est pas tout à fait de même lorsque l'adjectif créé au moyen d'un substantif comporte en outre un élément de dérivation ou de composition qui implique une idée de procès : *lutte antituberculeuse*, « contre la tuberculose », *poudre insecticide*, « qui tue les insectes ». Ces transpositions appartiennent pour une part sans doute à la catégorie que nous venons d'étudier, mais pour une autre part aussi — celle qui concerne l'idée de ~~procès~~ — elles ressortissent à une troisième ~~catégorie~~ d'adjectivation. Cette troisième catégorie est celle à laquelle nous devons les adjectifs comme *hâtif*, *rapide*, *emporté*, *ému*, *actif*, *moribond*, *assassin*, etc. et tous les participes et adjectifs verbaux. Rien n'est plus fréquent en effet ni plus naturel que la transposition du domaine du procès dans celui de la qualité. Il suffit de faire abstraction de l'élément de devenir pour considérer comme statique, ce qui est en réalité dynamique. L'image immobile de Niobé est le symbole d'une douleur vivante. Comme cette statue beaucoup de nos adjectifs nous présentent un événement ou une succession d'événements sous les espèces d'une représentation d'état. Il est inutile sans doute de faire remarquer que la limite entre la qualité et le procès s'efface dans une quantité de conceptions intermédiaires : une action qui dure, une habitude, le résultat acquis et le prolongement d'un événement passé constituent autant de choses qui tiennent à la fois du procès et de la qualité. Mais cette constatation n'ôte rien d'essentiel à notre thèse. Une idée de pur procès peut être conçue sous l'aspect statique de la qualité.

Jusqu'ici nous nous sommes contenté, en ce qui concerne cette seconde règle de transposition, de constater les faits. Mais qu'y a-t-il de commun entre ces divers procédés d'expression par lesquels la relation et le procès sont ramenés à l'adjectif? Il semble qu'ils répondent les uns et les autres à une même tendance, une tendance proprement intellectuelle qui pousse l'esprit à contempler les idées dans la seule intention de les différencier et de les classer. La concrétisation dans le substantif est un premier pas vers l'intellectualisation, nous l'avons

dit, mais c'est aussi une démarche de l'imagination : le monde objectif des entités nous enveloppe de ses puissances favorables ou hostiles, et il y a dans la seule notion de l'être extérieur à notre propre être quelque chose qui nous affecte personnellement. Mais l'intelligence pure demande une contemplation entièrement désintéressée et purement spéculative des idées. L'esprit, dans ce point de vue, ne s'attache qu'aux apparences et aux *cōmpāraisons* qu'on peut établir entre elles ; d'une part il ne voit plus la substance mystérieuse des êtres ou des choses problématiques qui servent de support aux phénomènes, et d'autre part il ramène les phénomènes eux-mêmes et les événements, autant que faire se peut, à des conceptions statiques. Comme en observant la nature il nous est facile de distinguer un *ours blanc* d'un *ours brun*, un *fruit rond* d'un *fruit allongé*, nous pouvons, procédant de même à l'égard des idées de tout ordre et de tout degré d'abstraction, comparer et opposer un *progrès lent* à un *progrès rapide*, une *promesse absolue* à une *promesse conditionnelle* ou une *victoire romaine* à une *victoire grecque*. En un mot, la catégorie de la qualité est celle de la ressemblance en soi. C'est dans cette catégorie que se pensent et c'est par l'adjectif que s'expriment tous ces traits par lesquels les idées s'opposent les unes aux autres, s'ordonnent dans notre connaissance et se classent.

C. TROISIÈME RÈGLE DE TRANSPPOSITION. — *Toute idée de qualité peut être transposée dans la catégorie de procès.* C'est, on le voit, un procédé exactement opposé à celui dont il vient d'être question. Dans l'adjectivation des procès et des relations, la matérialisation du monde extérieur s'achève en classement spéculatif des idées. Dans la « verbalisation » des qualités, cette même matérialisation aboutit, dans une direction contraire, au drame. D'un côté nous allons à la pure contemplation des idées par l'intelligence, de l'autre nous tendons à tout animer de notre propre vie. Ce sont là les deux tendances que les transpositions de la première espèce réunissent et que les autres se partagent.

Il suffit de rappeler ici ce que nous avons dit à propos de la

catégorie du procès et de sa signification psychologique. Sans doute, *le soleil est lumineux*, mais nous aimons mieux dire qu'*il brille*, qu'*il répand sa lumière* (1), qu'*il nous en inonde*. Une *mer tranquille est une mer qui s'apaise, qui dort*.

Ces exemples, comme d'autres qui ont été cités ailleurs (p. 50) représentent nettement des figures. Ils en ont tout le relief et la vie. Mais la langue a beaucoup d'expressions imagées, qui, devenues les signes usuels d'une idée, ont perdu ce qu'elles ont pu contenir d'images suggestives à l'origine. Ainsi *briller* déjà ne veut pas dire beaucoup plus que « être lumineux », *peser* équivaut à « être lourd », *sentir* est le terme usuel pour « être odorant. » Même ces deux verbes *peser* et *sentir* sont ordinairement transitifs, ce qui suppose une expressivité affaiblie. Cependant il reste toujours le fait que l'expression par le verbe nous entraîne, comme malgré nous, en dehors du domaine de la qualité pure, dans celui des choses dont il émane une sorte de vie.

L'importance de la transposition de la qualité en procès apparaît, en dehors de l'usage qu'on peut en faire pour animer le style, dans ce fait que certaines langues en font un très large emploi grammatical, et que parfois même le verbe se substitue presque à l'adjectif. On y trouve des mots pour dire : *être doux*, *être fort*, *être long*, *être dur*. Le latin avec ses verbes *valere*, « être bien portant », *virere*, « être vert », *patere*, « être étendu », *pendere* « être suspendu », *rubere*, « être rouge », *pallere*, « être pâle », nous montre ce moyen d'expression largement mis en œuvre.

On dit volontiers qu'*un nuage rougit* ou *pâlit*, parce qu'on confond un peu à dessein l'état stable avec le devenir. Quand nous lisons dans une description que *les blés jaunissent dans la plaine*, qu'*un arbre verdoie au bord du chemin*, nous pensons malgré nous au travail intérieur qui se poursuit dans la plante. Ce qui

(1) On remarquera que cet exemple implique du même coup une substantivation de la qualité. Comparez ce qui a été dit p. 10. Ici nous irons sur le verbe.

est chaud *brûle* parce que nous en sentons bien vivement l'action au toucher. Mais comment dire par un verbe qu'une maison est *grande, vide, voisine*, etc? Cela semble à première vue impossible. Et pourtant nous devons constater que ni la parole, ni la langue ne reculent devant la logique paradoxale de telles expressions. Le latin ne dit-il pas : *domus vacat*, le français : *la maison avoisine*, et nous comprenons un auteur qui parle *d'un palais qui s'étale, d'une tour qui se hausse*, etc.

Il y a cependant une réserve à faire, sauf erreur, les adjectifs qui représentent essentiellement une relation avec un substantif doivent échapper à la verbalisation. Nous ne voyons pas comment on traduirait en verbe l'idée qu'une boucherie *est chevaline*, ou qu'une victoire *est romaine*. Ce que nous avons dit sur le caractère essentiellement intellectuel de ces adjectifs fait comprendre peut-être cette impossibilité, qu'elle soit totale ou relative.

§ 6. L'Attribution des catégories dans la parole.

Jusqu'ici il a été question de la langue seulement, et on a vu qu'elle nous fournit avec une liberté très grande, sinon absolue, des termes substantifs, adjectifs, verbaux, etc. pour exprimer la même idée. Il reste à voir comment, dans la parole, dans la genèse de chaque phrase particulière, se fait le choix entre ces divers procédés d'expression. C'est une question très délicate à laquelle nous ne répondrons que d'une manière partielle. Naturellement nous ne pouvons considérer que des phrases simples comportant les éléments déjà traités, et nous faisons abstraction d'autres éléments et de procédés plus compliqués dont il sera question plus tard. Il y a d'ailleurs avantage à ramener le problème à ses termes essentiels et à s'en tenir aux phrases qui, conçues par un seul acte synthétique de pensée, doivent leur genèse à une simple opération d'analyse subséquente.

Surtout ce qui va être dit devra s'entendre sous réserve de ce qui sera exposé dans le chapitre suivant à propos de la disso-

ciation des deux activités de l'expression : l'une proprement grammaticale et qui se déroule le plus souvent dans un plan intellectuel, l'autre plus naturelle, qui se plie aux mouvements affectifs de la vie et de l'imagination consciente. Nous avons déjà dit que celui qui manie des signes n'a pas besoin de manier des représentations ; or il est question ici du maniement des signes, et le choix de leurs catégories dépend d'une certaine imagination grammaticale, plus ou moins indépendante des phénomènes conscients dont l'acte de parole s'accompagne.

Des psychologues ont admis qu'avant d'émettre une phrase le sujet parlant a une vue obscure de son ensemble et en perçoit le « schéma dynamique », qui en trace le cadre et en fournit la forme vide ; ce cadre se remplit en même temps d'idées précises et de mots (1). Il est évident qu'étant donné la rapidité avec laquelle se déroule le processus de la parole, l'esprit ne peut pas avoir la conscience claire de ce qu'il veut faire avant le moment même où il le fait en réalité ; mais ce sentiment du schéma dynamique marque l'obscure conscience de l'acte intellectuel et volitionnel qui nécessairement précède l'action. C'est cet acte qu'il faut essayer d'analyser.

Deux opérations nous paraissent dégager ce qu'on nous permettra d'appeler les « éléments cardinaux » de la phrase, ceux qui lui fourniront son architecture grammaticale. Ces deux opérations : sont la conception du prédicat et la vision des éléments substantifs sur lesquels s'appuiera la pensée.

La conception du prédicat est l'âme de la phrase ; le prédicat vient du dedans ; il émane de l'activité du sujet. La vision des éléments substantifs manifeste au contraire ce qui dans la pensée est considéré comme objectif ; ces entités réelles ou fictives sont des éléments donnés sur lesquels s'appuie la pensée.

(1) Voir à ce propos dans le *Journal de Psychologie*, XVIII^e année, les citations de Bergson faites par M. Roudet (p. 687), et celles de Wundt, de Pick, de Bühler et de Jackson faites par M. Van Voerkom (pp. 741-742). — Voir aussi DELACROIX, *Le Langage et la Pensée*, Paris 1924, pp. 400 sv.

En réalité ce sont là deux opérations de natures très différentes mais corrélatives et qui s'accomplissent en même temps en se conditionnant l'une l'autre. La conception de l'idée prédicative, facteur actif de la pensée, commande naturellement au choix des idées substantives qui entreront en jeu et, en particulier, détermine le choix du sujet qui sert de point de départ. Mais il faut reconnaître aussi que ce sont les éléments donnés dans la situation ou dans l'esprit à un certain moment qui déclenchent la pensée et l'expression. Il y a donc action et réaction, et c'est sans doute l'une ou l'autre de ces deux opérations corrélatives qui joue le rôle prépondérant selon que l'attitude du sujet parlant penche vers la subjectivité ou vers l'objectivité.

Remarquons que cette théorie des données cardinales confirme mais complète aussi une doctrine très répandue selon laquelle il n'y aurait pas de différence essentielle entre le substantif sujet et n'importe quel substantif complément pris dans la phrase. Il est vrai que, si l'on fait abstraction du facteur prédicatif pour ne garder que la conception des idées substantives, toute la phrase paraît reposer sur un ensemble d'entités reliées entre elles par des relations qui sont réciproques, de sorte qu'on pourrait parcourir le développement logique de la pensée en partant de n'importe laquelle de ces idées de base. Soit, pour prendre un exemple quelconque, une phrase comme : (1) *Le fils du jardinier construit une petite maison très commode pour les lapins.* Nous avons affaire à un fils (1), un jardinier (2), une maison (3), des lapins (4), et ces quatre représentations d'êtres ou de choses sont dans l'imagination les éléments constitutifs d'un tout. L'expression de la pensée repose donc sur ces quatre substantifs et consiste à marquer les rapports qui les unissent. Or, dans l'ensemble ainsi constitué il n'y a pas de raison pour donner à l'un de ces substantifs une primauté logique. Ils sont tous quatre également importants, et si la pensée était pure-

(1) « Jedes Objekt ist ein in den Schatten gerücktes Subjekt », Schuchardt, *Brevier*, p. 235. Voir aussi JESPERSEN, *Philosophy of Grammar*, p. 160.

ment contemplative et sans mouvement, on pourrait considérer ces quatre idées comme étant collectivement le sujet, c'est-à-dire la donnée qui préexiste au jugement. Mais la communication et la pensée active sont autre chose, et il nous faut ajouter à ce schéma équilibré et immobile justement cet élément prédicatif dont il a été fait abstraction. C'est lui qui confère à un substantif particulier le rôle de sujet, c'est lui surtout qui en concevant l'idée prédicative détermine du même coup la place de chaque substantif dans l'enchaînement général. Les relations ont beau être réciproques, elles ne sont pas pour cela réversibles. Celle qui conduit de (1) à (2) n'est pas la même que celle qui conduit de (2) à (1); si *Jean* est le fils du *jardinier*, le *jardinier* est le père de *Jean*, et il importe beaucoup de distinguer le procès actif dont *le fils du jardinier* est le sujet, du procès passif dont *une maison* serait le sujet. Les relations réversibles comme $a = b$, et $b = a$ ou comme « Jean est le frère de Paul » et « Paul est le frère de Jean » sont exceptionnelles. La conception du prédicat, qui commande à l'enchaînement général, est donc dans la genèse de la phrase aussi essentielle que celle des idées d'entités. Non seulement elle détermine le sujet de la phrase, mais elle en fixe le développement et donne à chaque substantif sa place.

On pourrait peut-être faire une objection à cette idée que les rapports entre les idées substantives sont donnés avec la conception du prédicat. On remarquera que parfois on renverse l'ordre de détermination entre deux substantifs sans que le sens de l'ensemble en soit affecté; exemple : *J'admire ses actes d'héroïsme* — *J'admire l'héroïsme de ses actes*. Ceci arrive avec des entités fictives qui impliquent sous une forme substantive des idées de procès, de manières et de qualités, lesquelles entretiennent entre elles en réalité des rapports d'inhérence; de là vient que, de quelque côté qu'on aborde l'expression de l'idée totale, on ne sort pas réellement d'une notion générale donnée d'avance: *agir héroïquement* ou *être héroïque en agissant*. (voir p. 36), c'est toujours la même chose. Il n'en est pas de même quand on a affaire à des entités qui correspondent à des représentations distinctes, réellement extérieures les unes aux autres. Or, il

faut se souvenir que lorsque la pensée, pour devenir consciente et s'exprimer, conçoit une idée abstraite sous les espèces de l'entité, elle l'assimile justement à quelque entité réelle. Elle oublie les relations d'inhérence que cette idée peut comporter pour procéder à son égard comme elle le fait à l'égard de n'importe quelle autre idée substantive. C'est une réelle transposition par les cadres de la grammaire dans ceux de l'imagination, et, quelle que soit la raison qui ait fait paraître dans la phrase un substantif, ce substantif, en même temps qu'il est conçu, est vu dans certaines relations déterminées avec les autres substantifs de la phrase.

Cette théorie de la genèse des éléments cardinaux de la phrase étant admise, resterait à savoir quelles conditions président au choix des catégories mises en œuvre. On dit tantôt verbalement : *il souffre*, tantôt adjectivement : *il est malade*, tantôt substantivement : *il a une maladie*. Nous avons vu ailleurs qu'à la place de *maladie de cou*, avec deux substantifs, on dira aussi *cou malade*, avec un seul, et éventuellement même, en substantifiant l'autre élément, *maladie collaire*. Et ces quelques exemples si simples représentent, comme le lecteur s'en rend compte sans peine, un nombre incalculable de faits infiniment variés. A propos de toute phrase la question du pourquoi peut donc se poser.

Quelque délicate que soit l'analyse de chaque cas particulier, les principes de cette analyse ont été posés quand les classes de mots ont été définies, et quand les règles de transposition ont été fixées. Il est inutile de répéter ici que la pensée abstraite se contente de l'expression adjectivale ou adverbiale, qu'une tendance à fixer les idées pour les contempler en elles-mêmes sous une forme plus ou moins plastique aboutit à l'expression substantive, et que le verbe — quand il n'est pas un simple auxiliaire de relation — exprime la dramatisation de l'idée. Ce sont là les bases d'une psychologie de la parole que nous n'avons pas à pousser plus loin. Les divers tempéraments, les diverses attitudes mentales se traduisent par divers styles, et l'emploi des classes de mots est un des traits caractéristiques

de chaque forme d'expression. Or, ce qui est vrai des styles considérés en général est vrai aussi du style que nous adoptons en parlant à chaque moment suivant nos dispositions et les circonstances.

Faut-il rappeler ici, pour ne citer qu'un fait de cet ordre, le cas bien connu du style impressionniste et de l'emploi parfois un peu bizarre qu'il fait du substantif ? Pourquoi dans ce qu'on appelle « l'écriture artiste » dit-on des *blancheurs de colonnes* (voir p. 36), au lieu de « des colonnes blanches » comme on le fait d'habitude ? L'expression courante repose sur cette constatation pratique que, dans l'idée totale, c'est bien la notion de « colonne », cette masse de pierre supportant le poids d'un édifice, qui paraît substantive : la couleur n'en est qu'une qualité sans matérialité propre. Mais si l'on veut rendre avec une naïveté plus ou moins affectée l'impression immédiate des sens, l'éblouissement d'un objet blanc qui précède la détermination de la nature de cet objet, alors l'expression citée plus haut pourra paraître appropriée. L'idée de « blanc » s'élève au rang d'entité : *des blancheurs*, et précède dans l'enchaînement de la pensée celle d'un autre substantif déterminant : *de colonnes*. Il pourra même arriver que le premier substantif absorbe le second et l'abaisse au rang d'un complément intrinsèque, d'un adjectif. Cela arrive facilement quand cette seconde idée n'est pas très nettement substantive devant l'imagination ; on dira une *fraicheur verte*, pour une *fraîche verdure* ; Virgile parle du *frīgus opācum* pour dire *umbra frīgida*, « la fraîcheur ombreuse » pour « l'ombre fraîche ». Mais la langue française ne nous offre point d'adjectif pour dire « de colonne ».

Un autre fait mérite d'être mis en lumière. C'est le conflit qui peut s'élever entre la conception usuelle des idées et la logique de la phrase. Ce conflit, si on y regarde de près, met aux prises les deux principes générateurs des éléments cardinaux : la conception usuelle des idées, en ce qui concerne le choix des entités, et la logique de la phrase, en ce qui concerne le choix du prédicat et le mouvement qu'il implique. Or — malgré la priorité de la phrase sur le mot et malgré l'axiome généralement

admis d'après lequel les mots représentent plutôt des fragments de jugements que des idées (1) — on constatera que constamment c'est la conception des idées qui l'emporte sur la logique de leur enchaînement.

On sait que le latin a conservé longtemps une incapacité relative à exprimer l'abstraction. On le voit par ces tournures qui lui sont si familières comme : *urbs condita*, pour « la fondation de la ville », *bellum perfectum*, « la fin de la guerre », *Sicilia amissa*, « la perte de la Sicile », *Christus, nātus* « la naissance de Jésus-Christ ». etc. On voit assez comment l'idée substantive de personne et de chose a attiré à elle le rôle de principal dans l'ensemble corrélatif et n'a laissé à l'idée relativement abstraite que le rôle d'un complément d'inhérence qui lui est subordonné. D'ailleurs, c'est pour la même raison que le latin préfère *cupidus urbis videndae* à *cupidus videndī urbem*, *aptus ad rem perficiendam* à *aptus ad perficiendum rem*, etc. Que dans ces cas la logique de la phrase soit sacrifiée aux exigences de l'imagination, cela est assez évident. Si nous disons : *annō quadringentōsimō post urbem conditam*, la préposition *post* ne se rapporte pas directement à *urbem*, « la ville », qui ne saurait être une détermination de temps, mais cette détermination est dans l'idée de procès que renferme le participe *condita*. Il est donc plus correct de dire comme nous le faisons : *quatre cents ans après la fondation de la ville*, en prenant l'idée par l'autre bout.

Mais cette supériorité de nos langues modernes ne doit pas nous faire illusion. Nous avons entendu citer par plaisanterie la phrase suivante : *Les réverbères, qui n'avaient pas encore été inventés, rendaient les rues très obscures*. La logique naive de cette phrase peut nous faire rire ; mais chacun reconnaîtra qu'elle est très naturelle, et que le parler du peuple et des enfants en offre des exemples constants. En regardant de plus près on verra que nous suivons sans nous en apercevoir les mêmes voies dans le meilleur langage. Ne disons-nous pas sans broncher : *Son front bas fait voir son intelligence médiocre*, pour « la médiocrité de son

(1) Voir NOREEN-POLLAK, *Einführung*, pp. 231-232.

intelligence » ? Enfin, il ne sera pas difficile de démontrer — il y aura à revenir sur ce point — que beaucoup d'institutions grammaticales n'ont pas d'autre principe logique, et parmi elles, celles-là justement qui sont les meilleurs instruments de la pensée, la proposition subordonnée par exemple. Lorsqu'il s'agit d'exprimer des enchaînements compliqués, comme lorsqu'il s'agit d'exprimer des idées abstraites, la langue n'arrive à ses fins qu'en faisant tout entrer dans des formes et des cadres qui ont leur point d'appui dans les habitudes de l'imagination.

Pour finir de traiter le grand sujet abordé dans ce paragraphe il resterait à dire comment la phrase fondée sur ces données cardinales s'achève. Mais nous nous contenterons de quelques mots. Les entités substantives, quand il y a lieu, s'analysent en principal et en complément déterminatif ; certains adjectifs se dégagent ainsi ; nous avons vu plus haut : *une petite maison, la fraîcheur verte, Sicilia amissa*. Le verbe peut de même s'accompagner d'un adverbe. Quelques-uns de ces compléments auront un rôle transitif et contribueront à marquer les relations. Celles-ci aussi se dégagent et trouvent leur expression propre quand elles paraissent avec assez de netteté sur le plan de la conscience. C'est ce que nous avons vu par exemple dans le groupe : *une petite maison commode pour les lapins*, où l'adjectif *commode* et la préposition *pour* lient le substantif déterminé à son complément déterminatif. Quant à la forme grammaticale correcte avec toutes les déterminations et les caractères morphologiques qu'elle comporte, c'est là le résultat d'un travail plus inconscient encore et plus automatisé ; d'ailleurs il concerne l'élément plutôt formel et mécanique de la parole organisée.

CHAPITRE VI

LES RAPPORTS FONDAMENTAUX

DE LA GRAMMAIRE

DANS LA LANGUE ET DANS LA PAROLE

§ 1. Généralités.

Ce que nous pensons avoir établi à propos des catégories de mots, pouvons-nous le démontrer aussi à propos des rapports fondamentaux de la grammaire et de leur expression grammaticale ? S'il est vrai qu'un substantif ou un verbe restent malgré certaines réserves l'expression propre de l'entité ou du procès dans la langue et dans la parole, est-il vrai également qu'un sujet ou un prédicat, un principal ou un complément selon l'analyse grammaticale soient toujours aussi un sujet, un prédicat, un principal ou un complément selon la psychologie ?

A première vue il paraît difficile de répondre ici par un oui, et bien des faits nous conduisent à douter qu'il y ait une correspondance effective sur ce point entre les formes grammaticales et les pensées qu'elles servent à revêtir. Quand on pose la question : *Qui est malade ?* on attribue au pronom le rôle de sujet grammatical ; or en fait cette phrase revient à dire : *Le malade est qui ?* et l'idée sur laquelle porte l'interrogation ne peut être que prédicative. On le voit bien par la réponse : *C'est Jean* ; et si je dis : *Jean est malade*, « Jean » est dans mon énoncé sujet grammatical, il est vrai, mais en réalité prédicat psychologique. Ceci est un simple échantillon pris parmi une foule de faits semblables, et depuis longtemps on s'est habitué à opposer, aussi bien dans la langue que dans

la parole les distinctions formelles de la grammaire aux réalités psychologiques qu'elles recouvrent. En effet, ces désaccords ne sont pas seulement des produits occasionnels de la liberté dont un sujet parlant use à l'égard des normes grammaticales (exemple : *Jean est malade pour : C'est Jean*), mais ils se trouvent parfois consacrés par l'usage et par l'institution linguistique elle-même (exemple : la formule interrogative : *Qui est malade ?*)

Les contradictions que la grammaire peut présenter avec elle-même ne sont pas à priori bien troublantes. De tout temps et partout la règle de langue comporte des exceptions. Ce sujet sera traité plus tard. Mais c'est l'opposition de la grammaire et de la parole qui nous gêne. Si elle était irréductible, il faudrait se demander jusqu'à quel point une psychologie de la grammaire serait légitime. Quand les formes ne recouvrent pas la pensée, il est absolument vain de chercher à établir une psychologie des formes. Ce terme même de « psychologie des formes » est vide de sens et ne représente plus qu'un rapprochement absurde de notions contradictoires. Mais alors, si la grammaire n'est pas psychologie, qu'est-elle ? En réalité une institution de langue n'a jamais existé que par la parole et n'a jamais vécu que dans la parole, c'est là qu'elle a ses sources et sa consécration. Ce que la parole néglige ou infirme d'une façon absolue ne peut être qu'inexistant et illusoire. Un fait de grammaire contredit par la parole n'existe que si cette contradiction est limitée, conditionnée et plus apparente que réelle ; il faut qu'elle dissimule en réalité, sous tous les écarts et toutes les exceptions, une confirmation foncière, une adhésion générale de l'esprit aux normes des formes employées.

Tel est le cas, croyons-nous, en ce qui concerne les trois rapports fondamentaux de la coordination, de la subordination et de la prédication. C'est ce que nous allons nous efforcer d'établir ; mais les faits qui entrent ici en ligne de compte sont de natures assez diverses : il convient de les grouper sous quatre chefs, qui sont quatre aspects de la question ici posée.

§ 2. Emploi de formes inférieures aux virtualités logiques de la pensée.

Il faut mentionner d'abord tous les cas où le moyen d'expression peut paraître inadéquat parce qu'il est psychologiquement inférieur à ce que l'analyse logique trouve dans la pensée exprimée. Cela peut provenir soit d'une infériorité générale des moyens linguistiques dont dispose le sujet parlant, soit d'une sorte de régression occasionnelle : tout en possédant les moyens appropriés à l'expression d'une pensée logiquement construite, on préfère s'en tenir à des conceptions moins intellectualisées et donner à sa pensée un tour plus fruste, plus voisin de la simple représentation.

Nous nous sommes laissé raconter qu'un enfant priait le bon Dieu pour sa tante Julie, son chapeau, ce qui apparemment devait signifier sa « tante Julie, qui a un si beau chapeau », ou « tante Julie au beau chapeau ». Cette expression est curieuse à deux points de vue : d'abord parce qu'on y voit comment un trait frappant fait corps dans l'imagination avec l'idée même d'une chose ou d'une personne — c'est là l'origine de toutes les épithètes —, et ensuite parce que l'enfant, incapable d'exprimer la subordination logique du terme épithétique, s'est contenté de le coordonner au terme principal. Peu importe qu'il ait eu, ou n'ait pas eu dans son for intérieur quelque vague sentiment de cette subordination inexprimable et inexprimée ; nous sommes en présence d'un exemple tout primitif de la figure que la rhétorique a désigné du terme grec de *bendiadyn*, ce qui veut dire « un par deux, expression de ce qui est un par une dualité ». Toutes les fois que l'esprit se place dans l'attitude de la contemplation qui énumère les parties d'un tout plutôt que de la réflexion qui les agence, que ce soit négligence et paresse ou parti pris, il aboutit à cette même figure dont les poètes nous offrent d'innombrables exemples : *ferrō et compāgibus artīs*, « par le fer et par d'étroits assemblages », dit Virgile, et nous entendons « par d'étroits assemblages de fer, par une grille de

fer aux barreaux serrés ». C'est ainsi que nous lisons dans le Roman de la Rose :

*La douceur et la mélodie
Me mist au cuer grant reverdie,*

« la douceur et la mélodie, etc. ». Un énoncé comme : *Il pleut, je ne sors pas*, pour : *Je ne sors pas puisqu'il pleut*, n'est pas autre chose qu'un hendiadyn de propositions mis pour une principale et sa conjonctionnelle. C'est le même phénomène à un autre degré de complication grammaticale.

Il y a infériorité de l'expression vis-à-vis de la pensée quand on emploie la forme d'une phrase-idée (voir pp. 24, 29), c'est-à-dire un principal et son complément, là où il faudrait en bonne logique une phrase-pensée, la combinaison d'un sujet et d'un prédicat. On connaît la tournure du langage enfantin et populaire qui dit : *Ma poupée qui est cassée*, pour « ma poupée est cassée » ou, comme nous l'avons entendu dans la bouche d'un employé de tram obligeant : *Madame, vot' broche qui s' décroche* pour « votre broche se décroche ». Cette construction, qui fait appel au pronom relatif et au verbe subordonné, se rattache à des faits de syntaxe dont l'étude sera abordée plus loin. C'est donc par anticipation qu'elle est citée ici ; mais elle est caractéristique d'une tournure d'esprit qui répugne à l'expression de la pensée objective et autonome avec sa distinction des deux moments de la phrase. Tout est conçu prädicativement. Ce caractère prädicatif du substantif principal apparaît plus nettement quand il s'introduit par un *il y a* ; par exemple : *Il y a ma poupée qui est cassée — Il y a votre broche qui se décroche*.

Il va sans dire que ces cas où un certain désaccord entre la pensée et l'expression repose sur une ignorance ou sur une négligence plus ou moins volontaire de la forme propre ne sauraient faire tort à la valeur normative des procédés en question. L'ignorance se corrige, la négligence est occasionnelle, elle cesse avec les causes qui l'ont provoquée. L'édifice de la grammaire n'est pas ébranlé par de tels accidents.

§ 2. Effets de l'automatisme grammatical.

Parler une langue, c'est, comme on le sait, faire appel à des habitudes acquises, et l'institution linguistique n'existe en nous que comme le faisceau bien organisé de ces habitudes. Or, qui dit habitude, dit souvent aussi réflexe et action automatiquement déclenchée par la circonstance excitatrice. La parole organisée n'est pas en elle-même un acte automatique : la réflexion, la volonté, le choix conscient y jouent leur rôle ; mais elle l'est souvent et dans beaucoup de ses parties. A l'automatisme de l'expression naturelle s'ajoute l'automatisme acquis de la grammaire. Sans ce dernier l'expression rapide et correcte serait impossible, et en matière de langage, comme dans tous nos actes usuels, nous sommes au bénéfice de ces habitudes profondément ancrées et spontanément agissantes qui nous dispensent de réfléchir au détail ordinaire de nos actions. Grâce à elles nous pouvons porter toute notre attention sur les points qui la requièrent.

Les conséquences de ce fait, qui fait corps avec la langue, sont sans doute partout constatables et extrêmement multiples. Nous n'en considérons ici qu'une seule. De même que l'emploi d'un signe de langue pour une idée libère l'imagination du sujet parlant (voir p. 94), l'emploi d'une forme grammaticale usuelle pour l'expression d'une pensée libère l'activité psychique consciente qui peut s'attacher à cette pensée. Cela permet la dissociation de deux phénomènes, celui de langue qui fonctionne en vertu de l'intelligence et celui de la parole spontanée qui est plus affectif. Ces deux automatismes se dissocient justement parce qu'ils sont des automatismes et qu'ils n'engagent pas les mêmes parties de notre activité psychique.

Faisons ici un rapprochement. En parlant des phrases à un seul terme, nous avons déjà signalé une première forme de cette dissociation. Nous avons dit que, lorsque le monorème entre dans le trésor linguistique d'un enfant, il devient mot et signe d'idée, de telle sorte que, dans le simple énoncé du terme *bobo* servant de phrase, nous pouvons distinguer deux choses :

premièrement le terme nu, ces deux syllabes empruntées au lexique restreint de l'enfant et représentant à ce titre seulement un concept plus ou moins nettement défini, secondement le mode d'émission du terme, son intonation, son accent plus ou moins énergique et les accompagnements de mimique ou de pantomime qui lui donnent toute sa signification occasionnelle. Il y a donc là le mot, qui est de la langue, et la phrase, qui est de la parole. Le phénomène dont nous parlons maintenant n'est que le prolongement de celui-là. Ce qui appartient à la langue n'est plus ici un mot, mais un agencement de termes ; un certain nombre de mots rangés selon une certaine formule syntagmatique représentent le signe d'un agencement logique d'idées. La phrase ainsi construite répond donc sans effort à une certaine pensée, elle est pour ainsi dire l'expression réflexe d'une opération intellectuelle. Mais cette opération intellectuelle ne se produit qu'à l'occasion d'un phénomène plus complexe comprenant des mouvements de l'imagination, de l'émotivité et de la volonté. Et cette réalité vivante de la pensée ne trouve dans le réflexe grammatical qu'une expression éteinte, incomplète, indirecte. Elle ne reste cependant pas inexprimée pour cela ; la phrase grammaticale, comme le monorème de tout à l'heure, est émise d'une façon qui lui sert de commentaire ; ses accents, ses inflexions et le reste indiquent clairement l'intention réelle du sujet parlant. En un mot, nous avons affaire à deux actes de parole simultanés ; l'un qui se sert des sons arbitraires de la langue pour communiquer des idées, l'autre qui use des éléments symboliques et naturels de l'expression pour traduire la vie.

On voit assez ce qui dès l'origine devait favoriser ces habitudes de langage dissocié. C'est par la loi du moindre effort que l'expression des idées se développe indépendamment de l'expression des mouvements affectifs. Supposons, pour raisonner par l'absurde, que cela n'ait pas lieu, que la phrase grammaticale ait à se mouler toujours sur le mouvement réel de la pensée et à en épouser, autant que ses cadres le permettent, toutes les inflexions et toutes les nuances, il y faudrait un

effort constant pour transposer le psychologique en logique grammaticale ; cela rendrait le travail de la parole trop pénible et nuirait à la spontanéité de la pensée elle-même. A moins que, au contraire, le fond l'emporte sur la forme, le mouvement de la pensée brise et détruit les cadres de la grammaire, et cela au détriment de la clarté intellectuelle. Entre ces deux écueils le sujet parlant choisit tout naturellement une voie moyenne infiniment plus commode et plus avantageuse. En combinant ces deux procédés d'expression également aisés, il obtient tout ce que l'on peut obtenir de chacun d'eux : une communication d'idées claires par les moyens grammaticaux et un commentaire psychologique suffisant par les moyens naturels de l'expression affective. Cependant la langue qui se prête à cette dissociation ne perd pas pour cela sa capacité d'exprimer les mouvements de la pensée. Il ne s'agit pas d'une abdication, mais d'une simple accommodation à certaines fins pratiques. Les rapports qu'entretiennent nos deux automatismes ne sont pas immuables. Ils varient suivant les cas. Selon l'état des forces en présence il y aura harmonie, conflit ou compromis. C'est ce qu'on va essayer de montrer par l'examen de quelques faits empruntés naturellement au français.

A. ENONCÉS COURTS ET OBJECTIFS. — HARMONIE. — Supposons d'abord que nous ayons affaire à des phrases ou à des membres de phrases aussi simples que possible, de deux termes seulement, et qui représentent un énoncé d'idée ou de pensée sans aucune intervention appréciable des facteurs affectifs de la parole ; soit : *Le chat dort — l'enfant du jardinier — L'hiver est froid — le printemps et l'automne*, etc.

L'examen de tels énoncés montreront dans la règle que les agencements grammaticaux mis en œuvre : prédication, subordination logique ou coordination, sont employés d'une façon toute normale. La grammaire recouvre ici la psychologie d'un vêtement fait pour elle, et les sujets, les prédicats, les termes principaux, les compléments, les termes coordonnés jouent un rôle qui répond effectivement à leurs définitions.

Cependant il faut se souvenir de ce qui a été dit quand les premières définitions ont été posées. La grammaire ne peut être que la normalisation de certains cas qui s'opposent dans leurs réalisations typiques, mais qui d'ordinaire se mélangent dans des phénomènes intermédiaires. L'expression grammaticale ne peut pas tenir compte de ces nuances : elle n'indique pas si une coordination est plus ou moins voisine de la subordination logique, ou si une phrase-pensée avec sujet et prédicat ne pourrait pas avec une très légère modification de sa conception devenir une phrase-idée avec principal et complément (exemple : *Le cou me fait mal — J'ai mal au cou*). Ce sont là des distinctions psychologiques subtiles pour lesquelles la grammaire n'a point de cadres, mais que le débit et l'intonation peuvent parfois trahir.

Il y a un domaine où cette intervention des moyens spontanés de la parole dans l'expression est particulièrement sensible. Il s'agit du sujet et du prédicat et de leurs nuances d'accent psychologique. Le sujet, on l'a vu, peut avoir plus ou moins d'importance : il peut être un simple rappel (exemple : *Que fait Jean ?* réponse : *Jean travaille*, ce qui équivaut à : *Il travaille*), comme il peut être tout à fait autonome, étranger aux circonstances et aussi essentiel dans son rôle que le prédicat dans le sien (exemple : *Jean travaille*, s'opposant à l'idée de : *Paul ne fait rien*). Entre ces deux cas extrêmes il y en a de tous les degrés, et le prédicat lui-même peut être aussi plus ou moins énergique selon l'importance que celui qui parle attache à sa communication. Nous voyons donc nettement, dans le simple agencement d'un sujet et d'un prédicat, comment la parole supplée aux insuffisances de la grammaire et y ajoute quelque chose qui en est indépendant. Que ces nuances d'intonation puissent à force d'être usuelles devenir elles aussi jusqu'à un certain point conventionnelles et grammaticales à leur tour, c'est ce que nous ne voulons pas examiner (1); il nous suffit que ce soit un

(1) Chaque langue faisant entrer dans son système arbitraire certains éléments du débit sous forme de quantité et d'accent tonique ou d'énergie, il en résulte que les conditions du débit libre varient d'une langue à l'autre. Dans chacune en effet, il

système d'expression indépendant de celui qui use des classes de mots et de leurs propriétés syntagmatiques.

B. ENONCÉS PLUS LONGS : PHRASES PÉRIODIQUES ANIMÉES. — DISSOCIATION. — Supposons maintenant que nous ayons affaire à des ensembles plus considérables. A l'intérieur d'un prédicat complexe il y aura presque toujours un mot plus important, donc plus prédicatif, et qui du même coup rejettera les autres dans un rôle subordonné analogue à celui du sujet tel que nous l'avons défini. La simple phrase : *Je n'ai jamais dit cela à personne*, peut appuyer sur *jamais*, sur *cela*, sur *personne* ou même sur le verbe *dire* selon que la protestation porte plus spécialement sur tel ou tel point. Il en sera de même pour un sujet qui s'analyse en plusieurs termes ; un mot peut y concentrer sur lui toute l'énergie de l'expression et, représentant l'idée principale du sujet, ne laisser aux autres mots relativement à lui que les fonctions de simples introducteurs : *Un écrivain suisse ne devrait pas écrire de telles choses*.

Or, cette importance qu'un terme prend relativement aux autres dans le prédicat ou dans le sujet peut aller jusqu'à troubler le rapport psychologique qui devrait exister selon les normes de la grammaire entre les deux parties de la phrase. Soit l'énoncé : *Jamais je ne l'avais vu si eu colère*, avec un fort accent prédicatif sur *jamais*. Nous avons là un élément qui, détaché de son agencement logique, se place devant l'ensemble, et, devenant le vrai prédicat, ne laisse plus au reste que la qualité d'un sujet postposé dans lequel le sujet grammatical est

doit se mouvoir dans le champ que le système phonique lui laisse. Ainsi, en français, nous avons un accent affectif qui porte sur la première consonne : *C'est inconcevable !* Cette manière de parler serait impossible en allemand où tout déplacement d'énergie dans l'émission d'un mot fait effet d'une déformation. Nous avons certaine manière d'infléchir la voix sur un *non* interrogatif : *Vous ne voulez pas venir, non ?* Cette inflexion est sans doute impossible dans les langues qui imposent à chaque syllabe une mélodie déterminée. Voilà sans doute la principale raison pour laquelle les règles du débit expressif varient d'une langue à l'autre.

impliqué et comme perdu. Au contraire dans : *Avec cet argent j'ai acheté une chaîne de montre*, les premiers mots, détachés eux aussi de leur ensemble logique, peuvent avoir une valeur purement introductive et jouer vis-à-vis du reste le rôle d'un véritable sujet. Ce cas est des plus fréquents, et l'on analysera de même : *A partir de ce moment, il ne m'a plus dit un mot — Au fond du parc, se dressait une tour*, etc.

C'est le lieu de rappeler ce qui a été dit à propos du substantif sujet grammatical (voir p. 45). Nous avons dû remarquer que la langue, en donnant au substantif, à l'exclusion des autres classes de mots, des caractères propres à ce rôle, avait restreint la notion de sujet, et que le sujet grammatical ne recouvre pas un domaine aussi vaste que le sujet psychologique. Ce dernier est loin d'être toujours une notion de personne, de chose ou d'entité abstraite. Les déterminations de lieu et de temps ont une affinité particulière à cette fonction. Ne sont-elles pas par définition les cadres des faits et des événements ? Il est d'ailleurs facile de remarquer qu'elles tiennent de près au démonstratif (« dans tel lieu », « dans tel temps »), que nous avons vu en fonction de sujet psychologique. Elles ont d'autre part aussi certaine ressemblance avec le substantif. Il arrive en effet qu'on les emploie après préposition. Ne disons-nous pas : *des projets pour après Noël — passer devant chez lui*, comme nous dirions : *des projets pour l'hiver — passer devant sa maison* ? Qu'on songe aussi à des phrases elliptiques comme : *Après moi, le déluge — In vīnō, vēritās*, où à la construction russe : *pod stolom, sobāku*, « sous la table, il y a un chien », où le substantif est nettement prédicat psychologique du terme initial. Il ne faut donc pas s'étonner que parmi les termes qui peuvent jouer un rôle plus ou moins évident de sujet psychologique il faille faire une place spéciale — mais non point exclusive — à ces sortes de compléments. En français ce phénomène a une expression grammaticale particulière dans certaines inversions (exemple : *Ici naquit un poète*), et en général l'antéposition en est le symptôme. L'énoncé du théorème de Pythagore qui dit : *Dans un triangle rectangle, le carré de l'hypoténuse est égal... etc.*, commence

en réalité par deux sujets. L'orientation qui précède l'idée prédicative se fait en deux mouvements, et cela équivaut virtuellement à l'énoncé d'une idée complexe avec subordination logique (« le carré de l'hypoténuse d'un triangle rectangle... »)

Ce phénomène de dissociation et d'interversion des rapports grammaticaux et psychologiques joue un rôle considérable et constant dans l'architecture de toute phrase un peu longue. Cette complexité, cette longueur sont déjà en elles-mêmes un obstacle à l'harmonisation des deux activités mentales : celle qui traduit le mouvement spontané de la vie et celle qui traduit les idées en établissant des rapports corrects entre les mots. Nous avons essayé de montrer dans le chapitre précédent comment l'intelligence s'attache à certaines idées substantives et agence leurs rapports grammaticaux en passant de l'une à l'autre par l'intermédiaire des idées transitives qui les relie. Cette activité poursuit son cours selon les voies les plus commodes sans se soucier d'un autre mouvement de l'imagination, plus conscient, lequel s'attache au mouvement naturel des idées et à leurs valeurs respectives pour la communication. Cependant les rapports qui s'établissent dans ce second plan ne sont pas foncièrement différents de ceux qui servent de base aux institutions de la grammaire. La vie qui coule librement d'un côté est la même qui, de l'autre côté, s'est fixée dans des formes. Nous pouvons donc parler de *sujets* et de *prédicats psychologiques* (1). Seulement ces sujets et ces prédicats-là n'ont pas la rigidité de ceux que connaît l'analyse grammaticale. Il s'agit de relations très diverses, très nuancées qui comportent des degrés, et qu'il n'est pas toujours facile de saisir et de déterminer. Chaque terme dans l'enchaînement du débit est dans un certain rapport avec ce qui précède et avec ce qui suit. Si l'idée paraît énoncée pour elle-même, nous l'appellerons prédicative ; ce qui précède ou ce qui suit sera pour elle une sorte de sujet. Si au

(1) Nous ne dirons pas *logiques*. Si les termes de « sujet » et « prédicat logiques » ont un sens, ce sera uniquement pour le logicien en dehors de toute expression. « Sujet » et « prédicat » deviennent alors des notions étrangères à la langue.

contraire sa principale raison d'être est d'éclairer ce qui va être dit ou ce qui l'a été, nous lui reconnaitrons les caractères du sujet. Tel terme, prédicatif relativement à un sujet, sera d'ailleurs lui-même sujet dans la suite de la phrase relativement à un nouveau prédicat. Entre des termes de même rôle ou à l'intérieur des termes plus ou moins larges auxquels une fonction est attribuable, l'esprit peut pressentir des rapports de coordination ou de subordination logique, et tout cela indépendamment de la forme grammaticale dont ces termes sont revêtus.

Une phrase prise au hasard se prêtera à cette analyse psychologique :

Tous les jours, de trois à quatre, chez l'armurier Costecalde (trois sujets coordonnés grammaticalement, les deux premiers faisant logiquement un groupe formé d'un principal et d'un complément), *on voyait un gros homme* (prédicat de ces sujets ; *on voyait*, verbe transitif à sujet indéterminé et surtout terme de relation ; son complément direct est divisé en complément et principal, il y'a un accent prédicatif particulier sur *gros*), *grave et la fipe aux dents* (prédicats de *gros homme* ; étant donné l'accent prédicatif sur *gros*, ces termes peuvent aussi être considérés comme lui étant psychologiquement coordonnés, ce qui est d'ailleurs en harmonie avec la forme grammaticale), *assis sur un fauteuil de cuir vert* (prédicat de ce qui précède ; ce terme offre un emboîtement logique d'idées auquel correspond l'agencement grammatical des mots : léger accent prédicatif sur *vert*), *au milieu de la boutique* (terme plus faiblement accentué et jusqu'à un certain point sujet de ce qui précède — comparez : « assis, au milieu de la boutique, sur un fauteuil de cuir vert » —, mais c'est en même temps le sujet des nouveaux termes descriptifs qui suivent (1) : *pleine de chasseurs et de casquettes* (prédicat

(1) Un terme qui est déjà dans la phrase et qui devient le sujet psychologique d'un terme suivant est assimilable au sujet donné, à la circonstance ; il est purement contexte. Mais celui qui est introduit pour servir de sujet psychologique à quelque chose qui est déjà énoncé ou qui va suivre a un autre caractère ; il est congénère au sujet grammatical.

comprenant deux termes coordonnés reliés par un principal commun, ici encore l'expression grammaticale est conforme), *tous* (reprend le terme *chasseurs* pour en faire le sujet de ce qui suit) *debouts et chamaillants* (deux termes prédicatifs coordonnés mais qui équivalent jusqu'à un certain point à une subordination « ils chamaillaient debout »). *C'était Tartarin de Tarascon* (phrase prédicative, forme grammaticale adéquate), *Nemrod doublé de Salomon* (prédicat sous la forme d'un ensemble logique, mais avec deux accents prédicatifs et valant une coordination : « c'était Nemrod, mais c'était aussi Salomon : un chasseur et un juge »).

On voit comment cette analyse psychologique suit la construction grammaticale pour s'en écarter et la rejoindre tour à tour. Les langues qui offrent un agencement rigoureux des formes grammaticales joint à une grande liberté d'ordonnance présentent d'une manière bien plus évidente la dissociation des deux mouvements de la parole, surtout lorsqu'elles se complaisent dans de longues constructions périodiques, comme le latin des auteurs classiques. La phrase, avec les puissantes attaches de son analyse logique marquées par l'ajustement précis des accords, des réactions et des constructions conjonctionnelles, traduit par la succession des mots un mouvement indépendant de la pensée ; c'est ce mouvement que soulignent dans le débit les inflexions et les arrêts de la voix.

On observe fréquemment dans certains textes un cas curieux et symptomatique de dissociation. Nous voulons parler des contradictions entre les procédés grammaticaux employés et la ponctuation. Ce serait tout un chapitre de théorie du style à développer. Soit un seul exemple : *Il partit. De sorte que le lendemain je dus avouer ma défaite.* La subordonnée grammaticale est séparée de sa principale par un point, mais c'est qu'en réalité, psychologiquement, c'est une coordonnée.

Reste la question de savoir comment les formes grammaticales peuvent s'accommoder du rôle qu'on leur fait jouer sans que leur valeur en soit atteinte. C'est une régie que tout signe arbitraire f :

tout fait de parole, quand il se répète, finit par avoir son contre-coup dans la langue.

Pour bien juger de la situation créée par cette dissociation de la grammaire et du mouvement psychologique des idées et pour comprendre qu'elle ne porte pas réellement atteinte à leur valeur foncière, il faut se souvenir de trois choses.

D'abord que ces faits de parole ne consistent pas à attribuer à certaines formes de grammaire une valeur nouvelle, mais seulement à faire servir toutes les formes de la grammaire indifféremment à l'expression de rapports variés ; de là ne résulte aucun état déterminé à l'égard de ce que ces formes peuvent représenter sur le plan de la psychologie de la parole. Ce désordre pourrait donc détruire ; il ne pourrait rien fonder à la place.

Ensuite il faut rappeler que dans tous les énoncés brefs et objectifs les expressions grammaticales de la prédication, de la subordination et de la coordination gardent leur entière expressivité, que d'ailleurs elles la conservent aussi souvent — comme la phrase analysée ci-dessus le fait voir — dans beaucoup de parties des phrases plus longues ou plus animées. Il en résulte un sens linguistique très vivant et très net des valeurs propres à chacune de ces constructions essentielles. Il en est de ces valeurs linguistiques comme de toutes les autres : on peut les négliger et les oublier partout où il n'y a pas d'inconvénient à le faire ; mais aussitôt que l'intelligence de la communication est fondée sur leur emploi, elles se retrouvent tout entières et toutes vivantes au service de celui qui parle comme au service de ceux qui écoutent.

En troisième lieu, et c'est le point essentiel, il est évident que, si la parole néglige les valeurs proprement psychologiques des constructions, elle en utilise toujours les valeurs logiques. Les groupes grammaticaux *Sujet : Prédicat, Principal complément*, restent le procédé indispensable d'intercompréhension ; elles ne représentent plus le mouvement de la pensée, mais bien les rapports que les diverses idées entretiennent dans l'ensemble de la phrase. Les formes grammaticales conservent donc toujours.

au moins une partie de leur fonction : leur rôle logique ; or ce rôle logique est dérivé de leur rôle psychologique originel et fondamental. C'est par la conscience linguistique des rapports qui unissent normalement les termes grammaticaux que la langue donne un substrat solide aux éléments constructifs de ses périodes.

C. ENONCÉS PLUS AFFECTIFS. — COMPROMIS, PUIS RUPTURE. — Jusqu'ici nous nous sommes placés devant des phrases à contenu objectif ou du moins devant des phrases dont les idées n'entraînent qu'une affectivité modérée. Dans la trame d'une description comme celle de Tartarin discutant au milieu des chasseurs, il y a des traits pittoresques, des mots saillants qui appellent un débit expressif, mais rien de tout cela ne provoque une émotion véritable. Il n'y a là aucun mouvement énergique du sentiment ou de la volonté.

Plaçons-nous maintenant dans de nouvelles conditions et considérons ces phrases d'une affectivité plus intense par lesquelles nous exprimons tout ce qui émeut la passion. Dans la conception de telles phrases le facteur intellectuel sera plus ou moins tenu en échec par des impulsions émotives.

On sait qu'une émotion intense détruit l'expression grammaticale. Quand la passion domine, elle n'a que faire d'arranger des formes et des particules, elle exprime les idées toutes nues et les jette au hasard dans l'ordre où elles se présentent sans aucun souci de la syntagmatique : *Moi, mentir ! menteur toi-même !* Si l'émotion est plus forte encore, c'est la capacité de concevoir les idées claires, et par conséquent de trouver des mots, qui est atteinte ; l'homme n'émet plus rien que des interjections inarticulées. Au delà il y a le cri de la nature. En un mot l'émotion nous ramène en arrière par degrés jusqu'au langage inorganisé : elle renonce successivement, au fur et à mesure que son intensité va croissant, à toutes les acquisitions de la langue, instrument de communication intellectuelle.

Tout cela est assez connu, mais il vaudrait la peine de voir par quelles étapes on passe, de degré en degré, du langage organisé

à la désorganisation du langage. L'émotion produit deux effets distincts. Le premier, c'est d'abrégier la phrase, de nous ramener du style périodique au discours haché, où chaque pensée s'exprime pour elle-même en laissant sous-entendus les rapports qui peuvent les relier entre elles. Nous disons par exemple : *Sois prudent, ne te laisse pas prendre*, là où avec moins d'émotion nous dirions : « Fais bien attention de ne pas te faire prendre », ou bien : *Dénoncer mon frère ! Vous ne ferez pas cela, je vous le défends*, ce qui plus froidement exprimé en une seule phrase revient à : « Je vous défends de dénoncer mon frère, car c'est indigne de vous ».

Cet abandon du style périodique pour un style qui ne comporte que de courtes phrases souvent incomplètes a pour conséquence de ramener le sujet parlant aux conditions où les valeurs psychologiques des agencements grammaticaux sont le plus sensibles. En fait des énoncés comme : *sois prudent, je vous le défends* présentent une parfaite harmonie de la forme et du fond.

Mais l'émotion produit un autre effet encore : elle veut, même dans la phrase la plus courte, une ordonnance des termes qui réponde exactement au mouvement spontané des idées. C'est pour obtenir cette ordonnance, autant que pour obéir à la succession rapide et violente des idées qu'elle brise et supprime les rapports syntagmatiques.

Ceci étant donné, il n'est pas sans intérêt de remarquer que la langue a créé pour ce style exclamatif des formes grammaticales particulières qui sont de mise dans tous les cas où l'émotion n'est pas encore trop intense, et qui conservent sous des formes appropriées quelque chose de ces distinctions de fonctions que l'abandon du style objectif tend à faire tomber. Il s'agit surtout de marquer le prédicat et quelquefois aussi de le faire contraster avec un terme sujet postposé ; et cela se fait par adaptation de certains procédés syntagmatiques empruntés à la grammaire normative. Nous pouvons nous contenter de signaler ici quelques faits français ; ce serait une étude spéciale de chercher ceux qui dans d'autres langues y correspondent

sous des formes appropriées au caractère de chaque idiome. Pensons aux exclamations : *C'est une blague ! — C'est insensé !* dont la forme est essentiellement prédicative et peut être employée soit isolément, soit avec un sujet antéposé ou postposé : *Ce projet, c'est insensé — C'est insensé, ce projet.* On connaît aussi ces constructions affectives où l'adjectif est placé devant, ce qui implique l'inversion du sujet ou d'autres modifications syntagmatiques : *Inébranlable était sa résolution — Heureux, il l'était — Imbécile que tu es !* Dans toutes ces phrases le premier terme représente l'élément important du prédicat et le terme suivant contient, sous une forme plus ou moins explicite, le sujet avec la copule, c'est-à-dire avec l'élément tout formel du prédicat. Notons aussi la formule syntagmatique qui permet d'unir un prédicatif substantif avec un sujet postposé : *C'est une blague que cette histoire.* Il faut également faire une place importante à l'emploi du substantif logiquement complémentaire qu'on isole de son contexte en le postposant ou en l'antéposant, mais qu'on reprend à la place voulue sous la forme d'un pronom conjoint : *Jean, il est malade — Elle est écrite, ma lettre — Je ne le lis pas, ce roman* ou : *Ce roman, je ne le lis pas.* Dans tous les cas le substantif, qui peut avoir lui-même un accent prédicatif plus ou moins fort, s'oppose cependant au reste comme son sujet.

Ces faits que nous venons de mentionner appartiennent à vrai dire à des degrés divers du langage émotif, mais tous ils nous montrent une certaine adaptation des formes grammaticales aux besoins d'une expression énergique par le moyen de phrases brèves et d'une ordonnance significative. Cette adaptation ne se fait pas par interversion des rôles, mais par une ingénieuse utilisation de formes appropriées, avec l'aide de certains indices supplémentaires et l'appoint de quelques licences particulières. Cette accommodation de la grammaire et de la parole expressive nous paraît très importante pour notre thèse. Dans le style périodique, il y a dissociation ; ici au contraire la dissociation cesse et la grammaire revient à sa double fonction normale qui est à la fois psychologique et logique. Les distinctions

fondamentales et en particulier celle du sujet et du prédicat retrouvent leur valeur. La dissociation était donc en elle-même un fait passager et sans conséquence. L'élément vital du discours n'est pas lui-même étranger ou hostile aux formes grammaticales. Dans certaines conditions il peut en abandonner l'usage à la seule intelligence, dans d'autres conditions — dans son paroxysme affectif — il en rend l'emploi impossible ; mais quand il cherche des formes pour s'exprimer, c'est à elles qu'il a recours, consacrant ainsi les données fondamentales psychologiques et logiques de l'institution grammaticale.

§ 3. Automatisme grammatical par figure.

Nous venons de voir les effets de l'automatisme grammatical dans le discours modérément affectif, et nous avons vu aussi comment une affectivité plus forte écarte cet automatisme pour revenir à la grammaire expressive. Il y aurait quelque chose à dire du cas où l'automatisme est voulu et consenti, où le discours prend par une sorte de figure une forme plus intellectuelle, plus objective que ne le voudrait l'émotion du sujet parlant. Dans le premier paragraphe de ce chapitre nous avons fait allusion aux cas où le sujet parlant affecte un langage d'un agencement logique inférieur à celui de sa pensée, où il se place volontairement dans un plan plus voisin de la sensation pure. Maintenant nous avons affaire à une autre figure de style qui est d'un caractère opposé : l'émotion, la volition, la vive représentation qui s'expriment, se contraignent, pour une raison ou pour une autre, à prendre la forme d'un simple énoncé objectif.

Les cas de cet ordre sont difficiles à analyser, et on ne saurait tracer de limite exacte entre eux et ceux qui ressortissent à l'automatisme pur.

Si je donne un ordre d'une manière naturelle, je dirai : *C'est Jean qui fera ce travail.* Mais si je veux affecter plus de dignité, j'énonce d'un air un peu compassé : *Jean fera ce travail,* et je prends pour sujet de ma phrase *Jean*, qui en réalité en est le

prédicat. Le gouvernement français au cours de la guerre crut devoir avertir les personnes qui parlaient trop dans les lieux publics et fit afficher partout un écriteau où l'on lisait : *Taisez-vous, méfiez-vous, des oreilles ennemies vous écoutent*, ce qui voulait dire : « car il y a des oreilles ennemies qui vous écoutent ». Sous la forme d'un sujet et d'un prédicat on énonçait une idée prédicative composée d'un principal et de son complément. Ces transpositions de rôle supposent toujours quelque chose de recherché, d'adapté à une fin. Ici on a voulu être concis et concret. Une des causes les plus fréquentes de cette figure de style, c'est sans doute la contrainte sociale. L'homme en société joue toujours un rôle et n'est jamais pleinement lui-même. Si par exemple j'appelle quelqu'un à dîner en lui disant : *Le dîner est prêt*, j'emploie un tour poli pour dire « venez dîner ». Mon ordre sous cette forme indirecte équivaut à « voulez-vous venir dîner, s'il vous plaît ? »

Les raisons d'ordre moral et social ne sont cependant pas les seules qui puissent entrer en ligne de compte. Par exemple *Minuit sonne*, veut dire : « c'est exactement minuit ». Cette figure est de l'ordre de l'imagination, elle consiste à faire appel à la perception acoustique des douze coups de minuit. Son expression plus exacte serait : *Il sonne minuit*, en utilisant le tour impersonnel dont nous parlerons plus loin ; mais le français n'emploie pas cette forme aussi volontiers que d'autres langues et l'automatisme grammatical amène tout naturellement la forme plus courante et plus concrète.

§ 4. Grammaticalisation de certaines formes en dehors de leur rôle étymologique.

Tous ces faits que nous avons mentionnés jusqu'ici et d'autres probablement encore, différents de nature mais semblables dans leurs effets, ont pour théâtre la parole. Par eux des formes grammaticales sortent occasionnellement des cadres psychologiques pour lesquels elles ont été faites. Mais ce qui est dans la parole peut devenir usuel et passer de là dans la

langue. Il est donc tout naturel que ces désaccords entre la forme et le fond se reflètent dans certaines parties de la grammaire. C'est ce qui a été dit en commençant ce chapitre.

Donnons quelques exemples de ces faits de grammaire dans lesquels on voit des formes et des tours employés en dehors de leur fonction étymologique. On a déjà signalé le pronom interrogatif, qui en est un des cas les plus caractéristiques. Les langues indo-européennes nous montrent qu'il s'agit d'un indéfini spécialisé dans ce rôle à la faveur de certaines constructions ou d'une accentuation particulière. Sa forme grammaticale, c'est-à-dire son cas, correspond, comme partout où l'automatisme grammatical est en jeu, exactement aux relations logiques qu'il entretient avec les autres parties de la phrase; mais elle ne marque en rien sa fonction psychologique propre, qui est d'être le prédicat de l'interrogation. Ceci répond d'ailleurs tout naturellement au rôle particulier du pronom interrogatif, et dans toutes les langues il doit présenter quelque traitement spécial analogue.

En français beaucoup d'autres cas peuvent être signalés. Ainsi les compléments de temps, de lieu, de manière quelquefois, quand ils sont antéposés jouent nettement le rôle de sujet psychologique, et c'est un fait grammatical bien caractérisé spécialement quand il en résulte un déplacement du sujet grammatical. *Ici naquit un poète — Ainsi s'achève cette aventure*, etc. Dans la même ligne on peut citer les expressions comme *pour moi, pour ma part, quant à moi*, qui jouent aussi le rôle de sujet. Étymologiquement ce sont des compléments. Antéposés à l'ensemble de la phrase ils sont d'abord des sujets emphatiques qui s'opposent au prédicat dans un rapport de réciprocité (voir pp. 30-31). Mais cette valeur peut s'affaiblir et devenir équivalente à celle d'un sujet ordinaire. Avec certains verbes et dans certaine phraséologie on introduit un sujet grammatical qui est en réalité un prédicat psychologique : *Entre don Carlos — Survient un troisième larron — Suit la liste des candidats*, etc. Dans tous ces cas on a affaire à des constructions qui n'offraient rien de particulier quand l'ordre des mots était plus libre et se

conformait naturellement au mouvement de la pensée, mais qui, conservées dans certaines conditions spéciales, tranchent sur l'usage général aujourd'hui régnant et prennent par là un caractère grammatical.

Voici maintenant un fait qui concerne le renversement du rapport de principal à complément. Quand nous disons : *ce diable d'aubergiste, un coquin d'enfant*, ou toute autre chose analogue, nous donnons aux mots *diable* ou *coquin*, qui sont des épithètes, le rôle de principal. C'est un trait de syntaxe affective qui marque bien que ces idées épithétiques ont dans la conscience un relief particulier, plus de relief que les idées proprement substantives, lesquelles passent au rôle de compléments. Cependant cette tournure est devenue usuelle avec les substantifs épithétiques *drôle* et *bête*, bien qu'ils équivalent à de simples adjectifs ; *une drôle d'aventure, une bête d'histoire*, c'est à peu près la même chose que : *une aventure drôle, une histoire bête*, en tous cas ces formes sont les substituts obligés des tournures inusitées : *une drôle aventure, une bête histoire*. Nous avons donc affaire là à de simples compléments en dépit de la construction. Mentionnons enfin en terminant d'autres cas où le complément prépositionnel a pu passer au rôle de sujet, mais sans que le langage affectif ni l'automatisme grammatical y entrent pour rien ; tel est celui du partitif français ou de l'indéfini pluriel : *Du pain et du lait constituaient tout notre menu — Des voitures passaient sans cesse*. On en rapprocherait le cas du latin : *Ad decem milia ceciderunt*, en français « près de dix mille tombèrent ».

La question est de savoir jusqu'à quel point ces anomalies peuvent porter atteinte à la valeur normative des institutions grammaticales qu'ils contredisent. Pour y répondre, il faut remarquer d'abord qu'il s'agit là de faits disparates et relativement peu nombreux. En face de la masse des faits normatifs bien coordonnés en un ensemble systématique, ces exceptions sont petite figure. En outre et surtout il faut rappeler le principe général de sémantique que toute évolution de valeur est fondée sur la rupture des associations d'idées antérieures à l'évolution. Un mot comme *panier* par exemple ne peut signifier une sorte

de corbeille en général que parce qu'on a oublié qu'il s'agissait à l'origine d'une « corbeille à pain ». Les valeurs établies aujourd'hui dans une langue sont indépendantes de l'étymologie ; elles existent par elles-mêmes. On le voit bien par les exemples que nous venons de citer, et en particulier par ceux qui offrent la grammaticalisation la plus complète. Ainsi le pronom interrogatif est une institution autonome, qui présente dans sa forme comme dans sa valeur des caractères particuliers, sans qu'il y ait pour le sujet parlant aucune tentation de procéder à des comparaisons avec d'autres faits grammaticaux. Si l'association des idées et l'analogie jouent un grand rôle dans la vie du langage, les dissociations et les ruptures de contact n'en jouent pas un moins grand. C'est ainsi également que notre partitif français *du, de la, des* n'a pratiquement rien de commun avec la particule *de* là où elle est vraiment prépositionnelle. Si ailleurs la grammaticalisation est moins parfaite, si, tout en représentant quelque chose d'autre, la construction grammaticale permet encore certains rapprochements étymologiques, il en résulte une nuance, quelque chose de figuré et généralement d'affectif dans l'expression du nouveau rapport ; ainsi une *bête d'histoire* se distingue d'une *histoire bête*, et *quant à moi* n'équivaut pas tout à fait à un *moi* sujet. C'est ici que trouvent leur application les critères que M. Bally, l'auteur du *Traité de Stylistique française* (1), a si heureusement appliqués à l'étude des valeurs des mots et des tournures de phrase. Le tout est de savoir autour de quelle notion logique objective, autour de quel « terme d'identification » vient s'organiser tout ce qu'un élément de langue comporte d'idées. Or, s'il y a grammaticalisation d'une forme de syntaxe dans un rôle nouveau, cela veut dire que le terme d'identification n'est plus le même, que, malgré certains liens qui subsistent du passé, il y a rupture et création d'une unité indépendante. D'ailleurs parmi toutes les associations que peut provoquer une unité syntagmatique détournée de sa fonction originelle, à

(1) Paris et Heidelberg, 1908.

côté de celles qui regardent en arrière et la rattachent à son étymologie. il peut y en avoir d'autres qui établissent d'autres liens et témoignent ainsi de l'orientation nouvelle. C'est ainsi que : *Survint un troisième larron* nous fait moins penser à : *Un troisième larron survint* (avec son substantif sujet) qu'à la tournure impersonnelle : *Il survint un troisième larron*, dont on verra bientôt la valeur particulière (pp. 144 sv.).

§ 5. Conclusions.

Avant de conclure il n'est peut-être pas inutile de rappeler que les faits que nous venons d'étudier séparément se présentent dans la trame du langage inextricablement mêlés et combinés selon des doses infiniment délicates. Notre opération d'analyse, indispensable pour ramener autant que possible chaque fait à son principe, a nécessairement quelque chose de brutal, qui fait tort à l'infinie variété et à la complexité des phénomènes. Quand Lamartine s'écrie dans un discours célèbre : *Citoyens, pour ma part, le drapeau rouge, je ne l'adopterai jamais*, il donne dans une seule phrase des échantillons variés des faits qu'on vient d'étudier dans ce chapitre. Cette phrase commence par trois sujets psychologiques. Le premier est un vocatif, or nous savons que le vocatif est un sujet psychologique par définition ; *pour ma part*, tient, nous l'avons dit, de l'automatisme grammatical, si l'on ne veut pas y voir déjà une forme grammaticalisée dans ce rôle de sujet ; *le drapeau rouge*, substantif jeté sans rapports grammaticaux à la tête de la phrase, est une construction propre au langage affectif ; *je ne l'adopterai jamais* est une phrase complète qui sert de prédicat à tout ce qui précède, avec un accent particulier sur *jamais* ; il y a là à la fois une construction corrélatrice à celle qui a fait de *le drapeau rouge* un sujet et une application de l'automatisme grammatical.

Tous ces faits et les autres que nous avons mentionnés ne nuisent pas à la valeur normative des formes grammaticales par lesquelles la langue représente essentiellement les rapports fondamentaux.

formes inférieures aux virtualités logiques, les emplois figurés d'une forme de pensée trop logique et trop objective et les formes grammaticalisées en dehors de leur rôle étymologique. Seule la dissociation par automatisme a vraiment une certaine portée. Il est certain que par elle le sujet n'est pas toujours sujet, le complément pas toujours complément, etc.; la valeur des formes grammaticales qui expriment ces rapports en est diminuée, cela est indubitable. Nous avons essayé de dire comment, tout en étant atteinte au point de vue pratique, elle n'en subsiste pas moins dans son rôle normatif et général.

D'ailleurs, en ce qui concerne les rapports fondamentaux, comme en ce qui concerne les catégories de l'imagination, si on voulait une preuve de plus pour établir leurs valeurs, on pourrait faire appel à la preuve empirique *a posteriori* de l'histoire.

Les instruments grammaticaux dont nous nous servons pour coordonner, opposer un sujet à un prédicat, un complément à un principal, comme pour exprimer une idée de chose, de personne, de procès ou de qualité, sont restés les mêmes; depuis l'antique indo-européen l'identité n'a pas été brisée par l'évolution, et sous toutes les modifications d'aspect extérieur qu'ils ont subies, on a affaire là à une tradition continue. Qu'est-ce à dire, sinon que ces procédés de grammaire, créés pour représenter certaines valeurs psychologiques et logiques, ont continué fidèlement à travers tous les temps à jouer un rôle qui leur était dévolu, et que ce rôle, quel qu'il soit, a toujours été sanctionné par la conscience des sujets parlants? Jamais la parole ne s'en est écartée assez et d'une manière assez suivie, pour renverser les bases de l'institution. Ce sont ces bases que nous avons essayé de définir sans nous laisser égarer par des faits secondaires qui pourraient en obscurcir ou en fausser l'image.

CHAPITRE VII

LES PROPOSITIONS SIMPLES A LOGIQUE IMPLICITE

§ 1. Généralités.

Après avoir dit dans quel sens et avec quelles réserves les définitions posées dans nos premiers chapitres doivent être acceptées, nous pouvons reprendre la suite de cet exposé. Il faut maintenant considérer certaines formes de phrases dont les unes sont d'une logique un peu différente et moins rigoureuse que celles qui ont été examinées plus haut, et dont les autres utilisent de nouveaux principes d'agencement par lesquels elles s'élèvent au-dessus de toutes les combinaisons jusqu'ici prévues, ce qui ne va d'ailleurs pas non plus sans quelque violence faite à la logique. Dans le premier cas nous pouvons parler de *propositions à logique implicite* parce que, pour en développer tout le contenu selon les normes d'une exacte logique, il faut les interpréter et les compléter. Dans le second cas le terme de *propositions du second degré* ne serait pas déplacé.

Partant de ce qui se rapproche le plus des propositions simples étudiées jusqu'ici, nous nous élèverons par degrés vers des combinaisons de plus en plus riches, c'est-à-dire que nous suivrons dans ses grandes lignes la méthode usuelle. La proposition indépendante et simple fournit le point de départ, d'où l'on passe aux coordinations puis aux subordinations de propositions. Mais cette classification, si on s'en tient là, est formelle et extérieure : nous tâcherons de pénétrer plus avant dans la

vraie nature des rapports mis en jeu. Dans ce premier chapitre il sera question des propositions simples à logique implicite.

Les types grammaticaux qui rentrent sous cette rubrique sont très nombreux et très variés. Leur étude ouvre au grammairien un champ illimité. Nous devons nous contenter de caractériser brièvement certains aspects essentiels et d'ailleurs bien connus de la syntaxe de nos langues. Ces aspects serviront d'échantillon pour ce que d'autres idiomes peuvent offrir dans le même ordre.

Par leur nature ces faits ne comportent pas de classification rigoureuse. L'ordre adopté dans les pages suivantes n'est cependant pas tout à fait arbitraire. Commenant par une forme de phrase qui semble opposer sa logique à celle du *Sujet:Prédicat*, nous terminerons par des constructions qui nous acheminent aux propositions de second degré.

Est-il besoin de répéter que nous ne considérons pas les formes de phrases qui vont être examinées et dont la formule logique n'est pas rigoureuse comme dérivées de celles dont on s'est occupé dans les chapitres précédents.

En tout temps la grammaire a présenté dans son institution des parties logiques et des parties illogiques ; en passant des unes aux autres, nous ne remontons ni ne descendons le cours de l'évolution linguistique. Nous restons dans la simultanéité. Un exposé qui va du plus simple au plus complexe se conforme uniquement aux exigences d'une analyse bien conduite.

§ 2. Le sujet logique du verbe impersonnel.

Quand il s'agit d'exprimer un procès dont le sujet, l'agent substantif, reste tout à fait indéterminé, la phrase se ramène nécessairement à un seul terme prédicatif. Les phénomènes météorologiques, qui sont des états généraux de la nature, donnent lieu à de telles phrases, et, vu le caractère constant de ces phénomènes, les expressions qui leur correspondent se sont fixées dans la langue sous la forme de verbes dits imperson-

nels : en latin *pluit* ou *tonat*, etc. Ce sont là des verbes qui marquent ce qui se passe dans l'ambiance atmosphérique, et on ne saurait leur inventer un sujet que par un effort d'imagination poétique et mythologique.

Cependant une idée impersonnelle comme celles-là peut aussi se présenter sous un aspect plus complexe : il lui arrive quelquefois de contenir un élément capable de s'en dissocier sous forme d'une idée substantive. *Pluit* contient implicitement l'idée des gouttes de pluie, et cette idée apparaît nettement quand cette expression est appliquée par figure à un autre procès analogue où le rôle des gouttes de pluie échoit à quelque autre chose : des pierres qui tombent, du sang qui dégoutte. Cependant, aussi longtemps qu'il s'agit d'un phénomène perçu dans son unité et que l'expression garde dans sa totalité son caractère prédicatif, nous restons dans la phrase-idée, et l'idée substantive ne peut être qu'un complément de relation du verbe principal. Quelle sorte de relation l'esprit établira-t-il entre ce verbe et son complément ? Selon la tournure de son imagination il hésitera entre une conception plutôt passive qui paraît représentée par le latin : *Pluit lapidēs* (accusatif) et par l'allemand : *Es regnet Steine* — *Es regnet einen fürchterlichen Regen*, et une conception plutôt active ou instrumentale que le latin connaît : *Pluit lapidibus*, et le russe aussi : *Grōzōj udārilo*, « il frappa par la foudre, la foudre tomba ».

Ces expressions météorologiques peuvent nous servir de types pour tous les cas où l'homme conçoit et exprime l'impression que lui font les choses plutôt que les choses considérées en elles-mêmes (1). Vue sous l'angle de l'impressionnisme, la réalité est spectacle, phénomène affectant nos sens et notre sensibilité, avant d'être un jeu de pièces agencées ou un drame. C'est sans doute cette manière de saisir les choses qui est à la base de la grammaire syntagmatique dans les langues qui ne

(1) Voir à ce sujet : Ch. BALLY : *Impressionnisme et grammaire*, dans les *Mélanges Bernard Bourcier*, 1920.

connaissent point de nominatif ni de sujet proprement dit, et où ce qui ferait pour nous figure de sujet est un déterminant du verbe (1). Il est d'ailleurs à remarquer que l'on passe facilement des expressions de ce type à la phrase composée d'un substantif prédicatif. Il suffit pour cela que le terme verbal devienne transitif, perde peu à peu sa signification pleine et finisse par être un simple introducteur du substantif complément. C'est ce que l'on voit par des exemples comme celui de l'allemand : *Es gibt (es hat) Steine*, ou le français : *Il y a des pierres*, où le substantif prédicatif est, à l'origine du moins, le complément direct d'un verbe à sujet indéterminé et à sens extrêmement vague. On peut citer aussi, pour en revenir à l'expression d'une idée météorologique : *Il fait du vent — Il fait des éclairs*, etc.

A côté de ces expressions de caractère impressionniste, qui mettent le substantif dans le prédicat, on peut en trouver d'autres qui en font un sujet ; la phrase-idée peut devenir phrase-pensée, et nos langues, habituées au moule du sujet et du prédicat, ne se font pas faute d'opérer cette substitution. A raisonner dans l'abstrait la conception passive représentée par : *Pluit lapidès*, avec son complément à l'accusatif, pourrait donner lieu à un : *Lapidès pluuntur* avec un substantif sujet et un verbe au passif. Nous ne savons pas si quelque idiome offre l'équivalent de cette construction que le latin ne connaît pas. Mais la transposition de la conception active : *Pluit lapidibus* en une expression où le complément d'agent devient sujet est bien connue du latin et d'autres langues : *Lapidès pluunt*, en français : *Les pierres pleuvent*. A côté de : *Es gibt Steine auf dem Wege*, l'allemand dira : *Steine sind auf dem Wege*, et : *Il fait du vent*, a à côté de lui : *Le vent souffle*. Cependant, que ces formes aient la valeur d'une figure d'expression plus ou moins

(1) En Groenlandais la phrase : *Le chien vit (la femme)*, s'exprime par quelque chose qu'on peut interpréter par : *Au chien son voir (la femme)*, exactement comme la viande du chien s'exprime par au chien sa viande (Fink, *Die Haupttypen des Sprachbaues*).

consciente, ou qu'elles soient le produit automatique d'habitudes grammaticales, elles ne répondent pas entièrement à la pensée qu'elles recouvrent et n'en font pas oublier la nature profonde. Les termes sujets : *le vent* ou *Steine*, y sont, au point de vue psychologique, nettement prédicatifs, et la phrase : *Les pierres pleuvent*, ne veut pas dire autre chose que : « il y a une pluie de pierres ».

En résumé une langue qui ne connaît que le groupe *Sujet* : *Prédicat* ou le groupe *Principal Complément* n'a point d'expression adéquate pour marquer ce rapport ambigu et complexe. Quand il s'agit d'exprimer un phénomène ou un état de choses qui implique dans une unité d'idéation son sujet possible, cette langue choisira tantôt l'un, tantôt l'autre des deux moules de la pensée dont sa grammaire dispose sans parvenir à oublier en employant l'un des deux que l'autre pourrait être à certains égards mieux approprié.

Or nos langues analytiques, dont les constructions plus souples offrent plus de ressources pour des combinaisons variées, ont su, dans bien des cas, créer des formes grammaticales adaptées dans leur illogisme même à l'expression de ce rapport pour lequel il n'y a pas de place dans les cadres généraux de la syntagmatique. Ce que la grammaire avait désappris de faire le jour où elle s'est organisée sur la base de la distinction entre le sujet et le prédicat, elle le refera comme en marge de son propre système et par des procédés de fortune.

Voici un cas particulier qui vaut par son résultat final et qui, à ce titre, peut servir d'exemple pour tous les autres. Le vieux français usant d'une certaine liberté d'ordonnance disait, non pas indifféremment, mais également : *Un homme vient* et : *Vient un homme*. La première ordonnance étant devenue normale, et le sujet s'étant pour ainsi dire fixé dans cette première place, la seconde ordonnance n'a pas disparu ; au contraire, elle a subsisté pour marquer que le terme substantif était le véritable prédicat de l'énoncé. *Vient un homme* représente justement un fait conçu sous l'angle de l'impressionnisme et équivaut à peu près à la phrase-idée : *arrivée d'un homme*. Cependant, le verbe

dépouillé de l'appui normal d'un sujet précédent et devenu support psychologique de ce qui suit, cherche et trouve une sorte d'étai grammatical en se faisant précéder d'un *il* tout formel emprunté à l'analogie des verbes vraiment impersonnels. Désormais cette forme : *Il vient un homme*, a été l'expression propre de ce rapport nouveau où *un homme* n'est que le sujet possible d'un verbe qui psychologiquement n'a pas besoin de sujet. Nous l'appellerons « sujet de l'impersonnel ». Que le rôle de ce substantif postposé soit quelque chose d'incertain, c'est ce que montrent les faits. Nous le voyons ballotté entre diverses analogies. L'allemand, qui s'est créé une construction analogue, nous rappelle sans cesse que le substantif qui suit le verbe est son sujet en faisant l'accord en nombre : *Es kommt ein Mann. — Es kommen Männer*. Le vieux français, lui, donne à ce substantif tantôt la forme du cas sujet, tantôt celle du cas complément (1), mais il renonce à marquer le rapport avec le verbe par l'accord. En français moderne le verbe reste toujours au singulier, et cet usage paraît même avoir précédé l'apparition du pronom impersonnel *il* (2). D'autre part nous voyons que des substantifs postposés à un verbe impersonnel, et qui à l'origine ont été de véritables compléments directs, ne sont plus pour nous ce qu'ils étaient sans être devenus à proprement parler des sujets. Tandis que l'allemand dit encore en employant l'accusatif : *Es gibt (es hat) einen Baum auf der Wiese*, le français ne sent plus dans : *Il y a un arbre*, ou : *Il fait beau temps*, que *arbre* ou *temps* soient des compléments du verbe. Nous n'aurons point l'idée d'accorder et d'écrire par exemple : *les difficultés qu'il y a eues*, ou *la bise qu'il a faite*. Ces substantifs ne sauraient non plus se remplacer par des conjoints accusatifs : *il les y a — il l'a fait*. C'est ainsi que ce qui était sujet cesse de l'être sans devenir complément, et que ce qui était complément ne l'est plus sans devenir pour

(1) Chr. GEBHARDT. *Zur subjektlosen Konstruktion im Altfranzösischen*, Thèse de Halle, 1895.

(2) Snyder. *Le Verbe*. *Essai de syntaxe*. Paris, 1895, p. 180.

cela un sujet véritable. Ces deux termes, venus l'un de la phrase-pensée et l'autre de la phrase-idée se rencontrent dans une fonction nouvelle, difficile à définir et que les cadres logiques de la grammaire ne prévoient pas.

On peut y venir d'ailleurs par d'autres chemins que ceux que nous avons indiqués, et il est évident que dans une phrase anglaise comme : *There is a book on the table*, la particule *there*, quoique adverbe de lieu, joue le rôle d'un véritable sujet impersonnel, et que le substantif *book* confond son rôle avec celui qu'aurait le mot *livre* dans notre expression : « il y a un livre sur la table ».

§ 3. Le complément prédicatif.

Le complément tel que nous l'avons envisagé jusqu'ici est *déterminatif* de son principal. Il se dégage par analyse d'une idée globale et il est indispensable à l'expression de la pensée et à l'enchaînement de ses parties. Un certain garçon est pour moi *le fils du jardinier*, et je ne puis pas dire : *Le fils est malade* quand mes auditeurs ne savent pas de quel fils j'entends parler. Il me faut donc, sous peine de n'exprimer qu'une pensée mutilée, ajouter au mot *fils* son déterminatif. Quand un sujet ou un prédicat est vraiment un au point de vue logique, quand il n'embrasse que les éléments d'une idée synthétique analysée par la réflexion, il peut offrir dans l'expression un ou plusieurs compléments de ce genre, mais il ne saurait en contenir d'une autre nature. Seulement la parole n'est pas liée au mécanisme d'une logique rigoureuse ; la pensée vivante est création continue ; la phrase qui l'exprime s'avance d'une allure souple et pleine de spontanéité. A côté des opérations purement logiques d'analyse, il y a place pour un mouvement qui procède par associations et qui se traduit par un jaillissement d'idées adventives et de surcharges. Nos phrases contiendront donc, à côté des éléments dus à l'analyse d'une pensée originelle censée une, d'autres éléments qui correspondent à des actes de pensée additionnels survenus en cours de route.

Supposons qu'une personne raconte : *J'ai été me promener ce matin*, et que, pendant qu'elle prononce ces mots, l'idée, connexe mais pourtant distincte de « *J'ai été me promener dans la forêt* » surgisse dans son esprit et demande à être communiquée, cette personne dira : *J'ai été me promener ce matin, dans la forêt*. Une légère pause après le premier complément, pause que l'écriture marque par une virgule, trahira seule l'addition et distinguera cet énoncé de l'expression purement analytique d'une idée donnée d'avance avec tout son contenu : *J'ai été me promener ce matin dans la forêt*. Soit encore une phrase comme : *J'ai rencontré N., tout pâle* ; ce qui équivaut psychologiquement à : *J'ai rencontré N. ; il était tout pâle*.

Ces termes : *dans la forêt* ou : *tout pâle*, sont donc de réels prédicats de ce qui précède ; ce sont des choses dites au sujet de l'idée qui vient d'être présentée. Cette idée précédente est naturellement psychologiquement le sujet de ce prédicat et, comme tout sujet, il représente une idée achevée, indépendante, qui peut se passer de la détermination prédicative pour être conçue par l'esprit. Entre ces deux éléments ainsi rapprochés nous observons la même pause, la même suspension de débit qui marque le passage du sujet au prédicat.

Ce complément prédicatif, tel que nous venons de le définir, entre donc dans la catégorie des faits que nous avons étudiés en parlant de l'automatisme grammatical. Nous rappelons tel passage du texte analysé à cette occasion, par exemple : *On voyait un gros homme, grave et la pipe aux dents*. C'est même le cas le plus ordinaire et le plus typique. Ici nous avons à l'étudier dans ses caractères et dans ses effets grammaticaux.

La différence entre un prédicat grammatical en forme : *N. était tout pâle*, et un complément prédicatif : *N., tout pâle*, consiste en deux choses. D'abord le terme sujet n'a pas nécessairement la forme d'un substantif ; on se contente de l'idée substantive que toute idée quelle qu'elle soit peut impliquer (par exemple : *J'ai été me promener* = « promenade » ; qu'on se rappelle à ce propos ce qui a été dit pp. 103 sv.) En second lieu le terme prédicat revêt la forme d'un complément déterminatif :

C'est un effet tout naturel de brachyologie. Le rapport prédicatif est implicite et se greffe comme un parasite sur la phrase ; il y a donc une sorte de régression sur l'échelle de l'évolution grammaticale et une tendance à se rapprocher de la simple juxtaposition ; les formes du groupe *Principal Complément* sont choisies comme plus simples et sont favorisées d'ailleurs par l'automatisme grammatical.

La question se pose de savoir si toutes les langues se comportent de la même façon, et si on ne voit pas paraître ici et là une certaine différenciation entre les compléments prédicatifs et les déterminatifs. Nous ne pouvons donner que de très incomplètes indications sur ces deux points. Si nous nous en tenons au témoignage du français, où nous voyons le complément prédicatif très abondamment utilisé, il semble qu'il ne diffère du déterminatif que par la pause plus ou moins sensible dans le débit et par une plus grande liberté d'ordonnance. Deux exemples donneront une idée de la manière dont le français jette ces éléments en incidentes entre des mots d'ailleurs étroitement unis ou les surajoute à la phrase : *L'emploi à l'usage des anesthésiques supprime la sensibilité consciente, puis celle, inconsciente, des intestins et des glandes* (Ribot, *Psychologie des sentiments*) — *Madame d'A... prête une silhouette mélancolique à Madame Solness, et pitoyable* (Journal) (1).

En dehors de ces faits nous ne saurions mentionner qu'un seul cas, et d'ailleurs d'importance tout à fait secondaire, où le français fait une différence grammaticale entre le complément déterminatif et le prédicatif. Si j'ajoute un complément à un substantif accompagné d'un *ci* ou d'un *là* démonstratif, j'obtiens d'un côté avec inclusion du complément : *cette étoffe rouge là*, et de l'autre côté avec exclusion : *cette étoffe-là, rouge* ; cela vient

(1) Le complément déplacé et jeté en incidente peut naturellement aussi jouer un rôle de sujet plutôt que de prédicat psychologique. Un portrait de femme avec, comme fond, un paysage. C'est le même mécanisme, et la position entre la préposition et le substantif nous paraît très caractéristique.

de ce que les deux parties de la locution démonstrative ne sauraient enfermer rien de plus que ce qui est nécessaire pour définir une idée.

Mais toutes les langues ne ressemblent pas sur ce point au français. En allemand la phrase n'admet pas le complément prédicatif avec la même facilité. L'agencement beaucoup plus synthétique et rigoureux de la phrase ne s'accommode guère de ces éléments de surcroît ; on ne les admet que s'ils peuvent se confondre avec les autres et ne trahir leur valeur spéciale que par quelque nuance de débit. On dira sans doute : *Ich machte einen Spaziergang heute morgen... in dem Walde*, et même, bien qu'on intervertisse l'ordre usuel des compléments : *Ich machte einen Spaziergang in dem Walde... heute morgen*. Mais déjà : *Ich habe einen Spaziergang in dem Walde gemacht... heute morgen*, frise l'incorrection, et l'on ne saurait dire en tout cas : *Ich traf N., ganz bloss*. Cette sorte d'incompatibilité de la langue avec le complément prédicatif se refléchit partout, et l'on sait que l'allemand, si l'on nous permet ici une anticipation, ne pratique pas volontiers la relative non déterminative. Il dira très bien : *Er öffnete die Türe, die vor ihm war*, mais non à la manière française : *Er öffnete die Türe, die er hinter sich zuschlug*. Il faut : *Er öffnete die Türe, und schlug sie hinter sich zu*. Et puisqu'il est question ici incidemment des relatives, mentionnons que l'anglais fait une distinction grammaticale très nette entre les déterminatives, introduites par *that*, et les explicatives ou prédicatives, qui demandent les pronoms *who* et *which*. Le pronom français *lequel* joue d'ailleurs partiellement le même rôle. Il y a des cas où il ne peut pas être déterminatif. On dit : *Je possède le dictionnaire N., lequel est très bon*, mais on ne dit pas : *Je possède un dictionnaire lequel est très bon pour : qui est très bon*. Ces quelques observations visent seulement à montrer que l'expression du complément prédicatif peut poser un problème grammatical.

Il reste à dire quelques mots des valeurs particulières que peuvent prendre les compléments prédicatifs par évolution sémantique.

Cette évolution peut se produire dans deux sens : tantôt elle accentue des idées de relation et le complément prédicatif devient l'équivalent d'une proposition circonstancielle, tantôt, au contraire, elle tend à une sorte d'idéation synthétique et produit en fin de compte quelque chose de très analogue à un mot composé.

Le premier cas n'est qu'une application de ce fait reconnu que tout rapprochement d'idées peut implicitement exprimer la relation que l'esprit voit entre elles. *Il pleut, je ne sors pas*, vaut, on l'a déjà dit : « je ne sors pas, puisqu'il pleut » ; de même les deux pensées qui sont réunies dans : *Le maître, généreux, pardonna*, ou dans la phrase latine : *Catō senex litterās graecās didicit*, nous apparaissent spontanément dans leur relation logique : « le maître pardonna parce qu'il était généreux » ; « Caton apprit les lettres grecques quand il était un vieillard » ou avec une idée adversative : « alors qu'il était déjà un vieillard, bien que déjà vieux ». Il est inutile d'insister sur l'importance de la ressource que le complément prédicatif apporte ainsi à l'expression des agencements de pensée un peu compliqués, spécialement sous la forme d'appositions explicatives et de propositions participiales ou relatives. De telles propositions prendront par exemple un sens causatif : *N., voulant revoir son ami (qui voulait revoir son ami), se rendit à Paris.*

Dans le second cas, le complément prédicatif se met au contraire au service de l'idéation. Il apporte à l'expression des idées un supplément de relief et de couleur en devenant épithète (1). Qu'est-ce que l'épithète, en effet, sinon un complément inutile à l'enchaînement logique des idées, donc surajouté et virtuellement du moins prédicatif ? Il y a des épithètes descriptives, qu'on pense à la phraseologie homérique : *L'Aurore aux doigts de rose, Héra aux bras blancs*, etc. ; des épithètes affectives : *le pauvre Lélian, la libre Helvétie*, des

(1) Nous prenons ce terme dans le sens spécial de *epitheton ornans* ; c'est bien celui qu'il a pris en rhétorique (voir LITTRÉ).

épithètes de politesse surtout ; *Phonorable préopinant*, en allemand : *Herr Professor Doktor N.*, etc.

Constater que l'épithète est une précision superflue au point de vue de la logique et une sorte de prédicat, ce n'est pas avancer beaucoup dans la connaissance de sa nature. Il est loisible aussi de critiquer l'abus qui s'en fait dans un certain style. Mais du fait que beaucoup d'épithètes sont banales et creuses il ne résulte pas que l'épithète n'ait en soi aucune raison d'être ; au contraire elle a une valeur stylistique indiscutable, et l'épithète littéraire n'est qu'une manifestation spéciale d'une forme de pensée toute naturelle.

À propos d'autre chose nous avons déjà dit en passant (voir p. 121) comment certaines idées étaient nécessairement accompagnées dans notre imagination de représentations et d'impressions affectives. Ces idées logiquement accessoires sont au point de vue vital essentielles. Dans l'épithète, ce qui pourrait être prédicat s'incorpore à l'expression de l'idée pour traduire une incorporation psychologique, c'est un des aspects de l'idéation. D'ailleurs aussi longtemps que l'épithète est vivante, c'est-à-dire qu'elle émane directement de la pensée, elle n'est pas sans offrir souvent une certaine ressemblance avec le complément prédicatif circonstantiel. Ainsi quand Roland s'écrie : *Que douce France par nos ne soit honie*, l'épithète dont il accompagne le nom de sa patrie exprime un sentiment qui correspond bien à l'idée de sa phrase. On pourrait, en forçant le caractère logique de ce rapport, paraphraser cela en disant : « Ne déshonorons pas la France, puisque nous l'aimons tant ». Sans doute, dans beaucoup d'autres cas — quand l'épithète ne correspond qu'à un mouvement de l'imagination ou à une contrainte sociale —, le rapport logique devient beaucoup plus lâche et disparaît souvent tout à fait ; mais sa valeur stylistique n'en est pas diminuée ; elle exprime toujours les éléments plus ou moins hétéroclites dont toute pensée vivante est nécessairement pénétrée.

L'épithète perd sa valeur de deux manières, soit par banalisation, quand elle devient un pur cliché un faux ornement de

style, soit par synthèse lexicologique dans la locution ; ainsi il y a une épithète dans le nom latin *Jupiter*, c'est le grec *Zeû pater* = « Zeus père ». La synthèse en a fait un seul mot. Ces deux phénomènes d'ailleurs se ressemblent et se combinent ; exemple : la belle *Hélène*.

§ 4. Le prédicat indirect et la copule verbale.

Il y a une sorte de complément prédicatif qui donne lieu à des phénomènes de transitivité et qui s'achemine ainsi par des transitions insensibles vers le substantif ou l'adjectif prédicatif qu'introduit un verbe copule. Cette sorte de terme mérite d'être considéré à part.

Soit une phrase comme : *Les enfants courent dans le jardin, heureux d'être libres* ; nous avons dans ce dernier terme un complément prédicatif qui, au point de vue psychologique se rapporte au sujet au même titre que le verbe (= « les enfants courent — les enfants sont heureux »). Mais la pensée peut se condenser, surtout si les termes sont plus simples, et dans le double prédicat le verbe paraît alors introduire le terme suivant. On dira : *Les enfants courent heureux*, ce qui équivaudra à peu près à « les enfants courent avec bonheur — sont heureux de courir ». Cependant ces diverses expressions ne sont pas équivalentes ; l'adjectif *heureux* a beau devenir une sorte de détermination du verbe, il ne perd pas pour cela tout à fait son caractère premier, il reste avec ce verbe et pour ainsi dire à travers lui un prédicat de *les enfants*. C'est ce qu'on pourrait appeler un « prédicat indirect ».

Pour le français l'emploi de cette forme avec les verbes intransitifs est un fait de style occasionnel. Le latin et le grec en usent plus fréquemment. *Illi haud timidè resistunt* (Salluste), « ceux-ci résistent courageux » — *Equitès p̄rent citi* (Plaute), « les cavaliers obéissent rapides ». On connaît les adjectifs comme latin : *invitus*, « qui agit contre son gré », grec : *hekôn* « qui agit de plein gré » etc., dont le rôle spécial est justement de remplacer des adverbes.

Cette construction existant, elle a provoqué l'apparition de verbes transitifs dont le propre sera d'avoir besoin d'être complétés par un prédicat indirect de ce genre. Ces verbes représenteront naturellement quelque nuance ou quelque aspect particulier des notions d'état et de devenir. On dit en français : *Ces gens vivent heureux, paraissent heureux, restent immobiles, deviennent riches*, etc., et naturellement plus le sens du verbe transitif perd en autonomie, en signification concrète, plus l'accent prédicatif, distribué à l'origine sur les deux termes, se condense sur le second. Dans : *Ces gens restent immobiles*, le verbe *restent* n'est guère qu'un auxiliaire, un introducteur, non pas dépourvu de sens, mais dépourvu d'accent psychologique ; pour le lui rendre il faut modifier l'expression, l'amplifier, la rendre plus pleine : *Ces gens demeurent, restent toujours, continuent à rester immobiles*.

Citons comme exemple de transivité extrêmement forte l'auxiliaire allemand du passif : *er wird geschlagen*, auquel on peut comparer l'expression italienne : *egli venne accolto bene*.

Que ce verbe auxiliaire réduise son rôle au minimum, qu'il ne représente plus que l'idée pure de l'état, du rapport de la substance à sa qualité, et nous avons alors une copule. Un verbe qui ne garde qu'une fonction grammaticale et logique devient négligeable dans le compte des idées concrètes de la phrase, et par là le rapport direct du sujet au prédicat est rétabli. Notre copule n'est pas née autrement (1).

§ 5. Le terme complexe à prédication implicite.

A. LES CONSTRUCTIONS ABSOLUES. — Nos constructions absolues, comme en français par exemple : *Son travail fini, il se leva* — *Il approchait la tête baissée*. — *Dieu aidant tout ira bien*, font, le

(1) Bien entendu le rôle grammatical et logique de la copule est indépendant de cette étymologie. On peut y arriver par d'autres voies. Jespersen cite le cas du verbe *faire* suivi d'un complément direct qui incline vers ce rôle : *Elle fait une bonne ménagère* (*Philosophy of Grammar*, p. 159). Donner a un emploi analogue. Il y a des copules qui n'ont rien de verbal.

plus souvent appel au participe. Il peut donc sembler prématuré d'en parler ici. Cependant, s'il y a des raisons pour que le participe soit souvent mis à contribution, il n'est pas seul à être utilisé. Nous disons : *Mon ami absent, je n'avais plus rien à faire à Paris* — *Il se promène les mains dans les poches*; — le latin dit *Cæsare consule, Livius natus est*. Nous voyons donc des adjectifs, des substantifs appositionnels ou compléments de relation jouer le même rôle que le participe, et cela nous permet de considérer ces constructions absolues en dehors de leur rapport avec l'idée verbale adjectivée.

Il n'y a pas lieu de douter que nos tournures françaises, dont nous venons de donner quelques exemples, ne se rattachent historiquement aux constructions analogues du latin, c'est-à-dire à l'ablatif absolu.

On admet généralement que cet ablatif est dérivé de constructions où ce cas fonctionnait dans un de ses rôles propres : *Annō finiente discessit*, « il partit à l'époque de l'année finissante » (ablatif temporel) — *Strictō gladiō dimicābat* « il combattait de son épée dégainée » (ablatif instrumental) etc. Ce serait en partant de telles constructions que le sens de l'ablatif absolu marquant la circonstance en général (« comme l'année tirait à sa fin » « après avoir dégainé son épée ») se serait développé, et qu'on en serait venu à l'employer dans des cas où il n'est point fait appel à l'une ou l'autre des relations que l'ablatif représente : *Strictō gladiō exclāmāvit...* « ayant dégainé son épée, il s'écria... »

Ces explications, en ce qui concerne le latin, ont leur raison d'être, parce qu'elles expliquent comment l'ablatif a pu devenir le cas propre de ces constructions. On en donnera d'autres pour expliquer le génétif absolu du grec ou le locatif du sanscrit. Mais il est évident qu'elles n'atteignent pas le fond de la question, qui est ailleurs. Il ne s'agit pas tant de savoir pourquoi *Cæsare consule* est à l'ablatif que de savoir comment le rapprochement de ces deux mots « César » et « consul » peut représenter une détermination de circonstance.

On a vu dans un chapitre précédent (pp. 116 sv.) que des constructions comme : *Sicilia āmissa* ou : *post urbem conditam*

étaient le résultat d'un conflit entre la logique de la pensée totale et l'imagination qui préside à la logique interne d'un terme complexe. Dans ce terme le facteur le plus concret a pris — malgré la logique, mais par nécessité psychologique — le rôle principal. C'est le lieu d'ajouter que ces idées ainsi présentées ne peuvent logiquement se ramener qu'à une proposition où le substantif est sujet et le complément prédicat. *Sicila āmissa*, c'est « la perte de la Sicile » exprimée sous une forme qui implicitement revient à dire : « la Sicile est perdue », « le fait que la Sicile est perdue ». Or nous verrons ailleurs, à propos des subordonnées, que toute proposition complète peut être assimilée à un substantif parce que, achevée en soi, elle n'admet que des rapports extrinsèques. Il en est de même de ces groupes qui se laissent interpréter par des substantifs abstraits (« la perte de la Sicile ») et qui jouent dans la proposition où ils paraissent tous les rôles qu'un substantif pourrait jouer. Ici *Sicilia āmissa* est sujet ; ailleurs le même terme sera complément direct (*Carthāginiensēs lūgēbant Siciliam āmissam*, = « les Carthaginois déplorait la perte de la Sicile »), complément prépositionnel (*post Siciliam āmissam*), ailleurs encore complément ablatif de temps ou de cause (*Siciliā āmissā, defecerur! Carthāginiensēs animō*, (= « par la perte de la Sicile, la Sicile étant perdue, les Carthaginois perdirent courage »), et nous voilà arrivés à ce qui est devenu l'ablatif absolu. Dans cette construction l'effet illogique d'une expression un peu embarrassée s'élève au rang d'une institution grammaticale et devient une ressource. On peut appeler cela un *terme complexe à prédication implicite*.

Ce qu'il y a de spécifique dans l'ablatif absolu, ce n'est donc pas l'emploi de l'ablatif (aussi bien d'autres langues, comme le français, n'emploient-elles aucun cas) ; ce n'est pas non plus qu'il s'agit d'un complément exprimant la circonstance ; c'est simplement ce fait qu'un substantif suivi d'un terme prédicatif peut représenter dans une proposition l'idée qui résulte de leur rapprochement. Il y a là une possibilité générale très intéressante. Elle rend compte de nos constructions absolues sur le terrain psychologique et statique, abstraction faite de leur origine

historique. Elle fait comprendre que si l'ablatif absolu du latin n'avait pas existé, nos langues auraient pu, par n'importe quelle autre voie, créer des constructions absolues analogues à celles qu'elles possèdent. Cela ne veut pas dire que toute langue doit en avoir. On voit que l'allemand pratique peu cette construction (1). Mais la possibilité générale suffit pour rendre compte d'un état statique.

Le caractère prédicatif du terme complémentaire dans la construction absolue est assez évident. Il résulte en particulier du fait que ce terme est si souvent participial, donc verbal ; par là-la construction absolue s'apparente avec la proposition et exprime comme elle un procès. Il a aussi son expression grammaticale ; en particulier on voit en français que, si ce terme complémentaire est un adjectif, il ne peut pas être antéposé comme un déterminatif. On ne dit pas : *Il entra la haute tête* ; l'adjectif *haute* reste toujours en dehors du groupe substantif *la tête* ; il faut dire : *Il entra la tête haute*. La construction : *Il entra haute la tête*, quoique inusitée serait parfaitement concevable.

Ceci ne veut pas dire que dans le complément absolu et dans le terme complexe en général le rapport de sujet à prédicat soit en tout point assimilable à celui qui existe entre les deux termes d'une proposition indépendante. Dans celle-ci, les deux termes rapprochés sont à la fois solidaires et distincts comme les deux moments de la communication. Ici, le rapport prédicatif reste implicite et enveloppé, car il ne doit servir qu'à créer une idée qui sera — dans sa totalité — un terme à l'intérieur d'un ensemble propositionnel. Ce qui domine ce rapport prédicatif implicite, ce qui l'empêche de se développer, c'est l'unité d'idéation dans lequel il est compris. Il faut noter ici cette première rencontre avec l'idéation d'une idée propositionnelle,

(1) On peut citer en fait de constructions absolues en allemand les expressions au génitif comme *unverrichteter Sache, gesenkten Hauptes*, qui ont toutes un caractère locutionnel, et une construction à l'accusatif dont l'emploi tend à se généraliser : *Auf den Mauern erschienen, den Säugling im Arme, die Mütter*.

dont nous verrons tant d'exemples et dont le jeu des propositions subordonnées est la réalisation la plus importante et la plus nette. Il faut la noter pour signaler la contradiction qu'impliquent ces deux termes réunis d'idéation et de prédication, et pour bien dire qu'en principe (sous réserve des libertés de la parole et du mouvement spontané de la pensée) ce qui est terme dans un ensemble est avant tout au point de vue psychologique principal et complément. Le rapport prédicatif ne peut donc pas y avoir sa pleine valeur psychologique propre. Il est comme virtuel, refoulé au second plan, il est utilisé comme un procédé de pensée et d'expression commode à cause des rapports logiques qu'il permet de construire. Mais il faut maintenir l'antinomie des deux types de constructions qui ont été définis dans notre deuxième chapitre. Nous avons affaire à un phénomène à deux faces, à une sorte de dédoublement de fonction, qui donne à toutes les constructions de même ordre un caractère foncièrement illogique.

B. LE TERME COMPLEXE COMPLÈMENT DIRECT. — La construction absolue n'est donc qu'un cas particulier de l'emploi du terme complexe à prédication implicite. Ce groupe peut jouer, on l'a vu, tous les rôles du substantif. Il y aurait lieu de s'arrêter spécialement aux combinaisons où il est complément de verbe. Nous avons vu plus haut : *Carthaginiensēs lugēbant Siciliam āmissam*. Le français s'exprime de même quand, par la plume de Maupassant, il dit : *Mécontent à cause de la jeune veuve qu'il craignait blessée*, ce qui revient à : « il craignait la veuve blessée » pour « que la veuve ne fût blessée ».

Ce qui confère à ce cas un intérêt particulier, c'est qu'il est un de ceux où la transitivité du verbe peut se manifester et d'une façon très particulière, puisque le verbe qui est affecté spécialement à l'introduction d'un complément de ce genre devient jusqu'à un certain point le porteur du rapport prédicatif entre les deux éléments du terme complexe. Nous faisons allusion à la construction de verbes comme le sont en français : *rendre, trouver, croire, estimer, élire, etc.* : *Il a rendu ses enfants*

malheureux — *Vous trouverez la porte fermée*, etc. Si on tourne ces verbes par le passif, on obtient un prédicat indirect dont le sujet du groupe est le sujet : *Ces enfants ont été rendus malheureux* — *La porte sera trouvée fermée*.

On dit généralement dans les grammaires scolaires que l'adjectif ou le participe sont les prédicats du complément direct. Comme on le voit, et comme il a déjà été reconnu (1), il faut parler d'un prédicat à l'intérieur d'un groupe qui est complément direct dans son entier.

Il est inutile, pour confirmer le caractère de ce groupe complément direct, de répéter à son sujet ce que nous avons dit à propos du complément absolu. Nous ferons seulement remarquer que le sujet du terme complexe peut — ce qui est caractéristique — devenir en français un complément conjoint : *Il l'a rendu malheureux*; tout rapport de principal à complément entre ce terme et l'adjectif qui s'y rapporte est donc exclu. Nous pourrions dire aussi, pour le rapprocher du groupe à prédication implicite en général, qu'il donne lieu aux mêmes bizarreries logiques signalées à propos de l'exemple : *Les réverbères qui n'étaient pas encore inventés...* (voir p. 117). Quand nous nous servons d'une expression, pourtant bien courante et en somme correcte, comme : *Il a trouvé son ami absent* (2), c'est là un tour de phrase qui peut prêter à raillerie.

C. RAPPORTS DU TERME COMPLEXE AVEC D'AUTRES COMBINAI-
SONS LOGIQUES. — Un commentaire psychologique ne peut être vraiment valable — et encore en faisant abstraction des libertés de la parole — que pour un type grammatical bien déterminé. Si

(1) JESPERSEN : *Sprojets Logik*, p. 88. M. A. Meillet exprime la même idée en considérant que dans des phrases comme *Cicero factus est consul* ou *fecit Ciceronem consulem* une phrase nominale : *Cicero consul*, joue le rôle du sujet ou du complément direct. M. S. L., XIV, p. 24.

(2) « J'ai éprouvé la même mortification au sujet d'autres plantes que j'ai trouvées disparues des lieux où auparavant on les rencontrait abondamment ». J.-J. ROUSSEAU.

chaque forme grammaticale a sa valeur normative, tout en dehors de cela n'est qu'interprétation occasionnelle et tout flotte dans l'indétermination entre diverses possibilités psychologiques. Un ablatif absolu du latin, certaines constructions absolues en français d'un type consacré (comme par exemple les compléments descriptifs : *la taille ceinte d'une étoffe bleue, la pipe à la bouche*, etc.) ; sont des entités grammaticales auxquelles une théorie peut s'appliquer exactement. Il en est de même du complément direct complexe des verbes cités plus haut : *rendre, trouver, croire*, etc. Mais, à côté de ces faits, combien d'autres qui prêtent à la même explication psychologique, mais qui peuvent aussi se comprendre autrement et qui, tant au point de vue de la forme grammaticale qu'à celui des rapports entre leurs termes, se rapprochent ou se confondent avec d'autres types de construction.

Si nous nous en tenons aux phénomènes purement logiques, nous voyons notre construction confiner à deux autres systèmes de rapports. Le rapport prédicatif possible entre les deux termes du complément complexe s'efface au profit du rapport déterminatif qui relie l'un d'eux avec le terme principal ou avec l'ensemble des deux autres. Ainsi dans : *Je vois ce livre sur la table*, nous avons certainement une certaine prédication implicite entre *ce livre* et *sur la table*, mais nous sentons surtout le rapport du complément direct entre *je vois* et *ce livre*, et en conséquence *sur la table* nous paraît un complément de lieu de l'ensemble, bien que l'idée isolée de « voir sur la table » puisse nous choquer à la réflexion. A plus forte raison cette conception s'imposera-t-elle à nous dans : *Je mets ce livre sur la table*, ou : *Je conserve mes fruits à la cave*, vu que ces verbes s'associent beaucoup plus naturellement à une détermination de lieu. Nous sentons bien la différence qu'il y a entre ces expressions et *trouver le pain bon* ou *rendre les hommes heureux*. Dans ces dernières expressions, le verbe n'existe avec ce sens et cette construction que pour le rapprochement du substantif complément et de son prédicat. Cela vient de ce que *trouver le pain* ou *rendre les hommes* considérés à part représentent autre chose ou

ne représentent rien. Dans beaucoup de cas le terme prédicatif peut aussi se rattacher au verbe et former avec lui une idée composée dont le terme sujet paraîtra être le complément direct : *rendre heureux... les gens — nommer roi* (= « mettre sur le trône »)... : *un général victorieux*, etc. Il peut arriver par évolution sémantique que ces deux termes se synthétisent ; dans ce cas la prédication implicite disparaît tout naturellement, puisque le complément direct dépend désormais d'une unité idéale ; *mettre dix mille francs de côté*, cela veut dire : *mettre de côté, économiser dix mille francs*. On nous enseigne à distinguer par la construction et par l'orthographe : *hâcher la viande menue*, et *hacher menu la viande*. Ce sont deux systèmes de rapports entre les mêmes termes.

Quand le terme substantif se rattache directement et pour lui-même au superordonné, il se peut que le terme prédicatif qui l'accompagne suive une autre voie et qu'il s'abaisse au rôle de simple complément déterminatif. Nous touchons ici de nouveau à la question délicate de la différence entre la prédication et la qualification par un complément. Il est certain que toute détermination implique une prédication possible (voir pp. 37, 38). L'esprit peut donc parcourir l'échelle qui sépare la pleine conscience de l'inconscience de cette prédication. Il va de la pensée à l'idée et de l'idée à la pensée. Nous avons signalé plus haut le cas de : *Ce front bas montre son intelligence médiocre*, c'est-à-dire « que son intelligence est médiocre », « la médiocrité de son intelligence ». Mais si je disais : *Ce front bas montre sa bêtise*, j'aurais pour complément direct un seul terme et, par conséquent, une seule idée. Or, l'idée de *bêtise* peut être représentée par les termes de *intelligence médiocre*, où « médiocre » est déterminatif. Il s'agit au fond de savoir si nous rattachons « médiocre » à l'idée actualisée de « son intelligence » ou à l'idée abstraite d'« intelligence » tout court. Il suffit de dire : *Ce front bas montre une intelligence médiocre* pour que nous nous rapprochions sensiblement de la perfection logique. Soit, pour prendre encore un exemple dans le domaine des constructions absolues, le latin : *ōrant, manibus porrectis*,

« ils prient en étendant les mains » ; il suffit d'admettre qu'on peut « prier de la main » (comme on dit « implorer du geste ») et que cet ablatif est en fonction d'instrumental pour que, *manibus* se rattachant à *orant*, *porrectis* devienne son pur déterminatif : « ils prient de leurs mains étendues ». Ceci montre qu'en dehors des valeurs normatives qu'on peut reconnaître à certaines constructions grammaticales, tout est dans la parole affaire d'interprétation, et que cette interprétation dépend des idées en présence et de leurs combinaisons possibles. Le domaine des termes complexes à prédication implicite est donc très étendu, mais il est indéfini. C'est ce qu'on peut dire de toutes les combinaisons psychologiques aussitôt que l'on quitte le domaine positif des faits de grammaire.

§ 6. Les « compléments et adverbess de proposition », la conjonction,

En parlant des effets de l'automatisme grammatical, on a vu qu'un élément qui, en principe, est agencé grammaticalement dans la proposition comme un de ses termes complémentaires, peut s'en détacher psychologiquement et prendre vis-à-vis du reste une valeur de prédicat ou de sujet : *Jamais je ne l'avais vu si en colère — Avec cet argent, j'ai acheté une chaîne de montre* (v. p. 127). Au même endroit on a signalé le fait que les compléments de temps et de lieu étaient particulièrement propres à devenir une sorte de sujet, et qu'en cette qualité le français les place volontiers en tête de la phrase : *Au fond du parc, se dressait une tour*. Il y a toutes sortes de termes qui se prêtent à cela ; ils sont très divers tant au point de vue du sens qu'au point de vue grammatical. Nous avons vu jusqu'ici des compléments ou adverbess de temps et de lieu et un complément prépositionnel ; voici un adverbe qualificatif : *Malheureusement, la porte était fermée*. Il faut faire aussi une place spéciale aux constructions absolues : *Réflexions faites, je partirai*, et aux compléments d'inhérence du sujet : *Fatigué, le voyageur s'assit*. Un complément direct joue le même rôle dans une construction comme :

Ce livre, je ne veux pas le lire, et le sujet, dans des phrases comme : *Moi (quant à moi), je ne le lirai pas*.

Faute de mieux, pour réunir tous ces termes sous une désignation commune, qu'on nous permette de les appeler ici assez improprement « compléments de proposition ». Nous voulons marquer par là qu'ils apportent une idée qui peut s'agencer logiquement avec celle qu'exprime le reste de la phrase, et que ce reste de la phrase représente en général l'équivalent d'une proposition complète et se suffisant à elle-même : *Je l'ai vu en colère — J'ai acheté une montre — Une tour se dressait — La porte était fermée*, etc. Cependant le rapport psychologique qui s'établit entre ces deux termes n'est pas celui d'un principal à son complément ; ce sont deux énoncés successifs dont l'un introduit ou complète l'autre ; il s'agit d'un énoncé en deux mouvements ; nous avons donc affaire à un sujet et à son prédicat. Quant à savoir lequel des deux termes sera sujet ou prédicat dans la parole, cela dépend naturellement des circonstances ; néanmoins il y a ici comme ailleurs des types d'énoncés qui se fixent, et l'on voit apparaître des formes grammaticales qui se classeront aussi parmi les constructions à logique implicite. Ainsi, pour prendre un seul exemple, la forme de phrase : *Ce livre, je ne le lirai pas*, qui est l'expression nécessaire d'un certain mouvement de pensée, représente, sous forme d'une proposition entière avec son sujet propre, une idée qui est prédicative à *ce livre*, véritable sujet de l'énoncé.

Parmi les types grammaticalisés qui rentrent dans cette catégorie, nous mentionnerons ces termes et locutions auxquelles on pourrait réserver le nom d'« adverbess de propositions » et dont le rôle est d'introduire une proposition par une notion tantôt subjective tantôt logique. Les « adverbess » subjectifs indiquent une attitude ou un sentiment du sujet parlant relativement à ce qu'il dit, soit l'affirmation : *certes, naturellement*, soit le doute : *peut-être*, soit la satisfaction ou son contraire ou encore la surprise : *heureusement, par malheur, même*, etc. Parmi ceux qui ont une valeur logique et qui se rapportent à l'enchaînement des idées on comptera des expressions comme : *surtout, en*

outré (adjonction), *au contraire* (opposition), *plutôt*, *du moins* (correction), *bref*, *en somme* (pour résumer), *par conséquent*, *cependant* (la conséquence et son contraire), *alors* (la suite dans le temps et par extension le rapport causal), etc., etc.

Ces termes, qui s'abaissent parfois au rôle de particule (*même*, *donc*, *or*), peuvent prendre dans la phrase une place tout à fait subordonnée ; elles n'y apportent pas moins une idée propre relativement à ce qui est dit ; et pour développer ce qu'elles signifient comme en passant, il faut toute une paraphrase ; par exemple : *Même ses enfants le croyaient coupable*, se traduira par : *Ses enfants le croyaient coupable, (ce qui est une) chose difficile à croire*. Une telle paraphrase montre ce qu'il y a de logique implicite dans l'emploi de ces adverbess de phrase.

Ceux de ces « adverbess » qui expriment l'enchaînement logique des idées méritent, pour autant qu'ils sont bien spécialisés dans ce rôle, le nom de *conjonctions*. Les conjonctions de coordination ne sont pas autre chose. Généralement on réserve ce nom à des termes d'un caractère tout à fait particulier et qui lient des propositions intimement unies dans une même phrase. En français, par exemple, on met généralement sous cette rubrique les particules *et*, *ou*, *ni*, *mais*, *donc*, *or* et *car*. Les termes que nous avons énumérés plus haut : *surtout*, *en outre*, etc., quoique marquant une liaison moins étroite, ne peuvent pas en être séparés. Mais ceci nous introduit dans un nouveau domaine, et avant d'y entrer, il faut épuiser ce qu'il y a à dire sur la proposition isolée.

CHAPITRE VIII

FORMES SUBSTANTIVES ET ADJECTIVES DU VERBE

Toutes les complications de la proposition simple dont nous avons eu à parler jusqu'ici ont ceci de commun qu'elles bravent la logique du strict emboîtement de sujet à prédicat et de principal à complément. Leur logique plus libre a une certaine hardiesse psychologique, d'ailleurs toute naturelle, mais l'expression grammaticale reste imparfaite. Des formes qui répondent avant tout à des emboîtements réguliers s'adaptent tant bien que mal à des combinaisons toujours intelligibles mais plus difficiles à analyser. Maintenant, tout en restant dans le cadre de la proposition simple, nous avons à voir une combinaison nouvelle et ingénieuse de ses éléments qui permet l'expression très exacte de rapports logiques beaucoup plus complexes.

Il s'agit des formes substantives et adjectives du verbe, dans lesquelles un seul et même terme, réunissant des propriétés grammaticales différentes, devient capable d'entrer simultanément dans deux sortes de rapports avec une égale perfection logique et grammaticale. La grammaire, par ce moyen, superpose et combine des rapports qui devraient s'exclure. Sa logique se déploie pour ainsi dire dans deux dimensions à la fois. C'est donc avec raison qu'on peut appeler les propositions construites sur de tels principes des propositions du second degré.

Dans le participe le verbe se fait adjectif ; dans l'infinitif il revêt les fonctions d'un substantif. Il s'agit ici non de modes,

comme on le dit bien à tort dans l'usage scolaire, mais de formes substantives et adjectives ajoutées à la flexion verbale. Le verbe entre avec elles dans des catégories mixtes de l'imagination et, sans cesser d'être procès, il se fait aussi qualité ou entité. Nous avons dit ailleurs (chapitre V, § 5) ce qui rend ce cumul intelligible et par conséquent possible.

Avant que l'organisation grammaticale ait consacré l'existence de ces formes, la parole a dû présenter sans cesse des phénomènes qui en étaient comme l'amorce et l'anticipation. S'ils sont rares chez nous, c'est que l'existence même de l'infinitif et du participe les rend inutiles. Cependant on en surprend dans le latin : *ōrātor justa* : « un homme qui dit ces choses justes », *tactiō mē* « le fait de me toucher », etc. ; ces substantifs *ōrātor*, *tactiō* ont des compléments accusatifs comme des verbes. Dans les langues qui n'ont pas développé la flexion personnelle du verbe — et ce sont de beaucoup les plus nombreuses — le verbe apparaît sous les aspects d'un participe ou d'un substantif verbal. Ces langues, si elles pratiquent la phrase périodique, ne connaissent donc pas comme nous l'enchevêtrement des subordonnées, mais des combinaisons souvent très complexes de propositions substantives ou participiales. C'est ainsi que nous disons : *après la rencontre de N*, ou : *après avoir rencontré N*, pour « *après que j'eus rencontré N*. » ou encore ; *Il posa la bouteille vide* ou *vidée*, pour « *après qu'il l'eut vidée* ».

L'indo-européen offre un trait à première vue un peu surprenant ; tandis que les formes du participe sont communes aux divers idiomes et témoignent par là qu'elles remontent à l'époque de la communauté originelle, l'infinitif semble y être dans beaucoup de ses formes une création plus tardive, née séparément dans les langues déjà dissociées.

Il faut remarquer, pour rendre compte jusqu'à un certain point de cette différence, que l'infinitif est vis-à-vis du substantif dont il dérive dans une tout autre situation que le participe vis-à-vis de l'adjectif. Le participe en effet, verbe par son thème et par d'autres caractères que nous allons spécifier, reste, du moins

dans ses plus anciennes formes, un pur adjectif par sa flexion. Un participe grec comme *paidētōmenos*, « étant élevé », se décline comme *mōnos*, « seul », le latin *legens* « lisant », comme *ingens*, « énorme ». Pour créer le participe il suffit donc d'attribuer à certaines classes d'adjectifs verbaux certaines propriétés nouvelles et de les faire entrer ainsi dans la conjugaison. Il en est tout autrement en ce qui concerne l'infinitif. Celui-ci est à l'origine un substantif qui, sous une forme casuelle déterminée (locatif, datif, accusatif), représente l'idée verbale dans certaines fonctions. On peut quelquefois surprendre encore très nettement le processus initial ; soit en sanscrit : à *Indra yāhi pitayē madhu*, « viens, Indra, boire (c'est-à-dire « à la boisson », *pitayē* étant le datif du substantif *pitis*) l'hydromel ». Qu'on compare avec cela les exemples de substantifs verbaux employés verbalement qui ont été signalés au début de ce paragraphe : *orātor justa et tactiō mē*. Quand une forme casuelle est bien spécialisée dans son rôle d'infinitif et qu'elle est annexée au système verbal pour représenter l'idée substantive du verbe dans des cas plus ou moins nombreux, il arrive nécessairement qu'elle se détache de la flexion substantive ; on ne sent plus sa valeur casuelle primitive, elle évolue pour son compte, tant au point de vue de la forme qu'au point de vue de la valeur, et bientôt elle se différencie absolument de sa catégorie originelle. L'infinitif tel que nous le rencontrons dans le grec et le latin, dans nos langues romanes ou germaniques, n'est plus substantif que par une certaine parenté logique qui apparaît à la réflexion ; c'est une véritable innovation, une forme propre au verbe et présentant dans tout son *habitus* grammatical un caractère spécifique parfaitement net. Il est donc beaucoup moins substantif que le participe n'est adjectif. Il s'agit là d'une création plus originale, qui suppose de plus longues étapes et des tâtonnements plus nombreux.

Est-il nécessaire d'avertir le lecteur que parmi les infinitifs il faut compter aussi les supins et les gérondifs du latin, ainsi que les formes des langues romanes qui en dérivent et celles qui ailleurs peuvent leur être assimilées ? Le gérondif et le supin

latin sont intéressants en cela qu'ils présentent encore une flexion plus ou moins développée. D'autre part on sait qu'en français le participe présent devenu invariable dans certaines conditions tend à se confondre avec le gérondif continué dans une forme unique et qui lui est homonyme (*louant* = *laudantem* et *louant* = *laudandō*). Le participe invariable, et dissocié par là de l'adjectif, est en effet une chose ambiguë qui se prête aux interprétations diverses et aux confusions. La même ambiguïté se produira dans les langues où toute flexion a disparu, et où le principe même de différenciation est effacé. C'est ce qu'on peut voir en anglais, où l'ancien participe s'est confondu à la faveur d'une substitution de suffixe avec le gérondif en *-ing* d'origine substantive. Cette confusion a eu lieu parce que le participe n'était plus fléchi, et elle est si bien établie dans la conscience des sujets parlants qu'ils n'ont aucun sentiment net du double rôle que cette forme joue dans deux constructions comme : *I was writing* et : *He left off writing*, preuve en soient les nombreuses grammaires où ces diverses constructions sont traitées pêle-mêle.

Considérons cependant les infinitifs et les participes dans leur différenciation pour en définir plus exactement le rôle. Le principe général de leur fonctionnement est fort simple : l'infinitif est un substantif et le participe un adjectif quand il s'agit d'être le complément de quelque chose ; ils se retrouvent verbes quand il s'agit de ce qui dépend d'eux. Ainsi l'idée du verbe *je ris, tu ris, etc.* devient *riant*, un qualificatif comme *rieur* à cette différence près — laquelle tient à la nature même du verbe — qu'il exprime plutôt le procès, donc l'état passager, que la qualité durable. On dira : *un enfant riant*, comme : *un enfant rieur*. Mais étant donné que le verbe *rire* peut avoir divers compléments et qu'on dit par exemple : *Cet enfant rit sans pitié d'un pauvre idiot*, on pourra attribuer ces mêmes compléments au participe et on dira en faisant entrer ce groupe *enfant riant* avec tout ce qui en dépend dans une proposition : *J'ai vu cet enfant riant sans pitié d'un pauvre idiot*. La même démonstration pourra se faire pour le participe passé ou pour l'infinitif. Ce dernier

cependant étant plus différencié que le substantif n'offre pas toujours avec lui un parallélisme aussi évident. Mais au point de vue des rapports abstraits, et si l'on ne tient pas compte des questions de forme, le parallélisme existe : *sans parler*, par exemple, signifie *sans parole* ; mais comme on dit : *Il parle de ses malheurs*, on dira également : *sans parler de ses malheurs*. Le participe remplira donc les rôles de l'adjectif (complément de substantif, prédicat), l'infinitif, ceux du substantif (sujet, apposition, complément extrinsèque, etc.), et, dans tous ces rôles, participes et infinitifs admettront à leur suite tous les mêmes compléments que le verbe. Il est inutile d'insister et de montrer ce que ce procédé apporte d'enrichissement et de commodité à l'expression des rapports les plus variés. Pour s'en rendre compte il suffit d'examiner une page de texte quelconque où les formes adjectives et substantives du verbe sont constamment mises en réquisition. Il est plus exact de dire : *Je veux achever ce travail*, que d'avoir recours au substantif proprement dit : *Je veux l'achèvement de ce travail* ou au complément direct contenant un rapport prédicatif : *Je veux ce travail achevé*.

Il faut dire ici quelque chose de la proposition infinitive, bien qu'on ne doive pas la compter parmi les constructions qui dérivent nécessairement de l'usage de l'infinitif. La plupart de nos langues ne font de la proposition infinitive qu'un emploi très restreint ou l'ignorent complètement, comme le russe. L'anglais cependant en use assez largement. C'est le grec et surtout le latin qui la pratiquent le plus couramment. Pour ce qui concerne cette dernière langue, il n'y a pas à s'en étonner, car le principe de la proposition infinitive est identique à celui de toutes les constructions à prédication implicite dont il a été question dans le chapitre précédent et dont le latin fait un si grand usage. C'est le même rapport de sujet à prédicat contenu dans un ensemble fonctionnant comme terme de proposition, et c'est le même illogisme de la construction, qui attribue à un substantif un rapport grammatical qui n'appartient qu'au groupe dont il est le sujet. Dans *dico patrem aegrôtare*. « je dis que mon père est malade », il y a un *dico patrem*. « je dis mon père » tout

anologue à *Carthaginiensēs dolebant Siciliam (āmissam)* ou à *cupīdus urbis (videndae)* « les Carthaginois s'affligeaient de la Sicile (perdue) », « désireux de la ville (vue) ». En fait l'origine de la proposition infinitive se confond avec celle de l'infinitif lui-même pour autant qu'il a pu être employé dans des constructions à logique implicite de ce type. Il ne se distingue des prédictions implicites en général que par une consécration particulière que lui a conféré un usage bien déterminé et très fréquent. A cet égard on peut le mettre sur le même pied que l'ablatif absolu du latin, le génitif absolu du grec, etc. Il faut remarquer en outre que, si l'on parle de proposition infinitive, il n'y a point de raison pour ne pas parler de proposition participiale à propos de tous les groupes analogues (tels que ceux que nous venons de citer) où le terme prédicatif est un participe (1).

Nos langues modernes, qui ont plus de goût pour les constructions explicites et qui, grâce à leur caractère analytique, sont mieux armées pour faire des emboîtements corrects, ont le plus souvent renoncé à la proposition infinitive ou l'on réduite à la portion congrue. Celle que nous employons après les verbes de perception quand nous disons par exemple : *Je vois Jean partir*, est à peine une proposition infinitive, car *Jean* nous fait l'effet d'y être le complément direct du verbe *voir* ou mieux de *voir partir* (« Je vois partir Jean »). Ce cas rappelle celui de : *Je vois ce livre sur la table*, et de : *Je mets dix mille francs de côté*, dont il a été question ailleurs.

(1) On sait que le latin supprime couramment la copule dans les propositions infinitives dont le verbe a une formule périphrasique ; il dit par exemple : *Spirābat ī ventūrum*. Nous supposons que pour expliquer ce fait il ne faut pas penser seulement à tous les autres cas où le latin laisse de côté cet indice de la prédication ; il faut aussi faire valoir qu'en supprimant le *esse* le latin retombe ici sur une « proposition participiale » conforme à un type d'expression qui lui est familier.

CHAPITRE IX

PROPOSITIONS COORDONNÉES PROPREMENT DITES ET PRÉDICATIVES

Des propositions sont coordonnées quand elles forment dans leur ensemble une unité relative, mais sans avoir d'autre rapport grammatical qu'un rapport de succession.

Quand deux propositions se suivent, qu'elles soient coordonnées en une seule phrase ou qu'elles forment deux phrases distinctes, cette succession peut donner lieu à l'ellipse d'un ou plusieurs termes communs dans la seconde proposition. L'ellipse rend naturellement la proposition abrégée dépendante pour le sens de la proposition plus complète ; mais cette sorte de dépendance ne crée pas un rapport grammatical réel ; elle ne change rien à la structure intime de la proposition plus ou moins tronquée et dont les termes absents peuvent toujours être rétablis. On nous permettra donc de faire abstraction de tous les faits de cet ordre.

Dans la parole les propositions se coordonnent tout naturellement par juxtaposition : *Il pleut, je reste*. Cet exemple déjà maintes fois cité contient deux propositions coordonnées. Il en est de même de l'aphorisme latin : *Ars longa, vita brevis*, « l'art est long, la vie est courte », et de phrases descriptives ou narratives comme les suivantes : *La nuit était noire, le vent soufflait, il faisait un froid terrible*, ou : *Le rideau tomba, on applaudit, tout était fini*. Ce qui fait l'unité de ces groupes, c'est naturellement un certain lien logique entre leurs parties. Comme les entités isolées que nous distinguons dans le monde extérieur appartiennent à une même réalité et se reflètent dans une même

conscience (voir p. 67), ainsi nos pensées successives sont les chaînons d'une même pensée. Si donc il arrive qu'après avoir isolé des notions de choses et de personnes par l'analyse, nous devons constater les rapports qui existent entre elles, il nous faudra souvent aussi rattacher après coup des pensées distinctes mais qui sont les parties intégrantes d'un tout. Ce tout, cette idée supérieure qui les embrasse est exprimée implicitement par leur ensemble. Les deux dernières phrases que nous avons citées représentent, l'une un tableau, l'autre un événement; chaque proposition exprime un trait caractéristique de l'ensemble, et ces traits sont aussi bien liés dans cette unité plus générale que peuvent l'être des yeux, un nez et une bouche dans l'idée d'un visage. C'est là un rapport de pure coordination; dans les autres cas il s'agit d'un rapport logique plus étroit : *Il pleut, je reste*, nous offre un fait et sa conséquence; *Ars longa, vita brevis* représente l'opposition de deux faits dont se déduit implicitement une pensée supérieure, à savoir que dans une vie si courte, il est difficile d'atteindre à la perfection de l'art.

Ces rapports divers — et nous nous contentons ici de quelques échantillons pris à peu près au hasard parmi une masse de faits qui demanderaient à être classés — ces rapports divers, disons-nous, sont souvent exprimés dans la langue par le moyen des conjonctions : *Ars longa, vita autem brevis* — *Il pleut, donc je reste* (ou en conséquence je reste) — *Le rideau tombe, on applaudit et* (ou et puis) *tout est fini*, etc. Nous n'avons qu'à rappeler ici ce qui a été dit en terminant un chapitre précédent à propos des « adverbess » de phrases et de leur rôle conjonctionnel. Ceux parmi ces termes qui ont pris un caractère assez net de particule — par exemple les « conjonctions » du français comme *et, ou, donc, mais*, etc. — marquent entre les propositions qu'elles lient une coordination plus étroite; ce seront elles aussi qui favoriseront le plus les ellipses de termes communs; qu'on compare : *Il tira son portefeuille de sa poche et l'ouvrit* et : *Il tira son portefeuille, puis* (ou ensuite, ou après quoi) *il l'ouvrit*. Mais ce sont là questions de nuances et de degrés et tous ces termes sont également conjonctionnels.

Nous disons que des propositions ainsi groupées sont coordonnées entre elles quel que soit le lien logique qui les unisse et même malgré la conjonction qui exprime l'idée de ce lien.

Cela ne fait pas de difficulté quand la conjonction marque un rapport de coordination logique : addition, alternative, opposition. *La nuit est noire, et le vent souffle* équivaut, traduit en mots simples, à dire « l'obscurité et le vent » (formule $A-A$). Il en sera de même d'un groupe comme : *Ars longa, vīta autem brevis*, malgré le rapport logique très évident, parce que l'idée qui unit ces deux termes est pour ainsi dire en dehors d'eux et ne résulte que d'une intuition fondée sur leur rapprochement. La langue les exprime chacun pour lui-même et sans égard à ce qui est en dehors. C'est ainsi que les deux compléments directs sont coordonnés dans : *Il a une tâche longue et (ou mais) peu de temps pour la faire*. C'est toujours le rapport que nous avons représenté par $A-A$.

La question devient plus délicate quand nous avons affaire à deux propositions qui, avec ou sans conjonction, sont entre elles dans un rapport très évident de subordination logique, quand l'une marque la condition, la cause ou conséquence de l'autre. C'est ce qui se présente dans l'exemple : *Il pleut, (donc) je reste*. Il faut soumettre ce cas à une discussion attentive.

Deux faits paraissent devoir ici entrer en ligne de compte. Le premier est que tout groupe $A-A$ de termes coordonnés peut passer par d'insensibles transitions à un agencement logique soit sous la forme *Principal Complément*, soit sous la forme *Sujet : Prédicat*. Ce qui a été dit à propos des mots peut se répéter à propos des propositions ; car ces rapports généraux ne dépendent pas de la nature des termes logiques mis en présence, mais de leur rapprochement dans l'esprit. La base théorique des combinaisons de propositions est donc identique à celle des combinaisons de mots. Mais il y a un second fait non moins important. Bien que la base théorique reste identique en ce qui concerne la logique, les données n'étant pas les mêmes selon qu'il s'agit de mots ou de propositions, il ne faut pas s'attendre à ce que la grammaire organise nécessairement deux

systèmes d'expression parallèles dans les deux cas. Tandis qu'aux trois rapports fondamentaux : *A-A*, *Principal Complément*, *Sujet : Prédicat*, correspondent, quand il s'agit de mots, diverses institutions grammaticales bien distinctes et parfaitement adaptées à leur fin, un de ces trois rapports ne trouve pas son expression spécifique quand il s'agit de propositions. En effet, nous venons de voir que la coordination logique de propositions répond bien comme celle des mots à la formule *A-A*. Nous verrons que la subordination des propositions se ramène en principe au type *Principal Complément*. Mais le rapport *Sujet : Prédicat* n'a rien qui le représente en propre. Il n'a à sa disposition que des moyens de fortune, et l'un de ces moyens consiste à entrer dans les cadres de la coordination.

Deux propositions qui se suivent et qui restent distinctes et détachées dans l'expression d'une pensée supérieure en viennent tout naturellement à se trouver dans le rapport psychologique de sujet à prédicat, ou inversement, dès le moment que l'on n'a plus affaire à une pure coordination logique. Dans la pensée totale qui les unit, l'une peut être préparatoire ou explicative relativement à l'autre qui est psychologiquement dominante. Déjà quand nous avons affaire à un récit, il est évident que les faits, se succédant dans l'ordre chronologique, s'enchaînent naturellement, et qu'une proposition quelconque de la série est à la fois supportée par celle qui précède et le support de celle qui suit. Dans : *Le rideau tomba, on applaudit, tout était fini*, on aura le droit de dire par exemple que le terme moyen *on applaudit* est à la fois prédicat du premier et sujet du second. Ce rapport de sujet à prédicat paraît beaucoup plus net dans d'autres cas, en particulier lorsque l'une des propositions marque une conséquence, une déduction, que l'autre au contraire est une explication, une circonstance déterminante, une condition, etc. Tel est le cas dans notre exemple : *Il pleut, (donc) je reste*, ou encore dans : *Il ne veut pas changer de méthode, alors il est perdu — Vous ne l'avez pas trouvé ; il sera parti hier*, ou inversement : *Vous ne le trouverez pas, il est parti hier*.

Ce rapport psychologique et logique n'est pas marqué grammaticalement. Le terme conjonctionnel, quand il y en a un, indique bien l'idée de rapport logique, mais il appartient tout entier à la proposition qu'il introduit et il ne la lie pas plus intimément à la proposition précédente que ne le ferait une conjonction de valeur purement coordinative ou un « adverbe de phrase » à valeur subjective (voir p. 165). Il faut donc considérer les coordinations de propositions qui équivalent à un groupe *Sujet : Prédicat* comme rentrant dans la vaste catégorie des constructions grammaticales à logique implicite ; on pourrait parler ici de « coordinations prédictives » par opposition aux coordinations proprement dites.

Si nous parlons de coordinations prédictives, il convient de comprendre sous cette dénomination encore d'autres groupements tout semblables, mais où un caractère grammatical spécial — qui affecte généralement la proposition sujet — permet de reconnaître un tour particulier. Ce caractère distinctif crée, si l'on veut, une expression grammaticale du rapport *Sujet : Prédicat* entre deux propositions ; mais comme ces tours sont variés, et que de l'un à l'autre le caractère distinctif change, on ne peut pas parler à propos de ces phénomènes dans leur ensemble d'institution grammaticale. Les quelques exemples suivants empruntés au français montreront de quoi nous entendons parler.

Dans la plupart des cas la première proposition, qui est sujet, a un caractère modal ; elle exprime, sous une forme parfois archaïque et affectée spécialement à ce cas, une supposition ou une concession : *Je le verrais de mes yeux, je ne le croirais pas — Fait-il beau temps, je sors — Que le temps soit beau ou non, le temps fût-il le plus beau du monde, je ne sortirai pas.* Comparez en allemand : *Ist das Wetter schon, so gehe ich gern aus.* En anglais on s'exprime de même. Le latin connaît la tournure : *Sit sacrilegus, at est bonus imperator*, « admettons qu'il soit sacrilège, il est du moins un bon général ».

A citer ici également les phrases temporelles avec à peine : *À peine il était entré (était-il entré), le spectacle commença et, dans*

un tout autre ordre d'idées, les constructions qui expriment une proportion : *Plus on le connaît, plus on l'aime*. Dans tous ces cas la question étymologique ne fait aucune difficulté, et nous avons bien affaire à des coordinations, à des juxtapositions de phrases. Ainsi, dans le dernier exemple cité, il est aisé de reconnaître sous une forme fixée par la tradition la succession de deux affirmations impliquant un parallélisme : *On le connaît plus — on l'aime plus*. Cependant il ne faut pas confondre ce rapport grammatical des deux propositions en présence avec la subordination qui est toute différente, comme nous aurons l'occasion de le voir. Sans doute ces phrases peuvent être remplacées par d'autres qui contiennent de véritables subordonnées : *Je ne le croirais pas, quand même je le verrais de mes yeux — Le spectacle commença aussitôt qu'il fut arrivé — On l'aime d'autant plus qu'on le connaît davantage*. Mais des substitutions ne prouvent rien ; la même pensée peut en effet entrer dans des cadres psychologiques et grammaticaux divers. Regardées de près, elles servent plutôt à bien faire voir la différence des cas. Nous préférons donc nous en tenir à la notion de « coordinations prédicatives ». Ces coordinations prédicatives ne constituent pas une institution grammaticale spéciale, mais seulement des cas divers de construction à logique implicite, et ce qui le prouve, c'est que nous verrons à côté d'elles des subordinations prédicatives d'un caractère tout analogue.

CHAPITRE X

PROPOSITIONS SUBORDONNÉES

§ 1. Généralités

Deux propositions qui forment entre elles un tout logique peuvent être unies par un lien grammatical beaucoup plus étroit que celui de la simple coordination. Elles ne se succèdent pas seulement, elles s'agencent. C'est alors qu'on parlera de proposition principale et de proposition subordonnée. Cependant il est plus difficile de définir cette sorte de lien qu'il pourrait le paraître au premier abord. Il y a lieu de procéder par étapes et de distinguer ici comme ailleurs, plus qu'ailleurs, entre la valeur fondamentale, la forme typique et normative d'une part, et, d'autre part, les valeurs accessoires qui, par extension, entrent dans cette forme.

Il faut partir du cas où une proposition apparaît comme terme déterminant ajouté à un autre terme : substantif, adjectif ou verbe ; exemple : *le livre que mon ami m'a prêté* — *croire que Dieu existe* — *ignorant comme on l'est à cet âge* — *trop égoïste pour qu'on l'aime*, etc. Dans tous ces cas le rapport de la proposition subordonnée au terme dont elle dépend est naturellement celui d'un complément à son principal, et, puisque le principal fait lui-même partie d'une proposition, la subordonnée est agencée à cette proposition aussi intimement que pourrait l'être un terme déterminant quelconque. Ainsi, pour prendre un seul exemple, l'ensemble : *J'ai lu le livre que mon ami m'a prêté*, forme un tout aussi compact que le ferait la proposition simple : *J'ai lu le livre de mon ami*.

La proposition subordonnée serait donc, selon cette première définition, une proposition fonctionnant comme terme complémentaire dans une autre proposition. Il faut tout de suite remarquer qu'on connaît cependant des subordonnées qui sont sujets et termes prédicatifs ou sujets de l'impersonnel : *Qui vivra, verra* — *Il est heureux qu'il vienne* (en allemand : *Dass er kommt, ist ein Glück*) — *Le fait est qu'il se croit persécuté*, etc. Devant tous ces cas il est facile de faire remarquer que la subordonnée n'a pu entrer dans ce rôle que parce qu'elle est complément déterminatif de quelque terme substantif sous-entendu : *Celui qui vivra verra* — *Die Tatsache, dass er kommt, ist ein Glück*, etc. La subordonnée ainsi utilisée ne perd pas plus son caractère de complément déterminatif que l'adjectif ne perd sa nature propre parce qu'il est souvent substantifié, c'est-à-dire rapporté à quelque idée substantive sous-entendue. D'ailleurs, même si l'on admet qu'une subordonnée n'est pas toujours complémentaire et déterminative, elle reste toujours, dans les cas que nous venons de voir, terme intégrant d'une autre proposition plus large qui la contient. Jusqu'ici donc, rien que de très simple.

Mais dès que nous nous éloignons de ce cas central cela devient plus compliqué. D'abord nous savons que tout complément déterminatif peut être employé prédicativement. Il y a des propositions relatives qui déterminent : *la ville où je suis né* ; mais il y en a d'autres qui ajoutent une idée adventice : *Rome, où j'ai été l'année passée*. Il en est de même des autres subordonnées. Après avoir dit d'un enfant *qu'il est ignorant*, je puis ajouter, par manière d'excuse : *comme on l'est à son âge* ; quel que soit le rapport psychologique de cette nouvelle pensée avec la précédente, elle ne constitue pas un complément nécessaire de l'idée que la première phrase voulait exprimer. Nous avons signalé ailleurs des disjonctions plus énergiques encore et marquées par un point : *Il sortit. De sorte que le lendemain je dus avouer ma défaite* (voir p. 131). Ces propositions ne sont donc point agencées à un terme et à la proposition dont dépend ce terme comme le sont les propositions précédentes.

D'ailleurs une proposition subordonnée peut très bien ne pas se rattacher à un seul terme, mais avoir un rapport avec la proposition entière à laquelle elle est liée. Il y aurait à faire ici une observation à laquelle les compléments infinitifs et participaux qui ont eux-mêmes des compléments auraient déjà pu donner lieu. De tels ensembles, qui sont assez complexes, peuvent par leur contenu se trouver dans certains rapports d'idées avec le reste de la phrase, et ces rapports rendent l'analyse plus compliquée. Si, pour prendre un seul exemple qui vaudra pour la subordonnée et pour l'infinitif, nous avons cette phrase : *le bébé pleure pour que sa maman vienne le chercher* ou *pour faire venir sa maman*, on peut, si l'on veut, considérer la subordonnée ou l'infinitif comme complément de *pleurer*, mais ces compléments, qui contiennent l'idée de « sa maman » et éventuellement celle de « le chercher », n'ont de raison d'être que dans une phrase dont *bébé* est le sujet. C'est un rapport psychologique dont on ne peut pas ne pas tenir compte et l'analyse qu'il nous impose est la suivante : *Le bébé pleure* (terme principal) — *pour faire venir sa maman* ou *pour que sa maman vienne le chercher* (terme complémentaire). Ce rapport des idées concrètes peut exister d'une façon tout implicite : la même phrase : *Jean ne sort pas parce qu'il pleut* peut signifier deux choses assez distinctes : ou bien on veut dire simplement à propos de Jean qu'il ne sort pas pour telle ou telle raison. *parce qu'il pleut* détermine *sortir*, et nous avons alors devant nous une subordonnée du type que nous considérons comme fondamental ; ou bien on veut dire que Jean, qui est délicat, ne sortira pas par un temps pareil, qu'un autre sortirait, mais pas lui ; la phrase s'analyse alors : *Jean ne sort pas* — *parce qu'il pleut*. D'ailleurs tout ceci n'est qu'une application du principe énoncé dès le début (p. 41) que tout ensemble logique complexe peut avoir un complément qui se rapporte à sa totalité. Un complément quelconque peut se détacher d'une proposition et jouer vis-à-vis du reste un rôle de sujet ou de prédicat psychologique. Les « compléments de proposition » n'ont pas d'autre raison d'être. Si : *malheureusement, la porte était fermée*, oppose

l'adverbe antéposé à tout le reste de la phrase, c'est que l'idée qu'il exprime ne détermine pas seulement l'idée de « fermer » : *la porte était fermée malheureusement, d'une manière malheureuse, mais à l'idée totale de « la porte fermée ».*

Donc il arrive qu'une proposition subordonnée se détache psychologiquement du reste de la phrase et du terme auquel elle pourrait se rapporter, soit qu'elle représente un complément non nécessaire, soit qu'elle s'oppose dans son ensemble à sa principale. Les rapports psychologiques qui s'établissent entre des propositions ainsi détachées sont ceux que nous avons constatés entre les membres successifs d'une phrase plus ou moins longue. Nous en avons parlé dans notre chapitre sur les effets de l'automatisme grammatical, et il est inutile de chercher à fixer et à classer ce qui est par nature infiniment varié et toujours occasionnel. Souvent, le plus souvent peut-être, et en tous cas dans un énoncé tout objectif, une subordonnée venant après sa principale en sera le prédicat psychologique. *Jean ne sort pas* (sujet) — *parce qu'il pleut* (prédicat); ceci n'offre pas de difficulté en soi. Mais voici le point qui nous arrête. Quelle différence y a-t-il entre une telle phrase et une autre où deux propositions coordonnées se suivent avec le même rapport psychologique et avec une conjonction qui marque l'idée de relation : *Jean ne sort pas, car il pleut.* A moins qu'on ne cantonne la coordination et la subordination des propositions dans leurs cas fondamentaux, il semble qu'on voie s'évanouir la distinction entre ces deux sortes de liens grammaticaux.

Il ne faut pas nier qu'il n'y ait là une limite difficile à tracer. En grammaire, si l'on regarde les faits dans toute leur diversité, la plupart des distinctions s'estompent; elles ne sont rigoureuses que dans les définitions. Cependant il est intéressant de remarquer, justement à l'occasion de *parce que* et de *car*, que la grammaire tend à marquer la distinction. Certains faits nous révèlent une différence dont nous sommes peu conscients, mais qui n'en est pas moins très réelle. Pour établir cette différence en français il n'est pas nécessaire d'avoir recours à l'analogie de l'allemand, qui classe les deux conjonctions de même sens *weil*

et *denn* dans deux catégories distinctes en les associant à deux ordonnances caractéristiques : *Er kommt nicht, denn er ist krank* (ordonnance de la coordination) — *weil er krank ist* (ordonnance de la subordination) ; le français lui-même nous fournit des indices très nets. On dit : *Parce qu'il est malade, il ne viendra pas*, en renversant les termes, et rien n'est plus naturel si ces deux termes sont les parties corrélatives d'un tout. Mais on ne dit pas : *Car il est malade, il ne viendra pas*, et cela est tout à fait caractéristique de la coordination ; *car* est fait pour introduire une nouvelle idée. On dit : *Il n'est pas venu parce qu'il est malade et (parce) qu'il fait mauvais temps* ; dira-t-on : *Il n'est pas venu, car il est malade et car il fait mauvais temps* ? Non, sans doute, et cette impossibilité a la même cause ; il ne peut pas y avoir de rapport par le moyen de *car* entre deux propositions qui ne se suivent pas immédiatement. Pour la même raison il est faux de dire : *S'il n'est pas venu, c'est car il fait mauvais temps*, au lieu de *c'est parce que...*

Ces constatations — et l'on pourrait sans doute en faire d'autres identiques à propos d'autres conjonctions — nous semblent établir l'importance des types fondamentaux. Nous avons vu ailleurs que les entités grammaticales par lesquelles les rapports fondamentaux s'expriment dans la proposition simple gardent leur valeur normative malgré l'emploi fort libre qui en est fait dans la parole. Ce sont des cadres dans lesquels on fait entrer toutes sortes de choses, mais qui ne perdent point pour cela leur valeur propre. Il en est de même de la coordination et de la subordination. Ici le cas se complique du fait que la grammaire n'ayant aucun procédé général pour marquer le rapport de sujet à prédicat entre les propositions, les deux formes de la coordination et de la subordination sont appelées sans cesse à y suppléer. Néanmoins l'une reste en principe un rapport de succession qui a pour base le groupe *A-A*, et l'autre un rapport d'agencement fait sur le type *Principal Complément*.

La proposition subordonnée étant ainsi définie, il se pose à son sujet des questions de terminologie.

On a pu critiquer ce terme de proposition subordonnée en faisant valoir que ce qui peut être sujet ne peut pas être subordonné: Pour le remplacer on pourrait songer au nom de « proposition-terme. » opposé à « proposition-phrased ». Tout bien considéré, la subordonnée étant en principe un complément comme il a été dit plus haut, on peut conserver sa désignation usuelle.

Avec plus de raison on s'est élevé contre le terme de proposition principale (1). En effet, si une subordonnée est terme d'une proposition, ce qui reste quand on la supprime n'est point la proposition principale, mais un tronçon de proposition privé d'une de ses parties intégrantes. Cela est particulièrement sensible quand la subordonnée est sujet ou terme prédicatif ou encore complément d'un verbe transitif. *Le fait est qu'il se croit persécuté — Il croit qu'on le persécute*, sont des phrases qui auraient pour principale *le fait est* ou *il croit*, toutes choses incomplètes. Il en est de même avec les relatives déterminatives: *J'ai lu le livre*, ne dit rien, il faut ajouter: *que vous m'avez prêté*, etc.

Cette objection serait parfaitement valable si la principale ainsi définie était toujours un fragment, une proposition inachevée. On vient de voir qu'il n'en est pas ainsi. Il est d'ailleurs difficile d'aller contre un usage bien établi et très commode dans bien des cas. Il semble qu'il serait possible de l'adapter à toutes les exigences de la théorie moyennant une très légère modification. Dans tous les cas où la subordonnée est indispensable à l'agencement d'une proposition complète, on pourrait l'appeler *subordonnée complétive*, en ayant recours à ce terme de « complétif », qui est déjà très usité dans ce sens précisément. La proposition sujet, apposition, terme prédicatif, complément direct, sujet de l'impersonnel et toutes les relatives déterminatives seraient donc complétives. Il serait alors entendu *que la principale d'une subordonnée complétive, c'est l'ensemble propo-*

(1) JESPERSEN, *Sprogets Logik*, p. 38 et *Philosophy of Grammar*, p. 105.

sitionnel qui la contient, ainsi dans : *Il croit qu'on le persécute*, la subordonnée complétive est complément direct dans l'ensemble, qui est la principale. Dans tous les autres cas, il n'y aura pas d'inconvénient à se servir des termes de principale et de subordonnée comme on l'a toujours fait.

La proposition subordonnée constitue à côté des formes nominales du verbe une forme nouvelle et combien supérieure de combinaison grammaticale du second degré. C'est par des combinaisons variées de subordination que naît la phrase périodique, et que l'esprit embrasse dans un seul énoncé les idées les plus complexes.

Il est certain que le développement et le perfectionnement des procédés de subordination est un trait propre aux langues plus évoluées vers l'expression d'une pensée correctement et solidement déduite. Le langage populaire et spontané de l'émotion et de la passion préférera toujours les coordinations proprement dites ou prédicatives. Les langues classiques, telles que nous les trouvons dans la littérature grecque et latine, sont éminemment périodiques. Les langues romanes issues du latin ont perdu ce caractère à travers une barbarie relative et l'ont retrouvé sous l'influence des progrès de la pensée et en s'inspirant du modèle latin. Entre le vieux haut-allemand et l'allemand moderne on observe à cet égard une différence analogue et encore plus marquée peut-être qu'entre le vieux français et notre français moderne (1).

La subordination exacte, l'agencement logique d'une proposition dans une autre proposition est donc le produit d'une évolution dont la cause est nettement intellectuelle.

Complément d'un terme isolé ou d'une proposition entière, la proposition subordonnée est l'équivalent des constructions absolues, des propositions infinitives et de tous les groupes à prédication implicite dont il a été longuement question plus haut. Comme toutes ces constructions elle exprime, pour en

(1) Voir SUTTERLIN, *Die Deutsche Sprache der Gegenwart*, p. 404.

faire un terme unique, l'idée qui résulte du rapprochement d'un sujet et d'un prédicat. Soit : *On m'annonce que Jean est parti* ; les mots *Jean est parti* représentent une idée qu'on pourrait traduire aussi par « le départ effectué de Jean », et c'est cette idée qui est, dans le cas particulier le complément direct de *on m'annonce*. La seule différence entre la proposition subordonnée et les termes à prédicat implicite, c'est qu'ici justement la prédication est explicite et se fait par les procédés ordinaires et normaux de la prédication grammaticale. Mais il faut répéter au sujet de la subordonnée ce qui a déjà été dit ailleurs (voir p. 159). Psychologiquement, cette prédication, qui est enfermée dans l'intérieur d'une idée-terme, ne peut pas avoir la valeur d'une prédication indépendante. Elle est détournée de sa fonction pour devenir un procédé commode à l'expression d'une idée ; pour mieux dire, nous avons affaire à une entité à deux faces, susceptible d'une double interprétation : la proposition subordonnée qui est l'expression d'une idée (donc identique à *Principal Complément*) quand on la voit dans la logique de la pensée totale, est toute prête à redevenir expression de pensée (*Sujet : Prédicat*) dès qu'on la considère à part.

A ces considérations générales sur les subordonnées, il faut ajouter qu'elles se présentent sous deux types parfaitement distincts : la proposition *relative* et la proposition qu'on serait tenté d'appeler « conjonctionnelle ». Cependant ce dernier terme n'est pas assez général. Beaucoup de propositions qu'il faut mettre avec les « conjonctionnelles » n'ont aucune conjonction ou sont introduites par autre chose (par exemple par un pronom interrogatif). Nous préférons donc les nommer propositions *adjectives* et propositions *substantives*.

Les paragraphes suivants expliqueront ces désignations.

§ 2. Propositions subordonnées du type adjectif.

On connaît le fonctionnement de la proposition relative : un terme substantif de la proposition principale, dit antécédent, est repris dans une proposition subordonnée sous forme de pronom

pour y jouer un rôle ; l'idée qu'exprime cette proposition subordonnée sert de complément à l'antécédent.

Ainsi, en latin, dans : *Litteræ, quās scripsisti, mihi jūcunda fuerunt*, « la lettre que tu m'as écrite m'a été agréable », le pronom relatif *quās* reprend l'idée de *litteræ* son antécédent, qui est sujet dans la proposition principale, mais pour en faire un complément direct de *scripsisti*. Ce pronom emprunte son genre et son nombre à l'antécédent qu'il représente, mais il en est indépendant en ce qui concerne le cas : *litteræ* comme sujet est au nominatif, *quās* comme complément direct est à l'accusatif, et cette proposition totale : *quās scripsisti* apporte une idée complémentaire à *litteræ* ; c'est la lettre à propos de laquelle je dis : « tu l'as écrite ».

Pourquoi appelons-nous une telle proposition adjective ? Cette désignation — qui est usuelle — ne doit pas être prise. disons-le tout de suite, au pied de la lettre. Une telle proposition n'est pas vraiment l'équivalent d'un adjectif, mais elle lui ressemble, elle a certains traits qui font penser à lui. Lesquels ? D'abord elle est le complément d'un substantif, son antécédent *litteræ* ; ensuite, si on la considère comme un tout, on peut dire qu'elle est intimement unie à ce substantif ; elle se rattache à lui par une de ses parties intégrantes, le pronom, *quās* et ce lien constitue une sorte d'inhérence analogue à celle de la substance et de la qualité. Au point de vue formel on peut même dire que la proposition relative avec son pronom, qui reprend l'idée de l'antécédent et en reproduit certains caractères grammaticaux, s'accorde avec lui. Le jeu primitif et foncier de l'accord n'est pas autre chose, comme il a été indiqué en son temps (pp. 54, 55). Mais tout cela ne constitue qu'une analogie qui peut justifier une appellation commode et d'ailleurs admise dans l'usage ; il ne faut pas la serrer de trop près. La proposition relative n'exprime pas nécessairement une qualité, et en dehors du rapport de l'antécédent au pronom relatif elle n'implique pas nécessairement des rapports d'inhérence. Beaucoup de relatives peuvent se transposer en expressions adjectives ou participiales : *l'homme que j'ai vu* = « vu par moi » —

la partie qui est devant = « antérieure » ; mais d'autres appellent de tout autres transcriptions : la fontaine qui est devant la maison = « la fontaine devant la maison ». Et d'ailleurs, étant donné la grande liberté que nous avons de faire passer les idées d'une catégorie à l'autre et de voir leurs rapports sous des angles variés, cette méthode de transpositions ne prouve pas grand'chose. En réalité chaque relative implique un jeu de rapports successifs, et, pour juger de la nature de ces rapports, il n'y a pas d'autres critères que ceux qui ont déjà été établis. Le mécanisme grammatical et le rapport logique qui unissent la relative à l'antécédent font penser au lien qui unit l'adjectif à son substantif ; mais, les propositions n'entrant pas dans les catégories de l'imagination, il serait absurde de pousser l'assimilation plus loin.

Il y a cependant une objection qu'il ne faudrait pas faire à ce rapprochement. Il arrive quelquefois qu'une relative joue le rôle d'un substantif indépendant et soit sujet ou complément direct. Soit en latin : *Quī bonī sunt, amantur*, « ceux qui sont bons sont aimés », ou en français : *Invite qui tu voudras*. Mais, comme cela a déjà été dit, ces relatives n'ont pris ce rôle qu'en absorbant l'idée de leur antécédent. Il suffit de dégager cet élément logique et de lui restituer le rôle qui lui revient de droit dans la proposition principale pour que la proposition relative revienne à son rôle normal de complément attaché à un nom. Comparez : *Hominēs, quī bonī sunt, amantur* — *Invite les gens que tu voudras*.

Le pronom relatif logiquement organisé, c'est-à-dire qui marque par l'accord et la rection tous les rapports impliqués dans la pensée, est assez souvent un démonstratif adapté à cette fin. Ainsi l'allemand confond dans une même forme un relatif et l'article défini qui était à l'origine un démonstratif. Quand il dit : *der Mann, den ich sehe*, cette forme a été l'équivalent de : *der Mann, ich sehe den*, « l'homme, je vois cet (homme) ». C'est de là qu'on a passé au sens de « l'homme que je vois ». Ce procédé et cette évolution sont tout naturels ; nous les retrouvons dans les formes moins grammaticalisées, où l'on a l'impression de surprendre le relatif à l'état naissant : *Warum starte*

sch nach den Fenstern, dahinter wildfremde Menschen schliefen ? (P. IIg). Mais le démonstratif n'est pas seul à fournir des pronoms relatifs. Beaucoup de langues indo-européennes font appel à une forme de pronom qui sert en même temps d'interrogatif et d'indéfini. Le latin par exemple dit : *Quis venit*, « quelqu'un vient », *quis venit ?* « qui vient ? », *homō quī venit* « l'homme qui vient ». Ce rapprochement est en effet tout indiqué. Le pronom interrogatif est nécessairement l'équivalent d'un indéfini. La définition étant attendue de la réponse, l'idée sur laquelle elle porte ne peut être qu'indéfinie dans la question. Il en est de même du relatif, car la définition qu'il introduit n'est pas fournie par lui, mais par ce qui le suit. Dire comme nous l'avons fait plus haut : « l'homme, je vois cet homme », c'est peut-être user d'une manière naturelle de s'exprimer, mais c'est faire un pléonasmе et employer une démonstration logiquement superflue. Il suffit pour la logique de dire : « l'homme, je vois un homme ». Nous ne procédons pas autrement quand, dans un récit, nous disons, en renversant les termes, d'abord : « je vois un homme », puis, parlant du personnage vu, nous l'appelons « cet homme » ou « l'homme ». Ce terme en effet est défini relativement à la première mention que nous en avons faite sous forme indéfinie.

Cependant un pronom relatif logiquement organisé n'est pas toujours nécessaire. Le rapport relatif n'est pas essentiellement logique, il est surtout psychologique : il consiste dans le sentiment de la double appartenance d'un terme qui est incorporé à la fois dans une proposition principale et dans la proposition subordonnée. Quand le sentiment, l'intuition de ce double rapport existe, on peut se contenter de l'indiquer d'une façon sommaire et laisser implicite tout ou partie des relations précises qu'il suppose. On sait qu'en passant du latin au roman la déclinaison du relatif s'est notablement réduite, qu'un *qui* français par exemple peut être masculin ou féminin, singulier ou pluriel, qu'il n'indique plus donc le genre et le nombre de l'antécédent. C'est le rapport avec la proposition principale qui a perdu en netteté dans l'expression. Quand il se

produit un cas d'attraction, comme cela est fréquent en grec, et que le relatif adopte mécaniquement le cas de l'antécédent, c'est au contraire le rapport avec la proposition subordonnée qui est imparfaitement exprimé; exemple : *axioi tsesthe tés eleuthertas hés kéklisthe*, mot à mot, « vous serez dignes de la liberté dont vous avez acquise » pour « que vous avez acquise ». Mais voici ce qui est beaucoup plus caractéristique encore. On observe dans les langues romanes et dans les langues germaniques, qui ont possédé et qui possèdent encore un véritable relatif, une tendance à le remplacer par une seule forme choisie arbitrairement et qui n'est plus qu'une particule marquant l'agencement relatif sans autre. Elle se rapporte à n'importe quel antécédent jouant n'importe quel rôle dans la subordonnée. Tel est, ou à peu près, notre français *que* dans un certain langage populaire et trivial : *le pont que j'ai passé dessus — l'enfant que j'y ai dit de venir* (1). On voit que la relation qui n'est plus marquée par le relatif se retrouve, si cela est nécessaire, dans la proposition qu'il introduit sous la forme casuelle (y). L'emploi de la préposition et du possessif peuvent entrer aussi en ligne de compte : *un type que je travaille pour lui — que je connais son frère*. Ces constructions ne sont triviales et populaires que par convention. Le provençal se sert d'une tournure analogue en disant par exemple avec Mistral : *Dieu me counvido a comparèisse au tribunau que si'arrest soun eternau*. De même dans les langues germaniques nous avons d'une part les formes dialectales : *der Mann, was da war — der Mann, wo ich mitging*, et d'autre part les tournures bien connues et bien correctes de l'anglais : *the book that you spoke about*. Le relatif danois *som* se construit de même. S'il en est ainsi, il ne faut pas s'étonner qu'on puisse rencontrer des relatives introduites par une particule qui n'a rien de pronominal en elle-même, étymologiquement parlant, comme l'allemand *so* dans : *das Dutzend Bücher, so der alte Herr besass* (G. Keller), ou même qu'on puisse marquer

(1) STAFFER, *Récréations grammaticales et littéraires*, Paris, 1909, p. 198, voir aussi p. 219.

quelquefois ce rapport tout implicitement par pure juxtaposition de l'antécédent et de la subordonnée. C'est ce que l'anglais fait aussi couramment : *the man I saw*, « l'homme j'ai vu » = « l'homme que j'ai vu » — *the book I spoke about* « le livre, j'en ai parlé ». Inutile d'ajouter que cette relative par juxtaposition pure représente la manière la plus primitive d'exprimer ce rapport. Nous aurions pu, en suivant un ordre d'exposition adopté dans d'autres chapitres, partir de lui.

Nous pouvons reprendre ici un point déjà touché par anticipation (p. 152). Lorsqu'une langue possède des moyens divers d'exprimer le rapport relatif, elle tend à réserver les plus implicites à l'expression des relatives déterminatives et les plus explicites à celle des relatives explicatives (ou prédicatives comme nous le dirions). Cette tendance se manifeste en anglais, où la relative *that* et la pure juxtaposition ne sont de mise que lorsqu'il s'agit d'une proposition apportant une précision nécessaire. Nous en connaissons aussi quelque chose en français. Notre pronom *lequel*, *laquelle*, etc., qui est plus explicite, plus accentué que *qui* et *que*, ne peut introduire dans certains cas qu'un complément prédicatif ; on dit : *Je possède le dictionnaire N..., lequel est très complet*. mais on ne saurait dire : *procure-moi un dictionnaire lequel soit très complet pour qui soit très complet*.

Pour revenir à la psychologie du rapport relatif, il y a un autre fait qui manifeste à sa manière la force de ce lien en dehors d'une expression logiquement claire. Il peut arriver que l'idée mise dans la proposition relative soit très complexe, et que la position du terme commun, dans sa double relation avec des termes distants, soit, au point de vue logique, fort hasardeuse. Le lien est alors dans la pensée distendu à l'excès. Mais peu importe, pourvu qu'il soit senti : l'intuition franchit sans rien apercevoir les complications de la logique. Nous disons : *le bateau que je crois qu'il a pris*, comme si on pouvait « croire un bateau ». La Rochefoucauld écrit de même : *des accidents d'où il faut être un peu fou pour se bien tirer*. Cela ne porte pas encore beaucoup à conséquence. Mais que dire de

cette phrase célèbre de Faguet : *cet ouvrage que je prie qu'on croie que je ne calomnie pas en l'appelant...* ou de cette autre d'un journaliste anonyme : *Un ouvrage dont il n'est pas inutile de rappeler que le gouvernement a bien voulu s'intéresser à la diffusion dans les pays neutres?* Quelques lourdes que soient de pareilles tournures au point de vue grammatical, elles n'ont rien d'absolument illogique, et elles montrent combien est puissant dans l'imagination l'agencement de deux ensembles ayant un terme commun, puisqu'il résiste à de pareils tiraillements.

§ 3. Les propositions subordonnées substantives.

Dans la phrase : *On m'annonce que Jean est parti*, la proposition subordonnée dépouillée de sa conjonction est une proposition complète à laquelle rien ne manque et qui ne se confond par aucun de ses termes avec le reste de la phrase. Ceci permet de l'assimiler à un substantif. Elle a du substantif l'autonomie dans l'imagination ; comme celui-ci représente une entité qui existe par elle-même, la proposition que *Jean est parti* exprime l'idée d'un fait qu'on peut considérer avec tout son contenu comme une réalité isolée et finie ; rien n'est d'ailleurs plus facile que d'exprimer cette idée par un substantif et de dire : *On m'annonce le départ de Jean*.

Nous avons à examiner les propositions de ce type, que l'on a le droit de nommer substantives. Elles jouent normalement les divers rôles que peut jouer un substantif complément. Celle que nous venons de citer est complément direct du verbe *on m'annonce* ; telle autre pourra être assimilée à un complément prépositionnel, ce sera en général une proposition introduite par quelque conjonction : *Je n'ai rien à faire ici puisque Jean est parti* = « à cause du départ de Jean ». Mais il faut bien remarquer que la proposition substantive n'est pas nécessairement un complément extrinsèque et que le rôle d'apposition lui échoit également : *le fait qu'il est parti* = « le fait de son départ » ou plus logiquement « ce fait : son départ ». Il faut donc se garder d'assimiler respectivement la connexion de la relative au com-

plément intrinsèque, et la non connexion de la proposition substantive au complément extrinsèque. Pas plus que la relative n'est spécialement affectée à exprimer le rapport d'inhérence, la substantive n'appartient en propre au domaine de la relation. Cette distinction psychologique, qui joue un rôle quand il s'agit de combiner des mots de diverses classes, n'entre pas en ligne de compte ici. Nous avons affaire seulement à deux manières dont une proposition dépendante se rattache à sa superordonnée. Par l'une, elle se soude étroitement à un antécédent dont elle ne peut se passer, par l'autre, elle demeure un tout ayant un sens complet en dehors de son rapport avec la proposition principale. La proposition substantive étant appositionnelle peut devenir, par ellipse du terme qu'elle détermine et par extension de son rôle, une proposition prédicat. C'est ce que nous avons exposé déjà ailleurs.

Comment une proposition exprimant une idée indépendante et complète a-t-elle pu s'attacher à une autre pour entrer dans son agencement? Quelle est la nature de ce lien? Voilà la question à laquelle nous allons essayer de répondre en rapprochant cette construction d'autres constructions que nous connaissons déjà et qui ont avec elle des rapports étymologiques. Dans la plupart de ces cas on verra, comme on doit s'y attendre, la subordonnée sortir par différenciation d'une coordination ou d'une simple juxtaposition de propositions.

Un cas particulièrement simple est celui du discours directement rapporté qui est introduit par un verbe. Si ce verbe est intransitif, nous avons affaire à deux coordonnées où si l'on aime mieux à un sujet et à son prédicat: *Il parla* : « *je suis malade* ». Que le verbe devienne transitif et le rapport sera celui d'un principal verbal à son complément direct : *Il dit* : *je suis malade*. Substituons maintenant, par une sorte de contamination, aux personnes et aux temps exigés par le discours, les personnes et les temps que demande le point de vue du contexte. Nous obtenons ainsi le style indirect, et cette proposition, complément du verbe ainsi que la précédente, pourra comme elle se contenter de la simple juxtaposition.

Le français moderne ne nous en fournit pas d'exemple, mais le vieux français connaissait cette construction : *Je cuist plus sot de ti n'i a* (Jeu de la Feuillée, 341), « je pense qu'il n'y a pas plus sot que toi » ; l'anglais dit fort bien sans conjonction : *He said he was ill*. L'allemand dit de même, à cette différence près qu'un mode spécial du verbe subordonné, le subjonctif, vient avertir l'auditeur qu'il s'agit d'une chose qui est affirmée indirectement et par la bouche d'autrui : *Er sagte, er wäre krank*.

Ce mode est très intéressant ; il concourt avec le sens du verbe principal — mais en fonction du terme complémentaire — à marquer la relation qui lie la proposition subordonnée à la principale. On peut donc, autant que le permet la différence des objets en présence, comparer ce mode au cas d'un complément de relation substantif. Le mode jouera ce même rôle dans d'autres occasions, par exemple quand il s'agit de l'expression d'une volonté. Le latin : *Volō venias*, équivaut à : « je (le) veux, que tu viennes » ; énoncé qui, comme on le voit, a lui aussi une coordination comme point de départ. Dans un autre exemple on constatera la même transposition qui fait le style indirect : *Cæsar Labiēnō scripsit, cum legiōne veniret*, « César écrivit à Labienus (qu') il vint avec la légion ».

Il faut se souvenir de tous les cas de coordination prédicative ayant une proposition sujet modale qui ont été mentionnés dans le chapitre précédent (p. 178). Des éléments analogues sont en présence : d'une part un énoncé objectif (ou conditionné) : *je sors — je ne le croirais pas*, etc., et d'autre part une proposition modale marquant la supposition : *fait-il beau temps — je le verrais de mes yeux*, etc. Il est vrai que la combinaison des deux idées ne se fait pas dans le même cadre psychologique. Comment saura-t-on si on a affaire à une coordination prédicative ou à une subordination ? Ici, comme toujours, c'est la conception occasionnelle qui en décide dans la parole ; dans la grammaire ce sont certains usages attachés à des critères formels. Il semble en particulier que pour nous ces deux types de phrases correspondent à deux ordonnances. La proposition modale qui précède paraît sujet ; quand elle suit, elle fait

figure de complément. Nous aurons d'ailleurs à revenir sur ce point. (Chapitre XI.)

Si le mode avec la juxtaposition suffit à marquer dans certains cas un rapport de subordination, une particule modale, un adverbe de phrase, avec ou sans mode, jouera parfois le même rôle. Dans cet ordre d'idées nous pouvons signaler toutes les interrogations directes et indirectes avec leurs particules, pronoms, adverbes interrogatifs : *Rogo : ægrotatne ne pater ? — ubi habitat ?* « Je demande : le père est-il malade ? — où habite-t-il ? » et au style indirect avec l'appoint d'un mode spécial : *Rogō, ægrōtet ne pater — ubi habitat.* On peut naturellement faire abstraction des différenciations qui se produisent ultérieurement entre l'interrogation directe et indirecte en ce qui concerne le choix des mots et particules interrogatives, l'ordonnance ou la construction des termes. Voici un autre cas assez différent, mais qui fait appel au même procédé : adverbe modal et juxtaposition. Le latin : *Miser est, quamvis dives sit,* « il est malheureux quoiqu'il soit riche ». peut se ramener étymologiquement à deux propositions dont l'une est modale : « il est malheureux — qu'il soit riche tant que tu le voudras (je le suppose ou je le concède) ». Comparez en français : *On ne voyait rien tellement le brouillard était épais.*

Cependant toutes les conjonctions ne sont pas des particules modales. Il faut aussi rapprocher les termes qui introduisent les propositions substantives des prépositions avec lesquelles ils ont une analogie de fonction évidente. Dans beaucoup de cas une proposition substantive se subordonne directement à une particule prépositionnelle comme pourrait le faire un substantif. L'anglais, qui établit entre les classes de mots des barrières moins rigides que d'autres langues, nous en fournit des exemples. *For* signifie « pour » et « parce que », *since*, « depuis » et « depuis que », etc. *I do it for my brother — I do it for my brother wants it — They have lived happily since their marriage — since they were married.* M. Jespersen, qui donne ce dernier exemple (1), cite au

(1) *Philosophy of Grammar*, p. 89.

même lieu une phrase de Thackeray où le même *after* est employé successivement comme préposition « après » et conjonction « après que » : *after the business... and he had...* Il y a d'ailleurs un rapport évident entre ces constructions et celle que nous avons vue plus haut, où une proposition sans particule conjonctionnelle joue le rôle de complément direct : *He said he was ill.*

Le cas où il y a une préposition servant de lien soulève une question que nous ne chercherons pas à résoudre. Avons-nous affaire avec une construction qui serait née directement en subordonnant une proposition à la particule prépositionnelle, ou bien faut-il penser qu'il y a là deux évolutions parallèles, par lesquelles un adverbe ou un autre élément serait devenu d'une part préposition et d'autre part conjonction ? Cette dernière supposition correspond sans doute dans bien des cas à la réalité.

Mais voici de nouvelles considérations qui feront pénétrer peut-être plus profondément dans la nature intime de la conjonction en faisant voir que lorsque deux propositions se subordonnent l'une à l'autre, c'est qu'elles ont par quelque endroit un élément commun. Beaucoup de conjonctions ont des rapports avec le pronom relatif. En latin par exemple : *quod, quia, quoniam, ubi*, sont identiques à des relatifs ou ont le même radical que ces pronoms. D'autres ont un caractère comparatif tel que *ut*, sans parler de *priusquam, postquam* ; or la comparaison est congénère à la construction relative, puisque, comme elle, elle suppose un terme commun aux deux propositions. Souvent aussi nous voyons apparaître l'antécédent ou le premier terme de la comparaison : *illicirō... quia, propterea quod, tum... cum; ita ut*, etc. Le tableau des conjonctions du grec présenterait un caractère général analogue.

Que la conjonction dérive d'un pronom relatif ou que pronom relatif et conjonction dérivent d'une même source, il est toujours intéressant de se demander quel peut être le rapport logique entre la relative et la conjonction de subordination, entre les propositions subordonnées adjectives et substantives. Certains

faits permettent de répondre à cette question en montrant, dans une réalisation concrète facilement analysable, le passage du premier de ces agencements au second. Un élément relatif devient conjonction introduisant une proposition substantive quand il absorbe — implicitement, en idée ou par synthèse matérielle — son antécédent, et que l'antécédent comme le relatif cessent de jouer un rôle de substantif tant dans la proposition principale que dans la subordonnée. Le rapport relatif n'est donc plus conscient, ce qui subsiste n'est plus qu'un terme de liaison, et la proposition secondaire peut en être dépouillée sans cesser d'être une proposition complète. On le voit par notre français *alors que*, qui par ses éléments étymologiques signifie quelque chose comme « dans le temps où — au moment que ». On fera la même démonstration avec *comme* qui est originairement une conjonction de comparaison, en latin *quō modō*, soit schématiquement : *Loquitur quō modō* (ou *modō quō*) *loquor*, « il parle de la manière dont je parle ». La différence entre les deux sortes d'agencement se ramène donc à ceci : avec le relatif on prend conscience d'un rapport qui s'établit à travers une idée d'entité ; avec la conjonction ce rapport reste abstrait, intuitif et tout intellectuel. A ce propos il est très remarquable de constater que, dans le champ de notre observation du moins, la relation dans le temps s'exprime très facilement au moyen d'une conjonction, tandis que la relation dans l'espace résiste à cette forme d'expression et fait appel à la relative. Comparez les deux *ubi* du latin : *Habitat (ibi) ubi nātus sum*, « il habite (là) où, dans le lieu où je suis né », mais : *Ubi vēnit, vicit*, « dès que (étymologiquement : dans le moment où) il fut venu, il vainquit ». Cette différence tient sans doute au caractère abstrait des relations dans le temps, qui s'oppose au caractère concret et visuel des relations dans l'espace.

Cette relation logique qui unit la conjonction au pronom relatif servira peut-être à éclairer certains faits d'évolution et à faire voir comment deux adverbes qui s'appellent l'un l'autre dans deux propositions juxtaposées peuvent, en évoquant deux déterminations de même ordre, devenir corrélatives et créer un

rapport conjonctionnel. Voici un exemple allemand qui nous offre la formule de ce procédé : *Ehe wigs, dann wags* (1), « pèse d'abord, puis ose » ou, en développant l'idée contenue dans l'adverbe : « pèse avant un temps, ose alors », c'est-à-dire « dans ce temps » ou « après ce temps ». Nous avons affaire à une coordination prédicative, mais nous sommes tout près de « pèse avant ce temps où (dans lequel) tu oses ». Du second adverbe il faut retenir moins la valeur de relation propre que la notion de temps qu'il apporte avec lui et qui relie sa proposition avec la précédente. Par cette voie *ehe dann* prend le sens de *avant que*, lequel par concentration a pu passer tout entier sur *ehe*. Nous lisons dans la traduction de la Bible : *Ehe denn die Berge worden — Ehe sie sich legten, kamen die Leute*. On fera la même démonstration avec la répétition d'une particule démonstrative de manière : *So ihr nicht glaubet... so werdet ihr sterben* (*ibid.*), ce qu'on pourrait traduire par « aussi vrai que vous ne croyez pas... aussi vrai vous mourrez » ou « si vous ne croyez pas, vous mourrez ». Comparez encore la construction du vieux français : *Si l'orrat Carles, si retournera l'oz* (Ch. de Roland), « ainsi Charles l'entendra, ainsi (et) l'armée reviendra en arrière. » Une fois que l'une des deux particules a pris un sens relatif ou conjonctionnel, l'autre peut tomber ; le latin *sī* qui étymologiquement est identique à *sic*, « ainsi », ne doit pas avoir une autre origine.

Remarquons encore en finissant que les langues romanes et les langues germaniques ont développé des particules conjonctionnelles vides de sens propre : le *que* du français, le *dass* de l'allemand, le *that* de l'anglais, qui ne sont pas autre chose que le pronom relatif neutre, car *dass* est identique à *das*, *that* conjonctionnel à *that* pronom relatif, et le *que* du français, malgré certaines substitutions, se rattache par sa fonction au *quod* latin. Ces particules, qui caractérisent la proposition qu'elles introduisent comme substantive, se sont combinées sans peine avec des prépositions et des locutions prépositionnelles ; cela a été en

(1) Texte du XVII^e siècle, emprunté à Heyne, *Deutsches Wörterbuch*.

allemand, en français et dans d'autres langues romanes l'origine d'une quantité de locutions conjonctionnelles de subordination : *nuf dass, olne dass, nachdem, seildem, damit, après que, pour que, afin que, parce que. dopo chè, finò chè, perchè, etc.*

S'il n'est pas très fort, il est plein de bonne volonté. Des constructions toutes pareilles et de valeur assez analogue existent en latin. Nous voulons parler de l'emploi de *ut... ita (sic), cum... tum* : *Ut errāre potuisti, sic dēcipi nōn potes*, « tu as pu te tromper, mais tu ne peux pas être trompé » — *Cum tē semper amāvī, tum meī amantissim cognōvī*, « si je t'ai toujours aimé, j'ai reconnu aussi que tu m'aimes beaucoup ».

Une autre caractéristique grammaticale de cette construction nous est fournie par certaines particules : *so* en allemand, *si* en vieux français, qui introduisent la proposition prédicative : *Wenn er nicht kommen will, so mag er bleiben* — *Quand j'oi un poi avant alé, si vi un vergier* (Roman de la Rose).

Dans tous ces cas, c'est la proposition subordonnée, c'est-à-dire complémentaire, qui devient sujet. Mais une proposition principale peut aussi devenir une proposition sujet. C'est ce qui se voit par exemple dans le cas des incidentes : *Quelle farce, dit-il, vont jouer ces gens-là?* c'est-à-dire : *Il dit : Quelle farce, etc.* La principale, d'abord sous-entendue, est introduite après les premiers mots ou à la fin de la proposition qui serait son complément direct; ainsi placée elle prend la valeur psychologique d'un sujet postposé. Il n'est pas besoin de remarquer que les incidentes ont souvent des formes particulières et qu'elles constituent par conséquent un fait grammatical caractérisé.

Mais voici un autre cas. On connaît ce que la grammaire latine appelle le « *cum inversum* » et qui a son parallèle en français dans ce que nous désignerions volontiers sous le nom de « *quand* ou *lorsque* de péripiétie ». La subordonnée de temps, au lieu de marquer une détermination de date situant un événement ou un fait, introduit l'énoncé de l'événement lui-même, tandis que la date est marquée par la principale qui précède; soit en latin, selon l'exemple classique : *Jam ver appetēbat, cum Hannibal castra mōvit*, « déjà le printemps approchait, quand Annibal changea de camp ». Pour se rendre compte de l'évolution de sens qui a produit cette combinaison nouvelle, il suffit de comparer les deux sens possibles d'une seule et même

phrase où rien n'est changé que justement le rapport psychologique : *J'avais treize ans* (fait donné) *quand ma mère mourut* (événement qui en fixe la date), et : *J'avais treize ans* (époque marquée par un fait), *quand ma mère mourut* (événement qui eut lieu à cette époque). Il s'agit au fond d'une simultanéité et d'un rapport réciproque à la faveur duquel se produit un renversement du mouvement des idées. Bien qu'ayant gardé la forme d'une principale suivie de sa subordonnée, la phrase représente exactement le même agencement psychologique que si l'ordre de subordination était inverse, c'est-à-dire que si nous avions affaire à une subordination prédicative du type que nous avons étudié en commençant ce chapitre : *Quand j'avais treize ans, ma mère mourut.*

Faut-il faire remonter à ce *cum inversum* ou à quelque chose d'analogue le *que* qui introduit une proposition prédicat précédée d'une autre avec *à peine* ? L'adverbe *à peine* appelle tout naturellement une coordination de propositions dont la seconde est prédicative de la première : *Il était à peine entré, le spectacle commença*, voilà la juxtaposition toute brute. L'usage donne volontiers à la première proposition une ordonnance spéciale propre déjà à caractériser son rôle de sujet : *À peine était-il entré, le spectacle commença* ; mais il y ajoute encore un *que* qui souligne le rôle prédicatif de la seconde proposition et qui ressemble beaucoup à un *lorsque* de péripétie : *À peine était-il entré* (on dit aussi : *il n'était pas entré*), *que le spectacle commença*. Comparez l'allemand : *Kaum war er eingetreten, als die Vorstellung anfang.*

Mais peut-être faut-il chercher à l'emploi de ce *que* une autre explication plus générale. Le rapprochement avec le *cum inversum* n'éclaire pas beaucoup un autre emploi tout semblable de la même particule. Nous voulons parler de ces coordinations prédicatives à premier terme modal exprimant une concession et une condition, et dont le second terme peut aussi être précédé de *que* : *Il ferait le plus beau temps du monde, le temps fût-il le plus beau du monde, que je ne sortirais pas.* — *J'aurais un secret, que je vous le confierais sans hésiter.*

D'ailleurs, quelle que soit son origine, cette particule est dans le champ de notre observation, avec les *si* du vieux français et le *so* de l'allemand mentionnés plus haut, ce que la grammaire a créé de plus spécifique pour marquer le caractère prédicatif d'une proposition.

CHAPITRE XII

REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES CONJONCTIONS

Les conjonctions qui introduisent une subordonnée circonstancielle sont de véritables « prépositions de proposition ». On peut en effet assimiler complètement la classe des conjonctions de subordination aux prépositions. Pour cela il suffit de remarquer que, si parmi les conjonctions de subordination on trouve des particules comme notre français *que* à côté des conjonctions à sens plus défini, on trouve aussi parmi les prépositions des particules prépositionnelles comme notre *de*. La correspondance est exacte. Un *de* n'introduit pas nécessairement un complément de relation : il marque l'apposition dans : *la ville de Paris*, le prédicat dans : *Son erreur est de croire....* le sujet de l'impersonnel dans : *Il est impossible de croire....* etc. Dans tous ces cas il sert à caractériser, d'après certaines règles, le rôle du substantif ou de l'infinitif. Or une conjonction faible comme *que* ne sert qu'à introduire la proposition subordonnée substantive et elle en fait également, suivant les cas, une apposition, un prédicat, un sujet d'impersonnel, un complément direct, etc.

Tout le désaccord entre le cas de la préposition et celui de la conjonction provient de la terminologie et des définitions usuelles. Si nous définissons la préposition par le complément de relation, les particules prépositionnelles comme *de* ne sont pas des prépositions, ou, alors, pour les faire entrer dans cette

catégorie, il faut en élargir le cadre. Au contraire, si nous définissons la conjonction de subordination par la subordonnée substantive qu'elle introduit, les particules conjonctionnelles comme *que* y sont tout naturellement comprises.

Cette similitude de la préposition et de la conjonction subordonnante étant posée, on peut se demander quel est le rapport de ces deux choses considérées dans leur ensemble avec la conjonction de coordination. Ce terme de conjonction, désigne-t-il une chose unique ayant deux aspects distincts et comme deux variétés, ou réunit-il sous l'accolade d'un vocable deux classes de mots essentiellement distinctes ? Et puis, à supposer que nous constatons l'homogénéité de ces deux sortes de conjonctions, comment se fait-il que la préposition, qui paraîtrait donc devoir être englobée dans l'ensemble, porte un nom spécial et fasse pour ainsi dire bande à part ? On embrasse sous ces deux noms de préposition et de conjonction des éléments de caractères variés et qui entretiennent entre eux des rapports plus complexes qu'il ne le paraît au premier abord. Il n'est pas hors de propos d'essayer de tirer cela au clair.

A première vue on est tenté d'établir un classement en quatre catégories dues à l'intersection de deux principes de distinction. Nous avons des conjonctions qui coordonnent, d'autres qui subordonnent des propositions. Il semblerait donc naturel de rapprocher de la même façon les conjonctions qui coordonnent des mots et les particules qui subordonnent des mots, c'est-à-dire les prépositions (1).

Cependant le parallélisme ne se soutient pas, et il vaut la peine de noter en quoi il pèche. Tandis que la préposition n'introduit que des substantifs ou leurs équivalents, la conjonction coordinative peut précéder un terme de n'importe quelle catégorie. Nous disons : *un chien et un chat — un chien blanc et noir — travailler lentement et paisiblement — il fait cela pour moi et avec moi — partout et toujours*, etc. etc. Cette différence décèle des

(1) Une classification de ce genre avec terminologie appropriée est proposée par Noreen-Pollak, *Einführung*, pp. 313, 314.

conditions de fonctionnement tout à fait dissemblables. A cette différence si complète entre la conjonction de coordination et la préposition on peut opposer une affinité beaucoup plus grande entre les conjonctions qui coordonnent et celles qui subordonnent les propositions. L'opposition naturelle entre les deux fonctions semble ramenée ici au minimum, et il arrive même parfois qu'on glisse insensiblement de l'une à l'autre sans s'en apercevoir. On l'a constaté ailleurs à propos de *car* et de *parce que* (pp. 182, 183).

Est-il possible de rendre compte par un classement du système à première vue compliqué et un peu incohérent qui embrasse les diverses sortes de conjonctions, la préposition y comprise ? Nous allons essayer de le faire. Pour cela il faut partir non de l'agencement des mots, mais de celui des propositions. Nous rencontrons donc d'abord les conjonctions de coordination et de subordination avec leur distinction théorique bien nette quoique parfois douteuse en pratique. De là on peut passer aux conjonctions qui introduisent une proposition elliptique ramenée à un seul terme, tous les autres termes étant sous-entendus ou déjà présents à l'esprit. Toutes les conjonctions de coordination ne se prêtent pas à cette construction-là ; en français on ne saurait citer que *et*, *ni*, *ou*, *mais*, *donc* qui soient d'un emploi régulier. Une phrase comme : *J'aime mon père et ma mère*, n'équivaut-elle pas à : « j'aime mon père et j'aime ma mère » ? *Il est nouveau venu, donc ignorant des usages*, peut s'interpréter par : « donc il est ignorant des usages ». Du côté des conjonctions de subordination on en rencontrera quelques-unes qui autorisent des ellipses semblables ; telles sont *puisque*, *parce que*, *bien que*, quelquefois *si* : *Il est ignorant des usages, parce que nouveau venu* — *Ces dames portaient des fichus à fleurs, de courts jupons de soie, le jupon vert si protestantes, rouge si catholiques : car la vieille distinction se maintient* (Vittoz. *Journalistes et Vocabulaire*, p. 165). Nous mettrons là aussi l'importante série des conjonctions de comparaison : *Il est blanc comme un linçge (est blanc)* — *Je me plais plus à la ville qu'à la campagne (= que je ne me plais à la campagne)*, etc.

Si nous passons maintenant aux termes qui unissent des mots, nous constatons que, s'il s'agit de coordination, le cas est identique à celui que nous venons de rencontrer. Deux mots coordonnés comme *mon père et ma mère* peuvent aussi bien l'être en eux-mêmes, directement comme idées, qu'en tant que parties de deux pensées parallèles. La coordination, qui est un rapport tout extérieur et de simple rapprochement ne connaît pas ici de cas distincts. Il n'en est pas de même si, après l'agencement d'une proposition subordonnée et d'une principale, on considère l'agencement de deux mots dans la phrase. Cet agencement se fait par les procédés que nous avons étudiés dans notre quatrième chapitre. C'est donc ici que nous rencontrons la préposition, qui (dans sa définition élargie) se met tout naturellement en parallèle avec la conjonction introduisant une subordonnée substantive : *Je lirai ce livre pendant mes loisirs — Je lirai ce livre quand j'aurai le temps.*

On voit ainsi que sous le terme de conjonction l'usage réunit des choses assez disparates et mal classées. Le grand défaut de la terminologie traditionnelle est de ne pas tenir compte de la différence entre la coordination et la subordination. Différence trop profonde pour qu'on puisse la négliger sans provoquer des confusions troublantes. De quelque nom que l'on désigne les choses, on devrait en avoir *un* pour désigner tout ce qui coordonne — admettons pour un instant le terme de « coordonnant » — et *deux* pour désigner les particules d'agencement. L'un d'eux s'appliquant à l'agencement du substantif — ce serait la préposition — et l'autre à l'agencement de la proposition substantive complète ou elliptique — ce sera, si l'on veut, le « subordonnant ».

Terminons en rappelant ce fait que le rapport de comparaison s'exprime tantôt par une subordination elliptique en utilisant un « subordonnant », tantôt par un complément de relation en faisant appel à la préposition ou à la flexion casuelle. En français : *Cet événement est antérieur à cet autre, ou plus ancien que cet autre*; en latin : *Paulus est māior quam Petrus, ou māior Petro*. Il y a d'autres cas qui prêtent au même double traitement; par

exemple le latin dit : *Nēmō sciēbat praeter mē*, « personne ne savait sauf moi », où *praeter* est une préposition régissant l'accusatif. Nous disons de même en français : *Je ne l'ai dit à personne sauf toi* ou *excepté toi* ; mais nous employons aussi volontiers une autre construction : *Je ne l'ai dit à personne sauf (ou excepté) à toi*. Si nous mettons la préposition *à* devant *toi* comme elle est devant *personne*, c'est que nous faisons de ce terme un complément du verbe *dire* ; nous pensons donc à une proposition elliptique parallèle à la première ; *sauf* ou *excepté* ont quitté leur rôle de préposition pour se rapprocher du rôle de « subordonnant ». et cette conception logique pleinement développée donnerait lieu à la phrase : *Je ne l'ai dit à personne sauf (que je l'ai dit) à toi, si ce n'est à toi*. Dans ce sens, le latin emploie la conjonction *nisi*, c'est-à-dire un « subordonnant ».

CONCLUSIONS

Si nous nous arrêtons ici, ce n'est pas que nous ayons épuisé un sujet qui par définition est illimité. Dans le champ restreint qui est à notre disposition nous avons négligé ou traité superficiellement bien des choses, même des plus importantes. Il n'a été question qu'en passant de la comparaison et de l'interrogation indirecte. Nous n'avons rien dit des concessives de généralisation ou du pronom relatif employé adjectivement, qui est un cas bien typique de logique implicite ou d'illogisme puisqu'il tient à la fois du relatif et du démonstratif. Qui voudrait chercher dans les langues utilisées par nous d'autres cas dignes de remarque et pourtant passés sous silence ne manquerait pas de faire la plus abondante des récoltes. Surtout nous n'avons rien dit de toutes les formes grammaticales et des constructions de phrases qui expriment les mouvements de la vie : l'ordre, l'exclamation, l'interrogation, le souhait. Nous nous en sommes tenu rigoureusement à l'expression des pensées objectives avec les diverses déterminations qu'elles comportent. Nous n'ignorons pas l'intérêt qui s'attache à cette autre partie de la grammaire. A un certain point de vue tout ce qui dans la langue touche à la vie affective et aux mouvements de l'âme est d'un intérêt primordial et l'emporte sur tout le reste. S'il s'était agi de l'origine du langage ou des causes des évolutions linguistiques, si on avait voulu faire la psychologie de la parole et surprendre les secrets de l'expressivité et du style, ç'aurait été une grande erreur de négliger les divers modes du verbe et tout ce qui dans la grammaire est teinté de subjectivité. Mais notre programme était tout différent.

Nous avons voulu mettre en lumière, s'il est permis de s'exprimer ainsi, l'ossature psychologique de la phrase considérée dans son expression grammaticale. Or, c'est la communication des idées, et non l'expression des sentiments, qui a fourni à la grammaire les éléments essentiels de ses constructions. Les bases de l'édifice syntagmatique ont été posées par l'intelligence qui pense, qui essaie de se faire comprendre et qui réagit par la logique devant les difficultés de l'entreprise. Elle crée ainsi la langue, dont la fin propre est, dans ce sens, l'expression de la pensée objective. Si, dans son contact permanent avec la parole et la vie, la langue, création de l'intelligence, est restée mêlée et comme toute pénétrée d'éléments affectifs, cela n'a pas influencé le développement général de ses institutions grammaticales, et c'est sur le canevas d'une grammaire faite pour exprimer une pensée logiquement déduite que l'on a brodé et surajouté sans système, un peu au hasard, les créations de la grammaire affective. Nous n'en voulons pour preuve que nos grammaires et le fait que, dans ces exposés systématiques, quel qu'en soit le plan, ce sont les données de la grammaire objective qui fournissent les têtes de chapitres et les principes de classement : distinction du sujet et du prédicat, distinction du substantif et du verbe, distinction de la proposition indépendante et de la subordonnée, etc. Les chapitres qui traitent de la manière de poser une question, de donner un ordre, d'exprimer une émotion ne sont que des hors-d'œuvre ; la grammaire affective se dissout dans une multitude de faits particuliers, les uns assez larges, les autres très étroitement délimités, et qui tous empruntent la plupart de leurs éléments à la grammaire objective en leur faisant subir telle ou telle modification spécifique. Qu'on songe par exemple à nos constructions interrogatives en français ou aux ellipses de l'exclamation. Tous ces faits sont en eux-mêmes d'un haut intérêt, mais, dans le point de vue qui est le nôtre, ils s'effacent entièrement derrière ceux dont il a été parlé.

On nous reprochera peut-être aussi d'avoir parlé trop brièvement de ce que nous appellerons d'un terme général les

« déterminations » : idées de nombre, de genre, de classe, de cas, les personnes, les modes, etc. Nous nous sommes contenté à leur sujet d'indications sommaires. Il ne faut pas méconnaître l'intérêt de cette étude. Wundt, dans sa grande enquête sur la psychologie de la langue, devait y consacrer des chapitres entiers, et ainsi ont fait bien d'autres théoriciens du langage. L'énumération des déterminations possibles et constatées, la comparaison des diverses langues et familles de langue à ce point de vue est une des tâches importantes de la grammaire générale et de la grammaire comparée. Mais ce problème est secondaire relativement à celui que nous avons voulu aborder. Qu'une langue ait un duel ou non, qu'elle exprime les aspects de l'idée verbale et ceux-ci plutôt que ceux-là, que le pronom réfléchi se rapporte également aux trois personnes ou seulement à la troisième, cela ne change évidemment rien d'essentiel à la structure logique et psychologique de sa phrase, pas plus d'ailleurs qu'à sa structure morphologique. Ces déterminations ont ceci de très particulier qu'elles expriment toutes sortes d'idées, les unes sont de vraies idées quoique relativement générales et abstraites, tels sont le nombre et le genre ; d'autres encore ont une valeur subjective comme les modes, les démonstratifs, etc., mais, par leur absorption dans la structure morphologique du mot ou de la phrase, elles sont toutes mises au service de l'expression des idées catégorielles et des grands rapports fondamentaux. Les genres, les nombres, les cas servent à marquer le substantif, ses rapports et son rôle : les temps, les modes, les personnes servent à reconnaître un verbe et sa fonction. Tout en faisant cela, ces déterminations apportent d'ailleurs à l'expression des idées une contribution souvent utile, mais parfois aussi parfaitement superflue. Si l'on me donne *des livres* (latin : *librōs*), j'ai intérêt à savoir qu'il y en a plusieurs et non un seul, mais il peut m'être indifférent que la grammaire les fasse du genre masculin. Les déterminations sont donc des idées qui occupent une situation intermédiaire entre le domaine des idées de rapport qu'elles servent à exprimer et auxquelles elles ne sont pas toujours empruntées, et le domaine

des formes dans la constitution desquelles elles entrent. Mais, ni d'un côté ni de l'autre, leur choix n'a une importance de premier plan. Dans cette étude il pouvait donc suffire de rappeler leur existence et leur rôle. Il en serait de même dans un travail concernant les principes généraux de la morphologie et les formes typiques de la structure grammaticale.

Au moment d'achever ces pages, nous sentons bien qu'en suivant le détail des faits que nous cherchions à expliquer, nous n'avons pas toujours pu les présenter avec cette clarté qui fait voir d'emblée les grands principes simplificateurs. Nous craignons d'avoir fatigué le lecteur qui aura bien voulu nous suivre pour lui offrir trop rarement en échange de ses peines une vue d'ensemble sur un large horizon. Il nous semble cependant qu'au cours de ces recherches portant strictement sur l'organisation grammaticale et sur sa signification psychologique, nous avons acquis une vue assez précise sur les rapports de la langue et de la pensée. On sait sans doute d'une manière générale que la langue pour s'organiser soumet à la logique la matière vivante de la parole, mais qu'elle rencontre des résistances et n'y réussit que partiellement. Il n'est pas inutile de regarder les choses de plus près, d'assister aux péripéties de ce conflit entre la logique et la vie et, si l'on nous permet cette expression sportive, de marquer les points. Voici d'ailleurs un résumé des vues que nous avons développées dans les pages de ce volume.

L'expression grammaticale, comme la pensée qui essaye de se formuler à elle-même, n'est jamais qu'une interprétation du donné (perceptions venant du monde extérieur et sensations du monde subjectif) dans les cadres que fournit naturellement l'activité intellectuelle et imaginative du sujet parlant. Nous laissons aux psychologues et aux philosophes le soin de dire exactement ce que sont ces cadres et ce que nous devons en penser, mais pour notre part nous croyons qu'ils sont pour le moins autant congénères à l'être spirituel qui s'en sert qu'au monde matériel et objectif qui s'y reflète. Ce sont ces cadres que nous avons essayé de tracer. Ils sont d'ailleurs bien

connus. Dans l'ordre logique nous distinguons des *coordinations* et des *subordinations* et, parmi ces dernières, le rapport purement intellectuel de *Principal Complément*, qui sert à la détermination des idées, et le rapport volitionnel *Sujet : Prédicat*, qui entre en ligne de compte dans l'expression des pensées sous forme de jugements. A côté de ces rapports logiques on a vu qu'il y a des rapports dans l'ordre de l'imagination ; ceux-ci naissent de la vision des idées sous la forme concrète d'un spectacle ; psychologiquement ils précèdent les rapports logiques qui s'inscrivent pour ainsi dire dans les formes de l'imagination. Ces formes : *entités, procès, qualité, manière, relation*, nous paraissent donc être, avec les données logiques indiquées plus haut, les facteurs constants de l'expression grammaticale. De là les classes de mots : *substantif, verbe, etc.*, et le jeu de relations qu'elles entretiennent entre elles et dont l'essentiel se ramène à deux faits : le caractère substantif du sujet grammatical et la distinction entre la subordination *intrinsèque* ou d'inhérence (avec l'*accord*) et la subordination *extrinsèque* ou de relation (avec la *rection*), toutes les deux donnant lieu à des phénomènes de *transitivité*. Sous ce revêtement grammatical que la langue donne à la pensée, elle opère une transposition nécessaire de toute chose sous une sorte de vision plastique. C'est dans ce sens qu'on peut dire avec Delacroix : « La langue est au niveau de l'intuition sensible » (1). Cependant, quand il s'agit d'organiser grammaticalement les rapports entre propositions dans une même phrase, cet agencement des classes de mots ne trouve pas de correspondant dans ce domaine. La langue ne représente alors que des rapports logiques : celui de coordination et celui de principal à complément, subsidiairement aussi le rapport volitionnel de sujet à prédicat. La différence entre la proposition relative, dite adjectivale, et la proposition conjonctionnelle, dite substantive, n'est pas psychologique comme celle qui règne entre l'adjectif et le substantif, mais elle représente simplement deux agencements logiques divers.

(1) *Le Langage et la Pensée*, p. 585.

Rien de tout cela n'est bien nouveau. Sans y avoir mis aucun parti pris, nous nous trouvons même être très conservateur. Mais nous avons essayé de sonder les bases de principes déjà reconnus et de leur donner une systématisation solide. Nous avons poursuivi le jeu des facteurs constants de l'expression grammaticale depuis leurs premières manifestations dans la genèse des formes simples de la phrase jusque dans les constructions plus complexes d'une grammaire propre aux agencements périodiques. Ce sont eux encore que nous avons retrouvés derrière les formes de syntaxe moins logiquement élaborées qui occupent et ont occupé de tout temps dans la langue une place considérable. Pour s'inspirer de conceptions plus intuitives ces constructions n'en contiennent pas moins implicitement les mêmes éléments de pensée. On ne peut du reste tracer aucune limite exacte entre ce qui est tout à fait logique et ce qui l'est moins. L'institution essentielle en grammaire du substantif sujet est pour le moins aussi intuitive que logique, et l'admirable instrument des propositions subordonnées repose sur le même mécanisme psychologique que les termes complexes à prédicat implicite.

Pendant la grammaire syntagmatique, comme la langue en général, est une institution qui vise perpétuellement à se constituer sans pouvoir y arriver jamais d'une manière stable. Incapable de s'adapter définitivement aux exigences de la vie qui évolue et se renouvelle sans cesse, elle reste toujours en conflit avec la psychologie spontanée de la parole et elle est toujours en voie de remaniement dans quelques-unes de ses parties. Or la parole, qui s'oppose à la langue tout en composant avec elle, n'a pas d'autres principes psychologiques et logiques que ceux qui ont pu présider à la création ou à l'évolution de celle-ci. C'est donc selon les mêmes normes, en opérant avec les mêmes facteurs qu'il faudra juger des deux forces en présence. La psychologie de l'expression linguistique apparaît d'un côté enfermée dans des formes traditionnelles, dont le fonctionnement prend quelque chose d'automatique et qui, de leur valeur originelle, conservent plus exactement le

caractère logique ; de l'autre côté, elle se manifeste dans son énergie et sa liberté native. Tous les désaccords occasionnels ou consacrés par l'usage que l'on peut constater entre les formes grammaticales et ces valeurs sont dus à ce conflit. Bien loin donc d'infirmer la valeur des facteurs de l'expression, elles les confirment, puisque ce sont eux-mêmes qui luttent avec eux-mêmes.

Ces facteurs généraux sont donc — pour autant que cette étude nous permet de tirer des conclusions définitives — les cadres nécessaires et les lois de l'expression linguistique. Sans confondre notre discipline avec la psychologie ou la logique, nous voyons par ces cadres et ces lois comment les principes de ces deux sciences s'appliquent dans un domaine spécial. Nous avons là à la fois ce qui fait l'unité de tous les faits de la grammaire syntagmatique, puisqu'ils sont tous justiciables des mêmes principes d'explication, et d'autre part ce qui fait leur diversité, puisque l'infinie variété des faits résulte des combinaisons multiples de quelques facteurs en eux-mêmes simples et constants.

APPENDICE

NOTE SUR LE CLASSEMENT DES DISCIPLINES LINGUISTIQUES

Nous avons publié en 1908 sous le titre de *Programme et Méthodes de la linguistique théorique* un ouvrage traitant de l'organisation des disciplines de la science du langage. Dans cet essai nous insistions sur la nécessité d'emboîter, selon un principe logique, ces disciplines les unes dans les autres ; nous distinguions l'étude des faits de langage pris dans leur aspect statique de l'étude des évolutions et nous posions la nécessité d'établir *une science du prégrammatical*, c'est-à-dire de l'expression libre et spontanée antérieure à toute organisation conventionnelle. Ces idées nous paraissent encore justes et sont parfaitement d'accord avec les distinctions que F. de Saussure a si solidement établies dans son *Cours de Linguistique générale*. En particulier la science du prégrammatical est impliquée nécessairement dans toute l'étude de la parole organisée et lui sert de base concurremment avec la linguistique statique. Une différence essentielle entre la doctrine saussurienne et la nôtre, c'est que le *Cours de Linguistique générale* ne tire de ses distinctions aucun principe de classement rigoureux et met plutôt en évidence les relations de réciprocité qui s'établissent entre les divers aspects du fait linguistique. Ainsi pour Ferdinand de Saussure la langue existe pour la parole, mais elle naît aussi de la parole ; elle en émane et elle la rend possible, et rien ne nous force à mettre l'une devant l'autre ou au-dessus de l'autre. C'est un complexe que seule l'abstraction analyse. Pour nous, au contraire, dans cette abstraction même nous apercevons un principe de subordination et de classement et nous mettons la parole, sous sa forme prégrammaticale, avant la langue. Il en est ainsi sur tous les points, et nous croyons toujours qu'il doit en être ainsi. Ce qui a manqué à

la classification que nous avons proposée, c'est la conception claire de la science de la parole comme lien nécessaire entre la connaissance des états de langue et celle des évolutions. Or, c'est par là justement que le système des disciplines linguistiques trouve son entière perfection et s'adapte complètement et définitivement à son objet. Cette vue peut se ramener au schéma ;

Prégrammatical { > Parole organisée > Évolution,
Grammatical

qui constitue le corps même de toute classification des disciplines linguistiques.

Le problème que nous avons essayé de traiter dans cet ouvrage, est donc grammatical. Mais la grammaire, que nous entendons dans le sens le plus large comme il a été dit page 4, comporte elle-même des divisions qu'il faut connaître pour bien situer chaque question.

Le premier objet que la science de la langue considérée comme institution ait à étudier, c'est le signe conventionnel simple et autonome, le signe qui est par lui-même, à côté d'autres signes également autonomes, porteur d'une signification ; tels sont (à prendre les choses en gros) les mots inanalysables de notre dictionnaire comme *chat, maison, deux, souvent*, etc. La science doit considérer tout ce qui concerne leur constitution, tant au point de vue des sons qu'au point de vue de leur valeur d'idée. Cette première discipline, nous l'avions appelée « symbolique » (1), parce que nous appelions « symbole » le signe de langue. Mais ce terme a été critiqué comme impropre à désigner un signe arbitraire (2). Pour le signe de langue on se sert des mots *sième* ou *sémantème* et autres semblables ; une désignation de discipline fondée sur ces termes conduirait fatalement à une confusion avec les disciplines déjà dénommées : *sémantiques, sémasiologie, sémiologie*. Pour trouver un nom exact et commode nous faisons appel à la distinction juste et féconde établie par F. de Saussure entre le rapport associatif et le rapport syntagmatique (3) et nous parlerons de *grammaire associative*. En effet, le signe arbitraire et autonome est celui qui est significatif uniquement en vertu de différences de sens et de forme que l'on peut constater entre lui et les autres signes autonomes

(1) *Programme et Méthodes*, p. 136.

(2) *Cours de Linguistique générale*, 2, p. 101.

(3) *Idem*, p. 170.

de la langue (1). Or, ces signes n'ayant aucun contact nécessaire entre eux dans la phrase, ces différences ne se constatent que par l'association des idées. La valeur de *deux* par exemple repose sur une sorte de comparaison implicite que nous faisons spontanément avec *un, trois, quatre* et les signes des autres idées étroitement associées à celle de *deux*.

A cette grammaire associative vient s'en ajouter une autre, la grammaire *syntagmatique*. Celle-ci a pour objet tout ce que par opposition à *sémantème* on appelle des *morphèmes*. Ce ne sont pas tous les syntagmes (toutes les successions de signes), mais tous les signes qui n'existent que par et pour les syntagmes.

Dans les systèmes de signes scientifiques, par exemple dans les symboles mathématiques, il est relativement aisé de mettre la limite entre ce qui est signe autonome et signe de combinaison. Les chiffres 1 2 3 4, etc., sont des signes autonomes, mais les symboles des opérations $+$ $-$ \times etc., n'ayant aucun sens en dehors des chiffres qu'ils accompagnent, sont par là *ipso facto* combinatoires. Ce sera le cas encore davantage pour la barre d'une fraction, pour les deux parties de la parenthèse qui enferme un polynôme. Impliquant par leur idée une combinaison de signes, ils l'impliquent aussi dans leur caractère matériel : une barre est faite pour séparer deux choses, une parenthèse est destinée à être remplie. Pour des raisons analogues un exposant, un indice sont combinatoires au premier chef, pas autant cependant encore que ce signe tout abstrait qui consiste à marquer les valeurs ou les rôles par les positions réciproques, comme $3b = 3 \times b$ ou $173 = 1 \times 100 + 7 \times 10 + 3$, etc.

Cette comparaison peut donner une première idée de ce qu'est l'outil syntagmatique en grammaire. Il y a des termes de liaison et de combinaison : verbe copule, prépositions, conjonctions, suffixes, indices divers, il y a aussi des signes qui sont constitués par la seule position réciproque des termes ; ce sont les règles d'ordonnance et de construction (2) Mais il ne faudrait pas croire que la distinction

(1) *Cours de Linguistique générale*, 2, pp. 151, 163, 166.

(2) Nous entendons donc par *ordonnance* la règle qui fixe la position relative de termes approximativement autonomes. L'usage qui veut qu'on mette le sujet devant son verbe ou celui qui place régulièrement l'adjectif devant son substantif en allemand sont des règles d'ordonnance. La construction, en général beaucoup plus rigide, règne entre un mot et les particules ou les

entre ce qui est associatif et ce qui est syntagmatique soit toujours aisée à faire. La langue, produit extrêmement complexe d'une activité collective inconsciente, ne saurait rien représenter de simple et de logiquement organisé. Sa fin est pratique, et la perfection théorique n'est point son fait. On ne saurait la comparer à un système de signes scientifiques, créé à la suite de spéculations intellectuelles et dont l'usage est contrôlé par la critique des intelligences les plus lucides. Il faut donc s'attendre à voir les deux éléments constitutifs de la grammaire se confondre et s'entrepénétrer. Tout à l'heure, cherchant à donner des exemples d'unités associatives, nous avons pris des mots comme *chat, deux, souvent*; en le faisant nous avons formulé quelques réserves, et en effet, à y regarder de près, nous leur aurions découvert des caractères syntagmatiques.

D'ailleurs une remarque contribuera à élucider cette question. Ces deux procédés ne se juxtaposent pas et ne sont pas extérieurs l'un à l'autre. Au contraire, il y a entre eux un rapport très net d'emboîtement. Le procédé associatif se suffit à lui-même, et rien ne l'empêche, en théorie, de fonctionner seul. Le procédé syntagmatique, qui est une complication ajoutée au premier, présuppose toujours l'existence du procédé associatif, sans lequel il n'a pas de base dans la réalité. Il est facile de le montrer avec les symboles mathématiques. Un symbole de relation comme celui de la multiplication, pour autant qu'il a une valeur propre, la doit à la comparaison faite implicitement avec d'autres termes de valeur analogue (+ — : etc.) ; et si cet élément de la comparaison portant sur la matérialité même du signe vient à manquer, c'est encore par d'autres comparaisons que le signe syntagmatique devient opérant. L'indice *prime* existe non seulement vis-à-vis de l'indice *seconde*, mais aussi vis-à-vis de l'indice *troisième* (*a a' a''*). Toute différence se constate par association d'idées, et si nous prenons le procédé le plus abstrait, celui de l'ordonnance pure, on peut dire que 173 s'oppose à 371, 137, etc. ; d'ailleurs ces groupes n'ont point de sens en dehors des valeurs qui s'attachent à 1, 7 et 3, comme signes autonomes, lesquels sont du ressort de l'association. En grammaire on fera les mêmes constatations qu'il s'agisse de désinences, de particules, d'ordonnances ou d'alternances phoniques

éléments conjoints sans accent propre qui s'appuient sur lui. Dans un groupe comme le français : *il ne nous a pas très bien vus*, on peut dire que tout est construit il ne contient qu'un mot proprement dit (*vus*) et ne porte qu'un accent.

Qui dit donc « grammaire associative », entend par là ce qui dans la description d'un état de langue est du ressort de l'association pure, mais par « grammaire syntagmatique » il faut comprendre tous les faits ou les procédés de combinaison qui, dans la phrase, viennent se greffer sur les faits associatifs.

Quant à la nécessité de séparer en général et spécialement en grammaire statique l'étude des valeurs de celle des formes et de mettre les valeurs en première ligne comme étant logiquement déterminantes, nous avons essayé d'établir ce point dans notre ouvrage précédent. Cet ouvrage-ci, où nous avons étudié la construction logique de la phrase sans nous occuper des procédés mis en œuvre, est une application de ce principe à la grammaire syntagmatique, et nous pensons que cette tentative pratique, faite en conformité d'une théorie spéculative, est de nature à confirmer cette dernière.

Nous avons dit aussi que l'étude des sons — de la matière dans laquelle la forme s'imprime — doit venir en tout dernier lieu. Cet élément passif, bien loin de commander à la langue et à la parole, se plie à leurs lois. Il y a une phonétique associative, une phonétique syntagmatique et une phonétique de la parole. Mais nous étendre sur ces questions, ce serait sortir de notre sujet.

INDEX

N. B. — On n'a pas admis dans cet index ce qui ferait double emploi avec la table des matières. Il convient donc d'utiliser simultanément les deux répertoires.

Le renvoi indiqué la page où se trouve le développement en question, ou celle où il commence.

- Ablatif absolu*, 157.
accent, voir : intonation, débit expressif.
accord, exprimant l'inhérence, son mécanisme, 54 ; — du verbe et de son sujet, 51 ; -- de l'adjectif, 57, 63 ; — de l'impersonnel et de son sujet, 148 ; -- de la proposition relative et de son antécédent, 187.
actualisation du substantif, 48.
adjectif, prédicat intrinsèque, 56 ; — dérivé du substantif, 57, 62 ; — par excellence complément intrinsèque du substantif, 63 ; — représentant la relation avec une entité, 107, 111 ; v. aussi : qualité, caractères grammaticaux, transitif.
adjective (proposition), v. relative.
adverbe, complément intrinsèque du verbe, de l'adjectif, de l'adverbe, 64 ; — et complément de relation, 65 ; — pronom locatif et temporel, 66 ; — sujet de l'impersonnel, 149 ; v. aussi : manière et degré, préposition, conjonction.
affectif (parler), sa place dans la grammaire syntagmatique, 211 ; v. aussi : débit, dissociation, sujet et prédicat.
agencements, expression d'une même pensée par des — variés, 101 ; v. aussi : langue, enchaînement.
analytique, v. ordonnance.
antécédent, v. relative (proposition).
anthropomorphisme, 46, 49, 103, 109.
apposition, 62, 153.
article, v. actualisation.

aspects du verbe, 54.

associatif et syntagmatique (signe et grammaire), 4, 220 ; terminologie, 220 ; leur emboîtement, 222.

attraction, v. relatif (pronom).

auxiliaires, en général, 82 note ; verbes —, 84, 156.

Caractères grammaticaux, de la coordination, 44 ; — du substantif, 47 ; — du verbe, 53 ; — de l'adjectif, 57 ; ...complément et prédicat, 63 ; — de l'adverbe, 65 ; — du complément prédicatif, y compris la relative, 152, 191 ; — du participe, 168 ; — de l'infinitif, 169 ; — de la proposition coordonnée prédicative, 177 ; ...subordonnée prédicative, 201 ; v. aussi : sujet et prédicat, valeur.

cas, servant à exprimer la relation, 72 ; v. aussi : flexion, préposition, transitives (idées).

catégories de l'imagination, plusieurs — dans un même concept de langue, 100, 106 ; — non applicables aux propositions, 188, 215 ; v. aussi : entité, procès, qualité, manière, relation, liberté.

classes (idées de), v. espèces.

classes de mots, 43 ; leur réalité grammaticale, 94 ; leur définition exactement formulée, 102.

classement, des idées par la langue, voir : substantif, langue, espèce ; — des conjonctions, y compris la préposition, v. conjonction ; — des disciplines linguistiques, v. emboîtement.

comparaison (compléments de), 67 ; v. conjonction.

complément, voir : principal, adjectif, intrinsèque, relation, direct, prédicatif, lieu et temps, comparaison.

complétive (subordonnée), v. subordonnée.

composés, coordinatifs, 22 et note, 62 ; — formés d'un substantif et d'un complément de relation juxtaposés, 68.

conjonction, et adverbe, 66 ; — de coordination et « adverbe de proposition », 166 ; de subordination et particule modale, 195 ; ...et préposition, 195, 205 ; ...et pronom relatif ou adverbe de comparaison, 196 ; ...dérivée d'adverbes corrélatifs, 198 ; — de coordination et — de subordination, leur confusion possible, 182 ; ...introduisant des propositions elliptiques, 207 ; ...leur classement (y compris la préposition), 206, 207 ; v. aussi : temps, particules.

construction et ordonnance, 221 note.

coordination, grammaticale et subordination logique des idées, 20 ; ...des propositions, 174, 177 ; v. aussi caractères grammaticaux, hendiadyn, conjonction.

« *coordonnant* », 208.

cordonnée (proposition), sujet ou prédicat psychologique d'une autre proposition, 176.

copule, 57 ; absence de —, 58, 78.

Débit expressif et système phonique de la langue, 126 note.

degré, voir : manière, second —.

démonstratif, sujet psychologique, 27, 128 ; v. aussi : pronom relatif.

dérivation et transposition des idées dans une autre catégorie, 106.

déterminatifs du substantif, v. actualisation et 85 note.

déterminations, 25 note, 213.

« *déterminé et déterminant* », terminologie, 25 note.

direct (complément), 80 et note ; — passant au rôle de sujet de l'impersonnel, 148.

dirème = phrase à deux termes.

discours direct et indirect, 193.

dissociation, de la langue et de la parole, 11 ; — de la pensée grammaticale et de la pensée affective, 123, 129.

dramatisation, v. anthropomorphisme.

Éléments cardinaux de la phrase, v. phrase.

elliptique (proposition), 9, 173, 207.

emboîtement des disciplines linguistiques, 219, 222.

enchaînement des substantifs commandé par la conception du prédicat, 114 ; v. aussi agencement.

enfants (langage des), 9 et note, 19, 22, 24, 26, 28, 29, 52 et note.

ensembles synthétiques, v. synthèse lexicologique.

entité, catégorie du substantif, 45 ; ses origines psychologiques, 46, toute idée transposée dans la catégorie de P—, 103 ; valeur de cette transposition 104 ; idées d— transposées dans d'autres catégories, 105 ; ...abaissées au rang de complément intrinsèque, 116 ; ...éléments cardinaux de la phrase, 112 ; v. aussi : substantif, substantif et verbe, adjectif.

épithète (*epitheton ornans*), 153.

espace, rapport dans P— marqué par le pronom relatif, 197, cf. temps.

- espèces*, expression des idées de classes et d'— par le substantif, 47, 58, 59 note, 103 et note.
- explicatif* (complément) = prédicatif.
- explicative* (préposition relative), v. relative.
- expressif*, v. affectif.
- extrinsèque* (complément ou prédicat) = de relation.
- Faibles et fortes*, voir : préposition, particules.
- flexion*, son caractère général, 73 ; — casuelle, v. cas.
- fondamentaux* (rapports), v. rapports.
- formes grammaticales*, v. caractères, valeur.
- Genres du substantif*, 47.
- gérondif*, 169 ; — et participe, 170.
- grammaire*, sa définition, 4 ; ses subdivisions, 4, 220 ; — scolaire, 1 ; le fait de —, son rôle dans la parole, 5 ; v. aussi : associatif, syntagmatique, logique, dissociation, ponctuation.
- grammatical*, v. prégrammatical.
- grammaticales*, formes, v. valeur.
- grammaticaux*, v. caractères.
- Hendiadyn*, 121.
- Idée propositionnelle*, 159, 185.
- imagination*, voir catégories, signe linguistique.
- impersonnel* (verbe), 144 ; son complément, 145 ; sa valeur, 145, 146 et note ; v. aussi : adverbe, complément direct, sujet, accord.
- implicites* (idées — de relation), v. relation.
- impressionisme*, 116, 145.
- incomplétude*, v. transitivité.
- indéfini* (pronom), v. relatif.
- indirect*, v. discours, interrogation.
- infinitif*, 167 ; — et substantif, leur différenciation, 169 ; son double rôle, 170 ; v. substantif.
- infinitive* (proposition), 171.
- inhérence* psychologique, 54 ; — de la proposition relative, 187 ; complément ou prédicat d'— = intrinsèque.
- interrogatif* (pronom), prédicat psychologique, 119, 138, 140 ; v. aussi (pronom) relatif.
- interrogation directe et indirecte*, 195.
- intonation du sujet et du prédicat*, 30, 126.

intrinsèque, complément — du substantif, 61 ; ...du verbe, de l'adjectif, de l'adverbe, 64 ; v. aussi : inhérence, rapport, accord, adjectif, adverbe, verbe.

Jugement, la prédication critère du —, 31.

juxtaposition, du complément de relation, 68 ; — des propositions coordonnées, 173 ; ...marquant un rapport de subordination, 176, 177 ; — de la proposition relative, 191 ; — de la proposition subordonnée, 193 ; ...avec l'appoint d'une forme modale, 194 ; v. aussi : préposition zéro, absence de copule.

Langage, des enfants, v. enfants, origine du —, v. origine

langue, et parole, 4, 10, 12, 123, v. aussi : dissociation, grammairaire ; — obstacle à l'expression spontanée, 92 ; la — agence plutôt qu'elle ne classe, 100 ; — et pensée (résumé) 214 ; v. aussi logique.

liberté du sujet parlant dans le choix des rapports et catégories, 23, 34, 36, 99, 102, 112, 214

lieu, v. espace.

lieu et temps (compléments de), sujets psychologiques, 128, 138 ; pronoms de — et de —, v. adverbe.

locutions, v. synthèse lexicologique.

logique, et grammaire (ou langue), 12, 16, 25, 35, 36, 37, 49, 53, 59 note, 99, 114, 212 ; — de la phrase en conflit avec les idées de la langue, 116 ; valeur — subsistant quand la valeur psychologique est négligée, 132 ; v. aussi : principal et complément, relative (proposition), subjectif.

Manière, et degré, catégories de l'adverbe, 64 ; — exprimée par un complément de relation, 105, cf. 65, 97.

modal, voir : affectif, modes du verbe.

modes du verbe, 54 ; — et particules modales servant à la coordination prédicative des propositions, 177 ; ...à la subordination des propositions, 195.

monorème = phrase à un seul terme.

morphème, 221.

mot, l'origine du —, 10, 14 ; — et phrase, 13, 100, 116 ; sa construction avec des déterminations, auxiliaires, particules, etc., voir ces mots ; v. aussi : (signe) associatif, classes de mots, préposition, rapports.

Normative, v. valeur.

- Origine du langage*, 9, 51.
- Ordonnance analytique et synthétique*, du principal et du complément, 25 ; — du sujet et du prédicat, 32 ; v. construction.
- Parler affectif*, v. affectif.
- Parole*, opposée à langue, v. langue, dissociation.
- Participe*, 62, 108, 167 ; son double rôle, 170 ; — complément prédicatif, 153 ; — dans les constructions absolues, 159 ; — et gérondif, v. gérondif.
- Participiale* (proposition), 172.
- Articles*, 82 note, 221 note, — conjonctionnelles (=conjonctions faibles) de coordination, 166 ; ...relatives, 190 ; ...de subordination, 198, 205 ; ...de prédication, 202, 203 ; — prépositionnelles, 205, v. aussi : prépositions faibles, modes du verbe.
- Passif*, des verbes qui n'ont pas de complément direct, 80 note ; voir voix.
- Pensée et langue*, v. langue.
- Ponctuation et grammaire*, 131.
- Postposition*, 76 note, 83 note.
- Périodique* (phrase), 168, 185.
- Phrase*, et mot dans le monorème, 10, 14 ; genèse de la — grammaticale, 112, 118 ; éléments cardinaux de la —, 112 ; v. aussi : agencement, enchaînement, schéma dynamique, périodique, logique.
- Phrase-idée*, 24 ; — pour phrase-pensée, 122.
- Phrase-pensée*, 29 ; — pour phrase-idée, 136, 147.
- Prédicat*, définition, dans le monorème, 17 ; ...dans le dirème, 27 ; — un des éléments cardinaux de la phrase, 112, 114 ; v. aussi : sujet et prédicat, enchaînement, adjectif, substantif, verbe.
- Prédicatif* (complément), pas partout également admis, 151 ; sa valeur circonstancielle, 153 ; épithète, 153.
- Prédication*, v. jugement.
- Prédicative* (proposition relative) = explicative, 152, 191.
- Régrammatical et grammatical*, 14, 219.
- Réposition*, 75 ; — et adverbe, 71 note ; — forte et faible, 77, 83 ; — zéro, 77 ; — faible et verbe transitif, 85 ; la — est-elle un mot ? 76, 83 ; — exprimant le procès, 79 ; — et cas, 89 ; sa définition élargie, 205, 208 ; v. aussi : relation, juxtaposition, (verbes) transitifs, conjonction.

- principal et complément*, terminologie, 25 note ; rapport logique identique à celui du sujet et du prédicat, 34 ; rapport non dérivé du rapport sujet-prédicat, mais de la coordination, 37 ; attribution du rôle de — et de —, 25, 36, 114, 116, 117 ; v. aussi : ordonnance, liberté.
- principale* (proposition), terminologie, 184 ; v. subordonnée.
- procès*, catégorie du verbe, 49 ; — complément intrinsèque d'une entité, 61 ; — exprimé par un complément de relation, 104 ; ...par un adjectif, 108 ; v. aussi : verbe, préposition, participe.
- pronoms*, 48 ; v. aussi : adverbe, interrogatif, relatif.
- propositions*, voir : infinitive, participiale, coordonnée, second degré, principale, subordonnée, adjective, relative, substantive, elliptique, rapport.
- propositionnelle*, v. idée.
- Qualité*, catégorie de l'adjectif, 55 ; ses origines, 56 ; — catégorie propre du complément intrinsèque, 63 ; — exprimée par un substantif, 104, 116 ; ...par le verbe, 56, 110 ; valeur de la transposition dans la qualité, 108.
- Rapport*, et relation, terminologie, 66 note ; — d'inhérence et — de relation s'excluent, 71 ; — entre les mots différent des — entre les propositions, 188, 193.
- rappports fondamentaux*, entre les propositions, 175 ; v. aussi : coordination, subordination, principal, complément, sujet, prédicat, inhérence, relation, liberté.
- rection*, 86 ; — et synthèse lexicologique, 86 ; motivation apparente de la —, 87, 89.
- relatif* (pronom), son rôle, 187 ; — et démonstratif 188 ; marquant incomplètement les rapports, 189 ; — et pronoms interrogatif et indéfini, 189 ; — subissant l'attraction de l'antécédent, 190 ; v. aussi : particule, espace, conjonction.
- relation*, définition, 66 ; expression imagée de la —, 70 ; condition théorique de l'expression de la —, 71 ; idées implicites de —, 69, 75, 77, 87, ...dégagées par transposition dans l'entité, 104 ; — catégorie de la préposition, 75, 83 ; ...de la conjonction, 175, 195, 205 ; — exprimée par le verbe transitif, 84 ; ...par l'adjectif transitif, 85 ; transposée dans la catégorie de l'adjectif, 107 ; ...dans celle du verbe, 111 ; complément de — devenant sujet ou principal, 139 ; v. aussi : rapport, adjectif, juxtaposition, cas, préposition, transitivité, rection.

relative (proposition), en quoi elle est adjective, 187, — dans un rapport logique distendu avec son antécédent, 191 ; v. aussi : relatif (pronom), caractères grammaticaux, accord, prédicative.

Scolaire, v. grammaire.

second degré (propositions du), 143, 107, 105.

sémantème et sème, 220.

schéma dynamique de la phrase, 112.

signe linguistique, libère l'imagination, 93 ; son contenu virtuel et conscient, 94 ; v. aussi : associatif.

stylistique, 140.

subjectif, « adverbess de proposition » subjectifs et logiques, 165 ; v. aussi : affectif, anthropomorphisme, modes, liberté.

subordination, voir : principal et complément, sujet et prédicat, hendiadyn, juxtaposition, conjonction, relatif, particule, coordination.

« *subordonnant* », 208.

subordonnée (proposition), complément d'un terme de la principale, 179 ; — terme intégrant de la principale, 180, 184 ; — complément prédicatif, 180 ; se rapportant à l'ensemble de la proposition, 181 ; terminologie, 183, définition, 183 ; — complétive, 184 ; deux sortes de —, 186 ; — appositionnelle, 192 ; — sujet psychologique de la principale, 201 ; — prédicat psychologique de la principale, 202 ; v. aussi : relative, substantive, caractères grammaticaux, périodique.

substantif, sujet grammatical, 45 ; classement des — par catégories d'idées, 47, 63 ; — et verbe, lequel est le plus ancien ? 50 ; — prédicat extrinsèque, 60, 67 ; — transitif, 85 note ; identité du — sujet et du — complément, 113 ; — employé comme infinitif, 168 ; v. aussi : entité, caractères grammaticaux, apposition, espèces.

substantification, v. transposition, impressionnisme.

substantive, idée — impliquant des notions de qualité et de procès, 100, 105 ; proposition —, en quoi elle est —, 192.

sujet, sa définition dans la phrase monorème, 17 ; ...dans la phrase dirème, 27 ; — autonome et autonomie de la phrase, 28 ; langues qui n'ont pas de —, 145 ; — postposé devenu sujet de l'impersonnel, 147 ; — psychologique, 130 et note, 151 note ; ...et sujet grammatical, 45, 128 ; v. aussi : sujet et prédicat, substantif, (complément) direct, démonstratif, vocatif, lieu et temps, adverbe de lieu.

sujet et prédicat, réciproques, 30 ; reversibles, 58 ; expression grammaticale de ce rapport dans les énoncés affectifs, 134 ; ce rapport dans les termes complexes à prédication implicite, 159 ; ...dans les subordonnées, 186 ; — psychologiques, 32 note, 119, 129 ; — logiques, 129 note ; v. aussi : intonation, ordonnance, principal et complément, (proposition) subordonnée, (proposition) coordonnée.

supin, 169.

symbole et symbolique, terminologie, 220.

syntagmatique (grammaire), sa méthode, 4 ; v. aussi associatif *syntagme*, 221.

synthèse lexicologique = locutions, ensembles synthétiques, 84, 96, 155, 163, v. aussi rection.

synthétique et analytique, v. ordonnance.

Temps, les — du verbe, 54 ; rapport dans le — marqué par une conjonction, 197 ; cf. espace ; v. aussi lieu et temps.

transitifs (verbes), espèces et degrés, 80, 84, 160 ; adjectifs — 81 ; ses degrés, 85 ; substantifs transitifs, 85 note ; la préposition, mot —, ses degrés 83 ; v. préposition.

transitives (idées), dégagées par la transposition dans l'entité, 104.

transitivité, définie par l'incomplétude, 81 ; — morphologique et — des idées, 81 ; — logique, 85 note, — d'inhérence et de relation, 82, 156.

transposition, voir : entité, qualité, procès, relation, manière, dérivation.

Valeur, normative des formes grammaticales, 122, 131, 135, 139, 141 ; — logique et — psychologique, v. logique.

verbe, représentant le prédicat intrinsèque, 40 ; v. aussi : procès, substantif, caractères grammaticaux, voix, temps, modes, aspects, impersonnel, qualité.

vocatif, sujet psychologique, 27.

voix du verbe, 51.

ERRATA ET CORRIGENDA

L'auteur n'ayant pu, à la suite d'un malentendu, apporter les dernières corrections à son texte, prie le lecteur de modifier comme suit les passages ci-dessous :

p. 38, 2 lignes avant la fin, « dès qu'il cesse d'être autonome »,
lisez : dès que ce groupe cesse d'être autonome.

p. 67, ligne 4, « déterminatif », lisez : complément.

p. 122, ligne 22, « la douceur et la mélodie », lisez : la douceur
de la mélodie.

pp. 123, 136, 137, 141, « § 2 », « § 3 », « § 4 », « § 5 »,
lisez respectivement : § 3, § 4, § 5, § 6.

p. 144, titre, « Le sujet logique du verbe impersonnel »,
lisez : Le sujet du verbe impersonnel.

p. 153, lignes 20 et 21, « de propositions participiales et
relatives », lisez : de participes et de propositions
relatives.

p. 159, dernière ligne « l'idéation d'une idée propositionnelle »,
lisez : l'idée propositionnelle.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION	I
CHAPITRE PREMIER. — La phrase à un seul terme	9
CHAPITRE II. — La phrase à deux termes et les trois rapports fondamentaux.	
§ 1. Coordination	19
§ 2. Subordination logique	21
A. Principal et complément, p. 21. B. Sujet et prédicat, p. 26.	
§ 3. Remarque finale	37
CHAPITRE III. — Les rapports fondamentaux dans la phrase à plus de deux termes	39
CHAPITRE IV. — Les formes grammaticales des trois rapports fondamentaux.	
§ 1. Les catégories de l'imagination	43
§ 2. Le sujet	45
§ 3. Le prédicat intrinsèque	48
A. Le prédicat verbal, p. 48. B. Le prédicat adjectif et la copule, p. 55. C. Le substantif prédicat intrin- sèque, p. 58.	
§ 4. Le complément intrinsèque	61
§ 5. Le complément extrinsèque ou de relation	66
§ 6. Le prédicat extrinsèque ou de relation	78
§ 7. Transitivité et rection	80

CHAPITRE V. — L'emploi des classes de mots dans la langue et dans la parole.

§ 1. Généralités.....	91
§ 2. Comment les classes de mots correspondent aux catégories de l'imagination.....	92
§ 3. Les classes de mots dans les ensembles synthétisés... ..	95
§ 4. De l'attribution arbitraire d'une idée à une catégorie de la langue.....	98
§ 5. Des trois règles de transposition.....	102
A. Première règle de transposition, p. 103. B. Deuxième règle de transposition, p. 107. C. Troisième règle de transposition, p. 109.	
§ 6. De l'attribution des catégories dans la parole.....	111

CHAPITRE VI. — Les rapports fondamentaux de la grammaire dans la langue et dans la parole.

§ 1. Généralités.....	119
§ 2. Emploi de formes inférieures aux virtualités logiques de la pensée.....	121
∞ § 3. Effets de l'automatisme grammatical.....	123
A. Énoncés courts et objectifs. Harmonie, p. 125.	
B. Énoncés plus longs ; phrases périodiques animées. Dissociation, p. 127. C. Énoncés plus affectifs. Compromis, puis rupture, p. 133.	
§ 4. Automatisme par figure.....	136
§ 5. Grammaticalisation de certaines formes en dehors de leur rôle étymologique.....	137
§ 6. Conclusions.....	141

CHAPITRE VII. — Les propositions simples à logique implicite.

§ 1. Généralités.....	143
§ 2. Le sujet du verbe impersonnel.....	144
§ 3. Le complément prädicatif.....	149
§ 4. Le prédicat indirect et la copule verbale.....	155

§ 5. Le terme complexe à prédication implicite	156
A. Les constructions absolues, p. 156. B. Le terme complexe complément direct, p. 160. C. Rapports du terme complexe avec d'autres combinaisons logiques, p. 161.	
§ 6. Les « compléments et adverbcs de proposition » — La conjonction	164
CHAPITRE VIII. — Formes substantives et adjectives du verbe	167
CHAPITRE IX. — Propositions coordonnées proprement dites et prédictives	173
CHAPITRE X. — Propositions subordonnées.	
§ 1. Généralités	179
§ 2. Propositions subordonnées adjectives	186
§ 3. Les propositions subordonnées substantives	192
CHAPITRE XI. — Les subordonnées prédictives	201
CHAPITRE XII. — Remarques générales sur les conjonctions	205
CONCLUSIONS	211
APPENDICE. — Note sur le classement des disciplines linguis- tiques	219
INDEX	225
ERRATA ET CORRIGENDA	234